3

SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE LA FLÈCHE

LES

ANNALES FLÉCHOISES

ET

LA VALLÉE DU LOIR

REVUE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE, ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

DIXIÈME ANNÉE. — TOME XIII

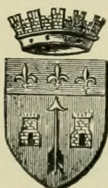
JANVIER-DÉCEMBRE 1912.

PARIS

Honoré CHAMPION

LIBRAIRIE ANCIENNE & MODERNE

5, Quai Malaquais, 7 Arr.



LA FLÈCHE

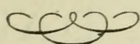
Eugène BESNIER

Imprimeur

des Annales Fléchoises »

1912

BONNE ANNÉE, 1912!



De l'Année expirante, Amis! sonne le glas.
La défunte, au béant gouffre du passé, tombe.
Elle emporte un lambeau de mon être en sa tombe
— Comme à tout passager de l'existence, hélas!

Mais qu'au chagrin profond ce deuil n'enlise pas;
Et que chez nous, l'espoir, ou la paix ne succombe...
Un suave devoir, aujourd'hui, nous incombe :
A la nouvelle et vierge Année ouvrons nos bras!

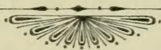
Cœur chaud, front souriant, ou serein, qu'on l'accueille!
— Marguerite entr'ouverte, et qui, déjà s'effeuille,
Je dis à l'arrivante, en sa fleur :
Offres-tu,

Pour consoler des biens que ta course dérobe,
Un parfum de sagesse, un attrait de vertu?

Dieu nous en dote enfin les replis de ta robe!

La Sauvagère, 31 Décembre 1911,

Louis PECCATE.



LA CHANOINESSE DE MUSSET

TANTE D'ALFRED

Tout le monde sait que les fervents de mon cousin Alfred (*Mussetistes*, si vous voulez, mais alors par un seul *t*, car on ne dit pas *étattiste*), ne pouvant plus trouver de l'inédit sur le poète lui-même, se sont rabattus sur sa famille, ses parents, ses ascendants, ses proches, ses collatéraux..., je ne parle pas de sa gouvernante. On en est donc arrivé à s'occuper de l'unique sœur du père d'Alfred, que l'on connaît maintenant sous le nom de « la chanoinesse ».

Elle était la seconde des trois enfants (les deux autres étaient des garçons), de Joseph-Alexandre de Musset qui signait « J.-A. de Musset de Patay » et à la fin de sa vie « Patay », pour se distinguer de son frère aîné Louis-François de Musset, l'aîné de la branche aînée, qui signait « L.-F. de Musset » puisqu'il était le seul, le vrai Musset ; c'est lui qui devint en 1762 marquis de Cogners par l'acquisition du marquisat de Cogners. Mais de 1750 à 1760, les cinq enfants de ses deux mariages étaient nés à la Bonne-Aventure du Gué-du-Loir (canton et arrondissement de Vendôme).

Musset-Patay, lui, avait dû chercher un nid ; moins d'un mois après son mariage (26 novembre 1754, à Lunay), avec Jeanne-Catherine Besnard d'Arville (et non Harville), il achetait la Vaudourière (en Lunay) à deux lieues de la Bonne-Aventure, et c'est là que ses trois enfants naquirent, de 1755 à 1768.

Le 29 avril 1760, baptême à Lunay de « Marie-Magdeleine-Catherine, née de ce jour de Messire

Joseph-Alexandre de Musset, chevalier, seigneur de la Vaudourière, Beauvoir et autres lieux, major du régiment de Chartres-Infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Jeanne-Catherine de Besnard d'Arville.

« Parrain : Messire Louis-François de Musset, chevalier, seigneur de la Bonaventure, Boulon' et autres lieux, chevalier... de St-Louis, ancien (il s'était retiré du service deux ans avant) capitaine de grenadiers au régiment de Chartres-Infanterie, pensionnaire de sa Majesté » (c'est l'oncle de l'enfant, le futur marquis de Cogners).

« Marraine : Demoiselle Marie-Magdeleine de Besnard d'Arville » c'est la sœur de la mère de l'enfant ; née à Lunay, où demeurait sa famille depuis un siècle, elle devait, à l'âge de 35 ans, épouser à Lunay, en 1765, Solenne Texier de Fontenay, ancien capitaine, l'un des fils du président du présidial de Blois.

Signatures : Marie-Madeleine de Besnard d'Arville ; L.-F. de Musset ; F.-F. de Musset (c'est Françoise-Félicité de Musset, la vieille fille qui fut la dernière à réunir en ses mains la Courtoisie et la Bonne-Aventure, jusqu'à sa mort, 1785, et qui demeurait à la Bonne-Aventure) ; de Taillevis (prononcez Talvi) de la Mesière (c'est le propriétaire du château voisin, à demi-lieue de la Bonne-Aventure, parent éloigné des Musset, par mes Cueillette).

Elle fut élève de St-Cyr, elle n'y mourut pas, comme sa grand tante « la petite Bonne-Aventure » de Madame de Maintenon.

Et puis elle fut promue chanoinesse du chapitre noble de Troarn (pas près Bayeux, comme on le répète sans cesse, mais à 15 kilomètres de Caen ; dans les restes de l'abbaye, le XIXe siècle a installé un dépôt d'étalons). Ce n'est pas en 1789 qu'elle fut nommée, car le 3 juin 1788 elle assiste avec ses parents.

en l'Eglise de la Madeleine de Vendôme, au bout de ma rue, au mariage de son cousin germain Musset-Signac, et elle signe superbement: « M. M. C. de Musset, chanoinesse de Troarn ».

Elle ne dut pas jouir longtemps de sa situation ; dès la fin de 1791, le couvent fut fermé, elle dut réintégrer la demeure de ses parents, alors demeurant à Vendôme. Le 4 octobre 1792, elle est dotée d'un certificat de civisme, ce qui est très gentil pour une ci-devant chanoinesse ; mais le 5 germinal an II (25 mars 1794), la voilà pourvue d'un mari, devant « l'officier municipal et public de la commune de Vendôme » ; l'opération a lieu à sept heures du soir, c'est l'heure des mariages de l'époque, évidemment parce que l'officier, maître du choix de l'heure, officiait quand il avait fini sa journée de travail.

Le mari, c'est Paul Rodrigue, prêtre, oratorien, expulsé comme les chanoinesses.

Rodrigue, qui a une signature superbe d'énergie, est fils d'un négociant de la Rochelle, qui, en l'an X, parce qu'il sera défunt, sera qualifié de trésorier de France ; il vient d'avoir 38 ans ; sa future va sur ses 34 ans. Ils se connaissent, car sept mois avant, à Lunay, il a été témoin d'un acte de naissance, avec la mère de sa future ; est-ce la preuve qu'il demeurait alors à la Vaudourière ? On a affirmé qu'il était venu de la Rochelle, avec son ami Victor-Donatien, qui avait été pourvu, en 1788, d'un canonicat à la Rochelle; mais l'acte de mariage porte les deux futurs comme demeurant tous deux à Vendôme.

Pas un membre de sa famille n'est venu l'assister, et voici ses témoins : d'abord deux citoyennes, Elizabeth-Françoise Trémault, fille de mon cousin Henri de Trémault, de Nonnais (en Lunay), qui a 29 ans (remarquez donc à quel âge avancé se mariaient alors les filles de noblesse), et qui va dans 17 jours épouser à Vendôme, à sept heures du soir. Pierre Amaury,

secrétaire du Commissaire des guerres de Blois ; aussi les époux Rodrigue assisteront à son mariage et signeront : Patay Rodrigue, Rodrigue; l'autre, c'est Aimée (Emilie), Compaignon de Flosville, femme de l'émigré Musset-Signac ; des deux autres témoins, l'un est Jacques Buffereau, écrivain.

La mariée est assistée de ses deux parents « demeurans à Vendôme », je sais que c'est faubourg de l'Union, ci-devant de Saint-Bienheuré. Ses témoins sont : son frère Victor (on avait écrit les époux Musset-Cogners, mais ils ne sont pas venus, il a fallu les rayer), et sa cousine germaine Bonne Musset, qui possède la Bonne-Aventure, et qui est la sœur de Musset-Cogners et de Musset-Signac.

Six jours après son mariage, Rodrigue reçut un certificat de civisme, et put alors briguer une place ; en pluviôse an IV, on le trouve expéditionnaire au bureau de Vendôme ; aussi je le trouve de nombreuses fois témoin aux actes de Vendôme.

Sept ans après leur mariage, les époux Rodrigue se retrouvèrent « tous deux demandeurs en divorce par consentement mutuel » (exploit du 15 floréal an IX, non-conciliation du 21 prairial), devant l'officier public de Vendôme. Le 9 brumaire an X (31 octobre 1801), « les citoyens Rodrigue et son épouse ont demandé à haute voix la dissolution de leur mariage », le Maire de Vendôme, Buscheron « prononça au nom de la loi que leur mariage était dissous ». Et tout le monde signa : Rodrigue, M. M. C. Musset-Patay, V. D. Musset-Patay (c'est le frère), deux Buffereau, dont le témoin du mariage, et Parfait d'Aligny, 25 ans, homme de loi à Paris.

Le 30 nivôse suivant, Rodrigue rachetait la Bonne-Aventure des anciens fermiers qui l'avaient achetée quatre ans avant, et s'y installait; je le vois s'ébattant, en plein soleil, dans ce séjour des eaux vives et des

grasses prairies. La chanoinesse, elle, se retira dans la maison que lui avait léguée sa tante Françoise-Félicité, et où ses parents venaient de mourir au début de l'an VIII. Triste demeure, en vérité ! située au milieu du faubourg Saint-Bienheuré, entre le Loir et la rue, on n'y voit le soleil que huit mois par an, parce que le coteau est tout près, et l'hiver on prend des bains de brume. Elle y passa la période de l'Empire, celle de la Restauration, jusqu'en 1829. C'est là que son frère et ses neveux vinrent la visiter en septembre 1822, et auraient été si mal reçus par elle, ses serins et son odieux carlin.

Nous avions cru jusqu'à présent qu'elle s'était contentée d'y moisir tout doucement. M. Armand Brette a éprouvé le besoin de l'en empêcher, et à cet effet, s'est avisé de la marier une seconde fois ; dans l'*Action* du 13 mai 1911, il a publié un article sensationnel, et a tenu à nous apprendre que dès 1818, la chose était faite; car dans un acte reçu le 22 novembre 1818 par le notaire de Villiers, contenant partage d'immeubles dépendant des successions des parents de la chanoinesse, son *érudit* correspondant, l'instituteur de Lunay, aurait lu : « Marie-Madeleine-Catherine de Musset, *épouse* de M. Joseph Montaru, *avec lequel elle demeure* à Lunay ».

Vous pensez si j'ai couru à Villiers (canton de Vendôme, mais à sept kilomètres) consulter la minute de cet acte. J'y ai lu... tout autre chose : « Furent présents, Louis-Alexandre-Marie de Musset, demeurant à Cogners (c'est son cousin germain), agissant au nom et comme fondé de pouvoir de M. Victor-Donatien de Musset-Pathay, demeurant à Paris, rue Cassette, n° 27 ; — Et Jacques Montaru, propriétaire et marchand de bois, demeurant au bourg de Lunay, agissant *en son nom personnel, comme étant aux droits* PAR ACQUISITION de dame Marie-Madeleine-Catherine

de Musset-Pathay, suivant contrat passé devant Me Bordier, notaire à Lunay, le.... »

Donc Montaru n'a rien d'un mari, c'est un simple acquéreur de droits, c'est un cessionnaire. Et puis l'acte n'est même pas un partage de succession, c'est un tirage au sort de deux lots de biens restés indivis entre la sœur et le frère, depuis 18 ans que les parents sont morts. A Victor échut la Vaudourière, à Montaru échut la métairie des Trois-Buissons.

Avec la même gravité, M. Brette affirme que des pièces postérieures à 1818 qualifient la chanoinesse de *veuve* Rodrigue. Mystère ! dit-il. Il faudrait pourtant ne pas ignorer qu'une divorcée ne peut pas être qualifiée de *veuve de*..., puisqu'elle n'est *plus femme de*... Et puis, à quoi lui aurait donc servi de se remarier?

D'ailleurs Jacques Montaru était marié. Il a épousé à Vendôme, le 18 messidor an II, à sept heures du soir, âgé de 24 ans, profession de marchand, demeurant à Lunay, la citoyenne Victoire-Elie Dehargne, 26 ans, fille de l'ancien boucher Dehargne-Lebrun.

On a remarqué que l'acte de 1818 a laissé en blanc la date de l'acte contenant cession de droits à Montaru. Je l'ai retrouvé en l'étude de Lunay, il est du 18 mars 1815 ; Bonaparte quittait Auxerre ; la veille, Ney s'était jeté dans ses bras, et le lendemain 19, Louis XVIII quittait les Tuileries.

« Pardevant deux notaires, l'un de Lunay, l'autre de Savigny (moyen d'éviter l'obligation des deux témoins et leurs bavardages);

« Marie-Madeleine-Catherine de Musset-Pathay, propriétaire, demeurant à Vendôme, faubourg Saint-Bienheuré ;

« Vend à Jacques Montaru, marchand de bois, demeurant au bourg et commune de Lunay, le lieu et métairie des Trois-Buissons, sis commune de Lunay. »

Les biens sont affermés depuis 1809 à un fermier qui est en retard ; convenu que l'acquéreur aura droit au fermage à échoir le 1er novembre prochain, donc le fermage de l'année en cours.

« Prix : Dix mille francs, que Montaru s'oblige de payer aux héritiers de Madame de Musset, moitié un an après le décès du dernier survivant de la venderesse et de *M. Paul Rodrigue*, propriétaire, demeurant à Vendôme ; et l'autre moitié un an après le payement effectué.

« Pour l'intérêt, Montaru s'oblige à payer à Madame de Musset pendant sa vie, et *celle de mondit sieur Rodrigue*, chaque année, la somme de 550 francs, pour le premier payement avoir lieu le 1er février 1816.

« Outre le prix ci-dessus, Montaru s'oblige à payer chaque année, pendant la vie de Madame de Musset *et celle de M. Rodrigue*, 8 stères 77 (12 cordes) de bois de rondin, qu'il livrera à son domicile à Vendôme, pour la première livraison avoir lieu le 1er novembre prochain ». Chaque livraison est évaluée à 50 francs.

Il n'est pas très difficile de voir que sous la forme vente, la venderesse se constituait une véritable rente viagère ; car les intérêts en espèces et en nature feraient 6 0/0 du prix de vente ; le prix a dû être baissé en conséquence. La crédi-rentière avait 55 ans, et devait vivre encore 32 ans. Infortuné Montaru !

Mais alors apparaît la nécessité de l'acte de 1818, pour assurer à Montaru la pleine propriété de son acquisition, puisqu'on lui avait vendu, non des droits, mais des biens indivis, et puisque Victor-Donatien, co-propriétaire, n'avait pas donné son concours à l'acte de 1815. Par une chance singulière, le tirage au sort de 1818 donna à Montaru justement le lot des Trois-Buissons. Et si le sort avait donné ce lot à Victor ? Eh ! bien, Montaru se serait trouvé avoir

acheté la chose d'autrui ; d'où nullité de la vente de 1815. Mais le tirage notarial est paternel.

Vous comprendrez maintenant pourquoi sept ans après, Victor n'avait pu digérer encore que sa sœur se fût quasiment vendue à rente viagère, frustrant ainsi ses neveux de sa succession.

Mais combien je comprends qu'en père de famille soigneux, il soit allé tout de suite tâter le pouls à sa Bonne-Aventure et surtout à son ex-beau-frère ; car il devenait inquiétant ce beau-frère.

En l'an VI Bonne de Musset avait vendu le domaine de la Bonne-Aventure aux anciens fermiers pour le prix de 50 mille livres ; les derniers 20 mille ne devaient être payés qu'après sa mort et celle de la veuve Souin-Adam ; les intérêts de cette somme étaient stipulés payables en blé, vin et bois. En l'an X Rodrigue racheta, vendit partie du domaine, et revendit le reste, le noyau, à son ex-beau-frère, le 21 septembre 1809, pour le prix de 20 mille livres tournois payables aux héritiers de Bonne de Musset, qui venait de mourir, mais après le décès de la veuve Souin, qui ne mourut qu'à la fin de 1820. Mais il n'avait vendu que la nue-propriété, il avait réservé l'usufruit, sa vie durant, et après lui, à Mlle *Louise* de Musset, son ex-femme. Celle-ci en usa, non jusqu'à sa mort (12 septembre 1847), mais jusqu'à la vente qu'elle fit de cet usufruit, conjointement avec la veuve et les enfants de son frère Victor qui vendaient, eux, leur nue-propriété (31 mars 1847). Ce n'est qu'en 1851, que la veuve et les enfants de Victor purent se libérer de ces 20.000 livres entre les mains des enfants de Louis-Alexandre-Jacques Musset-Cogners, et de Musset-Signac.

Ainsi, seize ans après leur divorce, les divorcés Rodrigue continuaient à s'associer à leurs opérations

financières ; pour un peu, on dirait que leur communauté n'avait pas cessé !

J'en arrive à croire que le fameux consentement mutuel de l'an X fut un sacrifice arraché à une affection réciproque par les convenances de la société qui se reconstituait. Un prêtre marié à une religieuse, il fallait faire cesser au plus tôt ce double scandale. Le divorce existait, on s'en servit. Mais les divorcés, s'ils dénouèrent leur vie, ne dénouèrent pas leurs intérêts, et s'assurèrent réciproquement les moyens de vivre.

Vingt-un ans après le divorce, les matrices cadastrales de la commune de Vendôme enregistrèrent les maisons et jardins de Louise de Musset, à Saint-Bienheuré, sous ce nom : « Rodrigue de la Bonne-Aventure Gué-du-Loir ».

Jean MARTELLIÈRE.



LA CONFRÉRIE SAINT-JOUIN

A PIRMIL

Si l'on se donnait la peine de bien chercher, il n'y aurait guère de paroisses où l'on n'arriverait à rencontrer quelque saint plus honoré, objet d'un culte plus particulier de la part des habitants des localités voisines et attirant à son sanctuaire des pélerins venus de plus ou moins loin. De même, si l'histoire des agglomérations rurales était mieux connue, celles-là seraient rares où l'on ne constaterait pas l'existence, non pas toujours également vivace, mais encore se perpétuant plus ou moins longtemps, de confréries et d'associations religieuses dont, pour peu qu'elles soient anciennes, on est bien embarrassé de découvrir l'origine. Pourtant, à un moment donné, réchauffées et propagées par quelque pieux ecclésiastique, par le curé de la localité, elles ont un regain de ferveur ; le nombre des membres s'accroît ; elles rayonnent dans un cercle plus étendu, quoique le plus souvent restreint. C'est l'instant où, constituées non officiellement encore, si je puis ainsi dire, et tolérées jusque-là plutôt qu'approuvées, elles obtiennent d'être reconnues par l'autorité compétente, et où celle-ci établit ou ratifie les privilèges spirituels accordés habituellement à ces associations de piété. Et voilà ce qui nous vaut à cette heure de savoir quelque chose de la confrérie établie à Pirmil (1), sous le patronage de saint Jouin.

(1) Pirmil, commune et paroisse du canton et du doyenné de Brûlon (Sarthe).

C'est en 1646, que le pape Innocent X (1), répondant aux désirs qui lui en avaient été exprimés, les prit en considération. Désireux au surplus d'encourager les fidèles d'une condition déterminée (2), qui, se recommandant du bienheureux, pour lequel ils avaient une dévotion particulière, et se groupant pour accomplir ensemble des œuvres de charité ou de religion, souhaitaient voir leur groupement reconnu par le Saint-Siège, il accueillit leur requête et détermina quelles indulgences les associés pourraient gagner et à quelles conditions.

Tout fidèle, dit-il, de l'un et l'autre sexe, pourvu qu'il se soit confessé et qu'il ait communié, à moins qu'il n'en soit matériellement empêché, auquel cas il lui suffira d'invoquer dévotement le saint nom de Jésus, pourra, le jour de son entrée dans l'association, et quand Dieu le rappellera à lui, gagner une indulgence plénière. Pareille faveur est accordée à ceux d'entre eux qui, ayant accompli les actes religieux précités, visiteront l'église paroissiale de Pirmil, dédiée à saint Jouin, le jour de sa fête, durant le temps qui s'écoulera du commencement des premières vêpres de cette solennité au coucher du soleil le lendemain, à la condition d'y prier pour l'exaltation de l'Église, la disparition des hérésies, la conversion des infidèles, pour le maintien de la paix entre les princes chrétiens et aux intentions du Pontife

(1) Innocentius, servus servorum Dei, universis Christi fidelibus, presentes litteras inspecturis, salutem et apostolicam benedictionem... Datum Rome apud sanctam Mariam Majorem, anno Incarnationis dominice millesimo sexcentesimo quadragesimo sexto tertio idus martii, pontificatus nostri anno tertio. » Cette citation et celles qui suivront sont faites d'après la bulle originale sur parchemin, à laquelle est attaché son sceau en plomb.

(2) « Cum itaque, sicut accepimus, in parrochiali ecclesia sancti Jovini de Piremil, cenomanensis diocesis... pia et devota utriusque sexus Christi fidelium confraternitas sub invocatione ejusdens sancti Jovini nondum pro hominibus unius specialis ?artis instituta exeat...»

romain. Ceux d'entre eux qui, les jours où l'Église honore saint Sébastien, saint Étienne, le premier martyr, sainte Barbe, et le jour où elle fête la Présentation de la bienheureuse Vierge Marie, viendront, après s'être confessés et avoir communié, prier au même sanctuaire aux intentions déjà indiquées, gagneront une indulgence partielle de sept années et de sept quarantaines (1). Enfin, chaque fois que ces mêmes confrères se réuniront pour leurs offices communs, ou que, isolément, ils accompagneront le Saint-Sacrement porté aux malades, — si, d'ailleurs, en étant empêchés, ils entendaient la cloche annoncer cette cérémonie, il leur suffira de réciter à genoux, pour les infirmes, le *Pater* et l'*Ave*, — ou, quand ils assisteront aux processions ordinaires, aux sépultures, ou encore, quand ils recueilleront les pèlerins pauvres, quand ils procureront une réconciliation entre des personnes irritées les unes contre les

(1) « Quatenus omnibus et singulis utriusque sexus Christi fidelibus vere penitentibus et confessis, qui dictam confraternitatem de cetero ingredientur die prima illorum ingressus, si sanctissimum Eucharistiæ sacramentum sumpserint, ac nunc et pro tempore... confraternitatis confratribus ubilibet decedentibus, et vere penitentibus et confessis ac sacra communione, si id commode fieri poterit, refectis, in eorum mortis articulo, Nomen Jesu, corde, si ore nequiverint, invocantibus. Preterea eisdem confratribus similiter vere penitentibus et confessis ac sacra communione refectis, qui ecclesiam predictam in die festo eiusdem sancti Jovini in die prima cuiuslibet mensis junii celebrari solita a primis vesperis usque ad occasum solis diei festi huiusmodi, singulis annis, devote visitaverint et inibi pro sancte matris Ecclesie exaltacione, heresum extirpatione, infidelium conversione ac inter christianos principes concilianda pace, necnon Romani Pontificis salute, pias ad Deum preces effuderint, plenariam omnium et singulorum peccatorum suorum indulgentiam et remissionem perpetuo ? concedimus et impartimur, ac eciam eisdem confratribus vere penitentibus et confessis ac sacra communione refectis qui ecclesiam predictam in sanctorum Sebastiani et Stephani prothomartiris ac sancte Barbare, necnon Presentationis beate Marie virginis festivitatibus, singulis annis, devote visitaverint et, ut prefertur, oraverint, qua die huiusmodi quatuor posteriorum festivitatum id pro tempore fecerint, septem annos et totidem quadragenas... »

autres, ou qu'ils ramèneront à la religion ceux qui s'en étaient éloignés, qu'ils apprendront aux ignorants les vérités nécessaires au salut, ou même simplement, chaque fois qu'ils réciteront les uns pour les autres, cinq fois, l'*Oraison dominicale* et la *Salutation angélique*, pour chacune de ces œuvres de charité ou de religion, le Souverain-Pontife concédait soixante jours d'indulgence (1).

La bulle où ces privilèges étaient énumérés fut communiquée à l'Évêque du Mans, Mgr Emeric-Marc de la Ferté. Il en reconnut l'authenticité et la promulgua dans son diocèse, le 4 mai 1647 (2).

Nous ignorons si la confrérie prit un grand développement. Nous ne savons à quelles conditions on y était admis. Peut-être, quelque jour, les statuts en seront-ils retrouvés et l'on complètera alors la brève notice dont elle vient d'être l'objet.

L. FROGER.

(1) « Postremo eisdem confratribus, quoties divinis officiis aut congregationibus publicis vel secretis ipsius confraternitatis pro quocumque opere pio exercendo interfuerint, aut ipsum sanctissimum Eucharistie Sacramentum, dum ad aliquem infirmum defertur, associaverint, vel qui, impediti, campane, ad id, signo dato, genibus flexis, semel orationem dominicam et salutationem angelicam pro eodem infirmo recitaverint, aut processionibus ordinariis et extraordinariis vel sepeliendis mortuis officiose interfuerint, vel pauperes peregrinos hospicio receperint, aut pacem cum inimicis composuerint, seu devium aliquem ad viam salutis reduxerint et ignorantes Dei precepta et que ad salutem sunt necessaria docuerint aut quinquies orationem dominicam et toties salutationem Angelicam predictas pro animabus confratrum dicte confraternitatis in Christi charitate defunctorum recitaverint, tocies, pro quolibet premissorum piorum operum exercitio, sexaginta dies de injunctis eis alias quolibet? debitis penitentiis auctoritate et tenore premissis misericorditer in Domino relaxamus... »

(2) « Presentas bullas a summo Pontifice emanatas laudamus et approbamus earumque publicationem secundum suos ritus et tenorem permisimus et permitimus per presentes. Datum Cenomani, die quarta mensis maii anno Domini 1647. Emericus episcopus cenomanensis. De mandato dicti D[ni] D[ni] reverendissimi.

Lallier, pro sec.

LES MUSSET AU MAINE

ALFRED DE MUSSET

A COGNERS ET AU MANS

CHAPITRE IX

Manuscrit généalogique sur la maison de Musset composé par Louis de Musset

L'histoire généalogique de la famille de Musset, que nous allons publier pour la première fois dans les pages suivantes, nous a été gracieusement communiquée par M[me] veuve Louis-Mac-Léod qui dans son château de la Bouverie près Roquebrune (Var), en conserve précieusement le manuscrit original, avec d'autres papiers des ancêtres de son mari en ligne maternelle. Cet intéressant document, écrit presque tout entier de la main de Louis de Musset, paraît avoir été composé par lui pendant les premières années de la Restauration, époque où il cherchait évidemment à faire valoir les prétentions nobiliaires de sa famille en prenant le titre de marquis. En tous cas, l'histoire généalogique en question montre à quelles conscien-cieuses recherches il s'était livré pour la composer et avec quel succès cet esprit vraiment encyclopédique pouvait s'appliquer à un travail de cette nature aussi bien qu'à une dissertation archéologique ou à un rapport sur l'agriculture. Ne fût-ce qu'à ce titre, le document qu'on va lire méritait assurément d'être publié à la fin d'un ouvrage consacré à la biographie et aux ouvrages de notre personnage.

Loin de nous d'ailleurs la prétention que l'auteur de la *Généalogie de Messieurs de Musset* ait entièrement épuisé son sujet! Il y aura certainement profit pour le lecteur, après avoir lu ce travail, qui remonte déjà à près d'un siècle, à relire dans les *Annales Fléchoises* la remarquable étude de M. Jean Martellière, intitulée : *Les racines de la maison de Musset.* On trouvera en effet dans cette récente publication, outre un certain nombre de considérations aussi neuves qu'ingénieuses, quelques renseignements généalogiques qui avaient échappé aux investigations, si consciencieuses pourtant de Louis de Musset. Nous ne manquerons pas de rappeler ces renseignements en leur lieu et place au moyen de notes placées au bas des pages de notre document, comme nous indiquerons par d'autres notes ce qui, dans l'important dossier Musset conservé au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale peut servir à compléter ce même document.

GÉNÉALOGIE DE MM. DE MUSSET

Dressée sur les titres originaux produits au Juge d'armes de France en 1701, 1722 et 1776

La famille Musset, ou de Musset, est établie en Beauce et en Vendômois depuis le milieu du XVe siècle. MM. d'Alès de Corbet la croient originaire de Lorraine où se trouve la seigneurie de Mussey qui, unie à celle de Beuroy dans le bailliage de Bar, fut érigée en baronnie le 23 juin 1719. Il y a dans le département de la Haute-Marne une autre seigneurie du nom de Mussey. On trouve aussi dans l'arrondissement de Bazas un village nommé Musset, et dans la paroisse de Busloup en Vendômois la terre des Mussets.

Rodolphe de Musset assista en 1140 à la fondation du prieuré du Val d'Ore au diocèse de Paris. Il parut encore en 1145 comme témoin dans une charte du même prieuré : son nom est écrit en latin : Mucceius (Radulphus de Mucceio). Voir *Gallia Christiana.*

Artaud, évêque d'Elne, donna des terres au monastère de Sainte-Marie de Clériane, sainte maison d'Ardorel, du consentement d'Arnauld de Musset (Arnaldi du Musseto), d'Adhémar, son fils, et de leurs frères, de la paroisse de Mossat (Mossatensis). Cet acte inséré au *Gallia Christiana* porte la date de l'an de l'incarnation 1162. On y trouve les signatures d'Arnauld, d'Adhémar, son fils, de Raimond et de Guillaume, frères d'Arnauld (Arnaldi de Mosseto), et celui de Bernard de Musset, archidiacre d'Elne. Le siège de l'évêché d'Elne a été transféré à Perpignan.

Colin Musset, poète et musicien français, dont la femme se nommait Angelle, fut de la société intime de Thibaut comte de Champagne et de Blois. Il excellait à jouer de la viole. C'est une tradition générale qu'il vivait à Paris lors qu'on construisit dans cette ville le portail de l'église de Saint-Julien de Menestrels ou Menestriers, et que sa statue et celle de sa femme ont été placées sur ce portail. La *Croix du Maine* et les auteurs de la France littéraire ne disent point de quelle province Colin Musset était originaire, mais on croit qu'il s'établit à Troyes en Champagne, et qu'il a survécu le prince auquel il était attaché. C'est en 1253 que mourut le comte Thibault, et nous trouvons dans les ordonnances des Rois de France (t. VII) que Gui ou Guidon Muscet était receveur de Philippe le Bel en 1294 pour les foires de Champagne. En observant que, dans un endroit, Guidon Muscet est nommé Mucertus et dans un autre Maucertus et dans un autre « valetus et receptor Philippi Pulchri ».

Dans un rouleau ou parchemin concernant le dénombrement fait en 1395 des habitants de la paroisse

de Mesnil-Josselin en Normandie, on trouve au numéro premier :

« Hubert Musset pour lui et pour son fils, et pour Simon Musset, fils de son frère Pierre Musset. »

Nous lisons dans le *Gallia Christiana* que Marie Muzet ou Muzot, abbesse de Salson, ou Sallesine, au diocèse de Namur, mourut, suivant les uns, en 1427, et que, suivant d'autres, elle vivoit encore en 1440.

L'armorial de Lorraine fait connaître deux familles nobles du nom de Mussey, l'une d'ancienne chevalerie, l'autre originaire de Marseille. Celle-ci subsiste encore et porte dans ses armes un aigle. « Messieurs de Musset, seigneurs de Pray et de la Bonnaventure en Vendômois, portent pour armes », selon l'armorial de France, « d'azur à l'épervier d'or, chapperonné, longé, perché de gueules ; Devise : Bonne aventure aux Preuses ; Cri : Courtoisie. »

Du Cange, dans son glossaire, dit que le musset est une espèce d'épervier ou de faucon, que quelques-uns appellent fragel. « Muscetus, accipitris vel Falconis species, quam alii fragellum vocant ».

L'épervier étoit le corps de la devise de Jeanne d'Ars ou d'Arc. Catherine du Lis, nièce de cette héroïne, a épousé François de Villebresme, allié à la famille de Musset.

Simon Musset, conseiller du Roi et du duc d'Orléans et de Milan, maître de la Chambre des Comptes de ce prince établie à Blois, fut lieutenant général et garde des sceaux royaux de la même ville (1). Il y acquit de Jehan Meslon une maison, sise dans la grande rue. Le contrat de cette acquisition

(1) D'après M. Martellière, Simon Musset était dès 1455 un des élus au gouvernement des affaires de la ville de Blois; dès 1456, le duc Charles d'Orléans l'avait employé à ses affaires et lui avait fait accomplir de nombreux voyages à Asti. A la saint Jean 1462, il fut commis à exercer, à titre de suppléant ou coadjuteur du vieil Etienne Musset, l'office de lieutenant général du bailliage de Blois, etc.

fut reçu par Le Gendre, notaire, le 12 avril 1461 (en marge : registre de la Chambre des Comptes). Nous ignorons si c'est à cette époque que Simon Musset s'établit à Blois, et s'il a quelque rapport de parenté, soit avec ceux du même nom que nous venons de désigner, soit avec Henri Musset, 23e abbé de Saint-Crespin-en-Chaie, à Soissons, lequel mourut en 1479 après avoir rassemblé les chanoines dispersés et rétabli la discipline dans ce monastère de l'ordre de Saint-Augustin (voir *Gallia Christiana*, t. IX). Quoiqu'il en soit, Simon Musset reçut le 8 juillet 1476 à sa foi et hommage les chanoines de Saint-Jacques-de-Blois pour raison de leurs dîmes de Saint-Lubin-en-Vergonnois, tenues de leur fief et seigneurie de la Courtoisie, paroisse de Saint-Léonard-lès-Marchenoir (en marge : titres de la Courtoisie). François, comte de Dunois et de Longueville, par lettres du 22 mars 1479, lui confirma deux droits d'usage nobles de la forêt de Marchenoir, l'un, pour l'hôtel de la Maisonfort de l'Etang, l'autre pour la Courtoisie (en marge : idem, archives du comté de Dunois). Marie de Clèves, duchesse douairière d'Orléans, le fit établir comme un de ses conseillers dans l'état qu'elle arrêta le 7 avril 1480 de ses officiers et de ceux de son fils que le Roi avoit toujours exemptés du ban et arrière ban (en marge : cabinet de M. d'Hozier). Dès l'année 1461, et du vivant de Charles duc d'Orléans et de Milan, Simon Musset exerçait la charge de lieutenant général du gouverneur et bailli de Blois. Il paroît que c'étoit alors une commission révocable, et nous verrons que tantôt Simon Musset la tint des baillis, tantôt du comte de Blois lui-même, ou du Roi.

Le 15 août 1483, Louis, duc d'Orléans et de Milan, confirma le don de l'office de conseiller que la duchesse, mère et tutrice, avoit fait pendant sa minorité à son « féal et bien amé Me Simon Musset », (en marge : cabinet de M. d'Hozier). Cette confirmation eut pour motif la « considération des bons et agréables

services » du titulaire qui, étant gradué, étoit, suivant l'usage du tems, qualifié « maître », « noble homme », « honorable et sage ». A ce sujet, nous remarquerons que la Roque, dans son « Traité de la noblesse », dit que les seuls gradués recevaient autrefois le titre de maître, que c'étoit ainsi qu'on qualifiait les chevaliers ès loix, et qu'en 1474 les baillis, sénéchaux et prévôts préféroient pour eux-mêmes la qualité de « noble homme » à toute autre. Il cite (chapitre 67, p. 314), des actes dans lesquels Jehan de Melun, chevalier, est qualifié « Noble homme honorable et sage ».

Non seulement Simon Musset fut confirmé dans son office de conseiller le 15 août 1483, mais le 12 octobre de la même année, il fut reçu et installé lieutenant général du gouverneur et bailli de Blois, et ce fut encore le même duc d'Orléans, depuis roi sous le nom de Louis XII, qui lui fit don de cet office. C'est en cette qualité de lieutenant général que le 21 octobre 1489 il certifia que, par ordonnance de MM. les gens du Conseil de la justice de Blois, Jehan Jobert, sergent, avoit porté, en la ville d'Amboise, à la duchesse d'Orléans certaines lettres missives touchant la conservation du domaine de Blois, pourquoi il avoit été taxé audit Jobert 20 sols, à raison de 10 sols par jour. Le 14 août 1490, Méry de Beauvilliers, écuyer et gouverneur et baillif de Blois, confirma Simon Musset et Denis Musset, son fils, dans la charge de lieutenants généraux audit office de gouverneur et bailli de Blois, qu'ils avoient exercé sous Messire Guy Pot, son prédécesseur, et dont le Roi avoit donné la survivance audit Denis Musset. Le 19 février 1505, le roi Louis XII, étant à Blois, reçut la résignation pure et simple que lui fit Simon Musset de l'office de lieutenant général du bailli de Blois et de garde des sceaux royaux audit Blois au profit de Denis Musset, son fils.

Simon Musset ne vivoit plus le 22 mai 1511, époque

à laquelle Georges Jacquet et plusieurs autres firent déclaration de leurs héritages à sa veuve et à ses enfans pour raison du fief de la Courtoisie.

Dans ces titres, la veuve de Simon Musset est nommée Jeanne, mais on ne lui donne pas son nom de famille. Nous présumons qu'elle étoit fille de Jeanne de Villebresme (1), dame de la Courtoisie, qui, en 1417, étoit veuve de Guillaume Guéret, écuyer, et qui, dès le 13 juillet 1419, étoit remariée à André de Bonas, chambellan du Roi; mais on ignore si cette Jeanne, épouse de Simon Musset, étoit issue du premier ou du second mariage de Jeanne de Villebresme. Quoiqu'il en soit de cette conjecture, Jeanne de Villebresme, veuve en 1454 de André de Bonas, donna le 11 janvier de cette année-là le domaine de la Courtoisie par bail à longues années sous la condition d'en rétablir les bâtimens ruinés par les guerres. Après elle et dès le 8 janvier 1476, ainsi que nous l'avons vu plus haut, cette terre étoit possédée par Simon Musset, et nous apprenons, par une sentence du lieutenant général de Marchenoir, qu'elle appartenoit le 18 avril 1542 à André Musset par droit héréditaire, comme représentant défunte dame Jeanne de Villebresme, veuve de Messire André de Bonas, chevalier.

Le fief et seigneurie de la Courtoisie, relevant de celui de la Grange uni au comté de Cheverni, était encore possédé par la famille de Musset en 1789. Quoique les déclarations rendues au fief de la Courtoisie en 1511 nous portent à croire que Simon Musset laissa plusieurs enfans, les titres ne nous font connoître que Denis qui suit :

Denis Musset, écuyer, seigneur de la Rousselière et de la Courtoisie, conseiller du Roi, maître des re-

(1) Voir ce que dit M. Martellière au sujet de l'origine des Villebresme qui, au début du XIVe siècle, auraient été des marchands drapiers de Blois, et de leurs alliances avec les Hurault et les Morvilliers.

quêtes de la duchesse d'Orléans et de Milan, fut pourvu de l'office de lieutenant général du bailli de Blois et garde des sceaux dudit bailliage, d'abord en 1495 en survivance de Simon Musset, son père, et ensuite sur la démission de ce dernier par lettres patentes du Roi données à Blois le 19 février 1505. Il avait acquis du vivant de son père le lieu et manoir de la Rousselière assis en la paroisse de Cheverni et relevant à la foi et hommage de la seigneurie dudit lieu. Le contrat de cette vente, que consentit noble demoiselle Marguerite de Delvon, veuve de feu M. H. Arnault-Lévêque, en son vivant écuyer tranchant de feue la duchesse d'Orléans et de Milan, fut reçu le 24 mars 1490 par Jacques Pervault, tabellion juré à Blois.

Denis Musset acheta de Jean Lefèvre, par contrat devant Hallope, notaire à Blois, le 6 juin 1511, une maison en la rue Chamoton (1). Cette maison avait été baillée à rente en 1498 par feu N. H. Simon Musset son père. Jeanne, duchesse de Longueville, comtesse de Dunois, reçut le 15 juillet 1532 à sa foi et hommage Denis Musset pour raison des droits d'usage en la forêt de Marchenoir dépendant de ses fiefs de la Maisonfort, de l'Etang et de la Courtoisie. Il assista en 1533, en qualité de lieutenant général du bailliage, à l'assemblée des trois ordres tenue à Blois pour la rédaction de la coutume du comté. Il vivoit encore le 29 décembre 1534 et paroît être mort avant 1536. Du moins André Musset, son fils, possédoit le 13 mai 1536 la terre de la Courtoisie, et Claude Musset, frère aîné d'André, exerçoit la charge de lieutenant général le 31 janvier de la même année.

Denis Musset épousa en 1478 ou 1479 Marie de Vil-

(1) M. Martellière nous apprend qu'il habitait cette maison et qu'il reçut des éloges et une forte gratification pour avoir combattu la peste de Blois en 1511.

lebresme, fille de Macé de Villebresme, maître d'hôtel de Marie de Clèves, mère du roi Louis XII (1). Après la mort de Marie de Villebresme, Denis Musset, étant âgé de 27 à 28 ans, passa à de secondes noces avec Marguerite Cueillet ou Cuillette, fille de Jean Cuillet sieur de Feschines et de Gesvres (2).

De son premier mariage naquit le 12 octobre 1481 Marguerite Musset, épouse en 1497 de Salmon de Bombelles, sieur de Martignan, et premier médecin du Roi. (Voir généalogie de MM. de Bombelles).

Du second mariage est né Claude Musset qui suit ;

André Musset, seigneur de la Courtoisie, prieur de Saint-Lazare lès Blois, chanoine et ensuite doyen de l'église d'Orléans (en 1571) mort en cette ville le 16 août 1580 (3). Il a été inhumé à Sainte Croix dans une chapelle à main droite du chœur, où est son épitaphe sur une lame de cuivre ; ses armes y sont gravées. Elles sont peintes sur les vitraux de la chapelle. Il a fait don à cette église de 25 l de rente à prendre sur la Courtoisie (voir Gallia christiana t. VIII; Antiquités d'Orléans, par Le Maire, t. 2).

Marie Musset ;

Jeanne Musset, mariée à Messire Denis Poillet, président au parlement de Paris (4). De leur union est issue une fille unique, nommée Marie Poillet, qui épousa Ch. Clutin, seigneur de Villeparisis, dont est issu Catherine Claude, qui a épousé Jean de la Palu, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Meilly. (Voir éloges des premiers présidents par l'Hermite de Sou-

(1) C'est elle qui, selon M. Martellière, aurait apporté aux Musset la terre de la Rousselière.

(2) Voir ce que dit à ce sujet M. Martellière.

(3) Il avait testé le même jour devant Jacques Vasselin, notaire au chatelet d'Orléans. (Voir une analyse de ce testament au dossier Musset des Carrés d'Hozier du Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale).

(4) Voir une analyse de leur contrat de mariage au dossier Musset des Carrés d'Hozier.

liers et Blanchard, p. 148, et additions et corrections p. 497). Jeanne Musset intenta un procès à ses frères et sœurs pour le règlement des communautés établies par les deux mariages de leur père. Dans ce procès on produisit les contrats de mariage et autres pièces importantes qui ont été perdues ou égarées.

Florimonde Musset ;

Catherine Musset, mariée à N. H. Tristan l'Anglois, écuyer, sieur d'Izy et de la Maisonfort de l'Etang, des Vaulx et du Plessis-Maillé, qui fut père de Catherine l'Anglois, dame du Plessis-Maillé et du quart de la Courtoisie. Elle épousa Jacques Groneau, sieur de Champmarie, dont elle étoit veuve en 1587. Elle vendit la part qu'elle avoit dans le fief de la Courtoisie à Guillaume de Musset par contrat du dernier jour de novembre 1595.

Marguerite, ou plutôt Madeleine Musset, mariée à Denis Viart, sieur de la Chesnaye, qui le rendit père de Denis Viart, commissaire provincial des guerres en Normandie. Il épousa demoiselle Jeanne Jolly, et de ce mariage ils eurent :

1° Angélique V. femme de N. H. M. Jacques Servin, sieur de Miramion, conseiller du Roi en son grand conseil ;

2° Marie V. femme de M. Ch. Beutault ;

3° Marguerite V. femme de Jean Glenon, écuyer, sieur de la Meraudière.

Denis Viart, leur père, vendit la quatrième partie de la Courtoisie à Marie Salmet, veuve de Claude Musset, par acte du 18 février 1583, avec déclaration que ce quart lui appartenoit comme héritier de M. André Musset, son oncle.

Claude Musset ou de Musset, écuyer, seigneur de la Rousselière, du Grand et Petit Lude, conseiller du Roi, succèda en 1536 à Denis Musset, son père, dans la charge de lieutenant général du bailliage, et fut pourvu par le Roi de celle de lieutenant général du

présidial de Blois, le 18 août 1552. Il acquit de René de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, les terres et seigneuries du Grand et Petit Lude, situées paroisses de Binas et d'Ouzouer-le-Breuil, relevant, savoir la seigneurie de Binas de celle de Marchenoir, et celle de Petit Lude du chastel de Châteaudun. Le contrat de cette vente fut reçu par Jean Farineau, notaire a Blois, le 14 novembre 1541 (1). Claude Musset transigea avec le même René de Beauvilliers devant Jean Musset, notaire à la Ferté-Hubert, en mars 1552, pour raison de certains droits de fief qu'il prétendoit sur Jacques de Mongommery, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Lorges.

Il avoit épousé le 8 février 1537, Marie Girard de Salmet, fille de Nicolas Girard de Salmet, vicomte de Vallognes, seigneur de la Bonnaventure, valet de chambre ordinaire du Roi (2), et de Claude de Saulle. Il consentit avec elle le 18 février 1554, à la constitution de 125 écus de rente au profit de Jean Dupré, avocat au parlement, pour messire Gentien d'Amboise, dit le Protonotaire de Bussy, nommé par le Roi, à l'évéché de Tarbes.

Il fit, à cause de ladite Marie de Salmet, retrait de la métairie de Beauvoir, située paroisse de Boisseau, que demoiselle Claude de Saulle, femme et épouse de Guillaume Féau, écuyer, et auparavant veuve de Nicolas Girard, dit Salmet, avoit vendue le 2 novembre 1555 à Esmard Vatel, procureur du Roi en l'élection de Blois, et, ayant été saisi féodalement pour raison dudit lieu et métairie de Beauvoir à la requète de Messire François de la Ferté, seigneur d'Huisseau et du Moulin-Rouge, il obtint le 14 juillet 1537 une commission du bailli de Blois pour le faire appeler en justice.

(1) Voir une analyse de cette vente au dossier Musset des Carrés d'Hozier.

(2) M. Martellière dit avoir découvert qu'en 1533 Nicolas Girard de Salmet était « barbier et valet de chambre du Roy ».

Il ne vivoit plus en 1559, et Marie de Salmet, sa veuve, fit le 4 mars de cette année-là, tant pour elle que pour ses enfans, le remboursement de la somme de 440 écus d'or que son défunt mari avoit reconnu devoir à Robert Le Clerc, receveur des deniers communs de la ville de Blois, par acte devant Jean Sablet, notaire audit Blois, le 10 février 1554. Marie de Salmet étoit remariée, dès le 24 mars 1561, à Claude de Bombelles, écuyer, sieur de Lavau. Elle le survécut et vivoit encore en 1601 (voir Armorial de France, t. I).

De Claude de Musset et de Marie Girard de Salmet sont issus :

Simon Musset, licencié ès-loix, mort peu de temps après son père et sans avoir été marié. Il passa bail de la terre du Lude à Jean Mahy devant Aubert, notaire à Blois, le 14 mars 1560, et vendit le 2 novembre de la même année à Jean de Salmet, écuyer, sieur de la Bonnaventure, son oncle, la maison qu'il possédoit à Blois dans les rues Chemoton et Grande-Rue, paroisse Saint-Honoré. (C'étoit la même qui avoit été acquise par son bisayeul en 1461) ;

Guillaume de Musset, qui suivra ;

Pierre de Musset, écuyer, seigneur d'Ozouer, commissaire des guerres à la suite du duc de Longueville au gouvernement de Picardie, puis trésorier des finances à Caen. Il n'a point été marié, et est mort à Paris en 1582 ;

Marie de Musset, dame de Montrouveau, du Mesnil et de la Courtoisie, décédée à Blois en 1621, sans alliance ;

Claude de Musset, mariée le 23 juin 1586 à Hugues du Mas, chevalier, seigneur de Saint-Hillarion et du Rossay, contrôleur général des postes de France (1), morte sans enfans ;

(1) Voir la teneur de leur contrat de mariage au dossier Musset des Carrés d'Hozier.

Marguerite de Musset, qui fut mariée en premières noces à Macé de Bombelles, écuyer, seigneur de Loingville, l'un des Cent gentilshommes de la maison du Roi, et en deuxièmes noces avec René d'Alès, écuyer, seigneur du Corbet, gentilhomme de la chambre du Roi, par contrat du 15 mars 1594. Elle mourut vers 1599 sans laisser d'enfant. (Voir l'armorial de France, vol. I et f° 5, article : Alès).

Guillaume Musset, écuyer, seigneur de la Rousselière, de Pray, du Lude, d'Ozouer-le-Breuil, de la Courtoisie, épousa le 9 novembre 1580 par contrat passé devant Jacques Simoneau, notaire à Vendôme (1), noble demoiselle Cassandre d'Epeigney (2), fille de défunt Jean d'Epeigney, vivant écuyer, sieur de Pray (3), et de noble demoiselle Cassandre de Salviati (4), de l'illustre famille de ce nom, de laquelle Catherine et Marie de Médicis, reines de France, descendoient par les femmes. Bernard de Salviati, seigneur de Falcy, ayeul de Cassandre d'Epeigney, avoit été appelé en France par Catherine de Médicis.

Guillaume Musset obtint le 15 juillet 1579 une pension du Roi Henri III de la somme de 400 écus en récompense des services qu'il avoit rendus tant au dedans qu'au dehors du royaume au grand contentement de S. M. (5) Le ban et l'arrière ban ayant été

(1) Voir la teneur in-extenso de ce contrat de mariage au dossier Musset des Carrés d'Hozier.

(2) D'après M. Martellière, la femme de Guillaume de Musset appartenait à la famille Peigné ou de Peigné, mais non d'Epeigney.

(3) M. Martellière dit avoir trouvé ce personnage, alors qualifié « Monsieur de Pré », parrain à la Madeleine de Vendôme, en 1549 et 1553.

(4) Selon M. Martellière le contrat de mariage des époux Peigné-Salviati aurait été reçu le 23 novembre 1546 par Rotelet, notaire à Baugenci. Voir aussi ce que dit cet auteur des ancêtres de Jean de Peigné et de Cassandre Salviati.

(5) Voir la teneur de ce brevet au dossier Musset des Carrés d'Hozier.

convoqués pendant les années 1587 et 1588, il fut appelé par devant le lieutenant général du Vendômois pour raison de sa seigneurie de Pray ; mais le Roi Henri III l'exempta de tout service personnel et contribution au ban et arrière ban en considération de ses anciens services et de ceux qu'il venoit de lui rendre en la compagnie des 50 hommes d'ordonnance sous la charge du comte de Maulevrier.

Il décéda vers la fin du mois de novembre 1593. Cassandre d'Epeigney, sa veuve, épousa en secondes noces Clovis de Tesseron, écuyer, mestre de camp d'un régiment d'infanterie française. Elle n'eut point d'enfans de ce second mariage, mais de celui qu'elle avoit contracté avec Guillaume de Musset, elle eut François de Musset qui suit, Charles de Musset, tige de la branche existante, et Claude de Musset, décédé à Vendôme chez demoiselle Marie de Salmet, dame de Lavau, son ayeule paternelle, au mois de mai 1594. Il fut enterré dans l'église de Pray, ainsi que son père.

Marquis DE BEAUCHESNE.

(A suivre).



A PROPOS D'UN CADRAN SOLAIRE

Ne vous est-il jamais arrivé de rencontrer un objet, banal en soi et vulgaire, ne vous disant rien tout d'abord, et qui prenant tout à coup de la valeur à vos yeux, vous devenait précieux, en raison de son origine et des souvenirs qu'il rappelait?

Telle est la bonne fortune qui nous est échue, et dont nous voulons faire profiter nos lecteurs.

Oh ! n'enflons pas trop la voix, et triomphons modestement. Dans l'espèce, il s'agit tout bonnement d'un... cadran solaire.

Si, soit en raison d'une antiquité relative, soit par la curiosité et le mérite de leurs inscriptions, soit encore par l'originalité de leurs formes, ou simplement à cause de leur disparition prochaine (1), les cadrans solaires ont leur intérêt, celui qui nous occupe ici le tirera surtout de la qualité de son propriétaire d'antan.

Certes, quand le bon curé de Saint-Paterne, au début de la Révolution, amenait devant ce cadran pour lui en faire déchiffrer les inscriptions, le nouveau vicaire qu'on venait de lui envoyer, nos deux saints prêtres étaient loin de se douter du genre de mort qui bientôt les attendait.

Mais n'anticipons pas. Donnons d'abord la description de ce cadran qui, échappé au vandalisme révo-

(1) . . On n'en fait plus de nouveaux, on ne restaure plus les anciens ; ceux qui apparaissent encore çà et là tombent peu à peu de vétusté, montrant ainsi, d'une façon plus frappante, l'œuvre incessante de ce temps dont ils donnaient la mesure.... Aussi un membre distingué de l'Académie de médecine qui a étudié à ses moments perdus cette branche de l'art populaire a-t-il pu écrire mélancoliquement : « Le cadran solaire se meurt, le cadran solaire est mort. » .... (Voir *Revue Normande et Percheronne*, 1895. *Les derniers cadrans solaires du Perche*, par le comte de Moucheron, p. 257.)

lutionnaire, se voit encore dans le jardin presbytéral de Saint-Paterne; puis, après avoir émis un vœu au sujet d'une enquête épigraphique, nous noterons l'existence de quelques-uns de ces curieux et antiques chronomètres d'autrefois. Et enfin, s'il y a lieu, nous terminerons cette étude par deux courtes notices, en parties inédites, et sur le premier propriétaire du cadran de Saint-Paterne, M. l'abbé Godefroy, alors curé de cette paroisse, et sur son vicaire, M. l'abbé Loiseau, tous deux martyrisés à l'époque de la Terreur.

CADRAN SOLAIRE DU PRESBYTÈRE DE SAINT-PATERNE (SARTHE)

Signé et daté, particularités déjà assez rares, ce cadran, en plus de trois inscriptions latines et d'une quatrième en français, se fait encore remarquer par une épigraphe en majuscules grecques.

Construit sur une ardoise mobile de forme ronde, il est supporté par un piédestal de granit monolithe.

Les heures, gravées en chiffres romains, marquent de IV à XII et de XII à VIII (1).

Au point central d'un double carré renfermant une croix de Malte et occupant le milieu du disque est fixé le style (2), au-dessous le monogramme du Christ IHS (3).

(1) C'est dire qu'il était destiné à recevoir les rayons du soleil plus que celui de Maisons-Maugis, dont nous parle le comte de Moucheron, *loc. cit.* On avait eu la bizarre idée de planter autrefois un magnifique *catalpa*, depuis déraciné par un ouragan, précisément en face de ce gnomon, ce qui produisit au moins ce phénomène, sans doute sans précédent, que pendant plus d'un siècle on a pu voir à Maison-Maugis: un cadran solaire à l'ombre.

(2) On sait que le *style* ou aiguille, qui doit être parallèle à l'axe de la terre, est la tige métallique destinée à projeter l'ombre sur la surface des cadrans.

(3) Le monogramme du Christ IHS se voit souvent reproduit sur les cadrans, alors même qu'ils sont faits par de simples artisans. Ne nous semble donc pas suffisamment motivé le sentiment du comte de Moucheron, *loc. cit.* qui, pour avoir vu ce monogramme sur un cadran, semblait conclure que l'auteur était un jésuite.

Chacun de ces huit triangles formés par ce double carré renferme un mot de l'hexamètre suivant :

Vita hominis velut umbra fugit dum stare videtur

Enfin, dans sa partie supérieure, et encadrée à droite par le soleil, à gauche par la lune escortée de trois étoiles, se lisent les inscriptions suivantes :

QUI CURSUM SOLIS EXPLORAS
CORAM QUE REQUIRAS HEUMI-
SER HEUNES CIS NONNEFIT
HORANES CIS

Japartien a Me Nicolas
Godefroi ptre curé de St Pater

ΕΓΩΣΒΜΦΕΣΗΤΠΕΡΦΡΑ
ΝΣΩΗΣΒΟΥΕΤ
ΑΝΝΩDΝ̄Η 1751

Reprenons ces inscriptions en détail :

D'abord la première :

Vita hominis velut umbra fugit dum stare videtur.

Que nous traduisons ainsi :

La vie de l'homme s'enfuit tout en paraissant permanente.

La deuxième :

Qui cursum solis exploras coramque requiras
Heu! miser, heu! nescis, nonne fit hora nescis (1);

(1) Cette inscription nous semble fautive. A notre avis, il faudrait dire : horamque et non coramque; requiris et non requiras; le dernier mot devrait être necis et non nescis. Plusieurs, au contraire, entr'autres notre excellent confrère et ami, M. l'abbé Chaudron, curé de Chevain, la trouvent correcte. Le sens, du reste, est sensiblement le même dans les deux cas.

Plusieurs fautes, d'ailleurs, se rencontrent dans les inscriptions postérieures. C'est ainsi qu'on aura remarqué que le premier mot de la citation française : *japartien* est mal orthographié, à moins toutefois qu'on l'écrivit ainsi à la fin du XVIIIe siècle.

La dernière sentence latine : *virginis matri* est évidemment fautive. Ce n'est pas virginis qu'il faut lire, mais bien virgini, à moins que l'artiste ait voulu, ce qui est peu vraisemblable, rendre hommage non pas à la Vierge-Mère, mais à Sainte-Anne.

semblant de distique qui pourrait se traduire par ces mauvais bouts rimés :

L'heure qu'à mon cadran du soleil éclairé
Tu recherches, pauvre homme, avec avidité,
N'est-elle point, hélas !
Celle de ton trépas?

Quant à l'inscription en majuscules grecques, après avoir demandé le sentiment de plusieurs hellénistes distingués qui n'ont pu nous donner une solution, nous aurons la témérité de risquer une interprétation ! qui nous couvrira peut-être de confusion, laissant à des interprètes plus avisés le mérite de la vraie traduction.

Nous supposons que l'auteur de ce cadran n'aura fait que reproduire, infidèlement il est vrai, des sentences qu'on lui aura données. De là, plusieurs fautes. A cela rien d'étonnant. Ces incorrections se reproduisent journellement, soit en imprimerie, soit en épigraphie ; les *coquilles* et les épitaphes ne le prouvent que trop fréquemment.

Puis, notre artiste, qui avait sans doute une légère teinte de latin, voire de grec, aura voulu faire une surprise au futur propriétaire de ce gnomon en faisant une inscription de son crû ; et alors il sera arrivé à produire, à coup de dictionnaire et à l'aide de l'alphabet grec (quel est l'humaniste qui pourrait se vanter de n'avoir jamais donné dans cette innocente manie?) le curieux échantillon que sans vergogne nous traduisons ainsi :

ΕΓΩ SBM pour SUM ΦΕΣΗΓ pour fecit ΠΕΡ
Je suis fait par
ΦΡΑΝΣΩΗS BOUET
François Bouet ! ! ? ! !

Quoi qu'il en soit de cette inscription et de son interprétation, notre cadran est de la moitié du XVIIIe siècle.

Ses propriétaires, dont nous parlerons tout à l'heure plus longuement, nous sont connus.

Le nom du graveur, qui nous semble être François Bouet, nous apprend peu de chose, à moins qu'il n'y ait un rapprochement à faire entre ce nom et celui que nous signale le *Dictionnaire des Artistes et Artisans Manceaux* (1). Nous laissons au lecteur qui aura lu la note ci-dessous de conclure lui-même.

VOEU D'UNE ENQUÊTE ÉPIGRAPHIQUE

Puisque, au dire d'un littérateur distingué, doublé d'un érudit et d'un artiste que nous avons souvent l'occasion de citer dans cette petite étude (2), l'observation des cadrans solaires n'est pas d'un ordre banal, mais offre un quadruple intérêt : archéologique, car il s'agit d'un art de la plus haute antiquité (3) ; artis-

(1) Bouet de la Cochetière (René), marchand orfèvre, né à Alençon, fils de Louis Bouet de la Cholière, maître orfèvre à Alençon, et de Marie Bourlier. Après avoir obtenu de la Cour des Monnoies de Tours et présenté son certificat d apprentissage en la maison de Paul de la Fosse, maître orfèvre, René Bouet, requert les maîtres orfèvres du Mans de le recevoir membre de leur communauté, lesquels déclarent s'opposer de toutes les voies de droit contre la réception dudit M. Bouet.

Après avoir, en 1723, épousé Marie Castan, fille de Guillaume et de Anne Villefeu, demeurant au Mans (le futur apportait 1.000 livres en argent et 100 livres de rente; la future 4.000 livres) il achetait en 1737 pour 5.000 livres une maison nommée la Grande-Boursière, située rue Marchande, paroisse Saint-Nicolas. En 1739, il est élu procureur de fabrique de sa paroisse et remplit ces fonctions jusqu'en 1741 (*Dictionnaire des Artistes et Artisans Manceaux*, de l'abbé Gustave Esnault, publié par l'abbé J.-L. Denis, t. I, p. 74.)

(2) M. le comte de Moucheron, devenu depuis Monseigneur de Moucheron, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, *loc. cit.*, p. 258 et 259.

(3) Hérodote fait remonter cette antiquité jusqu'aux Chaldéens, ce qui revient à dire que son origine se perd dans la nuit des temps. L'art gnomomique, malgré sa complication que de savants mathématiciens ont exposée dans de nombreux traités (*De horologiis sciothericis libri tres*. F. Vellus. S. J. — La *Gnomonique pratique*, Dom Bedos. — Nouveau manuel complet de gnomonique, C. Boutereau,

tique, grâce à l'étude des différents styles qui ont inspiré leurs ornementations (1); philosophique et littéraire, excité par les devises latines et françaises qui en soulignaient l'usage (2); scientifique enfin, puisque l'heure qu'ils donnaient était rigoureusement exacte (3), peut-être nous sera-t-il permis d'exprimer au si entendu Directeur des *Annales Fléchoises*, M. l'abbé P. Calendini, un désir : celui de bien vouloir lui-même promouvoir sur ce sujet une enquête *inter-diocésaine !*

etc.), aura vraisemblablement été la première façon de marquer le temps. Ce qui est certain, c'est que dès le VIII[e] siècle avant J.-Ch., la Bible parle du cadran d'Achaz « Invocavit itaque Isaias propheta Dominum et reduxit umbram per lineas quibus jam descenderat *in horologio* Achaz retrorsum decem gradibus » (Regum lib. IV, XX, II). Voir encore à ce sujet une très curieuse réplique de l'abbé E. Duplessy dans la *Réponse* de mai 1911, p. 140. *Le cadran d'Ezéchias*.

(1) Dans les cadrans muraux, on rencontre tous les styles de l'art décoratif; et rien qu'en contemplant certains d'entr'eux, on arriverait souvent à en fixer la date approximative. Les uns présentent le style ogival; les autres, les ornements raffinés de la Renaissance. Ici, c'est le Louis XIV aux larges coquilles, aux astragales pompeux ; ailleurs le Louis XV aux suggestifs enlacements; plus loin le Louis XVI avec ses gracieux et sobres nœuds de rubans ; puis les raides et majestueux profils de l'empire ; imitations variées et parfois habiles du grand art, réalisées parfois par de simples maçons ou d'humbles peintres en bâtiments, dont il est regrettable que les noms soient restés inconnus.

(2) L'étude de ces devises religieuses, philosophiques ou purement profanes a donné lieu à un certain nombre de publications : *Inscriptions et devises horaires*, Baron des Rivières. — *De l'art des devises*, P. Lemoyne. — *Apelles symbolicus*, J.-M. Von der Ketten. — *Ce que disent les cadrans solaires*, G. Vallier, etc. — Parmi plusieurs devises profanes, entr'autres celle-ci : *Hora bibendi*. Il est l'heure de boire! qu'un peintre altéré et facétieux avait inscrite sur son travail dans une saison probablement aussi chaude que celle de l'été dernier, M. du Moucheron indique la suivante, presque intraduisible, dit-il, et que nous livrons à la sagacité de nos collègues : *Soli. Soli. Soli.*

(3) Le cadran solaire, en effet, est plus sûr que les horloges. Outre qu'il n'est pas sujet comme elle à de perpétuels détraquements, il a l'avantage de marquer le midi vrai, tandis que les horloges ne marquent que le midi moyen. Le midi vrai et le midi moyen ne coïncident que quatre fois par an : le 25 décembre, le 14 avril, le 13 juin et le 31 août, puis s'écartent plus ou moins. — (*Restauration d'un cadran solaire*, Hanin. — *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Archéologiques de l'Yonne*, t. XLV.)

A notre époque d'enquêtes et de statistiques à outrance, ne pourrait-il, par la voie des *Semaines Religieuses*, demander à MM. les Curés et Vicaires ou aux membres des différentes sociétés savantes, de vouloir bien lui signaler, en les décrivant, les cadrans solaires de leurs paroisses.

Et, qui sait? peut-être que cette simple recherche deviendrait pour plusieurs le point de départ d'études qui procurent de si grandes jouissances à ceux qui s'y livrent et sont pour eux, sinon pour leurs lecteurs, de si agréables et instructifs passe-temps.

Puis, étendant la question, il serait facile de provoquer l'envoi de toute inscription relevée dans les églises, sur les cloches, dans les cimetières, sur les plaques de cheminées, etc. (comme l'on fait déjà en partie, pour la Mayenne, notamment, les savants et infatigables abbés Angot et Gaugain). L'on arriverait ainsi à se procurer facilement une épigraphie, sinon complète, du moins curieuse autant que variée.

Pour amorcer cette enquête, nous avons voulu, sur une très petite échelle, faire une modeste expérience qui, nous sommes heureux de le constater, a eu un plein succès, les quelques bienveillants correspondants auxquels nous nous sommes adressé, et que nous voulons de nouveau remercier ici, nous ayant tous répondu avec la meilleure grâce.

Voilà pourquoi, au cadran de Saint-Pater et à ceux cités par le comte de Moucheron (1), nous sommes en

(1) Dans son intéressant travail, plusieurs fois déjà cité, M. de Moucheron, après nous avoir dit que d'une façon générale, les cadrans solaires peints ou gravés sur les murs sont très peu nombreux, fort intéressants et à la veille de disparaître complètement; ceux, au contraire, qui sont fixés sur des piliers sont encore assez communs, mieux conservés, mais d'un moindre intérêt, ce qui s'explique par ce fait qu'ils sont d'une installation plus récente, en cite trente-cinq, ajoutant qu'il en connaît encore une vingtaine, tant des uns que des autres; et en admettant qu'un tiers environ ait pu échapper à ses investigations, il arrive à un total approximatif de quatre-vingts ca-

mesure d'en pouvoir ajouter quelques autres dont l'existence et la description nous ont été ainsi communiquées par de vénérés confrères et d'aimables correspondants :

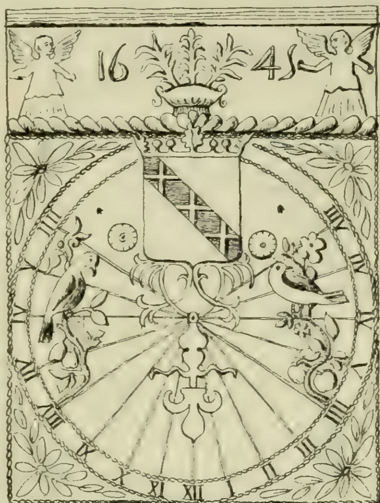
CADRANS SOLAIRES MOBILES

Cadran solaire dans le jardin du presbytère d'Ecommoy (Sarthe). — Construit en 1842 par M. Cador, d'Ecommoy, sur une ardoise mobile que supporte une colonne de maçonnerie de $0^{m}80$ de hauteur, il est simple, à *style* incliné, et n'indique que les heures, mais avec beaucoup de précision, sauf pour les dernières heures de la journée, ce qui d'ailleurs est, je crois, le défaut de tout cadran solaire. Il porte l'inscription très connue : *Crains la dernière.* (Communication de M. l'abbé J. Kléber, curé-doyen d'Ecommoy).

Cadran solaire dans le jardin du presbytère d'Orgères (Mayenne). — Cadran horizontal tracé sur une ardoise de $0^{m}40$ de longueur sur $0^{m}32$ de largeur et $0^{m}012$ d'épaisseur. Le socle est une colonne prismatique de granit, à base octogonale, et haute de $0^{m}80$. Avec divers dessins tels que croix grecque, croix de malte, rose des vents, sa partie supérieure contient ces deux inscriptions : *Ultimam time. Umbra me, sol vos regit.* A la partie inférieure : A M. LE CURE D'ORGERES. PIERRE LEROY A ORGERES (1840). Sous le style se voit le monogramme du Christ IHS (communication de M. l'abbé E. Chesnot, curé d'Orgères).

drans solaires encore debout dans les onze cantons de l'arrondissement de Mortagne. Cet arrondissement comprenant cent cinquante communes, cela ne fait guère plus d'un cadran pour deux communes. Encore cette moyenne est-elle exagérée, puisque plusieurs sont détériorés ou brisés. Bientôt il ne restera donc plus qu'un vague souvenir de ces fidèles et vivants tableaux sur lesquels nos aïeux ont compté les heures de leur vie. Comme toutes les inventions humaines, l'art gnomonique aura fait son temps.

Cadran solaire appartenant à M. R. PRINGAULT, maire d'Ecouché (*Orne*). — Il est en ardoise du pays de 0m02 d'épaisseur. Il a 0m33 de hauteur et 0m25 de largeur. C'est l'œuvre d'un sculpteur de village qui n'a fait qu'égratigner la pierre. Les lignes d'heures, les fleurs, les anges, les oiseaux sont ménagés en relief d'une très faible épaisseur. Les trous du gnomon disparus sont restés vides. Dans le haut

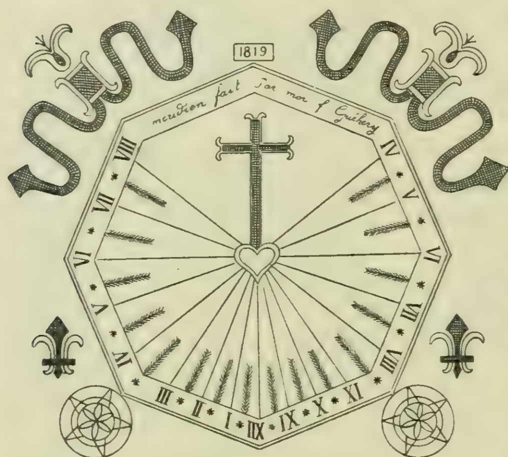


du cadran figurent les armoiries des Le Veneur, anciens seigneurs de Carrouges : d'argent à la bande d'azur chargée de trois sautoirs d'or surmontés d'une couronne. En haut la date de 1645 entre deux anges. Cette pièce non signée et sans inscription n'a aucun mérite artistique. Je l'ai trouvée dans le cimetière entourant l'église de Ciral, canton de Carrouges. Cette église venait d'être reconstruite (1862). Elle avait conservé une tour ancienne au bas de laquelle se trouvait une porte romane aux chapiteaux très frustes. Cette partie a été reconstruite, je crois, depuis cette époque. (Communication de M. R. Pringault, agent-voyer en retraite, maire d'Ecouché et membre de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*). Dessin de Mme la baronne Freddy de Saint-Preuve.

Chez M. *Adolphe Lefol*, place du Puits des Forges, le distingué bibliophile et collectionneur bien connu, nous avons pu voir un petit cadran solaire en ardoise, octogone, marquant les heures de 5 heures à 7 heures,

de $0^m14 \times 0^m14$ et de 0^m015 d'épaisseur, de 1637, portant les noms de Paul Aubert de Cleraunay, et au verso les initiales C F.

Autre cadran solaire *chez M*me *Raveneau-Legros*, à Bazouges-sur-Loir (Sarthe). — En ardoise, de 0^m40 sur 0^m30, daté de 1819, et portant le nom de Guéhéry, il provient très probablement de la cure de Crosmières d'où il sera passé dans la famille qui le possède aujourd'hui (Communication et dessin de Mlle Eugénie Raveneau Legros, de Bazouges).



La *Revue Normande et Percheronne*, jam. cit. p. 260, décrit un curieux cadran, *lunaire* en même temps que *solaire*, qui se trouve actuellement dans le jardin du Lycée d'Alençon, auquel il aura été... légalement attribué au moment de la Révolution, et provenant de la chartreuse du Val-Dieu, canton de Mortagne. Reproduit dans l'*Agenda du Gagne-Petit*, Alençon, 1906.

CADRANS SOLAIRES MURAUX

Cadran solaire mural à l'hospice d'Ecouché (*Orne*). — Sur la façade qui donne sur la Grand'rue, se trouve un cadran solaire, sans date, bien que d'une époque qui ne serait pas antérieure, croit-on, à 1830. Non

signé, il est de belles dimensions qui frappent l'œil du passant ; aussi beaucoup s'arrêtent-ils pour le regarder. Mais je ne pense pas qu'il soit apprécié comme étant d'une grande valeur. Je n'ai pu trouver aucun écrit où il en soit fait mention. Repeint très fidèlement il y a douze ans, par un peintre local, il a été agrémenté, par ce dernier, des quatre vers ! suivants :

Astre divin, si la nature
Reçoit de toi dons et parure
Par toi mon ombre en circulant
Apprend aussi l'heure au passant

(Communication de M. l'abbé O. Briard, vicaire à Ecouché).

A Alençon, dans la Cour du Tribunal de Commerce, rue du Bercail, se trouve un cadran mural sans date ni inscription, si ce n'est celle de son auteur : NOYER, cadran marquant de 5 heures à 1 heure. Il se trouve, en effet, situé au levant. On nous a dit qu'il datait du commencement du siècle dernier.

A Bazouges-sur-Loir (Sarthe), autre cadran mural à l'école libre de filles, fondée par M. le comte et Mme la comtesse de La Selle. Sans date ni inscription quelconque.

Nous citerons encore, mais pour mémoire seulement, car il a été décrit dans les *Annales Fléchoises*, numéros Janvier-Février et Mars-Avril 1911, le cadran mural du Lude (Sarthe) qui a souvent frappé nos regards alors que nous étions vicaire dans cette ville. Sans date ni nom d'auteur, il porte la très théologique inscription suivante : *Sine sole par tibi sine gratiâ* que l'on pourrait traduire ainsi : *Privé du soleil je suis semblable à toi quand tu n'as pas la grâce.*

Il devait exister un cadran ou même plusieurs sur les murs de l'église de *Lignières-la-Carelle* (Sarthe). Parmi plusieurs documents que nous a aimablement

communiqués le curé actuel de cette paroisse, M. l'abbé Busson, un compte de fabrique rendu en 1733 par Philippe Allix, procureur, devant le grand archidiacre du Mans, relate la dépense suivante « pour *léguille d'un* cadran de l'églize, 10 sols ». Il devait s'agir ici de léguille ou style d'un cadran solaire. S'il se fut agi d'une horloge, le texte aurait dû porter : pour *les* éguilles ou *l'une des* aiguilles. Il semble même que cette église était dotée de plusieurs cadrans, autrement le procureur eut libellé ainsi son article de dépense : pour léguille *du* et non *d'un* cadran. D'ailleurs, une horloge, surtout à plusieurs cadrans, eut été d'un luxe sans doute trop grand pour l'époque. Il est vrai qu'à ce moment Lignières-la-Carelle avait une certaine importance et était le siège du doyenné. D'ailleurs, il serait sans doute facile de vérifier si les traces de ce ou ces cadrans, solaires ou non, existent encore.

A Avessé, près de Brûlon (Sarthe), l'église, paraît-il, possédait trois cadrans solaires.

A citer encore, trouvé chez un paysan de Solesmes, un gnomon portant la signature de dom Bedos. Dom François Bedos de Celles, bénédictin de S. Maur à l'abbaye de Saint-Denis, membre de l'Académie des Sciences de Paris, né en 1706, à Caux, diocèse de Béziers, mort le 25 novembre 1779, est auteur d'un traité de Gnomonique, le plus complet et le plus savant qui ait paru alors sur cette partie des mathématiques (*Dictionnaire des Artistes et Artisans Manceaux*, de l'abbé G.-R. Esnault, publié par l'abbé J.-L. Denis, 1899, t. I. p. 34).

M. S. de la Bouillerie, dans sa monographie de *Bazouges-sur-Loir*, 1884, p. 43, nous indique l'existence au manoir de Boistaillé, en la paroisse de Villaines-sous-Malicorne, d'un cadran solaire, fixé sur la muraille, sur la plaque à moitié rongée duquel on

lit le nom et les armes de Joseph Le Royer, avec la date de 1705 (1).

Sur un mur des ruines de l'*abbaye de Perseigne* existe encore un cadran solaire avec cette inscription *Sine sole nihil* dont la double interprétation rappelle le siècle de Louis XIV (*L'abbaye Cistercienne de Perseigne*, par G. Fleury, p. 105. Imprimerie Fleury, Mamers, 1878).

Enfin, un dévoué non moins que savant confrère et ami, le R. P. François Ménard, des Pères Blancs, ancien missionnaire au Burundi, aujourd'hui aumônier à Carthage, en même temps qu'il m'envoie à titre de curiosité et comme souvenir de son séjour au milieu des Nègres un *Guide de conversation Kirundi*, dont il est l'auteur, (brochure que je mets volontiers à la disposition des amateurs de langues étrangères, tout

(1) Joseph Le Royer avait succédé à son frère Ignace à la cure de Bazouges. Ils étaient fils de Jérôme Le Royer de la Dauversière, le saint fondateur des religieuses hospitalières de La Flèche et du Canada. Joseph tenait le petit manoir de Boistaillé de N... Le Royer, son oncle, juge au présidial de La Flèche.

La famille Le Royer est originaire de Bretagne. Une branche quitta cette province, prit du service auprès des comtes de Vendôme, et vint à leur suite se fixer en Vendômois. C'est de *Jean Le Royer*, officier de Jean II, que naquit en la petite ville de Troo, vers le quart du XIII[e] siècle, *Pierre Le Royer*, évêque du Mans. Pierre Le Royer était depuis vingt ans chanoine de l'église du Mans lorsque, en 1294, les suffrages de ses confrères l'élevèrent sur le siège épiscopal. Il était déjà fort âgé, lors de cette promotion, aussi mourut-il dix-huit mois plus tard environ, dans le cours d'une visite pastorale.

Au XV[e] siècle, un Le Royer s'attacha au prince Charles de Bourbon, puis à la duchesse d'Alençon et les suivit à La Flèche, ville de leur apanage.

Les Le Royer portent « d'azur à trois roues d'or ». (Bazouges-sur-Loir, par S. de la Bouillerie, p. 43 et 44).

Une famille Le Royer habitait également Alençon au XVII[e] siècle. (*Documents généalogiques d'Alençon*, par le comte de Souancé, p. 306).

Joseph Le Royer, curé de Bazouges de 1659 à 1719, le possesseur du manoir de Boistaillé au cadran solaire ci-dessus, était un prêtre très remarquable, et fut très intimement mêlé à la fondation et aux débuts du Grand Séminaire d'Angers. Il eut la plus heureuse influence sur l'esprit de l'évêque de ce diocèse, Mgr Henri Arnauld, cet austère prélat qui, au dire d'un de ses successeurs, Mgr Mathieu, fait tour à tour l'effet d'un saint et d'un homme de parti hargneux. (*Histoire du Séminaire d'Angers*, d'après les Mémoires de Joseph Grandet, publiée par G. Letourneau, actuellement curé de Saint-Sulpice de Paris, t. I, p. 69 et suivantes, et t. II, p. 384 et suivantes).

en les prévenant charitablement que l'étude de ce captivant idiome, tout autant peut-être que la lecture de cette présente notice, leur inoculera vite et sûrement la maladie du sommeil), me fait part d'un cadran solaire *romain*, trouvé à Carthage parmi les antiquités *grecques*, et m'invite à en venir faire l'étude sur place. Dans l'impossibilité d'effectuer ce voyage, nous engageons vivement à le faire ceux que, dans l'intérêt de la science gnomonique, tenterait cette petite mission scientique, les assurant qu'à défaut de subvention de l'Etat, ils seront reçus à bras ouverts par mon ami de Carthage, qui les hospitalisera bien volontiers, et leur donnera même, gratuitement, quelques leçons de « Kirundi ».

CADRANS SOLAIRES DE POCHE

Dans une *vendüe* des meubles de feu Me Odillard, ancien curé de Moulins-le-Carbonnel, retiré au faubourg de Montsort, vente qui eut lieu tant à sa maison de Montsort qu'à sa terre de la Racinière, en Moulins (1), avec plusieurs objets tels que « une tabatière

(1) Ce document, nous l'avons trouvé dans l'étude de Me Tramblay, notaire, rue du Cours, à Alençon, que nous remercions ici de la bienveillance avec laquelle il nous a permis de consulter ses minutes. C'est là également que nous avons retrouvé et relevé des titres d'inventaires et de ventes ou *vendües* comme l'on disait encore alors. C'est ainsi que l'on voit notamment les inventaires et ventes des biens de Me Bouvet, prestre à Saint-Pater en 1699 — de Me Jusquin, curé de Chenay, en 1724, tombé en démence — de Me Paul Fleury, curé de Lignières, en 1746 — de Me Paul Clouet, curé de Bérus, en 1764 — (à cette vente, son successeur, le nouveau curé de Bérus, Lefessier, qui devait devenir plus tard le triste évêque constitutionnel de l'Orne, se porte acquéreur de plusieurs objets, surtout de livres) — vendüe des meubles du château de Saint-Pater en 1742 — de Marguerite Presteseille, veuve Henry du Bouchet de Maleffre, à la Thibaudière, en Arçonnay, en 1711 — d'un mendiant à Saint-Gilles, en 1761 — du poisson de l'étang de la Triperie à la Fresnaye, en 1745 — (Le notaire de la Fresnaye s'étant refusé à faire cette vente, ce fut le notaire de Saint-Pater qui y procéda de suite, le poisson courant risque de périr) — Vente des meubles de Michel Hautant et d'Anne Duchemin, d'Arçon-

decaille avec un cercle de cuisvre, un paquet de clous de jorosste où il y a aussi de la muscade, une calotte de maroquin, une perruque à usage du deffunt, une pierre enchâssée en argeant, une montre à boîtte de tombac, un jonc à poignée d'ivoire, un miroir à l'antique, une épée à poignée dargeant, une aulne à poignée d'ivoire, une plume d'argeant, plusieurs paires de boutons de pierres d'Alençon enchâssées d'argeant, une sringue d'étin, un petit tamis à tabac, une bague d'or à sept testes montée en argeant avec diamant fin et les autres communs, deux petites agraffes d'argeant, une vieille montre dont la 1re boette est d'argeant et l'autre de métail avec une petite chenne d'argeant, une vieille tabactière auvalle garnye d'argeant, un barommette garny d'une grille de fert enchâssé de bois avec une carte de Paris, un *cadran solaire sur ardoise*, un mortier de métail avec son pillon, un contre feu de fonte aux armes du roy, une pierre à razoir et polissoir, une petite bouëtte de satin, un trictac avec deux cornets, les dets et les dames, une paire de mulle, une veste de vieille écarlate bordée de galon d'or, une autre de taftas bleu galonnée d'argeant et doublée de satin blanc, une paire de vieils pistolets, une tabactière à charnière qui paraist d'or (1), etc., etc... », figure aussi un *petit cadran solaire enchâssé en or*.

nay, en 1748 — de feu Me Nicolas Duval, curé d'Arçonnay, en 1712, etc., etc... Ces inventaires et ventes sont intéressants à plus d'un point de vue, surtout en ce qu'ils nous donnent des aperçus curieux et originaux sur certains personnages de l'époque, ainsi que de leurs mœurs, habitudes, vêtements, nourriture, etc.

(1) Le *Gaulois* du 27 juillet 1911 rapporte que dans son très intéressant journal intime, Marie-Edmée Pau, la sœur du général Pau, celui que toute la France, à l'exception de la Franc-Maçonnerie, nommait récemment généralissime de notre armée, raconte que dans ses voyages chez Jeanne d'Arc, à Domrémy, à Vaucouleurs « tout ce qui est *cuisvre* lui paraît de *l'or*, et l'étain d'argent ». Il n'est pas improbable que dans la « vendue » relatée ici le commissaire priseur d'alors, représenté en la circonstance par Me Racinet, tabellion à Saint-Pater, n'ait vu avec les mêmes yeux que Marie Edmée, et n'ait pris pour de l'or et de l'argent, plusieurs objets de cuivre et d'étain

Ce petit cadran solaire, enchâssé en or, dont il est question ici, est bien évidemment le petit cadran mobile et portatif de poche dont voici la description :

C'était une boîte au fond de laquelle se trouvait une boussole, tandis qu'au verso du couvercle étaient tracées des lignes correspondant aux chiffres des heures. En s'ouvrant, cette boîte développait un petit cordon de soie fixé à la serrure et qui en se tendant, formait une tige dont l'inclinaison était calculée de façon à pouvoir jouer le rôle d'aiguille par rapport au couvercle. En plaçant la boîte d'aplomb et au midi, ce que la présence de la boussole rendait facile, on obtenait immédiatement et en quelque lieu qu'on fût, un cadran solaire suffisamment précis.

Il n'y a pas soixante ans, les bergers des Pyrénées se servaient, pour connaître l'heure, d'un appareil plus simple encore, vrai cadran solaire de poche. Il consistait en deux petits cylindres de bois rentrant l'un dans l'autre. Sur le premier étaient tracées les lignes des heures ; le second qui se tirait comme une lunette d'approche, était creusé par une fente contenant une petite lame triangulaire de métal. En développant cette lame, qui s'arrêtait perpendiculairement au cylindre, on obtenait un cadran solaire en miniature qu'il suffisait de tourner vers le midi pour avoir l'indication désirée (*Revue Normande et Percheronne*, jam. cit. p. 258).

Dans la même *Revue Normande et Percheronne*, Mai-Juin 1896, p. 190, l'auteur de cette note ajoute « qu'il est assez curieux de remarquer qu'à une époque encore antérieure, dès le XVIIe siècle, les Japonais faisaient usage d'une petite machine analogue, dont la description se trouve dans *La Nature* du 11 janvier 1896 », et que nous trouvons superflu de rappeler ici.

Si l'érudit autant que dévoué directeur des *Annales*

Fléchoises, consentant à provoquer l'enquête dont il est question plus haut, désirait l'étendre à la recherche de ces cadrans de poche, je puis, dès maintenant, l'assurer qu'il en pourrait trouver plusieurs (non pas dans les Pyrénées ni au Japon, ce qui serait un peu loin), mais à Caen, chez Mlle Gatry, provenant des collections aussi intéressantes que variées du savant abbé Gatry, son frère, récemment décédé à Séez (1). (Voir le *Journal d'Alençon,* Août 1911) *M. l'abbé Gatry,* par M. le chanoine Guesdon).

H.-M. LEGROS,
Curé d'Arçonnay.

(1) Je tiens ce renseignement de mon docte ami M. l'abbé Letacq qui, pour se délasser de ses études et de ses publications si justement remarquées, veut bien s'intéresser à mes moindres recherches.



LES CURÉS

DES ARCHIPRÊTRÉS DE LA FLÈCHE ET DU LUDE

(1780)

De l'*Almanach historique ou calendrier pour l'année bissextile 1780*, publié par Jahyer, imprimeur du roi, rue Saint-Michel, à Angers, et dont un exemplaire se trouve dans la bibliothèque du Plessis-Villoutreys.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA FLÈCHE

Arthezé, *Elias;* Bailleul, *Touchais;* Baracé, *Marchand;* Bazouges-sur-le-Loir, *Baumont;* Bousse, *Bigez;* Briollay, *Langevin*; Chapelle-d'Aligné, *Lehoux;* Courtilliers, *Gaudreau;* Créans; Crosmières, *Brouard;* Daumeray, *Gault de la Grange;* Dureil, *Boucheron;* Durtal (Notre-Dame), *Leleu;* Durtal (Saint-Léonard), *Carnot;* Durtal (Saint-Pierre), *Lebeurier;* Etriché, *Lepin;* Flèche (la), *Milscent*; Gouis, *Maupoint;* Huillé, *Farrayres;* Lezigné, *Hervé;* Louailles; Montreuil-sur-Loir; Morannes, *Machefer;* Parcé (Saint-Martin), *Jamin;* Parcé (Saint-Pierre), *Letourneux;* Pé (le), *Baret;* Pincé, *Juteau;* Précigné (Saint-Martin), *Praticou*; Précigné (Saint-Pierre), *Clavreuil;* Sainte-Colombe près La Flèche, *Chapeau;* Saint-Germain près Daumeray, *Lefebvre;* Saint-Germain-du-Val, *Chaveau;* Soucelles, *Blanchouin;* Tiercé, *Touplein;* Verron; Villaines, *Giroust de Marcilly;* Vion, *Daburon.*

ARCHIPRÊTRÉ DU LUDE

Baugé *Berault;* Bauveau, *Grasset;* Braye, *Grillon;* Broc, *Regnard;* Bruère (la); Chalonnes-sous-Le Lude; Chapelle-aux-Choux, *Voslet;* Chapelle-Saint-Laud, *Sallion;* Château-la-Vallière, *Venault;* Chavaignes-sous-Le Lude, *Joanneaux;* Chenu, *Fayet;* Cheviré-le-Rouge, *Prêtreau;* Chigné, *Fourmont;* Chouzé-le-Sec, *David;* Clefs, *Drouyneau;* Couesmes, *Chaillerie;* Courcelles, *Bordier;* Cré, *Beaussier;* Denezé-sous-Le Lude, *Maugin;* Dissé; Echemiré, *Bahonneau;* Fougeray, *Taudon;* Genneteil, *Gandon;* Jarzé, *Fleury;* Lasse, *Pichard de la Cuinière;* Lublé, *Girard;* Lude (le), *Martineau;* Marcé, *David;* Marsilly, *Pointier;* Montigné, *Guillier;* Montpollin, *Derbouilles;* Pontigné, *Huguereau;* Rigné, *Guiteau;* Saint-Germain-d'Arcé, *Fautras;* Saint-Laurent-du-Lin, *Cottenceau;* Saint-Mars-de-Cré, *Boivin;* Saint-Martin-d'Arcé, *Pontonnier;* Saint-Quentin, près La Flèche, *Marguerit;* Savigné-sous-Le Lude, *Pesse;* Sermaise; Thorée, *Borée;* Vaulandry, *Foucault;* Vieil-Baugé, *Doüé;* Villiers-Aubouin, *Aubert.*

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique.*



Sur la Neige

Bras dessus, bras dessous, marchant à petits pas,
Toi contre moi blottie et bien emmitouflée,
Nous disant de ces riens — qui sont tout, n'est-ce pas ? —
Nous allions bravement sur la blanche gelée.

Sous les arbres courbés. enchâssés de cristal,
Nous passions, l'âme en feu, nous moquant de la bise
Qui piquait, en chantant son refrain glacial,
Au bout de ton nez rose un vrai ton de cerise.

Au détour du chemin, un pinson, qui mangeait,
Se percha loin de nous dans un fouillis de branches,
Pensif et maudissant l'amour qui dérangeait
Les oiseaux attablés le long des routes blanches.

Brusquement tu me dis : « Ah ! quelqu'un ! » Devant nous,
Dressant sur le ciel gris sa vive silhouette,
Un soldat, l'air rêveur, les yeux tristes et doux,
Ecrivait sur la neige avec sa baïonnette.

Pauvre petit soldat ! Vers le clocher natal
Peut-être l'emportait l'aile de la pensée ;
Peut-être évoquait-il le parfum idéal
D'un premier et dernier baiser de fiancée.,.

Et nous nous regardions, tandis que sur mon bras
Tu t'appuyais plus fort... et je t'ai bien comprise.
Pauvre petit soldat ! En le disant tout bas,
Sans doute il écrivait le nom de sa *promise*...

Près de lui nous passions, sans parler, sérieux,
Cherchant du coin de l'œil à déchiffrer la trace
Qui creusait dans la neige un mot mystérieux...
Un cri nous échappa devant ce nom : « Alsace ! »

Louis Papin (Paul Pionis).



NÉCROLOGIE

M. Lucien Beszard

Le 17 janvier dernier est mort, à Nancy, dans la fleur de l'âge, à l'aurore d'une vie intellectuelle déjà toute rayonnante d'un fructueux labeur, et remplie de glorieuses promesses, M. Lucien Beszard, ami, dès longtemps, et collaborateur des *Annales Fléchoises*. A ce double titre nos lecteurs me permettront de rappeler ici la mémoire de ce regretté défunt, de dire ce que fut ce jeune savant, mort trop tôt, non seulement pour sa propre gloire, mais aussi pour celle de notre département puisque M. Beszard était un Sarthois.

Né à Mamers le 8 novembre 1881, on le trouve, en 1894, à Neuville-aux-Bois (Loiret) où son père était juge de paix. C'est sous la direction éclairée de celui-ci qu'il apprit les éléments du grec et du latin, et prépara le baccalauréat classique, aidé seulement des leçons que venait lui donner, une fois chaque semaine, un professeur libre d'Orléans. En 1897, il passe brillamment et avec mention son baccalauréat de rhétorique, et l'année suivante celui de philosophie : il n'avait pas dix-sept ans. De 1898 à 1903 il suit les cours des Universités de Nancy et de Strasbourg, et, en 1903, est reçu docteur en philosophie à Strasbourg avec la mention *magna cum laude*.

Doué d'une ardeur peu commune pour l'étude,

celui-là même qui ouvrit son intelligence aux lumières scientifiques peut dire aujourd'hui de son cher fils : « Je ne lui ai jamais vu prendre de repos ». C'est précisément, hélas ! de cette ardeur qu'il est mort à trente ans. Mais aussi la nature l'avait doté de brillantes qualités qui ne faisaient qu'activer son ardeur. C'est ainsi qu'il possédait, m'écrit son père, « un don naturel qu'il devait à son étonnante mémoire et qui fut fortifié par les méthodes philologiques : il apprenait une langue avec autant de facilité que de plaisir.

« Tout jeune il apprit l'allemand et l'anglais ; puis à Strasbourg, l'italien, l'espagnol, le portugais, le provençal ; en Hongrie il apprit le hongrois et les éléments du roumain. Pendant qu'en deux ans et demi il préparait, à peu près seul dans sa chambre à Neuville-aux-Bois, le baccalauréat classique, il se distrayait du programme en apprenant l'arabe écrit.

« Il parlait et écrivait avec la même facilité le français, l'italien et l'allemand.

« Mais au-dessus de la pratique de ces langues vivantes il plaçait l'étude de leur histoire et de leur formation. A l'Université de Strasbourg, il étudia d'abord la philologie germanique, puis la philologie romane.

« Et, — ajoute bien tristement mon correspondant — toute la science qu'il avait acquise, vivante en son esprit jusqu'à son dernier jour, est éteinte aujourd'hui, tant est fragile ce qui n'est qu'humain ».

Non, cette science n'est point tout à fait perdue : dans sa carrière de professeur, si courte qu'elle ait été, M. Beszard sut se faire, par sa haute valeur intellectuelle, autant d'amis et d'admirateurs qu'il eut d'élèves ou de lecteurs : les uns et les autres auront à cœur de conserver précieusement et les enseignements et les méthodes du savant philologue.

En quelques mots je veux dire ce que fut la car-

rière de M. Beszard et ensuite, dans une bibliographie aussi complète que possible, j'énumèrerai ses œuvres.

Après avoir été réformé (novembre 1903) presqu'aussitôt qu'incorporé au 79e régiment d'infanterie à Nancy, M. Beszard entre comme professeur de langue et littérature françaises à l'école normale supérieure de Budapest en septembre 1904 ; successivement, il est, en octobre 1905, maître de conférences à l'Université royale de Budapest, puis chargé du cours de littérature et philologie françaises ; enfin, en janvier 1906, il est membre de la commission des examens et professeur suppléant, à la même chaire de littérature et philologie françaises.

C'est de Budapest qu'il envoya aux *Annales Fléchoises* l'intéressant article *Quelques étymologies patoises,* que l'on peut lire au tome IXe pp. 101-108 (année 1908), article inachevé, dont, à son grand regret, la préparation de ses cours, ses thèses et leurs soutenances, lui faisaient toujours reculer la continuation.

Dispensé de la licence ès-lettres par une délibération de la Faculté des Lettres de Nancy, approuvée par le Conseil supérieur et par le ministre de l'Instruction Publique, il soutint ses thèses de doctorat, devant la Faculté des Lettres de Nancy, en novembre 1910, et obtint son diplôme de docteur ès-lettres avec la mention la plus élevée et les éloges du jury. Nos lecteurs connaissent la principale de ses thèses : *Etude sur l'origine des noms de lieux du Maine ;* j'en ai donné un compte rendu dans les *Annales Fléchoises* de novembre-décembre 1910, pp. 393-395.

Ce fut quelques jours après la brillante soutenance de ses thèses que M. Beszard ressentit les premières atteintes de la maladie qui le devait emporter quatorze mois plus tard.

Toutefois, pendant ces longs mois de souffrance

qu'il supporta courageusement et chrétiennement, sa belle intelligence resta toujours aussi merveilleusement active et studieuse, et ne cessa jusqu'au dernier jour, dans les courts répits de la maladie, de s'appliquer à ses travaux préférés tant il est vrai de dire que la lame usa le fourreau.

Un long cortège d'amis, aussi nombreux qu'attristés, tint à honorer la mémoire du défunt en l'accompagnant jusqu'à sa dernière demeure. A leur tête marchait le recteur de l'Université de Nancy, accompagné du doyen et de tous les professeurs de la Faculté des Lettres.

La vie et les travaux de M. Beszard furent rappelés sur sa tombe par M. Thiancourt, son ancien maître, professeur de langue et littérature latines à l'Université de Nancy et un patriote alsacien de Strasbourg, M. Paul Schmid, lui apporta en termes émus, les adieux de ses amis d'Alsace.

Qu'il me soit permis d'exprimer ici les adieux des amis Sarthois, d'affirmer nos profonds regrets et de renouveler à la famille éplorée l'assurance de nos plus sincères, nos plus sympathiques condoléances.

Priez Dieu pour lui et gardez sa mémoire, nous dit le douloureux faire-part mortuaire : le prêtre et l'ami qui signe ces lignes, consacrées non sans émotion à la mémoire d'un ami, fera l'un et l'autre d'autant plus volontiers que, dans une correspondance suivie, il a su personnellement apprécier la valeur intellectuelle et morale du cher défunt, et qu'il ne pourra jamais oublier des relations aussi agréables qu'utiles ; la mort n'efface point de tels souvenirs.

BIBLIOGRAPHIE

L'œuvre de M. Beszard est considérable, surtout si l'on considère qu'il n'écrivit que pendant sept ans, de 1903 à 1910.

Il écrivit tour à tour en Français, en Allemand et en Hongrois.

I. — OUVRAGES FRANÇAIS

Son premier ouvrage fut la thèse qu'il soutint, en 1903, à Strasbourg, pour le doctorat allemand; il a pour titre *Les larmes dans l'Epopée française*, et fut publié dans la *Zeitschrift für romanische philologie*.

Toponymie communale de l'arrondissement de Mamers. (Sarthe). In-8° 91 pages, Strabourg, G. H. Ed. Heitz (Heitz et Mündel), 1905. Voir mon compte rendu des *Annales Fléchoises*, T. VIII (1907), p. 344; celui de M. le chanoine Busson, dans la *Province du Maine*, T. XV (1907), pp. 27-33.

Le Collège Eöt Vös (Ecole normale supérieure de Budapest). In-8° 8 p. Extrait de la *Revue internationale de l'Enseignement*, Paris, 20, rue Soufflot, 1907.

Les chansons des Kurucses (prononcez Kouroutses), anciennes poésies populaires des Hongrois. In-8° 16 p., Paris, de Soye, 1908. Extrait du *Correspondant*.

Pour ces deux brochures, voir le compte rendu des *Annales Fléchoises*, T. IX (1908), p. 160.

Sur les origines de la famille et du nom de Ronsard. — Revue Historique et Archéologique du Maine, T. LXII (1907), pp. 1-12.

Les noms de nos rivières. — Même revue, T. LXIII (1908), pp. 186-196.

Problèmes de toponymie mancelle. — Province du Maine, T. XV (1907), pp. 60-67.

Remarques toponymiques. — Même revue, T. XV, pp. 318-321; T. XVI (1908), pp. 29-36, 81-86, 149-155, 256-265.

A propos des Cénomans. — Même revue, T. XVII (1909), pp. 136-141.

Quelques étymologies patoises. — Les *Annales Fléchoises*, T. IX (1908), pp. 101-108.

Itinéraire de Guy de Laval en Autriche et en Hongrie, en 1605. — Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne, 1908, pp. 129-140.

Etude sur l'origine des noms de lieux habités du Maine. — Thèse pour le doctorat ès-Lettres, présentée à la faculté des Lettres de l'Université de Nancy. In-8° de XXXIX-373 pages, avec *Index des noms de lieux du Maine et une carte de la Province du Maine*. Paris, Champion, 1910.

La Langue des Formules de Sens. — Thèse de doctorat. In-8° de XIV-101 p. Paris, Champion, 1910.

II. — OUVRAGE ALLEMAND

Register zur Zeitschrift für romanische philologie. Band. X-XXX, 1 vol. 374 p. Halle, Memmeyer, 1910.

III. — OUVRAGES HONGROIS

M. Beszard a écrit dans les revues hongroises publiées à Budapest :

En 1906. — *La Hongrie dans les chansons de geste.*

Compte rendu de l'ouvrage de M. Charles de Roche sur les noms de lieux de la vallée Moutier-Grandval, Jura Bernois.

En 1907. — Une suite d'articles sur l'œuvre d'Anatole France : *Le monde grec et romain. — Le scepticisme. — L'Eglise primitive.*

Un compte rendu des nouveaux essais de philologie française de M. Antoine Thomas.

En 1908. — *Alfred de Vigny et le mal du Siècle.*

Une page de l'histoire de la province du Maine (France). — *Les origines gallo-romaines de cette province. — Son Evangélisation.* Cet article a paru dans *Budapesti Szemel* (Revue de Budapest) sous ce titre : *Egy lap Francziaorszag egyhaztörténébol.* Voir le compte rendu de la *Province du Maine*, T. XVI (1908), pp. 110-111.

Comme on le voit par cette bibliographie, M. Beszard était avant tout un philologue, et sa compétence dans les questions de formation des langues n'avait d'égale que son inaltérable courtoisie dans la discussion. Volontiers, et trop modestement, il abandonnait son opinion, si on lui en présentait une meilleure (je crois que ce fut très rare); lorsqu'il la maintenait, avec fortes preuves à l'appui, il prenait toujours soin de s'en excuser aimablement auprès de son contradicteur, prouvant ainsi que la première qualité de la vraie science c'est de se faire tout à tous et d'attirer à soi par des dehors simples et agréables.

Paul CALENDINI.

BIBLIOGRAPHIE

Sous ce titre, notre Revue annonce :

1° Les ouvrages ou articles dont il lui est fait hommage ;

2° Les ouvrages ou articles de ses collaborateurs ou abonnés et des Revues correspondantes ; les Revues correspondantes sont marquées d'un astérisque ;

3° Les ouvrages ou articles intéressant le pays fléchois et la vallée du Loir.

Les hommages d'auteur (en vue d'un compte rendu), les Revues et les Bulletins de Sociétés correspondantes doivent être adressés à M. Paul Calendini, à Saint-Mars-d'Outillé (Sarthe).

A TRAVERS LES LIVRES

Henri Longnon. — *Pierre de Ronsard; essai de biographie. Les Ancêtres, la Jeunesse.* — Un vol. in 12, de XII-512 p., Paris, Champion, 1912.

Ce travail, l'auteur nous en avertit dans sa préface, n'est, en gros, que la reproduction d'une thèse soutenue en janvier 1904 à l'École des Chartes, sous le titre d'*Essai sur Pierre de Ronsard.* C'était la pierre que le jeune érudit apportait au monument littéraire qui se construit et s'élève depuis tantôt cinquante ans en l'honneur du poète, pierre de grain fin et délicatement ouvragée. Combien ont déjà collaboré à ce futur chef-d'œuvre, je n'ai pas à le dire aux lecteurs de la revue *Les Annales Fléchoises*, où la Pléiade apparaît si fréquemment qu'elle en est l'objet d'une rubrique spéciale. N'est-ce pas là que, successivement, ont été insérées, entre autres, les études de M. Laumonier, sur la chronologie des Œuvres de Ronsard ; de M. Hallopeau, sur les monuments du Vendômois où se voient les armes de la famille du poète ; de M. Martellière, sur cette famille elle-même ; de M. H. Vaganay, sur quelques particularités des poésies du chantre de Cassandre, et j'en passe.

Or voilà que, après avoir extrait sa pierre du riche filon où, si quelqu'un en soupçonnait l'existence, personne n'était allé la chercher, M. H. Longnon a voulu l'insérer dans le monument lui-même, et, pour cela, il lui a fallu vérifier la qualité des matériaux qui, déjà, y ont été amenés à pied d'œuvre, et même en déranger quelques-uns qui ne lui semblaient pas à leur place. Il s'est donné la peine — est-ce

vraiment une peine — d'étudier, après bien d'autres, quels sont les aïeux de Ronsard; quelle fut, la carrière de son père et de sa mère; son enfance; ses premières études; ses humanités; ses premières armes et ses premières amours.

Le renseignement lui paraît, à bon droit, suspect, dont le poète se porte garant, et qui nous montre le premier ancêtre connu de sa famille, venant des plaines éloignées que baigne le Danube, et s'établissant sur les rives du Loir où le roi Philippe de Valois lui concède des « biens à suffisance. » Il ne suffit pas non plus que, dès le XI[e] siècle, un moulin, dit le Moulin-Ronzart, travaillât sur le même cours d'eau, pour que, de cet établissement, soit nécessairement venu le vocable qui désigne les possesseurs de la Possonnière, au XIV[e] siècle. Ceux d'entre eux qui, les premiers, en ont été les seigneurs, répondent au nom de Baudouin et de Gervais. Mais si leur existence apparaît vraisemblable, on ne saurait en dire davantage, et, pour marcher sur un terrain absolument ferme (1), il nous faut arriver à ces trois personnages, Guillaume, dont M. Longnon nous révèle le premier l'existence, et André et Jean, celui-ci déjà décédé en 1404, l'autre s'en portant héritier. Mais à quel titre? frère, neveu ou cousin. Neveu, répond M. Jean Martellière; frère, semble-t-il d'après une généalogie du Cabinet des Titres (2). La question, jusqu'à nouvelle découverte, reste sans solution certaine.

Quoi qu'il en soit, André, de son mariage avec Catherine de Larçay, eut plusieurs enfants, parmi lesquels Jean, l'aîné de tous, qui hérita, en même temps que du château de la Possonnière, de la Sergenterie fieffée, de la forêt de Gâtine, dont son père avait été avantagé. C'est encore l'une des nouveautés du travail (3).

Jean, qui s'était uni par contrat, le 15 octobre 1436, à

(1) Je n'estime pas qu'il faille rattacher aux Ronsard du Vendômois les personnages du même nom qui, ayant d'autres armoiries, se sont établis en Italie. M. Longnon, tout en signalant ce qu'il croit être une branche de la famille, n'a pu nous indiquer comment elle se rattachait au tronc. Il n'en va pas moins que la notoriété du poète a amené ces Italiens à se glorifier de ce que nous pensons être une parenté hypothétique.

(2) Voir : *Revue Historique et Archéologique du Maine*, t. XV, p. 92, note 3.

(3) Voir : *Pierre de Ronsard*, pièces justificatives, n° VII. Je me permets de signaler à l'auteur de ce travail la rectification suivante. Dans la pièce justificative n° XVIII, il a imprimé : *tiens et avoue tenir en miesse* ? Il faut lire *nuesse*.

Briande de Verrières, en eut un fils, Olivier. Ce dernier épousa la fille de Jean d'Illiers, seigneur des Radrets, Jeanne, qui lui donna cinq enfants, nous dit M. Longnon, Louis, Jean, Marie, Jeanne et Jacques. Je crois, comme je l'ai observé dans une étude précédente (1), pouvoir en compter un sixième, nommé Charles. Il me semble, en effet, très difficile que le personnage de ce nom, en faveur de qui Jean de Ronsard résigna son archidiaconé de Laval, en 1535, soit le fils de son frère, Louis. A la date que nous venons de citer, il eût été bien jeune pour être pourvu d'un tel bénéfice.

Nous devons encore à M. Longnon de mieux savoir quelle fut la jeunesse accidentée de la mère du poète. Ne serait-ce pas là l'explication de ce peu d'influence qu'elle exerça sur lui. C'est à peine si, dans ses poésies, il en parle à deux ou trois reprises. Il en va tout autrement de son père, Louis de Ronsard, dont la personnalité accentuée est mise en pleine lumière, sans que l'auteur, toutefois, ait fait autre chose qu'utiliser les renseignements déjà connus. Comment ses fonctions de Maître d'hôtel des Enfants de France l'entraînèrent à leur suite en Espagne, quand ils y allèrent, comme ôtages, répondre de la fidélité de leur père au traité de Madrid, nous en étions déjà instruits. Son absence laissait quasi orphelin, le jeune Pierre, né en 1525. Sa mère l'envoya près de son oncle, le curé de Bessé-sur-Braye, Jean de Ronsard, qui lui enseigna les éléments de la langue latine. M. Longnon ne serait pas éloigné de croire que, un peu plus tard, un autre clerc du pays, Guy Peccate, curé de Sougé, lui en aurait révélé les beautés. C'est une erreur que nous avons déjà relevée. Ce n'est pas à Sougé, commune limitrophe de Coutures, la patrie du poète, que Peccate exerça les fonctions curiales, mais à Sougé-le-Gannelon, au canton de Fresnay-sur-Sarthe (2). Si cet ecclésiastique, comme le rapporte La Croix du Maine, lui rendit plus familière la poésie latine, ce n'est pas dans les premières années de l'adolescence du jeune Pierre de Ronsard. Il en faut faire honneur à ce gentilhomme, Paul Duc, que le roi avait chargé de gouverner les écuyers d'écurie du roi, parmi lesquels Louis de Ronsard avait fait admettre son fils, le destinant alors à la carrière militaire ou diplomatique.

(1) Voir : *Revue Historique et Archéologique du Maine,* t. XV, p. 100 et 101.

(2) Cf. *Annales Fléchoises,* t. X, p. 370-374, *Guy Peccate,* par M. L. Froger, et t. XI, p. 123.

La fâcheuse surdité dont le jeune homme fut atteint à la suite des voyages qui le conduisirent en Écosse, en Angleterre et en Allemagne, à Hagueneau, où il accompagnait Lazare de Baïf, lui donna occasion, selon toute apparence, d'entreprendre dans ses auteurs favoris des lectures plus suivies. Plus et mieux les poètes lui étaient connus, plus le désir se développait en lui de marcher sur leurs traces. Il n'eut cependant cette liberté que le jour où son père étant mort, en 1544, nul ne s'opposa plus à ce qu'il prît sa part des leçons que, sur la demande de Lazare de Baïf, Jean-Antoine, son fils, recevait de l'érudit Daurat. M. Longnon donne à entendre que, tout en s'adonnant à l'étude, et tous savent avec quelle ardeur, Pierre de Ronsard n'en continuait pas moins de fréquenter l'écurie du roi. Je supposerais plutôt qu'il s'éloigna totalement de la cour (1). C'est durant ces six années, qui s'écoulèrent de 1544 à 1550, que, soit à Paris (2) surtout, soit en Gascogne où nous savons qu'il se rendit vers 1547, soit à Poitiers où il rencontra Joachim du Bellay, son labeur acharné et les entretiens qu'il avait avec de studieux compagnons le préparaient à ce rôle de chef d'école que nul, parmi ses amis, n'eut la pensée de lui disputer. Ceux-là qui entrèrent dans sa Brigade, c'est le nom qui désignait cette troupe entreprenante, M. Longnon nous les fait connaître, et, après avoir lu les pages qu'il leur a consacrées, je vois qu'il arrive à cette conclusion à laquelle dans une étude sur « les Isles fortunées » (3) je m'étais arrêté, c'est que les soldats se succédaient assez vite dans le petit bataillon, s'éliminant les uns les autres. Parmi ceux qui acceptaient ainsi la direction de P. de Ronsard, dans cette renaissance des Lettres, j'en vois un, c'est un naturaliste et un manceau, dont le prénom doit vraisemblablement être changé. M. Longnon nous parle de *Jean* Belon ; il y a là un *lapsus calami*, et l'auteur a voulu écrire *Pierre*, la gloire de Foulletourte (4).

Après avoir ainsi pris contact avec toutes ces recrues, je

(1) Je n'oublie pas cependant que Ronsard s'est fait un titre de gloire d'avoir parfois assisté aux repas du roi. Cf. *Annales Fléchoises*, t. XII, p. 167, mais j'incline à croire que ce fut en de rares occasions.

(2) C'est à M. H. Longnon que l'on doit de connaître le texte même de l'inscription de Ronsard à l'Université de Paris, le 7 décembre 1547. Voir son ouvrage, p. 161, note 2.

(3) Cf. *Annales Fléchoises*, t. IV, p. 7-15.

(4) Voir : *Pierre de Ronsard*, p. 249.

m'attendais à voir passer aussi en revue les vieilles troupes contre lesquelles les premières luttaient. C'est, il me semble, un chapitre qui eût heureusement complété le travail. Peut-être en dirai-je bientôt ici quelque chose, à propos d'une thèse sur Mellin de Saint-Gelays, thèse fortement charpentée et agréablement écrite, qui vient de valoir à M. l'abbé Molinier, professeur au collège libre d'Espalion, le titre de docteur ès-lettres (1).

Ce ne sont pas seulement les premières armes de Ronsard qui ont sollicité et retenu l'attention de M. H. Longnon. En ces années où le poète luttait contre les vieux poètes, l'ardeur de ses vingt-cinq ans l'entraînait à d'autres conquêtes. Il les a amplement chantées. Mais, dans quelle mesure sont-elles fictives ou réelles. Assurément, quand on sait en quelles grossièretés Ronsard s'est oublié, en 1553, dans son *Livret de Folastries,* dont on souhaiterait qu'il ne fût pas l'auteur, on est en droit d'interpréter dans un sens très matériel les sonnets de ses *Amours.* Et pourtant, depuis que M. H. Longnon lui-même nous a appris quelle était cette Cassandre Salviati que le poète a chantée, et qui, restée la digne épouse du seigneur de Pré, n'a jamais eu avec Ronsard les privautés dont celui-ci s'est vanté à tort, il en faut bien conclure qu'il y avait surtout chez lui débauche d'esprit plus que de cœur, moins encore peut-être, simple imitation d'auteurs italiens (2). Je ne prétends pas qu'il en a toujours été ainsi, mais ce premier exemple autorise ma défiance, et, pour l'honneur du poète, je conclurais aisément qu'il a plus mal parlé que mal agi.

L. F.

H. Vaganay. — *Pour l'histoire du Français moderne.*

Les travaux se multiplient qui aident à discerner comment se sont formés les divers vocables français ; à quelle époque ils ont commencé à être usités ; quels écrivains les ont, les premiers, mis en circulation. A cette œuvre, beaucoup apportent, ceux-ci, leur pierre ; ceux-là, des matériaux plus

(1) Cf., H.-J. Molinier, *Mellin de Saint-Gelays,* un vol. in-8 de XXXIV-614 p., Paris, 1910, chez Picard.

(2) Il traduisait parfois simplement *Anacréon* dans les morceaux où il paraît le plus personnel. Ainsi de cette ode qu'il publia, en 1555, au f° 51 r° des *Meslanges,* et qui commence par ce vers : *Si tu peux conter les fleurs,* il dit lui-même, en la dédiant à Olivier de Magny : *prise d'Anacréon.*

importants. Il n'en est pas qui aient, autant que MM. Hatzfeld et Darmesteter, contribué à faire connaître l'état civil de ces mots dont nous nous servons tous les jours. Mais le dictionnaire de ces lexicographes (1) ne saurait prétendre à tout dire et à tout enregistrer. Depuis que cet ouvrage a paru, on a, de divers côtés, tenté de le compléter, en examinant de plus près certains textes que ces auteurs n'avaient pas consultés. Dans la *Revue d'histoire littéraire de France*, le regretté M. Delboule s'était fait de ces recherches comme une spécialité. Et voilà que, mort, il semble avoir trouvé un successeur dans le Bibliothécaire des Facultés catholiques de Lyon, M. Hugues Vaganay. Ce dernier, dans deux revues, l'une, allemande, les *Romanische Forschungen,* tome XXXII, l'autre, française, la *Revue des Études rabelaisiennes*, a relevé, dans la première, sous ce titre : « Pour l'histoire du Français moderne (2) » un ensemble considérable de mots et d'exemples, lesquels permettent de reconnaître à ces vocables une ancienneté plus grande que celle qui leur avait été attribuée jusqu'ici ; et, dans la seconde (3), deux cents termes environ dont on croyait pouvoir dire que Rabelais les avait, le premier, patronnés, et qui, en somme, étaient connus d'autres écrivains, antérieurs à lui ou ses contemporains. Nous n'estimons pas inutile de signaler ici ces études, si arides soient-elles. Heureux serions-nous, si elles en provoquaient de semblables.

L. FROGER.

(1) En voici le titre : *Dictionnaire général de la langue française.*

(2) Il a fait faire, de ces notes, un tirage à part, en un volume in-8 de 184 pages.

(3) Cf. *Revue des Études rabelaisiennes,* t. IX, p. 185-210.



L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER.

CHARLES-P.-A. BOUCHER

CHIRURGIEN FLÉCHOIS

1742-1812

> Heureux l'homme qui a été élevé de manière qu'il est devenu dûr envers lui-même et compatissant envers les autres !
>
> Ch. Boucher, *Mémorial*, p. 36.

Il y aura tout prochainement un siècle (le 21 octobre 1912) que mourut à La Flèche, dans sa maison de la rue Basse (1), un chirurgien distingué, Charles-P.-A. Boucher, dont l'existence, toute de devoir et de charité, forcément oubliée avec le temps, mérite d'être remise en lumière.

Il nous est agréable de faire revivre le souvenir de ce parfait honnête homme dont le talent fut publiquement reconnu par les sociétés savantes les plus qualifiées et dont le caractère fut hautement apprécié dans la ville où il exerça pendant 45 ans (1767 à 1812).

Pour établir cette notice biographique, nous puiserons dans la correspondance que Boucher entretint avec la *Société libre des Arts du Mans*, dont il fut membre correspondant et dans les communications qu'il adressa soit à l'ancienne *Académie royale de Chirurgie* dont il fut élu membre correspondant, soit à la *Société de Médecine de Paris* dont il devint également membre correspondant ; mais nous utiliserons surtout pour ce travail les deux volumineux manuscrits qu'il a laissés à sa postérité.

(1) Voir *Registre des décès de La Flèche*, nº 93, 21 octobre 1812.

Stimulé par l'exemple de son ami Marchant de Burbure à qui il venait de fournir quantité de notes intéressantes pour son dernier ouvrage (1), Charles-P.-A. Boucher s'était décidé, « vers la fin de l'an IX » à « mettre par écrit ce que sa mémoire lui rappela avoir vu, lu ou entendu dire » concernant l'époque révolutionnaire à La Flèche et dans les environs. Telles sont l'origine et la substance du *Mémorial*, important manuscrit de 470 pages, divisé en 12 chapitres, avec avant-propos et table des matières (2).

Les événements qui suivirent cette période tourmentée lui paraissant également pleins d'intérêt, il se décida plus tard à les noter dans des articles séparés qui, réunis, forment une sorte de journal. A ce recueil, dans lequel il intercala une foule de notes générales ou personnelles, il donna le titre d'*Ephémérides fléchoises* (3).

Bien que destinés seulement « à ses descendants » à qui défense fut faite et « réitérée » de les communiquer « avant l'extinction de tout trouble dans la

(1) Cf. Marchant de Burbure. *Essais historiques sur la Ville et le Collège de La Flèche*. An XI, 1803.

(2) Nous connaissons deux exemplaires du *Mémorial*. Celui que possède la Bibliothèque de la ville de La Flèche est une *copie ;* ce qu'il est facile d'établir en comparant l'écriture de ce manuscrit avec les lettres de Boucher conservées à la Bibliothèque de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*. L'*original* est devenu la propriété de M. le Vte Amelot de la Roussille, juge au Tribunal civil de Baugé, qui l'a acheté à une vente faite par le ministère de Me Bled, notaire à Baugé, le 5 mars 1899. Cette vente a eu lieu au décès du Dr Ridreau, médecin militaire retraité, lequel avait épousé dame Anne-Henriette Rojou, petite-fille de Charles-P.-A. Boucher.

La pagination indiquée dans nos références est celle de l'original.

(3) Nous ne connaissons qu'un exemplaire des *Ephémérides*, lequel se trouve à la Bibliothèque de la ville de La Flèche. Ce recueil n'avait aucune pagination ; nous avons cru devoir en marquer une au crayon pour faciliter les recherches. Il comprend actuellement 268 pages, les dernières ayant été détachées et probablement perdues.

Nota. — Nous aimerions à voir ces deux manuscrits reliés et conservés soigneusement, vu les renseignements rares ou personnels qu'ils contiennent.

France », dans la crainte « qu'ayant mis les noms de certains individus flétris par leurs actions, il en résulte des haines interminables », ces deux manuscrits de Ch.-P.-A. Boucher sont depuis longtemps tombés dans le domaine public.

C'est même la transgression de cette défense formelle de l'auteur qui a permis aux historiens fléchois du XIXe siècle, en particulier à M. de Montzey, de donner sur la Révolution dans la contrée une foule de renseignements introuvables ailleurs (1). Nous tenons beaucoup à le faire remarquer dans l'intérêt de la stricte vérité — *Cuique suum* —

Élève du Collège Henri IV

Ch. BOUCHER fait de bonnes études classiques et demeurera très attaché à ses anciens maîtres

Né à Montbazon (2), Boucher fut baptisé le 28e jour de juillet 1742 par Courtilleau, curé de l'endroit, et reçut les prénoms de Charles-Pierre-Augustin. Fils « du sieur Charles Boucher, employé dans les aydes, et de dame Genneviève Farcy » il eut pour « parein » Jean Vallière et pour « mareinne » Dlle Perrine Farcy. L'acte de baptême est signé : Perrine Farcy, Boucher, Courtilleau (curé) (3).

(1) Nous estimons que M. de Montzey a puisé d'une façon vraiment scandaleuse dans le *Mémorial* de Boucher. Certaines parties de ce manuscrit sont données presque en entier, souvent copiées mot à mot, dans le IIe et surtout le IIIe volume de l'*Histoire de La Flèche et de ses Seigneurs*. Or le nom de Boucher est à peine indiqué d'une façon claire et précise comme référence. L'abus est tel qu'on voit aujourd'hui des citations attribuées à Montzey qui sont purement et simplement des copies de Boucher (voir *Annales Fléchoises*, n° de Nov.-Déc. 1907, page 390), et le *Général Tranquille*, par Du Chêne et de la Perraudière.

(2) Chef-lieu de canton (Indre-et-Loire).

(3) L'acte de baptême a été vérifié par M. Em. Boutineau, sur les registres de Montbazon. Que M. Boutineau veuille bien recevoir ici nos sincères remerciements pour tous les renseignements qu'il nous a si généreusement fournis.

Il était tout enfant lorsqu'il vint habiter La Flèche. Il y résidait déjà en 1753 (souvenir qu'il aimera à rappeler plus tard) (1), époque où l'on fit de grands travaux d'amélioration au port et où l'on établit un bassin capable de contenir à l'aise les nombreux bateaux qui remontaient et descendaient alors *le Loir*, au grand profit des localités riveraines.

Nous ignorons s'il y vint seul, pour suivre les cours du Collège Henri-IV, ou si ses parents qui moururent depuis à La Flèche (2) l'y accompagnèrent à ce moment. En tout cas, il n'y vécut point isolé, car il trouva là son grand-père maternel, Augustin Farcy (3), vieux chirurgien renommé pour son habileté en médecine opératoire, et deux oncles, MM. Farcy et Drouault, également chirurgiens et jouissant alors d'une grande réputation (4).

Doué d'une nature à la fois douce et sensible, Ch. Boucher éprouva une réelle fierté lorsqu'il fut admis comme élève dans ce beau Collège Henri-IV qui jouissait d'un prestige incomparable, tant à cause de ses éminents professeurs que pour les hommes remarquables qui en étaient sortis et qui avaient illustré le clergé, l'armée, la magistrature, les lettres et les sciences. Il y trouva du reste des camarades de condition généralement élevée, ce qui ne pouvait que flatter son amour-propre.

C'est là qu'il connut M. Delaroche, le futur curé de La Flèche, ce qui lui permettra d'écrire plus tard « qu'il avait fait toutes ses études avec lui » et d'ajouter que M. Delaroche « s'était toujours distingué par le succès le plus éclatant et par une conduite sage »,

(1) V. *Ephémérides*, p. 110.

(2) Voir Acte de décès de Ch. Boucher, précité.

(3) Augustin Farcy mourut le 14 mai 1754, à l'âge de 74 ans. Voir Marchant de Burbure *in-loco citato*, p. 113.

(4) Voir *Ephémérides*, p. 211.

double raison « qui le faisait proposer par les professeurs comme le modèle à suivre ».

Par Boucher également nous apprendrons que ce sujet remarquable « termina ses études par recevoir avec distinction le bonnet de Docteur dans l'Université d'Angers, etc., etc. (1) ».

Avec son grand désir d'apprendre et une application soutenue au travail, Ch. Boucher gagna vite un bon rang parmi les meilleurs élèves ; aussi lorsque, ses études classiques terminées, il se présenta pour obtenir le diplôme universitaire de *maître ès-arts*, autrement dit de bachelier, ce fut sans peine qu'il sortit vainqueur de cette épreuve tant redoutée des collégiens (2).

Pendant son séjour à Henri-IV il prit d'ailleurs chez les Pères, avec de fortes croyances religieuses, des mœurs polies et aimables qui devaient rester, même au plus fort de la Révolution, un des traits essentiels de son caractère.

Toute sa vie il conservera pour ses anciens maîtres un profond attachement et ne s'en cachera pas même aux heures difficiles.

« Dans la soirée du 1er avril 1762, lorsque les Pères Jésuites montèrent à cheval et quittèrent le Collège au milieu d'une population qu'attristait justement leur expulsion, Ch.-P.-A. Boucher, ancien élève, se joignit bravement au cortège imposant des pensionnaires et des externes et assista à leur départ » (3).

(1) Voir *Ephémérides*, p. 15, 16 et 17.

(2) Le titre de *maître ès-arts* donnait droit à un costume officiel porté dans les occasions solennelles ; c'était la robe longue à grandes manches, la chausse ou épitoge et le bonnet carré.

Voir J. Roger dans la *Vie médicale d'autrefois*, p. 23, Paris, J.-B. Baillin, 1907.

(3) Voir J. Clère, *Histoire de l'Ecole de La Flèche*, p. 172.

Voir également R. P. de Rochemonteix, *Le Collège de Henri-IV*, t. IV, p. 305.

Plus tard, au déclin de sa vie, lorsqu'il écrira son *Mémorial,* il laissera d'eux ce pieux souvenir de la reconnaissance filiale : « J'ai vu ces Pères mener leurs écoliers dans les chaumières, dans les hôpitaux, dans les prisons ; ils ne se contentaient pas de faire verser l'argent destiné aux plaisirs, mais encore ils faisaient connaître tout ce que la morale pouvait tirer d'avantageux de l'inspection et de l'établissement de ces lieux... Les Jésuites répandaient de grandes aumônes et se conduisaient avec le plus grand désintéressement dans l'administration de leurs biens. Tous leurs fermiers étaient riches ; le prix de leurs fermes n'augmentait jamais. Lorsqu'après la destruction de la compagnie on donna ses biens à ferme, ils furent portés à 40 mille livres d'augmentation pour un bail de trois ans, et, au second bail, ils le furent à 60 mille livres » (1).

Charles P.-A. BOUCHER fait pour l'époque d'excellentes études chirurgicales

L'heure est arrivée de choisir une carrière : moment solennel pour un jeune homme.

Quoique fils de fonctionnaire, Ch. Boucher se décide pour l'étude de la chirurgie. Les succès de son grand-père et la réputation de ses oncles contribuèrent sans doute à le lancer dans cette voie.

L'enseignement chirurgical, à cette époque, loin d'avoir l'éclat qu'il a aujourd'hui, était encore rudimentaire et ne s'adressait guère d'ailleurs qu'à de tout jeunes écoliers (2), ne possédant qu'une modeste ins-

(1) Passages du *Mémorial* de Boucher cités par le P. de Rochemonteix, t. IV, p. 306. *Mémorial* p. 35-36 et page 294.

(2) Les apprentis débutaient le plus souvent à 15 ans. Ils devaient faire 3 années d'apprentissage et servir les maîtres pendant quelques autres, comme compagnons, avant de passer leurs examens de maîtrise.

Voir E. Boutineau, V. P. de la Société française d'histoire de la médecine : *Les examens d'un barbier-chirurgien de Tours au XVII*e *siècle.* Dijon, imprimerie Jacquot et Floret, 1904.

truction primaire, plus ou moins supérieure. Cependant il commençait à se dégager des méthodes empiriques des siècles précédents et bientôt il allait, en s'adressant à des jeunes gens sortis des collèges secondaires, souvent munis de diplômes universitaires, se faire l'égal de l'enseignement médical, au grand scandale de la Faculté qui considérait toujours la chirurgie comme un métier manuel et les chirurgiens comme de vulgaires artisans.

Pour se conformer aux habitudes alors en usage, Ch. Boucher demanda à MM. l'Espine, oncle et neveu (1), de vouloir bien l'accepter comme *apprenti*. Il s'attacha donc à ces maîtres chirurgiens estimés de La Flèche, les accompagna dans leur service à l'hôpital ainsi que dans leur clientèle, à la ville et à la campagne, leur servant d'aide en mainte circonstance.

Ch. Boucher fait remarquer qu'à l'hôpital, à cette époque, « la religion, la décence, l'humanité, la propreté, l'exactitude, étaient scrupuleusement observées ». Il ajoute qu'il en était de même « chez les malades de la ville et de la campagne et qu'on ne faisait d'ailleurs aucune distinction entre les riches et les pauvres » pour ce qui regardait « la conduite » (2).

Son temps d'apprentissage terminé, Ch. Boucher dut sans doute demeurer encore quelque temps auprès de ses premiers maîtres, à titre de *compagnon*, comme c'était la coutume ; mais il ne voulut pas se contenter de l'instruction professionnelle qu'il avait acquise à La Flèche et il partit pour Paris afin de s'y perfectionner.

Il n'oubliera point du reste les bonnes leçons qu'il a reçues de MM. l'Espine, témoin ce passage des *Ephémérides* : « Etant élève, j'ai reçu de ces maîtres habiles les vrais principes de l'art, une méthode

(1) Voir *Ephémerides*, p. 211.

(2) Voir *Ephémérides*, p. 211.

d'opérer et de panser qui me servit de titres de recommandation auprès de mes professeurs de Paris » (1).

Nous ne savons rien de particulier sur le séjour qu'il fit à Paris comme *aspirant à la maîtrise ;* mais, connaissant son caractère, nous pouvons affirmer à coup sûr qu'il fut un des plus assidus aux cours du Collège de Saint-Cosme, car l'école de chirurgie avait alors des professeurs « formés par une longue expérience » et dont le talent attirait les élèves (2).

A une époque où la médecine opératoire commençait à devenir intéressante, Ch. Boucher dut fréquenter non moins assidument l'amphithéâtre d'opérations où des démonstrateurs commentaient la pratique des maîtres alors en vogue, lorsque ces maîtres n'opéraient pas eux-mêmes.

Mais c'est le cimetière de Clamart qui dut surtout recevoir sa visite régulière ; car c'est là qu'avaient lieu les autopsies et qu'on se livrait aux travaux de dissection (3). Comme nous aurons l'occasion de montrer que Ch. Boucher connaissait son anatomie et n'était point un novice lorsqu'il s'agissait de pratiquer une autopsie, force nous est d'admettre qu'il fut un habitué de l'endroit où ces choses s'apprenaient.

Il n'est pas douteux d'ailleurs, qu'à Paris comme à La Flèche, il s'attacha à un maître en renom pour le suivre dans ses visites à l'hôpital et même parfois en ville ; mais il n'a indiqué nulle part le nom de cet illustre *Patron !*

Nous savons enfin que « tous les premiers lundis de chaque mois, après la célébration de l'office divin en l'Eglise de Saint-Cosme et de Saint-Damien, les chirurgiens étaient tenus de panser gratuitement tous

(1) Voir *Ephémérides*, p. 211.

(2) Voir Dr J. Roger (du Hâvre) dans « La vie médicale d'autrefois », p. 55.

(3) Les sujets n'étaient livrés qu'après qu'une messe avait été dite pour le repos de leur âme, messe à laquelle assistaient les étudiants.

les pauvres qui se présentaient à eux (1) ». Ce fut évidemment pour Ch. Boucher une occasion nouvelle de se familiariser avec les méthodes employées et recommandées par les grands maîtres pour interroger les malades, les examiner, soigner leurs plaies, blessures, etc., appliquer des bandages et faire toutes opérations courantes de petite chirurgie.

Après des études théoriques et pratiques aussi complètes pour l'époque, Ch. Boucher se trouva largement en mesure d'obtenir ses *lettres de maîtrise*. Toutefois, au lieu de se présenter devant ses professeurs de Paris pour passer les examens réglementaires, c'est à la *Communauté des Chirurgiens de La Flèche* qu'il demanda de lui faire subir les épreuves obligatoires, les candidats étant tenus alors de se faire agréger à la Communauté qui avait juridiction sur la région où ils désiraient exercer.

Pareille réglementation n'était d'ailleurs pas absolument spéciale aux chirurgiens (2). Les médecins eux-mêmes, tout docteurs qu'ils fussent des Facultés de Paris ou de Montpellier, se voyaient contraints, lorsqu'ils désiraient exercer dans une ville où existait Faculté ou Collège, sinon de recommencer tous leurs examens, tout au moins de soutenir publiquement une ou deux thèses, selon les villes, et de passer à l'hôpital un ou deux examens de clinique ; sans compter qu'ils devaient verser au préalable une somme assez importante (six cents livres, à Tours ; deux mille livres, à Poitiers).

Ch. Boucher arriva donc à La Flèche pour faire ce que l'on appelait le *grand chef-d'œuvre*.

Les épreuves consistaient en une série d'examens auxquels tous les maîtres en chirurgie avaient le droit

(1) Voir J. Roger, *in loco citato*, p. 26.

(2) Voir Em. Boutineau. *Notice biographique sur B.-F. Bouriat, médecin à Tours*, 1788-1816, p. XIX.

d'assister, mais où seuls avaient le droit d'interroger ceux qui avaient cinq ans d'exercice. Le lieutenant du premier Barbier du Roy, fonctionnaire qui administrait la Communauté, posait toujours la première question (1). Le doyen des docteurs en médecine de la localité était généralement présent (2).

Le nombre d'examens que dut subir Ch. Boucher fut de neuf et pour ce il versa au préalable une somme de huit cents livres (3).

Les huit premiers examens portaient sur les matières suivantes :

1° Ostéologie, maladies des os, fractures, etc.

2° Anatomie chirurgicale des régions, opérations, etc.

3° Théorie et pratique de la saignée, ligatures, etc.

4° Interrogation et examen pratique sur les médicaments (4).

Après avoir satisfait ses examinateurs sur ces diverses matières, Ch. Boucher subit avec non moins de succès son dernier examen, *examen* dit *de rigueur*, lequel portait sur toutes les parties de la chirurgie et remplaçait la thèse interdite aux chirurgiens par arrêt du Parlement (5).

Nous devons à l'extrême obligeance de M. le docteur Delaunay, du Mans, très au courant des choses concernant les « Vieux Médecins Mayennais » et les « Vieux Médecins Sarthois » (6) de connaître la date, 12 février 1767, où le jury réuni en assemblée géné-

(1) Voir Em. Boutineau, *Les examens d'un barbier-chirurgien de Tours au XVIIe siècle.*

(2) Voir Em. Boutineau. *Le dernier gagnant. Maitrise de l'hôpital général de Tours*, p. 14.

(3) Voir *Ephémérides*, p. 211.

(4) Voir J. Roger. *La vie médicale d'autrefois*, p. 45.

(5) Voir J. Roger, *in eodem loco*, p. 45.

(6) Ce sont les titres de deux volumes in-8° dûs au docteur Paul Delaunay, ancien interne des hôpitaux de Paris, lesquels font partie de la *Bibliothèque historique de la France médicale*.

rale proclama Charles-Pierre-Augustin Boucher, *Maître en Chirurgie* pour La Flèche (1).

Ch. Boucher fut admis ensuite à prêter serment entre les mains du premier chirurgien, suivant la coutume, et on lui remit enfin une expédition de ses lettres de maitrise signées : Drouault, Farcy et Lépine (2).

Ces diverses cérémonies terminées, on fêta le jeune chirurgien dans un banquet qui marquait toujours le joyeux avènement d'un nouveau maître (3).

Dignus erat intrare in docto nostro corpore !

Ch. BOUCHER exerce à La Flèche
Ses succès. — Elu membre correspondant de l'« Académie royale de Chirurgie. »

Muni de son diplôme de *Maître en Chirurgie*, Ch. Boucher avait désormais le droit de tenir *boutique* et de faire flotter à ses fenêtres la bannière de la corporation portant comme blason : *d'azur aux trois boites d'argent posées* avec ou sans *fleur de lis d'argent en abîme* (4).

Usa-t-il de cette prérogative dont se montraient si jaloux les anciens barbiers-chirurgiens ? C'est moins que probable; car *la barberie* était supprimée depuis quelques années (1760) et la *maîtrise en chirurgie* venait au contraire d'être élevée dans la hiérarchie sociale par suite des Lettres patentes de Louis XV, enregistrées au Conseil du Roy (1756) et pour tout son royaume. Ces lettres patentes portaient expressément « que les maîtres en l'art et science de chirurgie qui

(1) Cf. Archives Nationales BB¹ - 209, Sarthe.

(2) Voir *Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens français légalement reçus*. Paris, in-8°, An X.

(3) Voir Em. Boutineau, *Les examens d'un barbier-chirurgien de Tours*, p. 19.

(4) Voir J. Roger. *La vie médicale d'autrefois*, p. 37.

exerceront purement et simplement leur profession, jouiront, en qualité de notables bourgeois des villes et lieux de leur résidence, des honneurs, distinctions et privilèges dont jouissent les notables bourgeois (1) ».

Quoi qu'il en soit, Ch. Boucher put s'adonner librement à l'exercice de son art et la clientèle panachée auprès de laquelle il fut tout d'abord appelé (sort réservé à tout arrivant) lui servit de marchepied pour arriver à une situation qui ne fit que s'améliorer.

Du côté de ses confrères, parmi lesquels il comptait, comme nous l'avons vu, deux de ses oncles et l'un au moins de ses premiers maîtres, il ne trouva que bienveillance et bons conseils ; ce qui facilita singulièrement ses débuts dans la carrière.

Il ne tarda pas d'ailleurs à se marier. En épousant demoiselle Rosalie-Jeanne-Françoise Gandon, il entra dans une famille fort bien posée de La Flèche et sa situation se trouva consolidée par là même.

Nommé chirurgien à l'hospice civil où, deux fois par jour, il allait panser les pauvres, puis attaché comme chirurgien inoculateur au bureau de santé de l'Ecole militaire établie dans l'ancien Collège Henri-IV (2), l'avenir se présenta bientôt devant lui plein de promesses.

La fonction du chirurgien inoculateur consistait à inoculer la variole (variolisation) à peu près de la même façon et dans le même but qu'on inocule le vaccin (vaccination).

Avant la publication retentissante des résultats d'immunisation obtenus par Jenner avec l'emploi systématique de la vaccine (3), on ne possédait pas,

(1) Jenner Edw. *Inquiry in to the causes and effects of the variolex vaccinœ*; in-4°, fig. London, 1798.

(2) Voir Em. Boutineau. *Mémoires de Chirurgiens de Touraine, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 20.

(3) Cf. Marchant de Burbure. *Essais historiques*, p. 310.

en effet, d'autre moyen préventif contre la variole. C'était d'ailleurs une méthode précieuse et lorsqu'en 1722 cette pratique s'acclimata en France, ce fut un immense bienfait, car alors les épidémies de variole étaient très fréquentes et occasionnaient une mortalité réellement effrayante (1). Il suffit de lire les anciens auteurs pour s'en convaincre.

Quoique bien inférieur comme résultat à celui qu'on obtient actuellement avec la vaccine, la variolisation diminuait pourtant la mortalité d'une façon considérable et La Condamine n'hésitait pas à écrire, en 1754, « que si l'inoculation était devenue générale en France depuis 32 ans, c'est-à-dire depuis 1722, on eût sauvé la vie à près d'un million d'hommes, sans y comprendre leur postérité (2) ».

Ch. Boucher s'acquitta de cette mission « en habile praticien » nous dit Marchant de Burbure, et des documents existent à la bibliothèque du Prytanée qui viennent corroborer cette opinion.

Loin de nous la pensée de suivre Ch. Boucher dans ses visites en ville et dans ses courses à la campagne. Qu'il nous suffise de dire, d'après quantités de détails mentionnés dans ses manuscrits, qu'on le vit étendre progressivement son rayon d'activité dans toutes les directions. On le rechercha au château de Sablé et il vint de notre côté jusqu'au Lude où la marquise de la Vieuville le fit souvent appeler (3).

La considération dont il fut vite entouré ne saurait surprendre ceux qui connaissent ses excellentes études chirurgicales; mais il convient de faire remarquer que

(1) On prétend qu'il mourait de la variole *un dixième* du genre humain et que dans certaines épidémies la mortalité atteignait la proportion d'*un cinquième* et même parfois, chose à peine croyable, des *neuf dixièmes* des personnes atteintes.

(2) Cf. Husson, *Dictionnaire des Sciences médicales*, t. 56. p. 436.

(3) Voir *Mémorial*. Note de la page 280.

ce qui lui valut sa haute situation morale ce fut, non moins que son habileté, son attitude loyale et correcte en toute circonstance.

Il importe, avait écrit depuis longtemps Guy de Chauliac, « que le chirurgien soit lettré, expert, ingénieux, bien morigéné, hardy en choses seures, craintif en dangers ; qu'il fuye les mauvaises cures ou pratiques; qu'il soit gracieux aux malades, bienveillant à ses compagnons, sage en ses prédictions; qu'il soit sobre, chaste, pitoyable et miséricordieux, non convoiteux ni extraordinaire d'argent, mais qu'il reçoive modérément son salaire selon son travail, les facultés du malade, la qualité de l'issue ou événement, et sa dignité (1) ». Or, Ch. Boucher s'efforça toute sa vie de mettre en pratique ces divers conseils de l'ancien maître de Montpellier.

***

Comme tous les praticiens, il se trouva parfois en présence de cas très difficiles, pour ne pas dire désespérés, où son ingéniosité réussit à arracher à la mort des victimes qui semblaient toutes désignées pour le suprême départ. Il s'en montra certes heureux, ce qui est tout naturel, mais il se garda bien d'en faire étalage et d'en tirer une bruyante réclame dans le but de s'attirer la clientèle de ses confrères.

Marchant de Burbure (2) a noté trois circonstances dans lesquelles Ch. Boucher se montra fin observateur, esprit réfléchi et avisé, ne reculant pas au besoin devant une initiative hardie. Les voici par ordre de dates !

1er cas. « En 1775, un *abcès* se forme dans le bas-ventre, derrière l'os des hanches du ne Rousseau,

(1) Voir Dr Roger : *La vie médicale d'autrefois*, p. 40.

(2) Voir *Essais historiques sur la ville et le Collège de La Flèche*, p. 217, 221, 223.

domicilié à La Flèche. Malgré la difficulté presque invincible de pénétrer à la source du mal, M. Boucher réfléchit, croit que la chose n'est pas impossible, raisonne le cas et entreprend la cure. Il détache premièrement les muscles fessiers, et, après avoir mis l'os à découvert, il y applique le *trépan*. L'os étant perforé, il plonge le bistouri, guidé par son doigt. Le pus s'élance au dehors. Le malade est soulagé et la guérison s'opère quelques jours après ».

Analyse du 2e *cas*. « Le 25 mai 1785, un des enfants du ne Pinot, de La Flèche, âgé de 11 à 12 ans, est attaqué par un chien errant dont il ne peut se défendre qu'en le repoussant avec les pieds et les mains. Il en reçoit treize plaies sanglantes, tant sur les mains que sur les jambes.

« Au bout de 30 heures, M. Boucher est appelé » et, après interrogation du père et de l'enfant, soupçonnant que le chien était *enragé*, « traite le blessé en conséquence ». Malgré « l'activité des moyens employés », des accès de rage éclatent le 3e, le 4e et surtout le 9e jour.

« Croyant l'hydrophobe perdu sans ressources, et craignant qu'il ne dévorât ses frères, la famille fit entendre à M. Boucher qu'il n'y avait qu'un dernier moyen à employer, celui de la saignée aux quatre veines ».

M. Boucher rejeta naturellement ce moyen « avec horreur » et « osa encore espérer la guérison. Son attente fut récompensée », car « l'eau de luce et les frictions mercurielles ayant été doublées, une amélioration se produisit, la mélancolie diminua, la figure s'épanouit, l'appétit revint, le sommeil reprit son cours naturel et, bientôt après, la guérison fut radicale ».

3e *cas*. En 1788, Ch. Boucher eut à soigner un cultivateur atteint du *délire maniaque*. Les accès ayant été vainement combattus par les saignées, les bains, etc.,

notre chirurgien fit appel à ses auteurs classiques et se souvint qu'Hyppocrate considérait la musique comme un moyen avantageux à la santé et salutaire dans plusieurs maladies. Il utilisa ce moyen et eut la satisfaction de constater qu'au bout de trois séances la guérison était obtenue.

Nous croyons devoir faire ici quelques réflexions au sujet de ces *cures merveilleuses* rapportées par Marchant de Burbure et dont la population fléchoise avait sans doute déjà été informée par la rumeur publique.

1° L'application du *trépan* sur « l'os des îles » met bien en évidence les qualités chirurgicales de Boucher, en même temps que la sûreté de son diagnostic.

Sans doute le trépan était connu depuis longtemps et l'on prétend même que vers 1780 on faisait quelque abus de cet instrument dans certaines maladies cérébrales (1); mais si, en dehors du crâne, on l'avait parfois utilisé pour perforer le sternum, les côtes et même l'omoplate, il n'est pas prouvé qu'on s'en soit servi avant Boucher pour passer à travers l'os iliaque.

Pénétrer dans le bassin au moyen du trépan, à une époque où il était déraisonnable de songer à ouvrir le ventre, vu les dangers, alors inévitables, de l'infection péritonéale, ce fut évidemment un trait de génie qui classa du coup notre chirurgien fléchois parmi les meilleurs de la corporation.

2° La *rage* humaine fut toujours regardée comme une maladie affreuse et elle n'a pas, du reste, cessé de faire naître un véritable affolement dans le milieu où elle se développe.

Malgré les récits terrifiants de mort provoquée dans certains cas, soit pour éviter la propagation d'homme à homme, soit pour mettre fin prématurément aux souffrances des malheureux enragés, il n'est pas

(1) Cf. *Dictionnaire des Sciences médicales*, en 60 volumes, t. LV., p. 540.

contestable que la guérison de la rage était autrefois considérée comme possible. Les médications les plus extraordinaires étaient mêmes vantées comme parfaitement efficaces contre cette affection.

Cette opinion avait cours à l'époque où exerçait Ch. Boucher et nous comprenons la joie que dût éprouver notre chirurgien fléchois quand il constata le succès obtenu dans les conditions rapportées par Marchant de Burbure.

Il importe toutefois de faire remarquer que si le traitement employé par Ch. Boucher et qui était d'ailleurs très en vogue en 1785, a réussi à faire disparaître les accidents présentés par l'enfant « blessé aux mains et aux jambes par le chien errant », ce n'est certainement pas à un cas de rage confirmée qu'il a eu affaire.

Il existait alors, en effet, une grande confusion entre cette affection et certaines autres n'ayant de la rage que les symptômes plus ou moins apparents.

C'est seulement au commencement du XIX[e] siècle qu'on établit d'une façon précise les caractères différentiels de cette maladie ; ce qui permit aux auteurs du *Dictionnaire des Sciences médicales* (1) de rejeter formellement et en bloc la réalité des guérisons publiées jusque-là et d'avouer tristement « que le traitement de la rage déclarée est l'un des plus affligeans exemples des écueils de la médecine et des erreurs des médecins. »

Nous ajouterons avec la même « tristesse » que, sur ce point particulier, nous ne sommes aujourd'hui encore pas plus avancés que nos prédécesseurs. Si Pasteur a trouvé un moyen préventif qui rend les cas de rage extrêmement rares, il n'est pas moins vrai que le traitement curatif de la rage déclarée est toujours à découvrir.

(1) T. XLVII, p. 102.

3° Quant au traitement du *délire maniaque* par la musique, ce fut une heureuse innovation de Ch. Boucher. Au lieu de se confiner exclusivement dans la thérapeutique employée de son temps, notre chirurgien fit preuve d'une initiative intelligente, basée sur une érudition scientifique réelle. Sans doute le traitement moral était connu et fréquemment employé dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle; mais les concerts que l'on donne aujourd'hui dans certains établissements spéciaux, n'étaient pas encore préconisés comme moyen thérapeutique et Ch. Boucher nous apparaît comme un précurseur dans cette voie.

Nous bornons là nos réflexions au sujet des observations publiées en l'an XI par l'auteur des « Essais historiques sur la Ville et le Collège de La Flèche » et nous allons donner maintenant quelques notes sommaires sur l'*Académie royale de Chirurgie* et sur la *Communauté des Chirurgiens de La Flèche.*

***

Fondée sous l'inspiration active de la Peyronie qui avait su démontrer en haut lieu la nécessité d'établir une Académie qui recueillit les travaux de tous les chirurgiens français et qui conservât ainsi à la postérité les connaissances répandues par tant d'hommes éclairés; confirmée par lettres patentes du 2 juillet, enregistrées au Parlement le 22 juillet 1748, l'*Académie royale de Chirurgie* venait d'abandonner son installation du voisinage de Saint-Cosme pour s'établir dans un palais tout neuf (bâti vers 1775) où siège actuellement la Faculté de médecine.

Dans cette Académie splendidement logée, au grand dépit de la Faculté, siégeaient d'anciens professeurs de Boucher. Pour bien montrer à ceux-ci que leur ancien élève avait su profiter des leçons données au Collège Saint-Cosme, Boucher ne manqua pas de leur

adresser, entre beaucoup d'autres intéressantes, l'observation du malade trépané et guéri.

Cette observation (dont les détails se trouvent consignés dans les Mémoires de l'Académie) (1) ne passa point inaperçue des chirurgiens, membres de l'Académie royale; et c'est très probablement comme auteur de cette intervention intéressante que Ch. Boucher eut la grande satisfaction d'apprendre son élection de Membre correspondant de ladite *Académie royale de chirurgie.*

Nous ignorons la date exacte de cette élection qui marqua certainement dans les fastes de la communauté des chirurgiens de La Flèche; mais ce que nous savons, c'est qu'en 1789 le glorieux titre de Boucher est mentionné dans les documents publics (1).



Comme membre de la *Communauté des Chirurgiens de La Flèche,* lorsqu'il eut plus de cinq ans d'exercice, Ch. Boucher fut plus d'une fois appelé à examiner les jeunes candidats à la Maîtrise. Dans ces fonctions délicates, il se montra toujours bienveillant, sans faiblesse, se prononçant avec la plus scrupuleuse impartialité.

La Juridiction de la Communauté de La Flèche, dit-il dans ses *Ephémérides*, était très étendue, surtout dans le Maine : Fresnay, Mamers et Beaumont-le-Vicomte en relevaient et les chirurgiens qui se desti-

(1) Cf. Marchant de Burbure, *in loco citato,* p. 221.

(1) Voir *Dictionnaire des Médecins, chirurgiens et pharmaciens français légalement reçus.* Paris, an X.

Note. Parmi les chirurgiens manceaux qui devinrent membres correspondants de l'*Académie royale de Chirurgie,* M. le Dr Paul Delaunay cite le sieur de Villiers, maître ès-arts et en chirurgie, Greffier de M. le premier chirurgien du Roi au Mans, chirurgien en chef des hôpitaux de cette ville.

Vieux médecins sarthois, p. XXI, Paris, Honoré Champion, 1906.

naient à y exercer venaient devant nous subir leurs examens. « Nous évitions, ajoute-t-il, d'intimider l'aspirant; mais aucun ne put jamais trouver de faveur : nous sentions que l'humanité nous en faisait un devoir ».

Le 27 septembre de chaque année, le Corps des Maîtres en chirurgie qui compta jusqu'à cinq membres et même plus, « faisait dire une messe solennelle en l'honneur de saint Cosme et de saint Damien; puis suivait un repas fraternel. Outre cette messe qui se célébrait à l'hôpital, il y en avait toute la semaine suivante pour le repos de l'âme des chirurgiens défunts. Nous avions une rente fondée à cet effet ».

***

Ch. Boucher eut, entre autres élèves, un jeune homme de La Flèche, J. V. F. Vaydy, lequel devint un médecin militaire assez connu de son temps. Vaydy était en Prusse, comme médecin de la grande armée, lorsqu'il dédia à son ancien maître Ch. Boucher une traduction des *Observations sur les fièvres nerveuses* par Chr. W. Hufeland (Berlin, imprim. L. Quien, 1807, VI, 58 p., in-8°) (1).

***

Ch.-P.-A. Boucher exerçait ainsi consciencieusement son art, à La Flèche et dans les environs, depuis plus de 22 ans.

Constamment à la disposition de tous et de chacun, des pauvres comme des riches, par le mauvais comme par le beau temps, il s'en allait chaque jour, monté sur *Cocote*, à travers les sentiers de la contrée, portant haut le front, saluant au passage, d'un geste amical et d'un sourire plein de bonté, ceux et celles qu'il

(1) Nous devons cette aimable communication à M. le Dr P. Delaunay, du Mans, que nous prions de vouloir bien recevoir ici tous nos remerciements.

rencontrait et dont il connaissait la généalogie aussi bien que le tempérament. Tout en s'en remettant à Dieu du soin de guérir ceux qu'il venait de panser, suivant en cela l'exemple du maître A. Paré, il rentrait satisfait et joyeux quand il avait réussi a soulager l'humanité souffrante. Les prévenances et les mille petites attentions délicates qu'il trouvait à son foyer, au retour, lui faisaient d'ailleurs bien vite oublier les fatigues de la journée. Il repartait la nuit, quand cela était nécessaire, sacrifiant tout ou partie de son sommeil, et le lendemain il recommençait, ne se plaignant jamais de la besogne.

Il espérait bien continuer longtemps encore cette vie faite de dévouement lorsque le mouvement révolutionnaire se produisit qui bouleversa toute son existence professionnelle, comme il engendra du reste un trouble profond dans toute l'activité nationale.

Dr CANDÉ.

(A suivre)



LES VISITES D'INSPECTION

DE L'ARCHIPRÊTRE DE LA FLÈCHE

AU XVIIe SIÈCLE

On a pu se rendre compte, en parcourant une étude parue dans la *Province du Maine*, sous ce titre : *De l'action morale des doyens sur le clergé et sur les fidèles au XVII[e] siècle* (1), de l'influence qu'exerçaient, sur les pasteurs et sur leurs ouailles, ces dignitaires ecclésiastiques ; de quels procédés ils usaient dans les rapports qui les rapprochaient de leurs inférieurs, et comment ils se comportaient à l'égard de tous. Mais il y a, dans la circonscription épiscopale actuelle dont le Mans est le centre, un certain nombre de paroisses qui, avant 1789, dépendaient de l'évêché d'Angers, et dont, par conséquent, nous tenant, dans notre précédent travail, entre les limites de l'ancien diocèse, nous n'avions pas eu à nous occuper. Ces paroisses se trouvaient dans les doyennés actuels de La Flèche, de Sablé et de Malicorne, lesquels faisaient partie, avant leur réunion au diocèse actuel, de l'archiprêtré de La Flèche (2), dont le curé de Vion était, de droit,

(1) Cf. *Province du Maine*, t. V, p. 197-205.

(2) Voici quelle était la composition de l'archiprêtré de La Flèche. Il y avait sept prieurés-cures, ceux de Bousse, Dureil, Saint-Léonard de Durtal, Sainte-Colombe de La Flèche, Saint-Hilaire d'Etriché, Pincé et Saint-Marcel de Tiercé ; vingt-huit cures, celles de Vion, La Chapelle-d'Aligné, Notre-Dame de Durtal, Louailles, Le Pé, Arthezé, Baracé, Bazouges, Morannes, Saint-Germain-du-Val, Saint-Germain près Daumeray, Crosmières, Courtillers, Lézigné, Huillé, Briollay, Soucelles, Saint-Eloi de Daumeray, Le Bailleul, Saint-Pierre de Durtal, Saint-Pierre de Parcé, Saint-Martin de Parcé, Saint-Martin de Précigné, Saint-Pierre de Précigné, Verron, Créans, Saint-Thomas de La Flèche, Villaines-sous-Malicorne ; une annexe, Gouis, dépendant de La Chapelle-d'Aligné et de Notre-Dame de Durtal.

le titulaire. Voilà pourquoi les clercs qui ont été pourvus de cette cure, ont dû, comme archiprêtres, exercer sur leurs confrères voisins ce droit d'inspection dont nous avons à parler. C'est en nous reportant aux procès-verbaux qui se sont conservés de leurs visites (1), que nous désirons examiner comment ils procédaient dans l'exercice de leurs pouvoirs ; où se portaient leurs enquêtes et quelle idée, en notant les observations par eux formulées, nous pouvons nous faire de la tenue du clergé et des fidèles des diverses localités où ils instrumentaient. La majeure partie s'en trouve maintenant dans le département de la Sarthe, mais il en est aussi qui sont situées dans celui de Maine-et-Loire. Nous nous rendrons à la suite de l'archiprêtre, successivement, dans les unes et dans les autres. Nul, pensons-nous, ne s'en plaindra parmi les lecteurs de cette *Revue* qui vague aussi bien sur les bords du Loir que sur ceux de la Sarthe et de la Mayenne.

La plus ancienne relation qui nous reste de ces inspections remonte à l'année 1644. Celles qui suivent, tantôt plus, tantôt moins considérables, sont des années 1648, 1649, 1663, 1671, 1672, 1673, 1676, 1677, 1678, 1680, 1694 et 1708.

La première en date conduisit l'archiprêtre, m^tre^ René Noche, le 25 octobre 1644, dans les paroisses de Notre-Dame, de Saint-Léonard et de Saint-Pierre de Durtal (2) ; le 26, à Saint-Thomas de La Flèche, à Sainte-Colombe, à Créans (3), à Saint-Germain-du-Val ; le 27, à Verron, à Villaines-sous-Malicorne, à Bousse, à Arthezé ; le 28, à Dureil, à Parcé ; le 29, à

(1) Nous nous sommes servi d'une copie qui en a été soigneusement faite par M. P. Girault, de Parcé, et dont il a bien voulu nous donner communication.

(2) Durtal, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

(3) Créans, ancienne paroisse, réunie depuis le concordat de 1801 à celle de Clermont (Sarthe).

Courtillers ; le 7 novembre, à Notre-Dame-du-Pé, à Saint-Germain-sous-Daumeray (1), à Daumeray (2), à Huillé (3) ; le 8, à Lézigné (4), à Saint-Aubin-de-Baracé (5), à Tiercé (6) ; le 9, à Briollay (7), à Soucelles (8), à Étriché (9) ; le 10, à Pincé, à Précigné (10).

Où qu'il aille, l'archiprêtre est toujours assisté d'un greffier, clerc comme lui, et, ordinairement, curé ou vicaire de l'une des paroisses du voisinage, plus, parfois, d'un promoteur, appartenant, lui aussi, au clergé paroissial. Il a d'ailleurs fait avertir de sa venue le pasteur et les paroissiens (11). Il se rend, dès son arrivée, à l'église paroissiale où, après avoir adoré le Très-Saint-Sacrement, ou même avoir assisté à quelque cérémonie religieuse (12), il examine en quel

(1) Saint-Germain, ancienne paroisse, réunie à Daumeray, en 1809.

(2) Daumeray, paroisse et commune du doyenné et du canton de Durtal (Maine-et-Loire).

(3) Huillé, id.

(4) Lézigné, paroisse et commune du doyenné et du canton de Seiches (Maine-et-Loire).

(5) Baracé, paroisse et commune du doyenné et du canton de Durtal.

(6) Tiercé, paroisse et chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Angers (Maine-et-Loire).

(7) Briollay, paroisse et commune du doyenné et du canton de Tiercé.

(8) Soucelles, id.

(9) Étriché, paroisse et commune du doyenné et du canton de Durtal (Maine-et-Loire).

(10) Cette paroisse et toutes celles que nous n'identifions pas appartiennent au diocèse du Mans.

(11) Ceci résulte de la formule qui précède le procès-verbal d'inspection, et où il est dit que celle-ci a lieu « suivant nostre mandement et assignation donnée à ceste fin pour faire nostre visite... », ou autre formule analogue.

(12) Nous citons, à titre d'exemple, ce passage du procès-verbal de la visite faite le 13 août 1694, dans l'église de Courtillers. « Sommes arrivés en l'église de Saint-Jean-Baptiste de Courtillers, où avons esté receu par m^tre^ Marin Radigue, pb^re^, curé dudit lieu, où estant, après avoir chanté les répons du patron, ensuite l'antienne *Veni Sancte Spiritus,* avons fait l'adoration du Très-Saint-Sacrement et donné la bénédiction au peuple, après quoy.. » Quand, le 4 novembre 1648, le même archiprêtre va à Sainte-Colombe, son greffier note, dans le procès-verbal, que le vicaire « a présenté l'estolle ».

état sont, d'une part, tous les objets servant au culte, et, de l'autre, l'édifice lui-même où il est pratiqué. Il s'assure également de l'entretien décent du cimetière. Puis, cet examen accompli, il interroge les assistants (1), parmi lesquels se trouve, au premier rang, le curé de la paroisse, presque toujours présent en personne, ou représenté par un vicaire ; ensuite, les prêtres habitués résidant sur la localité ; le clerc qui tient l'école, quand il y en a une, et enfin les paroissiens eux-mêmes. Il tient à savoir si les offices liturgiques sont régulièrement célébrés ; si les bénéficiers ne négligent aucune clause des fondations religieuses dont ils touchent les revenus ; s'il n'y a pas quelque négligence dans l'administration des sacrements. Il s'informe de l'état moral de la population ; de la vie des clercs ; il veille à l'exacte rédaction des registres où sont consignés les actes des baptêmes et mariages, il s'enquiert si les comptes que le procureur de fabrique ou fabricien doit présenter à ses commettants et au curé sont rendus en temps convenable ; si les biens des fabriques sont sérieusement administrés (2). Tout cela est le schéma ou le programme général, lequel, selon le temps qu'il y consacre, est parfois plus, parfois moins développé. La variété des questions dont il avait à connaître, vaut qu'on s'y arrête un peu plus longtemps. Allons donc sur les pas du visiteur et voyons comment il agit dans le détail.

(1) « Enquis le procureur et quantité d'habitans présens, sy le service divin étoit célébré pieusement et sainctement et aux heures ordonnées par les statuts et ordonnances de l'esglise et accoustumées en icelle, sy les saincts sacrements estoient sainctement administrés, les chapelles et messes de fondation bien servyes aux jours et heures portées par les fondations d'icelles et s'ils ne recongnoissoient aucun abus en ces suiects et n'avoient aucunes plainctes à ferre ; ont tous dict que non. » Procès-verbal de la visite faite à Saint-Martin-de-Parcé, le 28 octobre 1644. Nous avons cité ce passage parce qu'il est très explicite, mais il y en a d'autres qui, pour être plus brefs, sont également probants.

(2) Les notes qui vont suivre viendront à l'appui de ces assertions.

Le 27 octobre 1644, il est à Villaines-sous-Malicorne, et « n'aiant trouvé custode pour porter le Saint-Sacrement aux malades », il ordonne d'en acheter une « aux dépens de la fabrice et ce dans cinq semaines pour tout préfection et delay. » Le lendemain, 28, à Dureil où le vicaire seul l'avait reçu, il lui enjoint, après avoir « visitté le Très-Saint-Sacrement que nous avons trouvé dans une boîte de plomb sans corporaux... d'y en mettre dans le jour de demain. » Les images des saints ou les tableaux qui ne lui semblent pas à leur place dans les églises, il commande de les en retirer. Ainsi à Sainte-Colombe « aiant encore trouvé un tableau devant le Grant ostel qu'avions à nos visites précédentes ordonné estre osté comme profane et de mauvais exemple deffendu par les lois de l'Église », il renouvelle l'ordre de l'en faire disparaître « dedans huict jours » (1). A la même date, dans l'église de Créans, « n'aiant trouvé aucune image de crucifix », il commande d'en poser une, « au plus tost que ferre se pourra à ce pour le moings dans un moys (2). » Le 27 octobre, à Verron « sur la remontrance à nous faite que led. procureur n'avoit achepté aucun processional nouveau », il lui prescrit d'en acquérir « un aux despens de la fabrice. » Le 7 novembre, il termine son procès-verbal par cette remarque : « avons de plus ordonné qu'une image difforme sera ostée de sur l'autel Saint-Michel et qu'une autre sera posée en la place d'icelle... et ce dans trois moys (3) ». Le 8 novembre, il enjoint au procureur de fabrique de Lézigné, de faire mettre une serrure aux fonts baptismaux et d'acheter un rituel ; à celui de Baracé, d'avoir à tenir les chapes et les chasubles en état de servir pour le jour de Noël, et de se pourvoir d'un processionnal.

(1) Visite en date du 26 octobre 1644.
(2) Visite du 26 octobre 1644.
(3) Visite de l'église de Notre-Dame-du-Pé.

Si son attention se portait sur les objets mobiliers garnissant les églises, ce n'était pas pour se désintéresser des édifices eux-mêmes. Mais, à la louange des paroissiens, les circonstances étaient rares où il avait à leur adresser de graves remarques sous ce rapport. Cela arriva pourtant à Saint-Germain, près Daumeray. L'agglomération, il est vrai, était petite, et le curé, m[tre] Anselme Juffé, à qui l'on demandait le nom du fabricier, était forcé de répondre qu'il n'y en avait « aucun, seulement que Christofle Jaubert, l'aisné, ramassait les offrandes des habitans tous les dimanches. » De là, sans doute possible, le déplorable état de l'église « toute deslabrée et presque descouverte et particulièrement sur le grand austel et derrière iceluy, et presque toute la nef et la plus grande partye du lambry tout cassé et osté, tellement qu'il pleut sur le grand autel et sur le tabernacle et mesmes que les pigeons et autres oyseaux gastent les ornemens. » Il prescrit, pour qu'ils y remédient, d'en avertir les décimateurs.

C'est, le 25 octobre 1644, une modification qu'il réclame dans l'arrangement d'un porche ou ballet, édifié devant la grande porte de l'église de Sainte-Colombe et qui, au dire du curé, noble Gabriel Du Pont, en empiétant sur une fenêtre, rendait l'église par trop obscure (1).

Après l'inspection de l'église venait tout naturellement celle de son annexe habituel et qui, alors, en était si rarement séparé, le cimetière. Là, ce semble, il y avait plus à redire. C'est ce que nous sommes en droit de conclure des observations suivantes.

A Bousse, le 27 octobre, les paroissiens ont ordre de réparer « les fossés de leur grand cimetière de

(1) « Et sur la plaincte à nous faicte par M. le prieur curé, qu'il a esté construit un ballet devant la grande porte qui oste la moictié du vitrail, qui, par ce moien, rend l'esglise grandement obscure, avons ordonné que l'on bessera led. ballet ou que l'on baillera autre jour à lad. esglise. » Visite de l'église de Sainte-Colombe.

peur que les bestiaux n'y entrent comme ils font, les fossés pour la pluspart estant tous abattus et comblés, et ce aux despans de la fabrice, avec deffense que nous faisons aux habitans d'y laisser aller leurs bestiaux, sous peine de trente soubz d'amende pour la première fois. » A Baracé, le 8 novembre, « sur la remontrance » qui lui avait été adressée « que les bestiaux alloient dans le grand cymetière, » l'archiprêtre défend « de les y laisser aller sous peine de vingt soubz d'amende, pour la première foys, applicable au profict de la fabrique. » Puis il ajoute : « Enjoignons au procureur de ferre clore aux despens de lad. fabrice, et ce dans quinze jours pour tout deslay. » Le lendemain 9, ayant remarqué, à Briollay, que « les allées du cymetière » étaient « trop estroictes », il ordonne « qu'elles seront eslargies, afin que deux personnes y puissent passer deux à deux, et la muraille refaicte, le tout aux despens de la fabrice. » A la même date, à Étriché, se reportant aux décrets du « Concile provincial de Tours », il interdit « à toutes personnes d'estaller ny vendre aucune marchandise dans le cimetière et à la porte de l'esglise, sur les peines portées par le concile. »

Ce ne sont pas seulement ces emplacements vénérés que notre inspecteur soustrait aux profanations plus ou moins réfléchies.

En deux localités, à Bousse et à Soucelles, ayant remarqué, dans l'église, des pierres tombales, ornées de croix que les passants, sans y prendre garde, foulaient aux pieds, il ordonna d'effacer ces signes consacrés (1).

(1) « Et aiant rencontré trois tombes dans lad. eglisse, deux de pierre et une d'ardoisse, sur lesquelles il y a des croix sur lesquelles le peuple marche, et avons ordonné que le signe de la croix sera osté et effacé dessus lesd. tombes et ce, dans huict jours, pour tout délay. » Visite de l'église de Bousse, le 27 octobre 1644.

« Et visitant lad. église nous avons trouvé une tombe de pierre,

S'il a ainsi à cœur ce que j'appellerai le côté matériel des intérêts religieux, ce n'est pas pour en négliger le côté moral. Dans ces édifices où il entend établir la décence, il veut aussi des cérémonies convenablement accomplies et telles que la dévotion des fidèles ait à s'y satisfaire. Le 27 octobre, « sur la plainte de quelques paroissiens (d'Arthezé) qui sont intervenus » remarque-t-il, nous disant « que la grand'messe se disoit sans heure arestée », il ordonna « que suivant les statuts et ordonnances ecclésiastiques, la première messe se célébrera précisément à six heures; la grand'messe, à l'esté, se commencera à neuf heures, et, à l'hiver, précisément à dix heures, sans les pouvoir retarder ny avancer pour aucune raison ». Le 7 novembre, à Huillé, « sur l'observation faite par les habitans que la première messe se disoit pas assez matin et n'y avoit heure précise, ny même pour la grand messe, » il décide « que la première messe se célébrera désormais à six heures ou environ et la grande à dix heures, à l'iver, et, à l'esté, se commencera à neuf heures et demie, et que le sacristain tiendra le son de la grande messe demy heure durant. »

Il n'est pas moins soucieux de sauvegarder l'exécution de toutes les clauses des fondations religieuses dues à la religion profonde des générations antérieures. Dans la paroisse de Huillé, le curé appela son attention sur le mauvais état d'une chapelle dédiée à saint Eutrope et où un chapelain, nommé Des Aubiers, aurait dû célébrer deux messes basses chaque semaine. L'archiprêtre s'y transporta lui-même, et, après s'être assuré que, depuis quatre ans et plus, le bénéficier ne se rendait plus dans ce modeste sanc-

proche les fonds, sur laquelle est aussy gravé le signe de la croix, nous ordonnons que led. signe de la croix sera osté et effacé dessus les dictes pierres et ce dans trois jours pour tout deslay. » Visite de l'église de Soucelles, le 9 novembre 1644.

tuaire dont la toiture était à moitié ruinée et dont les fenêtres étaient en partie décloses, il ordonna d'en saisir le temporel pour en consacrer les revenus aux réparations devenues indispensables (1).

Le désordre et l'irrégularité n'allaient pas toujours si loin, mais, dans la mesure où cela lui était connu, le visiteur y portait remède. Le 25 octobre, sur l'observation du procureur de fabrique de Notre-Dame de Durtal, que des messes fondées dans cette église étaient acquittées en d'autres sanctuaires, il défend d'en agir ainsi, à moins d'en avoir obtenu, au préalable, « l'exprès consentement de Monseigneur d'Angers. » Le 27 octobre, le fabricien de Villaines-sous-Malicorne lui ayant répondu, après en avoir été sollicité par lui, que toutes les fondations étaient dûment acquittées, sauf celle d'une messe qui, d'après les intentions connues du fondateur, aurait dû être célébrée, chaque dimanche, entre la première messe et la grande, il interdit « de la transférer à autres jours que du consentement des parans des fondateurs ». Il ajoute même que les héritiers, si la clause n'était pas observée, auraient le droit de faire acquitter cette messe où bon leur semblerait. Le 10 novembre, à Saint-Martin de Précigné, il ordonne « que les Chappelains qui ont des chappelles diront les messes aux jours et autels portés par les fondations, » et comme on l'avertit que la messe matinale du dimanche, établie par César Beslanger, ne se dit plus, non plus que la prière qui devait être récitée au

(1) « Et outre, nous a esté faict remontrance par M. le curé, qu'il y a une chapelle, appellée la chapelle de Mr Saint Eutrope, possédée par M. des Aubiers, qui est en mauvais estat, où nous nous sommes transporté pour en voir l'estat, où estant, avons trouvé lad. chapelle sans vittres pour la plus part, mal couvertte, et sans aucun ornemen et qu'il y a deux messes par sepmaine qui n'ont esté dictes, il y a quatre ans et plus, nous avons ordonné qu'il y sera procédé par saisye du temporail de lad. chapelle pour ferre dire lesd. deux messes et pour mettre lad. chapelle en réparation... » Visite du 7 nov. 1644.

Lavabo, pour ce bienfaiteur, il fixe l'heure à laquelle, désormais, ce service religieux s'accomplira, soit à six heures en été et à six heures et demie en hiver.

Des offices d'église, son attention se portait sur ceux qui s'en devaient acquitter. On sera peut-être curieux de savoir où ces clercs se recrutaient et de quel milieu social ils sortaient. Des vingt-sept titulaires occupant les cures dont nous avons à nous occuper, trois seulement appartenaient à la noblesse, Gabriel du Pont, prieur-curé de Sainte-Colombe ; Catherin de Cheverus, curé de Tiercé, Yves de Halgouet, curé de Saint-Martin de Précigné. De ces vingt-sept ecclésiastiques, un seul, Etienne Focouyn, porte le titre de docteur en théologie de la Faculté de Sorbonne, à Paris (1). Il semble d'ailleurs que tous, alors, étaient mêlés à la vie commune des habitants. Ceux des clercs, et ils étaient, à cette époque, assez nombreux qui résidaient sur une paroisse, à titre de prêtres habitués et n'y exerçant pas, à proprement parler, le ministère paroissial, furent les seuls, à part deux exceptions dont nous parlerons, à s'attirer des observations de la part de l'archiprêtre.

C'est à ceux de Notre-Dame de Durtal que l'ordre est donné de porter désormais une tonsure apparente, de ne plus fréquenter les tavernes (2). Cette dernière recommandation est également adressée à leurs collègues de Saint-Martin de Parcé (3), de Saint-Marcel de Briollay (4). Deux autres infractions, d'une nature

(1) Il était curé de Saint-Martin de Daumeray.

(2) « Et sur la remonstance de M. le promotteur que deux de Messieurs les pbres n'avoient leur tonsure aparente, ordonnons qu'ils en porteront sur painne de dix soubz d'amende, pour la première foys applicable au profit de la fabrice, et deffense que nous faisons aux eclesiastiques d'aler aux cabarets sur peine des amendes portées par les ordonnances, et pour la première foys de cent soubz d'amende, applicable à la fabrice dud. lieu ». Visite de N.-D. de Durtal, du 25 octobre 1644.

(3) Visite du 28 octobre 1644.

(4) Visite du 9 novembre 1644.

moins grave, donnent lieu aux remarques suivantes. Quelques prêtres avaient pris l'habitude de célébrer la sainte messe la tête couverte d'une calotte ; cela leur est interdit (1). On défend à un autre, le chapelain de la Joncière, de priser, les jours où il voulait monter au saint autel, « à cause de la révérence que l'on y doit apporter » (2). Ceci est un trait de l'époque.

De griefs réellement graves, formulés par les paroissiens contre leurs pasteurs, il n'y a que deux mentions, dont l'une paraît absolument justifiée. Un vicaire sacristain, de Saint-Martin de Daumeray, m[tre] Martin Cherruau, s'oubliait jusqu'à minuit et parfois au-delà, dans les cabarets. La plainte qu'un paroissien, Charles Legou, articula contre le délinquant, attira justement sur ce dernier le blâme de l'archiprêtre, avec l'interdiction absolue de retourner en pareil endroit (3).

Une autre réclamation, de nature analogue, et dont le 7 novembre 1644, se portait garant Charles de Montplacé, seigneur de la Motte, contre le curé de Notre-Dame-du-Pé, m[tre] François Rigault, sans être absolument dénuée de fondement, peut avoir été exagérée. Il y avait eu conflit, en effet, entre l'inculpé et l'accusateur. Celui-ci reprochait à son pasteur d'avoir détruit un accoudoir du banc seigneurial pour y appuyer un pupitre. L'affaire avait été portée devant messieurs du présidial d'Angers, et le curé demandait que l'évêque en entendît, à titre de fonda-

(1) « Deffendons à MM. pbres de célébrer la sainte messe, la calotte à la teste, et la déposseront dès le commencement de lad. messe sur penne de dix soubz d'amende pour la première foys, applicable au profit de la fabrice. » Visite de Saint-Martin de Précigné, du 10 novembre 1644.

(2) « Sur la plainte à nous faicte que le sieur chapelain de la Joncière prennoit du toubac avant que dire la saincte messe, nous luy avons faict deffense d'en user les jours qu'il voudra célébrer... « Visite de Saint-Pierre de Précigné, du 6 nov. 1644.

(3) Visite de Saint-Martin de Daumeray, du 6 nov. 1644.

teur de l'église. Il en réclamait aussi l'intervention à propos de la sépulture d'un enfant du seigneur. Ce dernier, sans en prévenir qui de droit et de sa propre initiative, avait fait retirer de la fosse où il avait été inhumé, dans l'église et devant le crucifix, le corps du défunt, pour le reporter dans le chœur du même édifice. Ces agissements expliquent peut-être l'animosité des deux parties et l'accusation portée contre le prêtre d'aimer plus que de raison la dive bouteille. Il reçut en tout cas défense « de se prendre désormais de vin » (1).

Une interdiction, encore mieux motivée, fut celle que, le 7 novembre, reçut le curé de Huillé, de procéder à la célébration d'un mariage auquel s'opposait la parenté des futurs conjoints à un degré prohibé (2).

Si l'archiprêtre veillait au bon renom du clergé, il s'inquiétait aussi des intérêts spirituels des simples fidèles. C'était, tout naturellement, près de ceux qui les dirigeaient, qu'il prenait ses renseignements, et, d'après leurs réponses, qu'il s'arrêtait à telles résolutions que le bien commun réclamait. Celle qu'il édicte le plus fréquemment porte sur la fermeture des tavernes pendant la célébration des offices religieux. Il prescrit ainsi aux cabaretiers, de tenir leurs maisons closes, le 27 octobre, à ceux d'Arthezé (3); le 28, à ceux de Parcé; le 8 novembre, à ceux de Lézigné et à ceux de Tiercé; le 9, à ceux de Briollay et à ceux d'Étriché; le 10, à ceux de Précigné, et cela sous peine

(1) Visite de Notre-Dame-du-Pé, du 7 novembre 1644.

(2) « Et sur l'advis que l'on nous a donné que Mr le curé avoit commencé un mariage en degré prohibé, nous luy avons deffendu de passer outre... » Visite de la paroisse de Huillé, du 7 nov. 1644.

(3) Nous avons aussy faict deffense aux habitans d'être aux tavernes pendant le service divin, ensemble deffendons aux cabaretiers de tenir leurs portes ouvertes pendant iceluy, sur les pennes portées par les ordonnances ecclésiastiques et royaux... » Visite d'Arthezé, du 27 oct. 1644.

d'encourir les peines édictées par les saints canons et même par l'autorité séculière.

Le 7 novembre, averti par m[tre] Pierre Monteil, curé de Saint-Jean-Baptiste de Huillé « que les habitans laissent courir leurs enfans par l'église et mesme dans le chœur, [ce] qui trouble messieurs d'église faisant le service divin », il leur enjoint « de les retenir près d'eux ». C'est quelque désordre pareil qui justifie la réclamation du curé de Saint-Marcel de Briollay, et, le 9 novembre, « sur remonstrance à nous faicte que les habitans incommodent [les clercs] pendant qu'ils chantent le divin service », l'archiprêtre permet « au sieur curé et mesme ordonne que, aux despens de la fabrice, il sera fermé de balustrades un lieu propre pour ce subjet. »

C'est en cette même paroisse et là seulement que nous le voyons recommander d'enseigner le catéchisme « à la première messe tous les dimanches selon l'ordre prescrit par le rituel » (1).

A Saint-Pierre de Précigné, il doit faire « aussy deffense aux habitans (2) de ferre aucun bruit et tumulte ny se frapper pendant les offices sur penne de soixante soubz d'amende ».

L'absence de prescriptions tendant à réprimer tous autres désordres témoigne d'ailleurs de la haute moralité de ces populations. Peut-être la probité en était-elle moins sûre. En tout cas, nous avons à observer que « sur la plaincte à nous faicte par M[r] le curé et quantité d'habitants [de Briolay] que les tiltres, tant concernant les rentes de la cure que de la fabrice, de mesme les anciens comptes des procureurs, ont esté prins, divertis et desrobez, et ne peuvent en avoir révélation que par monitoire de quérimonie », on auto-

(1) Visite de Saint-Marcel de Briollay, du 9 nov. 1644.

(2) Visite du 10 novembre 1644.

rise les intéressés à prendre ce moyen pour obtenir restitution de ce qui s'était égaré (1).

Ceux qui étaient responsables des deniers appartenant à l'église et dont la gérence leur était confiée, ne mettant pas toujours assez de zèle ni d'exactitude à procéder à cette liquidation de leurs affaires, l'archiprêtre les en presse. Le 25 octobre, il ordonne « que la veufve feu Mathurin Lemonnier et Lorens Rondeau rendront leur compte devant Mr le curé de [N.-D. de Durtal] ou autre commis par les paroissiens, et ce dans quatre sepmaines ». Le 26, il commet « Mr le prieur de Sainte-Colombe pour ouir et recepvoir » ceux de cette paroisse, « et ce, dans quatre sepmaines, avec deffense que luy avons faicte d'allouer aucun article d'iceulx pour autres choses que ce qui concerne l'esglise et choses sainctes. » Le 27, « sur la plainte faicte par M. le curé [d'Arthezé] qu'il y avoit trois procureurs qui n'avoient rendu compte, » il leur commande de s'acquitter de ce devoir « dans trois moys pour tout deslay. » Dans la même localité, il ordonne aux habitants de se réunir le dimanche qui suivra sa visite, de tenir une assemblée, « dans laquelle sera choisy et esleu l'un d'eux auquel il sera mis en main tous et chacun des ornemens de lad. église et ce par inventaire faict pour ce subject. »

Il prend en main la défense des intérêts des fabriques. Il empêche, par exemple, à Saint-Germain près Daumeray, le 7 novembre, d'établir des bancs dans l'église, sauf à payer « la taxe qui en sera faicte. » A Précigné, le 10 novembre, il détermine le taux de l'indemnité qui devra être soldée, soit « pour l'entrée, cent soubz, et dix soubz de rente (2) ». Il contraint

(1) Visite du 7 novembre 1644.

(2) « Nous ordonnons que les dicts particuliers qui ont des banqs et qui y en auront par cy après, payeront, pour l'entrée, cent soubz, et dix soubz de rente, le tout applicable pour ferre ferre le grand autel de ceste église et autres choses nécessaires... » Visite de la paroisse Saint-Martin de Précigné, du 10 nov. 1644.

le fabricien à « faire publier ceste nostre ordonnance au prosne de la grand messe... sur peine de dix livres d'amende. » Comme on l'a averti que « cantité de bois a esté abattu, dépendant de la petite fabrice de ceste paroisse [de Saint-Pierre de Precigné] par un nommé Gilles Remgeul et autres », il ordonne « que monstrée en sera faicte devant M. le curé de ce lieu et deux ou trois autres des habitans qui seront choisis pour y assister », (1) afin de contraindre les délinquants à restitution.

En résumé, de vingt-sept paroisses visitées du 25 octobre au 10 novembre 1644, il y en a quatre seulement où diverses réclamations sont faites par les habitants à propos de la célébration des cérémonies du culte. Dans six paroisses, l'archiprêtre trouve tout « en assez bon ordre », et, dans dix-sept, il se déclare content de son inspection.

La multiplicité et l'abondance des particularités dans lesquelles il nous a paru bon d'entrer jusqu'ici, justifiera la réserve plus grande que nous observerons désormais, et l'on comprendra que nous soyons plus bref dans l'analyse des procès-verbaux des visites auxquelles procéda le successeur de René Noche (2), m[tre] René Brossard, en 1648 et en 1649.

Etait-ce ce vent de Fronde qui, soufflant alors sur Paris, aurait gagné nos provinces, mais il y a telles paroisses où l'archiprêtre avait été reçu jusque-là paisiblement et sans difficultés, et où, pendant ces deux années, les bénéficiers ne se laissent pas tou-

(1) Visite de la paroisse de Saint-Pierre de Précigné, du 10 nov. 1644.

(2) René Noche mourut en 1645, et fut inhumé à Vion, le 25 juillet de cette dernière année. On ne lui donna point immédiatement un successeur, et, jusqu'au 31 mars 1648, le vicaire de Vion, N. Chantelou rédige, seul, les actes des baptêmes et des mariages. C'est le 8 mai 1648 que René Brossard signe, pour la première fois, en qualité de curé de Vion. Nous devons tous ces détails à une aimable communication du R. P. Belin, missionnaire de la Chapelle-du-Chêne.

cher par l'avis qu'il leur envoie de sa prochaine visite en leur église, ou ne se mettent pas en peine de répondre à son invitation. Ce sont, le plus souvent, les localités où la cure est, en même temps, un prieuré (1), et dont le titulaire, par conséquent, relève, à titre de religieux, d'une abbaye quelconque. Ainsi, en 1648, le 30 octobre, le prieur-curé de Notre-Dame de Durtal est absent le jour de l'inspection, et son vicaire ne présente pas d'excuses. Les curés des deux autres paroisses, Saint-Léonard et Saint-Pierre, en font autant. Cela ne provoque pas d'observation de la part du visiteur. Mais quand, l'année suivante, le même fait se reproduit, le 25 septembre 1649, informé par le vicaire de Saint-Léonard de Durtal, que le curé n'avait ni publié le mandement, « ni assigné le jour de la visite », l'archiprêtre « ne trouvant personne pour rendre compte des affaires de l'église ni pour déclarer les deffaults, pour cet effect » proteste « en faire plainte à Monseigneur d'Angers et en communiquer à Monsieur le promoteur pour y estre pourveu ainsi que de raison. » Il rédige semblable protestation et pour le même motif, à Notre-Dame de Durtal, puis à Sainte-Colombe, le 27 septembre, après que les prêtres et les paroissiens « ont déclaré que le sieur prieur auroit méprisé, publier et faire publier » le mandement qui lui avait été adressé.

N'est-ce pas un indice des mêmes dispositions d'indépendance que cette liberté prise, en l'année 1648, par le curé de Saint-Germain-du-Val, de demander à son confrère voisin, le curé de Villaines-sous-Malicorne, de lui donner les huiles consacrées, destinées à l'administration des sacrements, et que, de tout

(1) Nous avons déjà constaté le même fait, à propos des inspections du Grand Doyen du Mans, au XVe et au XVIe siècle. Cf. *Province du Maine*, t. IV, p. 239, et *Revue historique et archéologique du Maine*, t. LXII, p. 209.

temps, il était allé chercher à Vion (1). Il eut défense formelle de recommencer l'année suivante.

Par contre, c'est une remarque que l'on ne saurait omettre ici, et qui nous révèle comment, par suite des observations précédemment adressées à ceux qui relevaient de sa juridiction, les désordres contre lesquels on les avait prémunis ne s'étaient point reproduits. Repassant dans ces paroisses de Parcé, de Lézigné, de Briollay, de Précigné, où m^tre^ René Noche avait interdit aux cabaretiers de tenir leurs débits ouverts aux heures de la célébration des offices religieux, René Brossard n'a pas à revenir sur ce point, et, parmi ceux qui auraient pu et dû l'avertir, nul ne lui signale d'infractions sous ce rapport.

On ne voit pas non plus que les prêtres habitués, auxquels on avait dû précédemment consigner l'entrée de ces maisons, y soient retournés. Du moins, personne ne s'en plaint, et cependant, ceux-là par qui l'archiprêtre avait été informé de tels écarts, n'auraient, certes, pas manqué, s'ils s'étaient renouvelés, de les lui signaler de nouveau. Là où, en effet, des incorrections ont été aperçues, elles sont aussitôt relevées.

C'est ainsi que « sur la remonstrance qui nous a esté faicte par le sieur curé [de Saint-Pierre de Précigné] qu'il y a un chapelain dans son église, nommé Henri Locherie, chapelain de la chappelle de Saint-Jacques, desservie en l'église de Saint-Martin, qui y vient pour participer aux gaignages, et aussi pareillement dans l'église de Saint-Martin, et que néanmoins il n'y vient pas en habit décent », injonction lui est faite aussitôt « de porter la sotane et surplis touttefois et quantes qu'il assistera à l'église, à faulte de quoy nous enioignons aux s^r^ curés de le priver

(1) Procès-verbal de la visite de la paroisse de Saint-Germain-du-Val, en date du 5 novembre 1648.

des gagnages de l'église et luy defendre l'entrée de leur cœur » (1). A Saint-Martin de Parcé, le père d'un ecclésiastique incrimine ce dernier d'habitudes peu convenables à son état. L'archiprêtre décide « qu'il en sera communiqué à Monseigneur d'Angers et à Monsieur le promoteur pour y pourvoir ainsi qu'il appartiendra (2) ».

L. FROGER.

(A suivre)

(1) Visite du 30 septembre 1649.

(2) Visite du 1er octobre 1649. Pour ne rien omettre, il faut encore signaler la plainte que le vicaire de Notre-Dame du Pé, mtre Julien Pailleux, articule, le 23 septembre 1649, contre le chapelain, René de la Touche.



LE CHEMIN AUX VIOLETTES



« Fleurissez-vous, monsieur! Fleurissez-vous, madame! »
— Voici que le Printemps, ce parfumeur des airs,
Après avoir chassé le grelottant Hiver
Des foyers où s'éteint une dernière flamme,
Court éveiller les fleurs le long des sentiers verts,
Comme j'en connais un, et vous aussi, madame.

Avez-vous oublié ce frais et gai chemin
Où dans l'ombre rôdait l'âme des violettes?
Nos doigts se rencontraient en faisant la cueillette;
A mes lèvres parfois je portais votre main
Et baisais vos doigts blancs, en sentant les fleurettes.
Avez-vous oublié ce frais et gai chemin?

Nous y fîmes ensemble une moisson de rêves,
Nous grisant du parfum sur ces fleurs respiré.
Bien que le souvenir d'un aveu murmuré
Plus vite qu'un bouquet se fane au cœur d'une Eve,
C'est l'avril, reprenons ce chemin préféré,
Pour y cueillir encor violettes et rêves.

Louis Papin (Paul Pionis).



LES MUSSET AU MAINE

ALFRED DE MUSSET

A COGNERS ET AU MANS

CHAPITRE IX *(suite)*

Branche aînée

François de Musset, chevalier, seigneur de Pray, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi par brevet du 25 juillet 1611 (1), prêta serment à S. M. en cette qualité le 9 août suivant. Il fut nommé capitaine ordinaire de la marine du Ponant par commission de Charles de Montmorency, duc de Dampville, pair et amiral de France et de Bretagne, donnée à Paris le 12 mars 1612. Il obtint le 15 juin de la même année une pension de 1000 livres et fut encore gratifié par le Roi le 22 avril 1620 de 2000 livres en récompense de ses services (2); convoqué au ban et arrière ban du Vendômois le 13 septembre 1621 pour sa seigneurie de Pray, il fit remontrer qu'il ne pouvoit comparoître en personne, attendu qu'il servoit actuellement S. M. au régiment de Feuquières. Il fut pourvu le 20 mai 1628 de la compagnie des gens de guerre à cheval dits Carabins, vacante par la démission du Marquis de Grimault, et fut tué, lieutenant au gouvernement de Philipsbourg, dans la nuit du 23 au 24 janvier 1635 par une partie des troupes allemandes

(1) Voir dossier Musset, Carrés d'Hozier.

(2) Ibidem.

composant la garnison de cette ville (1). Ces troupes s'étant révoltées, livrèrent la place à l'Empereur (voir les Mémoires de M. Robert Arnault d'Andilly, 2e partie, in-12, imprimés sous le titre d'Hambourg en 1734. C'est par faute d'impression qu'à la page 73, ligne 17, de la première partie, on lit : François Mariet ; il faut lire François Musset ou de Musset).

Il étoit né le 20 octobre 1585 et avoit été baptisé à l'église de Pray le 5 du même mois audit an. Il épousa en premières noces demoiselle Marie Arnauld, fille de Messire Isaac Arnauld, conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé, intendant des finances de S. M., et de dame Marie Perrin. Les articles de ce mariage furent signés des parties le 12 juillet 1611 et le contrat reçu par Le Camus et Sénelier, notaires au châtelet de Paris le 3 août suivant (2). Marie Arnauld étant morte, François de Musset épousa demoiselle Claire Martin, fille de Daniel Martin, écuyer, sieur de Villiers, et de damoiselle Magdelaine Rousseau. Le contrat de ce mariage fut reçu par Jacques Barthelmi, notaire à Blois, le 26 janvier 1626. Claire Martin mourut en la même année sans enfans.

Du premier mariage de François de Musset avec Marie Arnauld naquirent François II de Musset, Marie et Anne de Musset (3).

François II de Musset, chevalier, seigneur de Pray et de la Thoise, fut pourvu le 17 avril 1635, par brevet du Roi donné à Compiègne, de la compagnie de Carabins, dits les Arquebusiers à cheval, vacante par la mort du feu sieur de Pray, son père. Il fut marié à demoiselle Marie Hurault de l'Hopital, fille d'André Hurault de l'Hopital, baron d'Auneaux, et de Marie

(1) Voir dossier Musset, Carrés d'Hozier.

(2) Une analyse de ce contrat de mariage se trouve au dossier Musset des Carrés d'Hozier.

(3) Voir au dossier Musset, Carrés d'Hozier, l'attribution à François de Musset de la garde noble de ses trois enfants.

Hilaire. Il n'eut point d'enfans de ce mariage et mourut à Pray le 26 juin 1653. Il fut enterré en l'église de cette paroisse le lendemain. Marie Hurault, sa veuve, épousa en secondes noces Hector de la Forêt, seigneur d'Hiauville (1). (Voir l'Histoire des Grands officiers de la couronne, t. V, p. 517).

Marie de Musset épousa par contrat du 25 avril 1636 Pierre d'Alès, chevalier, seigneur de Corbet en Dunois, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, l'un de ses maitres d'hôtel, et maréchal de camp. Elle obtint le 10 avril 1634 un brevet par lequel la Reine Mère (Anne d'Autriche), désirant la gratifier sur le récit qui lui avoit été fait de ses vertueuses et louables qualités, joint à sa bonne naissance, la retint pour une de ses dames ordinaires (2). Elle mourut avant le 26 juillet 1666, et de son mariage avec Pierre d'Alès naquirent six enfans, d'où MM. d'Alès de Corbet (voir l' « Inventaire de la noblesse de Touraine », par l'Hermite de Souliers, et l' « Armorial de France », t. V, p. 2 et suivantes).

Anne de Musset épousa Jacques de Sorbiers, seigneur de Pouzieux et de Pruneaux, desquels la postérité subsistait en 1789 en la personne de M. de Sorbiers, seigneur de Maubois, de la Marchandière et de Launay en Touraine (voir la généalogie de MM. de Sorbiers).

Branche cadette

Charles (I) de Musset, chevalier, seigneur de la Bonnaventure, de la Courtoisie, du Mesnil, du Lude, de Beauvoir, fils puîné de Guillaume de Musset et de

(1) Erreur : ce second mari de la veuve de François II de Musset était Jacques de Thiville, chevalier, seigneur de Rochevat, qui demeurait au Vivier, paroisse de Saint-Georges d'Ellois. (Voir dossier Musset, Carrés d'Hozier, transaction du 13 juin 1654 entre les créanciers de la succession dudit François de Musset.

(2) Voir au dossier Musset des Carrés d'Hozier le texte de ce brevet.

Cassandre d'Epeigney, naquit le 26 juillet 1588, et fut baptisé dans l'église paroissiale de Saint-Pierre-de-Pray le 10 août de la même année (1). Son père étant mort en 1593, il fut, ainsi que ses frères François et Claude de Musset, mis sous la garde noble de Cassandre d'Epeigney leur mère.

Le 10 février 1598, Marie de Salmet, leur ayeule, fut reçue à la foi et hommage de Philippe Hurault, chancelier de France, pour raison de la terre et seigneurie de la Courtoisie qui appartenoit, est-il dit dans l'acte, à François et Charles de Musset, fils mineurs de défunt Guillaume de Musset, écuyer, et de demoiselle Cassandre d'Epeigney, alors femme de Clovis de Tesseron, écuyer.

François et Charles de Musset firent leur foi et hommage au duc de Longueville le 7 juillet 1614 pour la seigneurie du Lude, et le 27 juillet 1621 pour celle du Mesnil.

Charles de Musset possédait la Bonnaventure avant 1610 (2). A cette époque, René de Vimeur, sieur de Rochambeau, lui intenta, ainsi qu'à Claude de Coutance, sieur de Villeprouvée, un procès pour avoir pêché dans le Loir près des moulins de la Hoterie. Deux de ces moulins appartenoient à M. de Coutance à cause de Marie de Dampmartin, son épouse; l'autre dépendait de la Bonnaventure. Le sieur de Rochambeau prétendoit au droit exclusif de pêche dans le Loir comme ayant acquis du domaine du roi les moulins de Chantereine. Les avocats mirent beaucoup de personnalité dans cette affaire : ils refusèrent à René

(1) Son extrait de baptême figure au dossier Musset des Carrés d'Hozier.

(2) C'est une erreur. Cette terre appartenait alors à Marie de Musset, dame de Montreveau, qui l'avait eue de la succession de sa mère, Marie de Salmet, héritière elle-même de Jehan de Salmet, son frère, et c'est en 1616 seulement que ladite Marie de Musset, en intervenant dans le contrat de mariage de son neveu Charles de Musset, la lui abandonna.

de Vimeur le titre de chevalier qu'il prenoit, et dirent en plaidant qu'ils ne pouvoient le considérer que comme meunier privilégié du duché de Vendôme. Ce procès fut arrangé au gré des parties par leurs amis communs, mais on a conservé le souvenir de ce qui avoit été dit par les avocats.

Charles de Musset, par contrat du 12 novembre 1616 passé à Blois devant Michel de Launai, notaire, fut marié avec demoiselle Madeleine Bazin, fille d'Isaac Bazin, sieur de Cremon, et de défunte demoiselle Madeleine Bothereau (1). Il fut capitaine au régiment d'infanterie de Villearnoul par brevet du 11 juillet 1620, gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII ainsi qu'il paroit par le brevet d'une pension de 1200 livres qui lui fut accordée en cette qualité le 24 novembre 1624 (2); il fut tué pendant la guerre de Valteline en 1625, étant alors premier capitaine au régiment de Feuquières (3). Il étoit connu sous le nom de Bonnaventure, comme son frère sous celui de Pray ou de Pré. L'un et l'autre avoient une réputation de bravoure bien acquise. Charles embrassa la religion réformée dont les Bazin étoient à Blois comme les chefs. François retourna à la religion catholique. Ils avoient tous deux dans leur jeunesse voyagé en Italie, et été à Rome où leur grand oncle Jean de Salmet avoit aussi fait un voyage. François de Musset étoit à Blois lorsque Marie de Médicis sortit du château, et il fut le premier qui vint apprendre au Roi la nouvelle de l'évasion de la Reine Mère (« Histoire de Louis XIII », par Levassor), François et Charles de Musset moururent l'un et l'autre au service de l'état. L'aîné étoit âgé de 40 ans, 2 mois, 22 jours, et le

(1) Voir au dossier Musset des Carrés d'Hozier, l'analyse détaillée de ce contrat de mariage.

(2) Voir au dossier Musset des Carrés d'Hozier, le texte de ce brevet

(3) Ibidem.

cadet dans sa 37e année ; Madeleine Bazin, sa veuve, l'avoit rendu père d'un fils (1) qui suit. Elle passa à de secondes noces avec Enoch Le Breton, chevalier, seigneur de Chanceaux (2), dont elle étoit veuve dès l'an 1639. Elle eut de ce dernier mari quatre filles : 1° Marie Le Breton ou Le Brethon, qui épousa en 1res noces Charles de Pierrebuffières, chr, et en 2e Aymard de Chouppes dont Aymard II de Ch., baron du Fau, marié à Marie-Anne Bothereau 2° Madeleine Le B. qui fut mariée à Georges Ridouit de Sauci dont elle n'eut point d'enfans. Elle demeurait à la Denisière pare de Couture en Vendômois. On croit qu'elle y mourut; elle avoit survécu à son mari. 3e Catherine Le B. épousa d'Isaac de l'Espinay. Elle en eut Anne de l'Epinay qui étoit mariée en 1696 à Amauri Henri Goyon, comte de Beaufort. 4e Françoise Le B,, épouse de Paul de Soucelles, chr, dont en 1696 Catherine de Soucelles, mariée à Léonard-Antoine de Gehlin, chr, seigr de Prépotin, et Françoise de Soucelles, épouse de Jacob, comte du Quesne.

Charles II de Musset, chevalier, seigneur de la Bonnaventure, d'Ozouer-le-Breuil, du Grand et Petit Mesnil, du Grand et Petit Lude, de Beauvoir, de la Courtoisie, fut d'abord capitaine au régiment de Beauce par commission du 18 octobre 1637 (3), puis dans celui de S. A. R. Gaston, fils de France, oncle du Roi Louis XIV, comme il paroît dans plusieurs actes où il est ainsi qualifié (4), et notamment dans

(1) Voir au dossier Musset des Carrés d'Hozier la sentence rendue à Chateaudun le 9 août 1627 en faveur de la veuve de Charles de Musset comme ayant la garde noble de Charles de Musset, son fils.

(2) Voir au dossier Musset, Carrés d'Hozier, un acte du 25 janvier 1630 où figure le second mari de Madeleine Bazin.

(3) Voir au dossier Musset, Carrés d'Hozier, les preuves de noblesse fournies en 1660 par Charles et Marie de Musset.

(4) Voir *ibidem*, les lettres de préséance accordées le 7 juillet 1645 audit Charles de Musset par le roi Louis XIV.

un certificat de service signé de la main du prince et contresigné de Fromont, donné au camp de Wathin le 13 juillet 1645. Il obtint en récompense des services qu'avoit rendus Charles de Musset, son père, une pension de 600 livres, le brevet de cette pension est du 6 mars 1626 (1). On peut conjecturer que Charles II de Musset, fils unique de Charles I et de Madelaine Bazin, étoit né en 1620, car le bailli de Dunois, par sentence du 9 août 1627, donna mainlevée à Madelaine Bazin de la saisie féodale faite, à la requête du procureur fiscal de M. le duc de Longueville, de la terre du Lude, attendu que Charles de Musset, fils mineur de ladite dame, n'est âgé que de 7 ans (2).

Il fut, par contrat du 20 novembre 1639, marié à demoiselle Anne Moreau, fille de noble Noë Moreau, sieur de la Bustière, conseiller du Roi, et de feue Anne Gouard (3). Le fils du fermier des domaines de la prévôté de Mazangé, Charles de Coulanté avoit pris querelle avec un des parens du capitaine Bonnaventure pour raison d'un droit de pêche dans la rivière d'Azé et de Boulon. Ce parent, nommé Henri Richard Fleury, écuyer, sieur de Villetrun, fut tué d'un coup de fusil au portail de la maison de la Bonnaventure, et le fermier, voulant prévenir les suites de cette affaire, dans laquelle son fils, ancien gendarme, étoit le plus coupable, fit, à la hâte, assembler la justice de la prévôté. Le capitaine Bonnaventure, indigné d'apprendre que la procédure fût, par une lâche et coupable complaisance, dirigée contre la personne de son parent assassiné à sa porte, courut en armes au lieu où le bailli siégeait avec le procureur fiscal assisté du greffier. A son approche, les uns et les autres sautèrent par une fenêtre et s'enfuirent. Cet acte de violence donna lieu à une accusation qui fut

(1) Voir au dossier Musset des Carrés d'Hozier, le texte de ce brevet.
(2) Voir *ibidem*, une courte analyse de cette sentence.
(3) Voir *ibidem*, une analyse détaillée de ce contrat de mariage.

depuis portée au parlement de Paris. Dans le cours de l'instruction du procès, M. de Musset Bonnaventure offrit de se constituer prisonnier dans les prisons de Vendôme. Les parties adverses représentèrent que ces prisons étoient situées dans la même rue que le Temple des réformés, que M. de Musset faisoit profession de la religion réformée, qu'il avoit beaucoup de crédit parmi les protestans et qu'il ne tiendroit prison qu'autant qu'il lui plairoit. Cependant ce capitaine, qui étoit en congé, rejoignit l'armée avec une nombreuse recrue. Il se distingua par plusieurs traits d'une valeur brillante et fut tué au siège du fort de Mardick. Cette place capitula le 28 juillet 1645, et, dès le 18 août de la même année, incontinent après la nouvelle reçue du décès du sieur de la Bonnaventure, inventaire fut fait des biens meubles de sa succession (1). Anne Moreau sa femme étoit morte avant lui, laissant trois enfans, savoir :

Charles III de Musset qui suit ;

Anne de Musset, décédée en 1645 ;

Marie de Musset, dame de la Courtoisie, mariée à François de Salmon, chevalier, seigneur de la Fertière, par contrat passé devant Godeau, notaire à Loches, le 13 mars 1671. Elle abjura le 1[er] mai 1672 la religion réformée, dans laquelle son ayeule Madelaine Bazin l'avoit élevée, et mourut sans enfant le 1[er] mai 1722, en son château de la Fertière. Elle fut enterrée à Savigny-sur-Braye, où l'acte de son abjuration est consigné sur les registres de la paroisse. François de Salmon, son mari, étoit mort vers 1701. (Voir l'*Armorial de France*, t. VII, p. 14, art. Salmon du Chastelier).

Charles III de Musset, chevalier, seigneur de la Bonnaventure, du Grand et Petit Mesnil, et de Pathay,

(1) Voir au dossier Musset, Carrés d'Hozier, etc. Sentence rendue à Vendôme, le 17 octobre 1645, en faveur de Madelaine Bazin à ce sujet.

né en 1641, comme on peut le conjecturer par les lettres d'émancipation par lui obtenues en 1658 (1), et dans lesquelles il est dit lors âgé de 17 ans, fut marié, par contrat en date du 6 janvier 1676 reçu par Ch. Mauduit, à dame Marie-Jeanne de Pathay, fille de défunt Henri de Pathay, chevalier, seigneur baron de Clereau, et de dame Marie Duval (2).

Madeleine Bazin, après la mort de son fils Charles II de Musset, accepta la tutelle et garde noble de ses petits enfans de la Bonnaventure, Charles III et Marie de Musset, ne mourut qu'en 1663 ou 1664, et leur laissa des affaires fort embrouillées, parce qu'elle paroît avoir réglé les intérets des enfans de son second lit, avant d'avoir arrêté les comptes de ses petits enfans. Plusieurs contestations se sont élevées entre ses représentans par suite de cette disposition, ce qui a donné lieu à une transaction consentie par toutes les parties intéressées et reçue par les notaires au chatelet de Paris en 1725 (3).

Il ne paroît point que l'affaire intentée par le juge de Mazangey à Charles II de Musset ait eu de suite, ni que les auteurs de la mort violente de M. Fleury de Villetrun aient été punis.

Charles III de Musset avoit fait, avant son mariage avec Marie-Jeanne de Pathay, le partage des biens de la succession de ses père et mère avec Marie de Musset sa sœur. L'acte de ce partage fut reçu le 23 avril 1668 par Honnet, notaire au petit bourg de Fau, près Loches (4).

Charles de Musset comparut au ban du Vendômois ainsi qu'il paroît par le certificat de service que lui

(1) Voir au dossier Musset, Carrés d'Hozier, le texte de ces lettres d'émancipation.

(2) Voir *ibidem* une analyse détaillée de ce contrat de mariage.

(3) Voir *ibidem*, à la date du 7 mai 1726, la transaction à laquelle Louis de Musset fait allusion.

(4) Voir *ibidem* une analyse détaillée de ces partages.

délivra François de Malherbe, commandant ledit ban, en la ville de Verdun le 17 novembre 1674 (1).

Il étoit né et avoit été élevé, ainsi que sa sœur, dans la religion réformée. Son père, sa mère, son ayeul en faisoient profession ; il en quitta l'exercice après la mort de Madeleine Bazin et dans le tems où les Calvinistes furent de nouveau recherchés et persécutés. La famille de sa femme était catholique. La sœur de Marie-Jeanne de Pathay nommé Louise-Aimée, avoit épousé, par contrat du 12 novembre 1699, Jacques d'Alès, fils de Pierre d'Alès et de Marie de Musset de Pray. M. Gaillard, dans le supplément du Dictionnaire d'Histoire d'Encyclopédie méthodique, remarque que M. Jacques d'Alès avoit un grand zèle pour la conversion des protestants (voir t. VI, p. 20). Nous avons dit que toute la famille Bazin étoit fort attachée au calvinisme; nous ajouterons que les Bothereau, Arnauld, Maillard, Chouppes, l'Epinay, alliés aux Bazin, partageoient cet attachement.

Charles III de Musset et Marie sa sœur furent déchargés, comme nobles d'extraction, de la taxe de 60 livres qui leur avoit été imposée pour raison du droit de franc fief de la Mairie de Mazangey. Le jugement qui les déchargea de cette taxe fut prononcé le 9 juin 1660 par la chambre souveraine établie par le Roi pour le fait des francs fiefs, nouveaux acquets et amortissemens (2). Signification de ce jugement, signé Masclary, fut faite le 12 novembre suivant au traitant des droits. On voit par cet acte que Marie de Musset et Charles son frère procédoient dans cette affaire sous l'autorité de Me François Bernard, conseiller et avocat du Roi à Saumur, leur curateur.

Charles de Musset fut encore maintenu dans sa

(1) Voir *ibidem* le certificat en question.

(2) Voir dossier Musset, Carrés d'Hozier, etc.

noblesse d'extraction par jugement de M. de Machault, intendant de la Généralité d'Orléans, donné à Montargis le 9 juin 1667 sur la représentation de ses titres, établissant sa descendance en ligne directe de Denis de Musset, écuyer, seigneur de la Rousselière, lieutenant général du bailliage et gouvernement de Blois en 1510 (1).

Il existoit au logis de la Bonnaventure une chapelle qui avoit été bâtie par un ancien prévôt de Mazangey, nommé Gaignier. Cet ecclésiastique, qui possédoit à titre d'héritage la terre de la Bonnaventure, et qui, en qualité de prévôt, avoit attribué à ce domaine plusieurs des droits seigneuriaux dépendans de son bénéfice, avoit disposé cette chapelle de manière qu'on y pût faire l'office. Il y avoit des stalles et un chœur séparé de la nef. Après la mort de M. Gaignier, la terre de la Bonnaventure passa à M. M. Defaute, et d'eux à Nicolas Girard de Salmet. Son fils Jean de Salmet la mit sous la sauvegarde du Roi et obtint d'Henri IV la permission de fortifier sa maison. Il y fit construire des tours avec un pont levis, et l'entoura de murs fort élevés. Jean de Salmet étant mort sans enfans, sa sœur Marie de Salmet recueillit sa succession qui passa à ses petits enfans François et Charles de Musset. Leur tante Marie de Musset, dame de Montrouveau, leur aiant cédé les droits qu'elle y avoit, la Bonnaventure, dans le partage de cette succession, échut à Charles de Musset, et celui-ci, ayant embrassé la religion réformée, fit un prèche de la chapelle. Anne Moreau et un de ses enfans y furent enterrés.

Le roi Louis XIV aiant fait rechercher les biens usurpés sur le clergé par les calvinistes, le traitant chargé de cette recherche prétendit que la chapelle de la Bonnaventure étoit en titre, qu'il en dépendoit

(1) Voir *ibidem*.

plusieurs arpens de terre, que la maison de la Bonnaventure et toutes ses dépendances avoient appartenu à l'ordre de Saint François, que ce domaine lui avoit été enlevé par le cardinal d'Amboise, commissaire du Saint Siège pour la réformation des Franciscains, et il conclut à la restitution des biens enlevés au clergé par les auteurs de sieur de la Bonnaventure et à des dommages intérêts contre lui. De son côté, M. de la Bonnaventure prouva facilement que sa propriété n'avoit point appartenu ni au clergé séculier, ni au clergé régulier ; que le nom de Bonnaventure lui avoit été imposé au XIVe siècle, mais sans aucun rapport ni à Saint François d'Assise, ni à Saint Bonaventure ; que la chapelle dont il s'agissoit n'étoit point un bénéfice; qu'il n'en dépendoit aucun héritage dont il fût détenteur. Sur le vu des pièces qu'il produisit, il fut renvoié de toutes les demandes formées contre lui par ordonnance de M. Bazin de Bezons, intendant de la Généralité d'Orléans, donnée à Vendôme le 6 juillet 1683. M. de Neufville, évèque de Chartres, avoit, dès le 28 mai 1669, donné les permissions nécessaires pour faire rebénir cet oratoire ou chapelle particulière.

Charles III de Musset mourut à la Bonnaventure et fut enterré en l'église de Mazangey le 11 octobre 1699. Marie-Jeanne de Pathay lui survécut ; elle renonça à la garde noble de ses enfans par acte donné en la justice de Mazangey le 8 octobre suivant (1), et fut enterrée à Pathay en Beauce. Elle laissa de son mariage deux fils et quatre filles. L'aînée des filles, nommée Louise Michelle, naquit au château de la Bonnaventure le 6 août 1686, fut baptisée en l'église de Mazangey le 25 septembre 1687 (2), et épousa M. Jean du

(1) Voir dossier Musset, Carrés d'Hozier, etc.

(2) Voir *ibidem* son acte de baptême, mais elle y est nommée Françoise Michelle et non Louise Michelle.

Mouchet, chevalier, seigneur de la Tétarderie, en Touraine, elle est décédée audit lieu, laissant de son mariage : Jean-Louis-François du Mouchet, chevalier, seigneur de la Tétarderie, capitaine au régiment de grenadiers royaux de l'Espinasse, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, mort sans alliance audit lieu de la Tétarderie le 19 août 1800 et inhumé ainsi que l'avoit été sa mère, dans la paroisse de Boulay, près Château-Renault.

Françoise-Charlotte de Musset, morte, sans avoir été mariée, à Membrolles en Dunois en 1783.

Et Marie-Françoise de Musset, morte également au Boulay en 1785.

La seconde des filles de Charles III de Musset et de Marie-Jeanne de Pathay fut nommée Marie-Madeleine. Elle naquit à la Bonnaventure le 30 mars 1693 et fut baptisée en l'église de Mazangey le 1er avril audit an (1). Elle fut reçue à la communauté de Saint-Cyr par brevet du Roi Louis XIV du 30 juillet 1701 (2) et y décéda le 12 janvier 1705. Mme de Maintenon, dans sa correspondance, l'appelle sa petite Bonnaventure, et parle de cette enfant avec bienveillance.

L'aîné des fils de Charles III de Musset fut nommé Charles-Antoine et continua sa postérité.

Marquis DE BEAUCHESNE.

(*A suivre*).

(1) Voir dossier Musset, Carrés d'Hozier, etc.
(2) Voir *ibidem*.



SANS POURPOINT

(ANECDOTE D'HIVER)

C'était à la fin du XVI[e] siècle.

Ce soir-là le froid avait été rude. La neige, par gros flocons, était, tout le jour, tombée sur la terre. Dans le bourg des Roches-l'Evêque (1) peu de gens stationnaient sur la place et les routes. Dans leur auberge, César Cheroustes et Mathurine Courcelles, son épouse, devisaient au coin de l'âtre où flambaient de bonnes et larges bûches de chêne. Celle-ci se confectionnait des bas avec de vieilles étoffes et son homme tressait quelque paillon de jonc et d'osier.

Soudain, à la porte un coup de heurtoir interrompt la conversation. Machinalement, César se lève et va voir. Bientôt il laisse entrer un inconnu qui lui demande du pain et un verre de boisson.

L'hôtelier hésite devant la mine hâve et noircie du pauvre homme, mais, l'inspectant davantage, il constate que ses vêtements sont encore assez en état. La vue du pourpoint surtout, un tant soit peu orné, le rassure. — Le panache impressionne toujours.

— Asseyez-vous, brave homme, dit-il, chauffez-vous, car l'hiver est rude.

L'inconnu ne se fait pas prier. Il allonge ses jambes vers l'âtre et chauffe ses pieds froidis par la neige et la bise. De son côté, Mathurine Courcelles n'a pas perdu de temps. Dans le charnier elle a pris un morceau de lard et l'a mis sur le feu dans une marmite

(1) Les Roches-l'Evêque, près Vendôme (Loir-et-Cher).

pleine d'eau; puis, dans le cellier, elle est allée quérir une bouteille de ce vin du Loir qui réchauffe et rajeunit l'âme. Elle en verse deux verres.

— Buvez un coup! fait-elle aux deux hommes.

L'hôtelier et l' « incogneu » trinquent et savourent la douceur de ce nectar qui, vers le même temps, faisait les délices des gens de la pléiade.

Lorsque le lard est cuit à point, l'hôtesse invite l'étranger à se réfectionner. Il le fait sans peine et mange de si bel appétit qu'on dirait qu'il n'a pas eu pareil repas depuis huit jours.

Quand il a achevé, il parle de se retirer.

— Déjà! disent les hôtes.

— Oui, je dois me rendre au bourg voisin pour coucher.

— Mais la nuit avance, reprend César Cheroustes, la neige tombe.

— Qu'importe! fait l'étranger, il fe faut!

Ce disant, il cherche dans les poches de son pourpoint, dans ses braies, sa bourse de mailles. Il hésite... puis sa face blémit : point d'escarcelle; il ne trouve qu'un couteau à large lame et des objets de dévotion.

— Je n'ai rien, dit-il enfin, tout honteux. J'ai dû perdre ma bourse en route.

Les hôteliers se croient être le jouet d'un escroc. Les gens de cette espèce n'étaient pas plus rares à cette époque qu'à la nôtre. — Ils n'entendent pas avoir ainsi dépensé vainement « quelques deniers. »

— S'il vous faut partir, fait César Cheroustes, je ne puis vous retenir; du moins, laissez-moi votre pourpoint.

— Maître, ayez pitié! il fait si froid dehors!

— Il fallait être plus franc, et avouer toute suite votre pauvreté. Allons, mécréant!

Devant la porte, César Chéroustes se dresse de toute la hauteur de sa taille, les yeux féroces, les bras croisés, prêt à barrer le chemin.

Le pauvre homme doit s'exécuter, se dévêtir et quitter, à demi-nu, la maison inhospitalière:



« A deux jours de là...; entre le chemin des Roches-L'Evesque et de Vendosme », il y a grande animation. Les gens de police entourent le corps rigide d'un inconnu, gisant près d'un fossé, « mort de froid. » Plusieurs papiers trouvés sur lui ont fait connaître son identité : C'est un nommé Etienne Moricet. Malgré la bise glaciale qui souffle sur le chemin, et la neige qui tombe, les paroissiens des Roches venus nombreux, se mêlent à ceux de Vendôme, commentant en tous sens le drame; d'aucuns rapportent qu'ils ont cru voir l'étranger s'introduire, l'avant-veille, chez les Chéroustes à la nuit tombante.

Les policiers sont toujours aux aguets. Quand il eut ouï les racontages de ces bonnes gens, « le substitut de Monsieur le Procureur général à Montoire » qui « a fait visiter le corps, » se rend à l'hôtel désigné, en interpelle le maître. César ne nie point; sa femme se trouble et va même jusqu'à dire :

— Tenez, Monseigneur, ses hardes sont là.

— Quoi! ses hardes! son pourpoint! et vous avez eu assez de cruauté de laisser s'en aller, par la nuit froide, un homme sans vêtement!

— Il ne voulait point payer, essaie d'expliquer l'hôtelier.

Vainement, il se justifie. D'ordinaire, nos ancêtres étaient plus pitoyables aux misereux et aux pauvres gens. Aussi, le juge de Montoire auquel on s'en rapporte « décrète contre luy prinse de corps. »

. . . .

Combien de temps notre homme demeura-t-il « ès prisons royaux? » Nous ne savons. Peut-être rencon-

tra-t-il en la personne de Loys Servin un avocat remarquable. Toujours est-il que, par arrêt du Parlement de Paris du 18 mars 1595, il fut condamné « aumosner aux prisonniers de la Conciergerie du Palais la somme de dix écus, » moyennant quoi il fut « eslargy ».

La cour le contraignait ainsi à faire la charité qu'il avait donnée de si mauvaise grâce au pauvre passant.

Louis CALENDINI.

Sources : *Actions notables et plaidoyer de messire Loys Servin.* Rouen, Vereul, 1629, in-4°, p. 581. (Communication de M. l'abbé Em.-L. Chambois).



CHRONIQUE

CONFÉRENCE DE M. CONDAMIN

Nous lisons, dans le *Nouvelliste de Lyon*, du 12 février dernier, ce compte rendu qui, croyons-nous, ne pourra manquer d'être agréable à nos lecteurs, puisque le conférencier est l'un de nos bons amis, M. le chanoine Condamin, bien connu des Fléchois, et que sa conférence traite de cette musique sacrée que les Bénédictins de Solesmes mirent, les premiers, en honneur. Aujourd'hui, les chapelles Saint-Pierre et Sainte-Cécile sont muettes, et depuis longtemps, hélas, les douces mélodies du chant grégorien ne font plus résonner leurs voûtes majestueuses, mais le souvenir en demeure, que font revivre souvent des amis, en rappelant l'œuvre qui s'accomplissait dans les pieuses abbayes, pour le plus grand intérêt de la science musicale et sans aucun danger pour la sécucurité publique.

Aux Facultés Catholiques

Le public des grands jours s'était donné rendez-vous l'autre soir dans la salle de la Faculté catholique des Lettres. Aussi bien le programme de la soirée justifiait-il cet empressement. Il s'agissait d'un double régal : Conférence de M. le Chanoine James Condamin, doyen de la Faculté catholique des Lettres, sur le « Motu proprio du 22 novembre 1903 et la Musique sacrée »; Exécution de plusieurs pièces de musique religieuse par la Schola palestrinienne de notre ville.

Lorsque, le 4 août 1903, le patriarche de Venise fut élevé au trône de Saint-Pierre sous le nom de Pie X, une vive attente s'éveilla dans le monde chrétien, encore tout vibrant de la grande voix de Léon XIII. Quels allaient être les premiers actes du nouveau Pontife ? La réponse fut cette encyclique où sa main magistrale gravait en quatre mots la devise de tout un règne : « Instaurare Omnia in Christo ». Bientôt après, le 22 novembre 1903, fête de sainte Cécile, Sa Sainteté Pie X commençait son œuvre de réforme par un

« Motu proprio », sur la musique religieuse. Alors, parmi les fidèles mêmes, plusieurs s'étonnèrent : légiférer sur la musique, était-ce bien la fonction d'un Pape? Comme si le chant sacré, prière officielle de l'Eglise, pouvait échapper à la sollicitude du Pontife souverain !

Ici, l'éminent conférencier trace un portrait saisissant de Sa Sainteté Pie X, « ce curé dont la paroisse est l'univers », ce Pape à la fois très mystique et très « pratique », qui est en même temps un profond artiste. Car on ne sait pas assez que le cardinal Joseph Sarto aima toujours la musique avec prédilection. Patriarche de Venise, il écrivait sur ce sujet, dès 1894, une admirable lettre pastorale dont le nouveau Pape n'eut qu'à développer le plan pour promulguer tout un « code juridique de la musique sacrée. »

La tâche était double : avant d'indiquer les sources vives de la tradition, il fallait d'abord en déblayer l'accès. Aussi le « Motu proprio » commence-t-il par faire justice de certains abus invétérés, qui rendraient toute réforme illusoire ; usage des messes basses « en musique », admission des chœurs mixtes, intrusion des fanfares et autres sociétés instrumentales. Puis s'ouvre un programme positif, à la fois large et précis. A la première place, qui est la sienne par droit d'antiquité et d'excellence, le chant grégorien; à côté de lui, au second plan, l'art polyphonique de Palestrina et des maîtres de la Renaissance ; enfin, la musique moderne, à condition qu'elle soit liturgique et exempte de toute parenté avec l'art théâtral.

Avec une lumineuse compétence, M. le chanoine Condamin expose rapidement l'histoire du chant grégorien. Cette forme incomparable de la musique religieuse, fixée par saint Grégoire-le-Grand au VIIe siècle, s'altéra d'âge en âge avec un tel point, qu'en 1859, la commission de Reims et de Cambrai n'en put donner qu'une restauration fort défectueuse. On manquait alors de paléographes experts à déchiffrer les neumes. Ce fut l'œuvre des Bénédictins et de la commission nommée par Pie X pour collaborer à leurs travaux. Grâce aux effeorts de ces artistes érudits qui s'appellent Dom Pothier et Dom Mocquereau, le chant grégorien renaît en sa pureté, tel que nous le restituent le Graduel et l'Antiphonaire de la magnifique édition Vaticane.

Malgré l'élan généreux qu'a déterminé en France la parole pontificale, des difficultés pratiques retardent encore l'application intégrale du « Motu proprio » : pauvreté des fabriques obligées de transformer leurs livres de chœur, routines de certains maîtres de chapelle, ininiation insuffisante de la

majorité des fidèles. Mais nul de ces obstacles n'est insurmontable. N'avons-nous pas assisté à la création en notre ville d'une Schola palestrinienne de jeunes prêtres, vraie messagère de paix et de lumière? C'est un « syndicat de bonnes volontés et de dévouements », dont le chef trop modeste pour se laisser nommer, a déjà réalisé des merveilles.

Une audition de musique sacrée, où des pièces de Palestrina, Vittoria, J.-S. Bach, de la Tombelle, s'encadraient entre deux mélodies grégorienes, permit de constater « de auditu » à quel point ces éloges sont mérités. L'exécution de ce programme difficile fit le plus grand honneur au sens artistique de la jeune société et de son distingué maître de chapelle.

Des applaudissements chaleureux ont souligné à plusieurs reprises l'intérêt tout exceptionnel de cette soirée, où le charme exquis d'une parole tour à tour éloquente et spirituelle s'est associé harmonieusement aux plus pures impressions d'art.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA
Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche

Le 12 mars dernier, les Membres fondateurs et titulaires de la *Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche*, réunis en Assemblée générale au siège social, 41, rue de La Tour-d'Auvergne, à La Flèche, ont procédé à la réélection du Bureau de la Société. Ont été nommés :

Président : M. l'Abbé Paul Calendini.
Vice-Présidents : MM. le Comte de Bagneux, député, Dr Buquin.
Assesseurs : MM. le Marquis de Beauchesne, le Vicomte de Lesseville.
Secrétaires : MM. Germain-Vérité, R. de Linière.
Trésorier : M. R. de Potelle.
Biblioth.-Archiv. : M. l'Abbé Louis Calendini.
Comite dé Lecture : MM. E. Besnier, Dr Candé, Louis Gaudineau.

BIBLIOGRAPHIE

Sous ce titre, notre Revue annonce :

1° Les ouvrages ou articles dont il lui est fait hommage ;

2° Les ouvrages ou articles de ses collaborateurs ou abonnés et des Revues correspondantes; les Revues correspondantes sont marquées d'un astérisque ;

3° Les ouvrages ou articles intéressant le pays fléchois et la vallée du Loir.

Les hommages d'auteur (en vue d'un compte rendu), les Revues et les Bulletins de Sociétés correspondantes doivent être adressés à M. Paul Calendini, à Saint-Mars-d'Outillé (Sarthe).

A TRAVERS LES LIVRES

Mellin de Saint-Gelais. Etude sur sa vie et sur ses œuvres, par M. l'abbé H.-J. Molinier, professeur au collège libre d'Espalion, un vol in-8° de XXXIV-614 pages, Paris, 1901.

Ce fut un poète de cour, il avait de qui tenir. Dans les premières années du XVI[e] siècle, on voyait jouer et courir dans les jardins et sous les cloîtres de l'évêché d'Angoulême un enfant de bonne mine. Le neveu de Monseigneur, disaient les visiteurs. Quelques-uns murmuraient un nom plus doux, et la jeunesse romanesque de Mgr Octovien de Saint-Gelais (1), avant qu'il entrât dans les ordres, laissait soupçonner bien des choses. Le prélat, familier avec la langue latine, et, ce qui était alors beaucoup plus rare, avec la littérature grecque, les rendit l'une et l'autre familières à l'adolescent qui grandissait près de lui. Quand le maître mourut en 1502, on ne sait au juste quel âge avait l'élève. L'opinion la plus probable suppose qu'il avait alors atteint sa douzième année. Il serait donc né en 1490, et, sur les fonts du baptême, il avait reçu ce nom assez singulier de Mellin que ses poésies devaient rendre célèbre,

Il avait, par bonheur, d'autres oncles, les frères de l'évêque, MM. Charles et Jacques de Saint-Gelais. L'un et l'autre engagés dans l'Église, et, comme leur frère, curieux de l'étude, donnèrent à leur neveu l'occasion et les moyens de poursuivre et de continuer les siennes. Ils l'envoyèrent d'abord à l'Université de Poitiers, où, de 1503 à 1509, il suivit les cours des professeurs parmi lesquels, Antoine de

(1) M. l'abbé Molinier a consacré à ce prélat une autre étude de XXII-308 p., où l'on retrouve l'érudition et le charme qui rendent si agréable la lecture de Mellin de Saint-Gelais.

Labardi, Pierre Régnier et Jehan de Haulcours, personnages, en somme, assez peu connus. Quand, sous leur direction, il eut obtenu le grade de licencié vers l'an 1509, Mellin passa en Italie. Quels sont alors les écrivains tant soit peu célèbres, si l'on excepte pourtant Ronsard (1), qui ne firent pas leur tour d'Italie. Mais celui de notre poète fut assez prolongé, et l'influence à laquelle il se soumit le pénétra si profondément, qu'un auteur italien, Amomo, s'est cru autorisé à le placer « en tête de la bande des poètes Toscans » de cette époque. Cela ne vous explique-t-il pas pourquoi, durant sa longue carrière poétique, il fut le principal et le plus actif agent de l'influence italienne sur notre littérature. C'est à l'Université de Bologne et ensuite à celle de Padoue où le savant helléniste, Marc Musurus, fut son maître, qu'il s'italianisa ainsi.

Quand les circonstances le rappelèrent dans sa patrie, il pouvait caresser les plus flatteuses espérances. Son éducation solide, brillante et variée, le mettait à même d'occuper avec honneur les plus hautes situations. Ce jeune homme, blond, à la barbe soyeuse, artistement taillée à la mode italienne, « aux yeux verts, aux sourcils un peu élevez, » avec le front découvert, la bouche souriante et spirituelle, « le visage long et modeste, » aux mouvements souples et harmonieux, à la parole facile et caressante, montant élégamment à cheval, était certainement un gentilhomme accompli.

Joignez à cela que, rentrant en France, il y trouvait, tout puissants à la cour, ses oncles, Charles de Saint-Gelais, aumônier de la reine-mère, Louise de Savoie; Alexandre de Saint-Gelais, Sgr de Lansac, devenu ambassadeur; ajoutez encore que des poètes divers qui s'étaient fait un nom sous le règne de Louis XII, il ne restait guère de concurrents. Seul, Clément Marot que son père, Jean, lui aussi versificateur, avait rapproché des princes, aurait-il été en état de disputer la place au nouveau-venu, et il préféra, partageant la gloire, vivre avec lui en bonne intelligence. Entre l'un et l'autre poète, ce ne fut qu'échange de bons procédés. Mais, ne vous étonnez pas si Mellin, plus instruit, plus gentilhomme, a, de suite, pris le premier rang, et nous verrons que, en dépit des prétentions d'une école nouvelle, il le garda jusqu'à sa mort, en 1558.

Ce que cela lui valut, on s'en rendra compte à la simple

(1) C'est l'une des rares erreurs que j'aie relevées dans ce travail. Il y est dit, p. 258, que le jeune Ronsard alla à Turin avec Guillaume du Bellay. Rabelais oui, mais Ronsard non. M. Laumonier, dans son beau travail sur le poète, a élucidé la question.

énumération de ses titres. On en fit d'abord un aumônier du dauphin, François, et après la mort de celui-ci, de son frère, le futur Henri II. Cela nous apprend que, sans en comprendre les devoirs, il était déjà devenu homme d'Église. Ce lui fut un prétexte pour obtenir en commende divers bénéfices; en 1531, l'abbaye de la Fresnade, au diocèse de Saintes; en 1532, celle de Reclus en Bries en 1556, celle de l'Escale-Dieu. Aux profits, il joignait les honneurs. On en fit un protonotaire apostolique. Puis, ce qui s'explique mieux, on le nomma garde de librairie du château de Blois et plus tard de celui de Fontainebleau. Je ne dis rien des bonnes aubaines accidentelles, plus palpables souvent que le revenu de ses charges.

Vous étonnerez-vous maintenant si cet homme, que le roi distinguait ainsi, eut beaucoup d'amis. On aurait vite fait de compter ses adversaires. Il se sépara cependant de Marot, quand ce dernier passa au protestantisme. Mais Rabelais, Lazare de Baïf, Salmon Macrin, Guillaume Budé, pour ne nommer que les plus célèbres, voilà ceux qu'il fréquente.

La mort de François Ier, encore qu'elle fût fatale à de nombreux courtisans, ne diminua point le crédit de Mellin de Saint-Gelais. Henri II, le nouveau roi, dont il avait été l'aumônier, le garda près de lui. Le poète, se prêtant aux goûts particuliers du monarque, non seulement, comme si souvent cela lui était arrivé pour le souverain défunt, en chanta les bonnes fortunes, déplorable office pour un aumônier, mais il s'institua le fournisseur attitré, sa poésie explique le mot, de tous les cartels, de toutes les devises, de tous les compliments, de tous les quatrains qui décoraient ces mascarades et ces tournois, où le roi, finalement, devait trouver la mort. La réputation de Mellin était telle, en 1548, que Thomas Sibilet, rédigeant alors son *Art poétique français*, n'hésitait pas à proposer notre poète comme un modèle à imiter.

Or, un an plus tard, un éclat se produisait. Sous ces initiales J. D. B. A. où chacun reconnut Joachim du Bellay, Angevin, un livret paraissait, intitulé : *La Deffence et Illustration de la Langue française,* dans lequel Saint-Gelais et son école étaient, j'ose à peine le dire, renvoyés à l'école. Puis, en 1550, un recueil d'odes était publié, dont la préface était la condamnation des productions de Mellin. Quelle stupeur et quel étonnement ! j'ai eu déjà l'occasion de le raconter (1). Mais, si le poète de Henri II se sentit visé et

(1) Cf. L. Froger, *Les Premières poésies de Ronsard*, in-8°, p. 24-27.

atteint, en chef de bande qui juge indigne de lui de s'engager contre de si jeunes champions, il fit donner ses amis, qui, il le faut reconnaître, avaient été beaucoup plus maltraités que lui. Du Bellay même n'avait pas cessé de louer publiquement Saint-Gelais. Ronsard fut plus franc et plus orgueilleux. Peut-être s'en fut-il repenti, mais la sœur du roi, Marguerite intervint ; un ami commun s'interposa ; des excuses réciproques, qu'attestèrent deux sonnets, ménagèrent une réconciliation que je juge avoir été plus apparente que réelle. C'est le moment d'examiner quels partisans se groupent derrière Mellin. Nous avons déjà nommé Sibilet ; il y faut joindre tous ceux que la Deffence et Illustration avait froissés. Barthélemy Aneau, François Habert, Charles Fontaine, Michel d'Amboise, Jean Bouchet, Antoine Héroët, Hugues Salel, Jacques Tahureau lui-même, François Rabelais, et Guillaume des Autels, qui bientôt allait jouer le rôle d'arbitre. Ce qui valut plus encore pour le vieux poète courtisan que l'appui de ces écrivains, ce fut celui que lui donna le roi. Pendant les années que Henri II avait encore à régner, il n'y eut pas une occasion, tant soit peu solennelle, où Mellin n'eût à dire son mot ; pas un évènement qu'on ne l'invitât à chanter ; pas un projet politique qu'il ne fût sollicité d'appuyer. Il en alla ainsi jusqu'à son décès, survenu le 14 octobre 1558. La mort ne le prit point à l'improviste. Une maladie courte, mais douloureuse, au cours de laquelle « il témoigna toujours un courage invincible », lui permit d'implorer, il en avait besoin, la miséricorde de Dieu. Ses funérailles furent solennelles. On y vit paraître ceux-là qui l'avaient combattu et qui allaient recueillir son héritage. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Thomas du Louvre.

Et maintenant qu'ajouterai-je ; irai-je examiner la valeur de ses ouvrages (1) ? N'est-ce pas assez en dire qu'elles sont comme une transition entre les poésies du moyen-âge très décrépit et celles de la Renaissance ; que la place du poète est entre Marot et Ronsard. Mais les œuvres elles-mêmes, à quoi bon les analyser. Mortes elles sont, oublié le poète, mais le monument survivra que vient de lui élever le nouveau docteur ès-lettres. N'est-ce pas le fait de nombre d'humains.

L. Froger.

(1) M. l'abbé Molinier les a longuement étudiés, et il y a eu du mérite, dans la seconde partie de son travail. Il en a tiré la matière de dix chapitres.

L'Administrateur-Gérant, Eug. Besnier.

DU NOUVEAU SUR RONSARD[1]

I

Une heureuse circonstance — en l'espèce, un catalogue de libraire allemand — m'a permis d'avoir entre les mains le second volume de l'Horace commenté par Lambin et publié par Jean de Tournes en 1561. A la page 512, le vers 141 de l'Art Poétique est sobrement annoté :

Dic mihi Musa virum] principium Odyss. Ἄνδρα μοι ἔννεπε μοῦσα πολύτροπον, &c.

Plus encore, j'ai sous les yeux Q. HORATII || FLACCI || SERMONVM LIBRI QVATTVOR, || SEV || SATVRARVM Libri duo. || EPISTOLARVM Libri duo. || A Dionysio Lambino.... *emendati : ab eodemque Commentarijs* || *copiosiss. illustrati.* (Venetijs, apud Paulum Manutium, Aldi F. || ∞ DLXVI [1566) et au v° du f. 196, on peut lire

« Dic mihi Musa virum] principium Odyss. Ἄνδρα μοι ἔννεπε μοῦσα πολύτροπον, &c. »

Il semble donc démontré que la citation de la Franciade fait partie des additions de 1567, et que mon hypothèse de la trouver antérieurement à cette date était mal fondée.

Par contre, j'ay eu le plaisir de rencontrer les vers de Ronsard dans une édition publiée hors de France, en 1596. Ils se trouvent aux pp. 436, 437 de

(1) Voir les *Annales Fléchoises*, XII (1911), 133.

Q. HORATII FLACCI || SERMONVM, SEV SATY || RARVM, SEV ECLOGARVM || LIBRI DVO. EPISTOLARVM || libri totidem || A Dionysio Lambino.... emendati.... PARS ALTERA || [Marque] || FRANCOFVRTI || Apud Andreæ Wecheli heredes, Claudium Marnium, || & Ioann. Aubrium. || M. D. XCVI. — 2 vol. 4°.

II

Une Elégïe de Ronsard non recueillie dans ses Œuvres

La même année, 1560, vit la publication de la première édition collective des *Œuvres* (1) de Ronsard et de *L'Olimpe* (2) de Jaques Grevin. Les deux poètes étaient alors amis, et, en tête de l'Olympe, avec trois autres sonnets de Du Bellay, de Belleau et de l'illustre inconnu (ou méconnu ?) qui signe A. de Talon, figure un sonnet de Pierre de Ronsard.

Le poète vendomois n'aimait point laisser ses œuvres s'égarer, aussi s'empressa-t-il de recueillir ledit sonnet pour le placer au II. Livre des Amours (f° 80 v°), entre la chanson : Voulant, ô ma douce moitié, et le Sonnet : Marie, tout ainsi que vous m'avés tourné; et Belleau l'enrichit d'un commentaire biographique.

L'année suivante, Grévin publiait son *Theatre* (3), « ensemble, la seconde partie de l'Olimpe et de la Gelodacrye ». Des 31 Sonets du second livre de la Gelodacrye, il y en avait deux adressés l'un à Patouillet, l'autre à Talon, en remerciement sans doute de celui que Grevin avait reçu de ce dernier l'année d'avant, et le dernier, p. 308, s'adressait à Ronsard :

(1) II. Livre des Amours. Odes. Poëmes — sont dans ma collection.
(2) Catalogue... Rothschild, n° 710.
(3) Bibliothèque de Wolfenbüttel.

Que sert-il plus long temps dissimuler un bien
Si le dissimuler luy est du tout contraire ?
Si le parler est bon, que sert-il de se taire?
Que sert-il de parler, si parler ne vault rien ?

Si c'est la verité, en vain je la detien,
Et si c'est le mensonge, en vain je le veux faire
Apparoistre au dessus, pour au monde complaire,
Sous ombre seulement du public entretien.

« Ce qui est bon de soy, mauvois ne scauroit estre,
« Et ce qui est mauvais, mauvais se fait cognoistre,
« Or' qu'il soit deguisé du nom de verité.

C'est donc en vain, RONSARD, que ceci l'on deteste :
Car si nous apparoist qu'il est du tout celeste,
Croyons qu'il durera à perpetuité.

Flatté de l'attention de son cadet, Ronsard, « ja grison » tailla sa plume et d'affilée écrivit les 148 vers que nous publions ici et que Grevin s'empressa de placer au frontispice de son recueil (ff. Ai, Aij et Aiij r°).

ELEGIE

DE PIERRE DE RONSARD
A I. GREVIN

GREVIN, en tous mestiers on peult estre parfaict :
Par longue experience un advocat est faict
Excellent en son art, et celuy qui pratique
4 Dessus les corps humains un art Hippocratique :
Le sage Philosophe, et le grave Orateur,
Et celuy qui se dit des nombres inventeur
Par estude est sçavant : mais non pas le Poëte,
8 « Car la Muse icy bas ne fut jamais parfaicte,
Ny ne sera GREVIN : la haulte Deité
Ne veult pas tant d'honneur à nostre humanité
Imparfaicte et grossiere : Et pource, elle n'est dine

De la perfection d'une fureur divine.
Le don de Poësie est semblable à ce feu,
Lequel aux nuicts d'hyver comme un presage est veu
Ores dessus un fleuve, ores sur une prée,
Ores dessus le chef d'une forest sacrée,
Sautant et jallissant, jettant de toutes pars
Par l'obscur de la nuict de grans rayons espars :
Le peuple le regarde, et de frayeur et crainte
L'ame luy bat au corps, voyant la flame saincte.
A la fin la clarté de ce grand feu descroist,
Devient palle et blafart, et plus il n'apparoist :
En un mesme pays jamais il ne sejourne,
Et au lieu dont il part, jamais il ne retourne.
[V°] Il saute sans arrest de cartier en cartier,
Et jamais un païs de luy n'est heritier.
Ains il se communique, et sa flame est montree
(Ou moins on l'esperoit) en une autre contree.
Ainsi ny les Hebreux, les Grecs ny les Romains,
N'ont eu la Poësie entiere entre leurs mains :
Elle a veu l'Alemagne, et a pris accroissance
Aux rives d'Angleterre, en Escosse, et en France,
Sautant deçà delà, et prenant grand plaisir
En estrange païs divers hommes choisir,
Rendant de ses rayons la province allumee,
Mais bien tost sa lumiere en l'air est consumee.
« La louange n'est pas tant seulement à un,
« De tous elle est hostesse, et visite un chacun,
« Et sans avoir égard aux biens ny à la race,
« Favorisant chacun, un chacun elle embrasse.
Quant à moy, mon GREVIN, si mon nom espandu
S'enfle de quelque honneur, il m'est trop cher vendu,
Et ne sçay pas comment un autre s'en contente :
Mais je sçay que mon art grevement me tormente,
Encore que moy vif, je jouysse du bien
Qu'on donne apres la mort, au mort qui ne sent rien.
Car pour avoir gousté les ondes de Permesse,
Je suis tout aggravé de somne et de paresse,
Inhabile, inutile : et qui pis, je ne puis
Arracher cest humeur dont esclave je suis :
Je suis opiniastre, indiscret, fantastique,
Farouche, soupçonneux, triste et melancolique,
Content et non content, mal propre et mal courtois :
Au reste craignant Dieu, les princes, et les loix,
Né d'assez bon esprit, de nature assez bonne,

[Aij] Qui pour rien ne voudroit avoir faché personne :
Voyla mon naturel, mon GREVIN, et je croy,
Que tous ceux de mon art ont tels vices que moy.
Pour me recompenser, au moins si Calliope
M'avoit faict le meilleur des meilleurs de sa trope,
Et si j'estois en l'art qu'elle enseigne parfait,
De tant de passions, je seroy satisfait :
Mais me voyant sans plus icy demy Poëte,
Un mestier moins divin que le mien je souhaitte.
Deux sortes il y a de mestier sur le mont,
Ou les neuf belles Seurs leurs demeurances font,
L'un favorise à ceux qui riment et composent,
Qui les vers par leur nombre arrangent et disposent,
Et sont du nom de vers dicts Versificateurs :
Ils ne sont que de vers seulement inventeurs,
Froids, gelez, et glacez, qui en naissant n'apportent
Sinon un peu de vie, en laquelle ils avortent :
Ils ne servent de rien qu'à donner des habits
A la cannelle, au sucre, au gingembre et au ris.
Ou si par trait de temps ils forcent la lumiere,
Si est-ce que sans nom, ils demeurent derriere,
Et ne sont jamais leus : car Phebus Apollon
Ne les a point touchez de son aspre éguillon.
Ils sont comme apprentis, lesquels n'ont peu atteindre
A la perfection d'escrire ny de peindre :
Sans plus ils gastent l'ancre, et broyant la couleur,
Barbouillent un portrait d'inutile valeur.
L'autre preside à ceux qui ont la fantasie
Esprise ardentement du feu de Poësie,
Qui n'abusent du nom, mais à la verité
Sont remplis de frayeur et de divinité.
[V°] Quatre ou cinq seulement sont apparus au monde
De Grecque nation, qui ont à la faconde
Accouplé le mystere, et d'un voile divers
Par fables ont caché le vray sens de leurs vers,
A fin que le vulgaire amy de l'ignorance
Ne comprist le mestier de leur belle science,
Vulgaire qui se mocque, et qui met à mespris
Les mysteres sacrez, quand il les a compris,
Ils furent les premiers, qui la Theologie,
Et le sçavoir hautain de nostre Astrologie
Par un art tressubtil de fables ont voilé,
Et des yeux ignorans du peuple reculé.
Dieu les tient agitez, et jamais ne les laisse,

D'un aguillon ardant il les picque et les presse.
Ils ont les pieds à terre, et l'esprit dans les Cieux,
Le peuple les estime enragez, furieux,
Ils errent par les bois, par les monts, par les prees,
Et jouyssent tous seuls des Nymphes et des Fees.
Entre ces deux mestiers, un mestier s'est trouvé,
Qui tenant le milieu, pour bon est approuvé,
Et Dieu l'a concedé aux hommes, pour les faire
Apparoistre en renom par dessus le vulgaire,
Duquel se sont polis mille autres artisans,
Lesquels sont estimez entre les mieux disans,
Par un vers heroique ils ont mis en histoire
Des Princes et des Rois la proesse et la gloire :
Et comme serviteurs de Belone et de Mars
Ont au son de leurs vers animé les soldars.
Ils ont sur l'eschaffaut par feinctes, presentee
La vie des humains en deux sortes chantee,
Imitant des grands Rois la triste affection
[Aiij] Et des peuples menus la commune action.
La plainte des Seigneurs fut dicte Tragedie,
L'action du commun fut dicte Comedie,
L'argument du Comicque est de toutes saisons,
Mais celui du Tragicque est de peu de maisons.
D'Athenes, Troye, Argos, de Thebes et Mycenes
Sont pris les argumens qui conviennent aux scenes.
Rome t'en a donné que nous voyons icy
Et crains que les François ne t'en donnent aussi.
Jodelle le premier d'une plainte hardie
Françoisement chanta la Grecque Tragedie,
Puis en changeant de ton, chanta devant nos Rois
La jeune Comedie en langage François,
Et si bien les sonna, que Sophocle et Menandre,
Tant fussent-ils sçavans, y eussent peu apprandre.
Et toy, GREVIN apres, toy mon GREVIN encor
Qui dores ton menton d'un petit crespe d'or,
A qui vingt et deux ans n'ont pas clos les annees,
Tu nous a toutesfois les Muses amenees,
Et nous as surmontez, qui sommes ja grisons,
Et qui pensions avoir Phebus en nos maisons.
Amour premierement te blessa la poictrine
Du dard venant des yeux d'une beauté divine,
Qu'en mille beaux papiers tu as chanté, à fin
Qu'une si belle ardeur ne prenne jamais fin.
Puis tu voulus sçavoir des herbes la nature,

144 Tû te feis Medecin, et d'une ardente cure
Doublement agité, tu appris les mestiers
D'Apollon, qui t'estime et te suit volontiers,
A fin qu'en nostre France, un seul GREVIN assemble
148 La docte Medecine et les vers tout ensemble.

Nous avons reproduit le texte avec soin en sa graphie originale mais en typographie moderne : & est ici *et*, *i*, *j*, *u* et *v* ont été distingués. Mais il ne faudrait pas croire que la graphie soit celle de Ronsard lui-même : c'est plutôt celle de l'imprimeur qui composait au gré des ressources de sa casse... et de sa fantaisie. Aux vers 15 et 16, il y a *prée* et *sacrée* avec *é*, mais aux vers 103 et 104, 115 et 116, il y a *prees*, *Fees*, *presentee*, *chantee*, avec *e* : nous avons respecté ces anomalies, marques de l'insouciance du correcteur, ou témoignages de l'insuffisance du matériel typographique.

III

Le sonnet à Grévin

Si Ronsard ne reproduisit jamais dans ses Œuvres l'Elegie que l'on vient de lire et que les éditions posthumes qualifient de Discours, par contre il ne voulut point que le Sonnet célébrant Grévin fût perdu : à son nom il substitua celui d'un ami commun, Patoillet, dès 1567. On ne verra pas sans intérêt comment Belleau sut se tirer d'affaire, et sans trop de frais d'imagination, appliquer à Patoillet ce qui convenait proprement à Grévin.

[Texte du « Second Livre des Amours » 1560] :

[**F.80.v°.**] A Phœbus, mon Grevin, tu es du tout semblable
De face et de cheveus, et d'art et de scavoir
A tous deus dans le cœur Amour a fait avoir
4 Pour une belle dame une playe incurable.
Ny herbe, ny unguent, ne t'est point secourable :
Car rien ne peut forcer de Venus le pouvoir,
Seulement tu peus bien par tes vers reçevoir

8 A ta playe amoureuse un secours profitable.
En chantant, mon Grevin : on charme le souci,
Le Cyclope Ætnean se garissoit ainsi
11 Chantant sur son flageol sa belle Galatée.
[81] La peine découverte allege nostre cœur
Ainsi moindre devient la plaisante langueur
14 Qui vient de trop aimer quant elle est bien chantée.

BELLEAU

A Phœbus mon Grevin.) Nostre Poëte qui a tousjours esté prest de favoriser aus amoureus autant qu'il luy a esté possible feit ce sonet en la faveur de Jaques Grevin bien versé à la poesie, docte et de gentil esprit, or sachant bien qu'il estudioit en medecine il print son argument d'une Eglogue de Theocrite adressée à un medecin, laquelle se commence οὐδὲν ποττὸν ἔρωτα. Il tire premierement une comparaison de Phœbus que les poëtes anciens disent estre sans barbe, et avoir les cheveus blonds comme encore jeune, et en l'age de vint ou vintcinq ans, premier inventeur de la medecine : poursuivant doncques sa comparaison, il dit que Phœbus a esté amoureus d'une belle dame ainsi que raconte Ovide en sa Metamorphose ou il descrit comme Daphné fut échangée en l'aurier par la priere qu'elle feit aus Dieus se voyant poursuivie de Phœbus, il dit d'avantage que les moyens que nous avons pour amoindrir la peine qui vient d'aimer sont les vers, et que depuis que l'on peut chanter son martire qu'il en est beaucoup plus facile à suporter. Ce que Theocrite aussi raconte de Polipheme. *Lequel passoit son mal en chantant sa belle Galatée.)* Voyez Ovide en sa Metamorphose. *Le Cyclope Aetnean.)* Polypheme, ainsi nommé pour ce qu'il demouroit en la montaigne d'Aetna.

Les trois syllabes du nom de « Patoillet » se substituant fort heureusement à « mon Grevin », Ronsard conserva le reste du texte qui lui sembla d'une belle

venue. Mais le commentateur eut une tâche plus malaisée : il s'en tira en quasi Normand ainsi qu'on en jugera par les deux éditions de 1567 et de 1571, les seules, avec celle de 1560, que Ronsard publia du vivant de Belleau, mort en 1577.

BELLEAU

A Phœbus, Patoillet.) Il adresse ce Sonet à Iean Patoillet l'un de nos meilleurs et plus fidelles amis homme de grand jugement, de grande lecture, et des mieux versez en la connoissance des langues, histoires et autres bonnes sciences. Ce commencement est tiré d'une Eglogue de Theocrite, qui se commence, οὐδὲν ποττὸν ἔρωτα *Ainsi moindre devient la plaisante langueur.)* Ce que Theocrite aussi raconte de Polipheme, lequel passoit son mal en chantant sa belle Galathée. Voyez Ovide en sa Metamorphose. *Le Cyclope Ætnean.)* Polipheme, ainsi nommé pource qu'il demeuroit en la montaigne d'Ætna.

IV

La légende de Marie DUPIN

Cette hypothèse de Blanchemain eut une brillante fortune, et, en 1912 encore, elle est admise comme vraie par les plus récents biographes de Ronsard. Que n'ont-ils consulté les éditions originales! ces éditions qui se trouvent à Paris, semble-t-il, puisque divers critiques m'ont reproché de n'avoir point fait le voyage pour les feuilleter! Provincial impénitent, je ne me suis point rendu dans la capitale : à quoi bon! si vraiment les bibliothèques parisiennes renferment de tels trésors, pourquoi les érudits domiciliés à Paris ou y résidant ne nous en ont-ils point depuis longtemps révélé les secrets et étalé les richesses?

Et pourtant, à 557 kilomètres de Paris et de ses bibliothèques, j'ai pu me rendre compte que la seule demoiselle Dupin qui ait droit de figurer dans la littérature française du XVIe siècle est celle que célébra Clement Marot : M. Franchet est même d'avis que Blanchemain avait conservé le souvenir de cette pièce, lorsqu'il édita Ronsard. La voici, telle qu'on peut la lire dans l'édition de 1539.

De Madamoyselle du Pin

L'arbre du Pin tous les aultres surpasse,
Car il ne croist iamais en terre basse,
Mais sur haultz montz sa racine se forme,
Qui en croissant prend si tres belle forme
Que par forestz, ou aulcun aultre endroit
On ne scauroit trouver arbre plus droit.
Qui touchera son escorce polie,
Pour ce iour la n'aura melancolie :
Au chef du Pin sont fueilles verdoiantes,
Et a son pied fontaines vndoiantes.
Son boys est bon, ou couppé, ou entier :
S'il est couppé hors de son beau sentier,
On en fera ou nauire, ou gallée
Pour nauiger dessus la mer salée :
Et s'on le laisse en la terre croissant,
Il deuiendra fertile, et florissant,
Et produira une tresbelle pomme,
Pour substanter le triste cueur de l'homme.
Par ainsi donc en terre, et sur la mer
Tout noble cueur le Pin doibt estimer.

Les Œuvres de Clement Marot.... On les vend à Lyon chez Francois Iuste [A la fin] Imprimé à Lyon. par Iehan Barbou. M. D. XXXIX, F. 222 r° (Bibl. de la Ville de Lyon).

Ouvrons maintenant le second livre des Amours de Ronsard et relisons Le Voyage de Tours : nous trouverons vers la fin de cette longue pièce le passage suivant :

Là parmy tes sablons Angevin devenu,
304 Ie veux vivre sans nom comme un pauvre incognu,
Et dès l'aube du iour avecq'toy mener paistre
Aupres du port Guiet nostre troupeau champestre.

En 1584 et 1587, le vers 306 est ainsi commenté : « *Aupres du port Guiet.*) C'est une maison qui appartient à Marie ».

En 1578, le commentaire était « *Aupres du port Guiet.*) C'est une maison qui appartient à s'amie, ainsi nommée. » — A noter la virgule, et la place qu'elle occupe.

Mais Belleau, enterré le 6 mars 1577, ne peut guère être rendu responsable des textes mis sous son nom et rédigés par nous ne savons quel ami de Ronsard.

Prenons donc les *Amours* de 1571, à la page 406. nous lirons :

« *Aupres du port Guiet.)* C'est une maison qui appartient à s'amie ainsi nommée. » A noter l'absence de la virgule.

Remontons plus haut et allons jusqu'à l'édition de 1560, celle pour laquelle Belleau rédigea son commentaire. Au v° du f. 56, il a écrit :

« *Aupres du port Guiet.*) C'est une maison qui appartient à sa mie ainsi nommée. »

Je ne prétends point à l'honneur de voir mon nom cité à côté de ceux de M. Longnon et de M. de Nolhac, mais je réclame pour Marie GUIET une place entre Cassandre Salviati et Hélène de Surgères.

Hugues VAGANAY.



LES VISITES D'INSPECTION

DE L'ARCHIPRÊTRE DE LA FLÈCHE

AU XVII[e] SIÈCLE

(Suite)

Il n'eut pas, au cours des années 1648 et 1649, à prescrire aux habitants de réparations importantes dans leurs édifices religieux, sauf à Saint-Germain-sous-Daumeray, où, le 23 septembre 1649, « après avoir veu le cœur (sic) de l'église en grand désordre et mesme le Saint-Sacrement estre exposé au vent et à la pluie, en telle sorte qu'il y peut arriver accident, faute de n'estre point lambris ni comble, » il enjoignit d'en prévenir les décimateurs pour qu'ils y avisassent (1).

Quelques objets mobiliers, peu décents ou en trop mauvais état, appelèrent diverses remarques. Ainsi, à Briollay, le 28 octobre 1648, il trouve « un calice qui est rompu. » Il défend de s'en servir. Le lendemain, 29 octobre, à Soucelles, il interdit une statue de Saint-Sébastien, parce qu'elle est brisée ; il dut, parce qu'on ne lui avait pas obéi, renouveler l'interdiction, le 24 septembre 1649, ajoutant, cette fois, que, si l'image du saint n'était pas ôtée, elle devrait au moins être restaurée. C'est, dans cette même église, que, à sa première visite, il avait commandé de restaurer les fonts baptismaux. Le 28 septembre 1649, il reprocha aux paroissiens de Saint-Germain-du-Val, le peu de

(1) Voir plus haut, p. 91, l'injonction déjà adressée, en 1644, et dont on n'avait point, par conséquent, tenu compte.

zèle qu'ils montraient pour la décoration de leur église. Ils laissaient paître leurs bestiaux dans le cimetière. Le procureur de fabrique fut invité à traduire « devant les juges séculiers (1) », ceux qui se rendaient coupables de cette profanation. A Précigné, les paroissiens de Saint-Pierre, pour le même motif, furent menacés d'une amende de « soixante sols d'amende applicable à la fabrice (2) », en cas de nouvelle contravention.

Mais c'est aux procureurs de fabrique surtout que vont ses observations. Tantôt, comme à Soucelles, à Baracé et à Huillé, le 29 octobre 1648, sur la plainte formulée par trois d'entre eux que leurs prédécesseurs n'ont pas présenté leurs comptes, il en fait à ces derniers une obligation rigoureuse, à l'observation de laquelle, s'il était nécessaire, l'autorité religieuse les devrait contraindre. A Sainte-Colombe, le 4 novembre, il laisse au fabricien négligent un délai d'un mois à l'expiration duquel le prieur-curé de la paroisse aura à les examiner. A Lézigné, le 29 octobre, et à Saint-Pierre de Durtal, le 30, il accueille l'excuse des procureurs, qui, mettant en avant la modicité des revenus de la fabrique, convenaient n'en avoir pas tenu un relevé exact.

Les intéressés faisaient parfois la sourde oreille, mais ils étaient rappelés à l'ordre. Il en fut ainsi pour ceux de Baracé, le 24 septembre 1649, et pour ceux d'Arthezé, le 28 de ce même mois. En cette dernière

(1) « Sur la remontrance à nous faicte par le sieur curé de ce que plusieurs particuliers laissent paistre et gardent leurs bestiaux dans les enclos des cèmetieres, tant près de ladite église que de Saint-Herme, nous avons faict deffenses à toutes sortes de personnes de laisser paistre leurs bestiaux dans les dits cymetieres, à peine de soixante sols d'amande pour la première fois applicable à la fabrice, ce qui le fera exécuter à la diligence du procureur de fabrice, lequel les fera appeler et contraindre devant les juges séculiers, le bras desquels nous implorons pour cet effect... » Visite du 28 septembre 1649.

(2) Visite en date du 30 septembre 1649.

localité, il y eut même conflit entre l'autorité religieuse et le pouvoir séculier. Cités, l'année précédente, devant l'official, ils avaient trouvé préférable d'aller devant les juges du présidial de La Flèche. L'archiprêtre leur en fit de vifs reproches et défendit « à tous juges séculiers ou autres de leur part d'en prendre aucune connoissance sur les peines portées par les saints canons. »

Il n'eut pas à intervenir pour sauvegarder les biens-fonds des fabriques, mais, il eut soin que ces établissements ne fussent point frustrés du droit d'entrée et de la rente annuelle que devaient solder ceux des paroissiens qui fondaient ou dressaient des bancs dans les églises paroissiales (1). Là où ces sièges gênaient la célébration des offices religieux, il les faisait enlever (2).

Là où des chapellenies existaient, il prenait soin que les clauses des fondations fussent fidèlement observées. A Parcé, où se trouvait celle de la Soudaière, ayant su, le 1er octobre 1649, que la messe qui, chaque semaine, aurait dû y être célébrée, ne l'était plus « depuis quatre à cinq ans », il décida qu'il en serait « communiqué à Monseigneur d'Angers et à Monsieur le promoteur, pour y estre pourveu. »

Aussi bien tenait-il en pareil cas, à ce que la rétribution des services religieux fût convenable. Le 25 septembre 1649, un prêtre habitué de la paroisse de Bazouges appela son attention sur la modicité des honoraires de la messe des trépassés qui y était chantée, le lundi de chaque semaine. Il prescrivit de les élever de cinq à huit sols, et le procureur de fabrique reçut mission d'y veiller.

(1) Visite de l'église Saint Pierre de Précigné, en date du 30 septembre 1649. Le procès-verbal autorise le procureur à faire jeter hors de l'église, les bancs dont les fondateurs n'auraient pas acquitté ces droits.

(2) Visite de l'église de Lézigné, en date du 29 octobre 1648.

Les procès-verbaux des visites de l'année 1649 sont les derniers, de nous connus, où se révèle et s'accuse l'action de René Brossard (1). Ceux que nous possédons de l'an 1663, — il ne reste pas trace de ceux qui ont dû être dressés de cette dernière année à la précédente, — nous montrent en exercice un nouvel archiprêtre, René Gouttière, lui aussi curé de Vion. La concision de ses rapports, leur rédaction brève et formulée presque toujours en des termes identiques, peuvent laisser supposer que, moins attentif que ses prédécesseurs et voyant les choses de trop haut, il s'enquit moins minutieusement qu'eux des travers ou des défauts des personnes ou des choses qu'il avait à corriger. Néanmoins, nous admettrons volontiers que le long épiscopat de Henri Arnauld (2), le frère du grand Arnauld, au cours duquel de sérieuses réformes furent réalisées dans le diocèse d'Angers, vit la fin des fâcheux écarts de ces clercs contre lesquels des plaintes avaient été articulées. C'est qu'aussi bien, le successeur de René Gouttière (3), son parent, Louis Gouttière, comme lui curé de Vion et qui fut archiprêtre de La Flèche après lui, dans les relations très détaillées que nous possédons encore de ses visites, n'a plus lieu de revenir sur ce point, alors que, à propos d'autres questions, il entend telles réclamations et les mêmes que ses prédécesseurs avaient entendues ; il a à lutter contre les mêmes négligences. C'est donc que si, par certains côtés, le gouvernement et l'administration des paroisses présentaient toujours des lacunes et des imperfections,

(1) Nous avons pu néanmoins nous assurer en nous reportant aux registres des baptêmes et mariages des paroisses de Parcé, qu'il les visita, le 1er octobre 1650 ; le 10 novembre 1653 ; le 29 décembre 1654 ; le 1er décembre 1656 ; le 18 décembre 1658.

(2) Il fut évêque d'Angers de 1649 à 1692.

(3) René Gouttière mourut en 1693 et fut inhumé le 16 août de cette année dans son église paroissiale.

du moins, la vie morale du clergé s'était épurée ; les clercs avaient pris conscience de cet état de perfection où ils doivent tendre, pour répondre à leur vocation.

René Gouttière, nous venons de l'observer, trouvait facilement que les choses étaient « en bon estat ». C'était son expression favorite. Il savait pourtant ouvrir les yeux. Ainsi, le 22 septembre 1671, à Saint-Germain de Daumeray, ayant remarqué un « ciboire que l'on ne peut sortir du tabernacle sans péril de répandre les saintes hosties », il ordonne « qu'il y sera pourveu dans quinze jours », et il prescrit d'en acheter un autre. Le 15 septembre 1672, le curé de Baracé lui ayant dit avoir besoin « d'un missel et d'un processionnal », il déclare « qu'il luy en sera fourny aux frais de la fabrique. »

Le 22 septembre 1671, le curé de Saint-Martin de Précigné, m^tre^ Pierre Boysard, lui fit constater que la couverture de la chapelle dédiée à saint Jean, s'en allait en morceaux et que la solidité de l'église paroissiale entière en était compromise. Ordre fut aussitôt donné au « procureur de fabrice nommé Guy Poulet le jeune » de contraindre « dans un délai de six semaines, ceux qui sont obligés aux réparations. » Comme ces derniers avaient fait la sourde oreille, l'année suivante, le 16 septembre, il enjoignit de nouveau de mettre son ordonnance à exécution (1). Mal-

(1) « Le mesme jour seiziesme de septembre mil six cent soixante douze continuant notre visite assisté de notre promoteur, nous sommes arrivés en l'Église de Saint-Martin de Pressigné sur les deux heures après midy conformément à nostre mandement où nous avons esté receus par vénérable Pierre Boisard, curé dud. Saint Martin... aurions demandé au s^r^ curé en vertu de quoy nostre ordonnance moderne n'auroit esté exécutée au regard des réfections de la chapelle dud. Saint Jean et d'un pilier qui menace ruine totale de la nef de l'Église, notre ordonnance estant d'injonction au prieur de faire les diligences à l'égard de lad. chapelle, et led. s^r^ curé a respondu qu'après avoir satisfait à l'ordonnance de M^r^ l'archiprêtre comme elle se poursuit et comporte, ledit procureur n'en avoit rien faict, et absent qu'il est nous lui enjoignons qu'il exécutera notre ordonnance précédente... »

gré la lenteur avec laquelle on s'exécuta, il put constater, en revenant dans la même paroisse, le 6 juin 1680, que, les travaux ayant été entrepris, « les murailles sont desia portées jusques à y pouvoir aposer la charpente. » On avait dû, pendant que cette réfection s'opérait, transporter le Très-Saint-Sacrement dans la chapelle de l'hôpital où les offices paroissiaux étaient célébrés (1).

Il ne semble pas avoir rencontré pareille résistance, ni dans la paroisse de Bousse où, le 12 septembre 1672, il prescrivit de réédifier l'un des piliers qui appuyaient le clocher, ni dans celle d'Arthezé où, le 31 mai 1680, il ordonna de reconstruire le pignon de l'église et la fenêtre qui y avait été pratiquée.

A trois reprises, il s'occupa des cimetières. Celui de Briolay, il en avait été témoin lui-même, en s'y rendant, le 15 novembre 1673, était profané par les allées et venues des bestiaux. Il frappa d'une amende les propriétaires qui les y laissaient vaguer (2). Il en fit autant au Bailleul, le 15 juin 1676, et fixa à un écu le taux de la contravention. En 1671, le 25 septembre, il avait prescrit de clore celui de Crosmières, dans un délai de huit jours.

Il n'eut pas, que nous sachions, à intervenir pour assurer la digne célébration des offices d'église, ni pour rendre stable l'exécution des fondations reli-

(1) « Et à cause de cet accident on a transporté le Saint-Sacrement dans la chapelle de l'hôpital dud. Pressigné, dépendant de la commanderie... » Visite du 6 juin 1680. Cf. *Province du Maine*, t. IX, p. 101.

(2) « Et sur ce que led. sieur curé nous a rendu sa plaincte de ce que les bestiaux entroient journellement dans le cymetière, ce que nous avons veu nous-mesme à nostre arrivée aud. Briollé, sur ce ouy nostre promoteur, nous avons ordonné que le procureur de lad. fabrique donnera ordre dans un mois, et si les bestiaux y entrent après avoir donné ordre, condamnons les propriétaires des bestiaux qui y seront trouvés à soubz d'amende applicable à la fabrique. » Visite du 15 novembre 1673.

gieuses, mais, sur l'avis qui lui fut donné, le 22 septembre 1671, par le procureur fabricien de Daumeray, Jean Jaclot, « que m[tre] Michel Crosnier, prestre, pourveu en tiltre de l'office de m[tre] d'escolle, fondé en ladite paroisse, ne s'acquitte de son devoir, n'enseignant point la jeunesse de la dite paroisse », il recommande à ce dernier de remplir « sa fonction ponctuellement, à peine d'estre privé de tous les émoluments de lad. escolle... »

Il soutenait avec fermeté les pasteurs qui étaient de la part de leurs paroissiens l'objet d'accusations injustes. A Crosmières, le 13 novembre 1663, l'un de ceux-ci, Estienne Poussin, s'étant plaint d'être éloigné de la sainte table, le curé s'en expliqua et motiva l'interdiction par la vie scandaleuse du plaignant « incorrigible à ses remontrances, pour ses juremens blasphèmes et ivrognerie », et qui s'était oublié jusqu'à l'interrompre « trois fois dans son prosne. » Les choses en étaient à ce point qu'il avait dû se pourvoir devant les gens du présidial de La Flèche. L'archiprêtre lui assura l'appui de son évêque.

Il le promit également au vicaire de Bousse, Toussaint Sohier, qui, le 31 mai 1680, le prévenait qu'un vagabond, François Le Blé, ayant surpris la bonne foi de l'archevêque de Tours, en avait obtenu la permission de convoler en secondes noces, quand sa première épouse, Renée Jubaud, vivait encore. Le 3 juin de la même année, il appuyait devant le prélat, le curé de Crosmières, Germain Tuffière, contre deux concubinaires de sa paroisse (1).

C'est avec les fabriciens et à propos de leurs comptes qu'il eut le plus à entreprendre. Le 13 novem-

(1) « Led. curé nous a d'abondant déclaré que Jullien Le Breton et Catherine Housseau vivent en perpétuel concubinage, nonobstant trois monitions et sommations par notaire à eux faicts à la requête dud. curé, ce qui sera communiqué à Monseigneur d'Angers, pour y statuer. » Visite du 3 juin 1680.

bre 1663, ayant constaté que, malgré l'avis qui leur en avait été donné, les habitants de Crosmières n'avaient pas élu de procureur, il les cite devant l'official. Le 16 novembre 1673, il se convainc que, depuis cinq ans, le même agent n'a pas présenté ses comptes, il lui donne un mois pour le faire. Injonction semblable est adressée, le 22 septembre 1671, à celui de Saint-Martin de Précigné, le 14 septembre 1672, à celui de Huillé; le lendemain 15, à celui d'Étriché; le 16, à ceux de Daumeray. Le 15 juin 1676, il renouvelle aux paroissiens du Bailleul l'ordre qu'il leur avait donné, d'élire un procureur.

Quand, le 16 août 1693, la mort, en enlevant René Gouttière, rendit vacants l'archiprêtré de La Flèche et la cure de Vion, l'une et l'autre charge furent conférées à son parent, Louis Gouttière, maître ès-arts en l'Université d'Angers. Dans l'accomplissement de la première, le nouveau titulaire montra, tout d'abord, un zèle qui fit facilement oublier celui de son prédécesseur. Il en fut vite récompensé par les résultats qu'il obtint, et quand, en 1708, quatorze ou quinze ans par conséquent après avoir commencé ses tournées d'inspection, il repassait dans les églises et sur les paroisses où il avait jadis instrumenté, rarement avait-il à dicter à son greffier autre chose que ces simples notes : « Nous n'avons rien trouvé qui ne soit dans le très bon ordre et bien réglé (1) ; » ou mieux encore : « avons tout trouvé en très bon ordre et très bien reglé, à servir d'exemple à tout le diocèse (2). » Il ne parlait pas ainsi à ses débuts. Dans la première visite qu'il fit à travers les diverses localités de sa circonscription ecclésiastique, s'il y a peu d'édifices religieux dont l'état d'entretien laisse à désirer, il n'y en a pour ainsi dire point où les objets

(1) Visite du 20 juillet 1708 à Saint-Germain-de-Daumeray.

(2) Visite du 16 juillet 1708 à Villaines-sous-Malicorne.

mobiliers qu'il y inspecte ne soient défectueux. Entrons dans sa société, derrière ses deux compagnons obligés, le promoteur et le greffier; écoutons ce qu'il dit; regardons ce que l'on dicte.

De réparations, tant soit peu importantes en réalité, il n'y en a que deux qu'il ait commandées, de blanchir, — le badigeon était déjà connu, — l'église de Courtillers (1) et de paver l'église de Dureil, le 11 août 1694. Il se félicite, le 25 juillet 1708, que le prieur-curé de cette dernière paroisse ait pris sur lui de réédifier à ses frais « tous les autels et autres accommodemens et ornemens de la dite église. » Le 5 août 1694, à Étriché, il avait aussi recommandé de « blanchir la nef de l'église » et de retirer d'un petit autel deux statues, « l'une de saint Julien, l'autre de saint Sébastien..., à cause de leur fracture et vétusté. » Les autels sont très nombreux dont il fait remplacer ou mieux disposer la pierre sacrée. C'est à Saint-Martin de Daumeray, le 4 août 1694, que « la pierre sur quoy est posé le corporal a besoin d'être enfouillée dans led. autel de pierre. » C'est l'expression ordinaire dont il use. Ainsi encore, le 5 août, à Briollay, à Saint-Martin de Soucelles; le 7 août, à Saint-Léonard et à Saint-Pierre de Durtal; le 8 août, à Saint-Thomas de La Flèche; le 9 août, à Créans, à Saint-Germain-du-Val, à Verron et à Crosmières; le 10 août, à Bousse; le 23 juillet 1708, à Louailles.

Presque aussi nombreux encore les vases aux saintes huiles, dont, à bon droit, il exige ou le renouvellement ou une digne appropriation, réclamant que l'on ne range pas au même endroit ceux qui renferment la matière du sacrement de baptême et celle de l'Extrême-Onction. Il agit ainsi à Créans, le 9 août

(1) « Sera recommandé de faire quelque quête tant pour faire reblanchir lad. Église que pour le reste des nécessités, entre autres pour avoir un soleil d'argent... » Visite du 13 août 1694.

1694; à Arthezé et à Dureil (1), le 11 août; à Saint-Julien de Gouitz, le 18 août.

A plus forte raison, force-t-il à renouveler ou à redorer les objets que rend plus vénérables le contact qu'ils ont avec la divine Eucharistie. A Courtillers, le 13 août 1694, ayant, en visitant le tabernacle, « trouvé un petit ciboire en argent et une custode dont le soleil et la patte sont de cuivre, » il en demande la raison. Le curé s'excuse sur « la pauvreté de la fabrice qui doit plus qu'elle n'a valant. » Alors il conseille « de faire quelque queste tant pour faire reblanchir l'église que pour le reste des nécessités, entre autres pour avoir un soleil d'argent. » A Saint-Martin de Précigné, ce même jour, il ordonne de redorer l'intérieur du ciboire, de remplacer une patène rompue et de « raccomoder le soleil où est d'ordinaire exposé le Saint-Sacrement. » Le 4 août 1693, à Daumeray, il avait enjoint de redorer une patène; le 6, à Baracé, « le dedans du ciboire et le soleil pour exposer le Saint-Sacrement; le 9, à Saint-Germain-du-Val et à Verron, « la custode et une patène; » le 11, à Parcé, les coupes et les patènes de deux calices, et, à cette fin, il avait ordonné une quête dans la paroisse. A Lézigné, le 19 juillet 1708, remarquant « que le soleil où on expose le Saint-Sacrement n'est que de cuivre sans aucune dorure, mais seulement un peu argenté, » il prescrit « qu'il en sera acheté un d'argent. »

Il veille à la décence dans la tenue du tabernacle, ordonnant, à Étriché, le 5 août 1694, d'en meubler le dedans « d'une garniture de quelque étoffe. » De même, à Baracé, le 6 août; ainsi encore, le 16 juillet 1708, à Dureil, « avec un dais sur ledit tabernacle, n'y ayant point de lambris au-dessus. »

C'est par exception, probablement, parce que les

(1) « Avons ordonné que l'ampoule des Saintes-Huilles des malades seront mises *(sic)* dans un vaze séparé, l'église recarelée, dans la nef de laquelle sera mis un confessionnal. »

églises en étaient suffisamment garnies, qu'il veut voir renouveler les missels et les rituels. C'est ce qu'il commande, le 10 août 1694, au Bailleul.

Il y eut encore, dans le mobilier des églises, un objet, le confessionnal, dont il n'est pas question dans les inspections de ses prédécesseurs, tandis que, à cinq reprises, il avise, soit à établir ce meuble, soit à en améliorer les dispositions. Il le veut toujours garni de « treillis » (1). C'est qu'il songe à cette réserve que tout prêtre doit observer et sans laquelle il n'a pas d'influence. C'est ce même souci de le mettre au-dessus de tout soupçon qui le pousse, — évidemment cela répondait à quelque nouvelle prescription épiscopale, — à s'informer, chaque fois qu'il arrive dans un presbytère, de l'âge des personnes de service. Il exige qu'on lui en présente « le papier baptismal, » autrement dire l'extrait d'âge, et, quand il remarque que ces personnes n'ont pas cinquante ans révolus, il met le prêtre en demeure, ou de les renvoyer, ou, s'il entend les garder, de s'y faire autoriser par l'évêque (2) du diocèse.

Non moins désireux d'en rendre la probité et le désintéressement manifestes, pour empêcher qu'on

(1) Le 5 août 1694, ayant remarqué à Tiercé « qu'il n'y a point de treillis au confessionnal dud. s[r] prieur, dont ayant demandé la cause, nous a dit estre pour la difficulté qu'il a d'entendre, dont il rendra compte à Monseigneur. » Le même jour, à Briollay, « quant aux confessionnaux, avons ordonné qu'il y sera mis des trillis près à près. » Le 10 août, au Bailleul, il ordonne « qu'en la nef, il y sera mis un nombre suffisant de confessionnaux. » Le 7 août, à Saint-Léonard de Durtal : « Et sera mis un confessionnal garni de trillis dans la nef de lad. église. »

(2) « Au sujet des servantes qui demeurent avec les ecclésiastiques de lad. paroisse, il nous a pareu par leur extrait de baptesmes qu'elles ont l'âgé porté par les ordonnances de Monseigneur, à la réserve de celle qui est chez led. s[r] curé. » Nous citons ce passage à titre d'exemple. Visite du 3 août 1694. A Sainte-Colombe, le 9 août 1694 : « a déclaré led. s[r] Pinguet en avoir une [servante] de l'âge de quarante et cinq ans, dont il demanderoit la dispense à Monseigneur, attendu son âge de soixante-dix-sept ans. »

ne chicane le clergé sur les honoraires des cérémonies religieuses, il lui fait une obligation de solliciter l'approbation du tarif de l'autorité diocésaine (1). Il est manifestement heureux lorsque, comme à Courtillers, sur cette demande, « s'il y avoit quelque plainte, soit à l'égard du s^r curé contre les habitants ou des habitants contre le s^r curé, tant pour le service divin qu'autrement, » on lui répond « qu'il ne s'en est trouvé ny de part ny d'autre (2) ».

La satisfaction que lui causait cette absence de conflits entre les fidèles et les ecclésiastiques chargés du ministère paroissial, il la rencontrait moins souvent près des clercs titulaires de chapellenies ou d'écoles. N'en soyons point trop surpris. A l'époque où de telles fondations religieuses avaient été établies, grâce au haut pouvoir de l'argent, les rentes, foncières ou autres, dont elles avaient été dotées, suffisaient largement à rétribuer ceux sur qui pesaient les charges. Comme, avec le temps, la valeur moindre des revenus s'accusait de plus en plus, les bénéficiers comparant aux honoraires qu'ils percevaient les obligations auxquelles ils étaient tenus, trouvaient les premiers insuffisants, et ne se faisaient guère scrupule d'omettre les secondes. Le chapelain à qui incombait l'entretien de la chapelle, la laissait tomber en ruines, négligeait d'en renouveler le mobilier, et même, cessant d'y aller célébrer les saints offices, quand sa demeure en était trop éloignée, se rendait, pour s'en acquitter, dans un sanctuaire plus rapproché. Le prêtre instituteur, dont le traitement se réduisait continuellement, alors que sa classe renfermait

(1) « Et pour éviter les plaintes que pourroit faire le peuple au sujet des rétributions de sépultures, anniversaires, avons pareillement ordonné qu'on se tournera vers Monseigneur pour la rétribution en estre réglé ainsi qu'il jugera à propos. » Visite à Saint-Thomas de La Flèche, en date du 8 août 1694.

(2) Visite en date du 13 août 1694.

le même nombre d'élèves, en arrivait à trouver aisément des prétextes pour se permettre et leur permettre l'école buissonnière. L'archiprêtre ne s'y laissait point prendre. Ainsi accueillait-il à Daumeray, le 20 juillet 1708, la plainte formulée par le curé, m[tre] J.-B. Focouyn, contre celui qui négligeait « de faire l'école à la jeunesse, comme la fondation le demande. » A Lézigné, le 6 août 1694, il avait laissé voir son regret de ce que une rente « de cent livres donnée par Vincent de la Porte, Gentilhomme Néapolitain pour l'entretien d'un maistre d'ecole, » fût touchée depuis seize ans par l'Hôtel-Dieu de la même localité.

Il ne se prêtait pas davantage aux agissements des chapelains. Vainement auraient-ils argué de l'insuffisance des fondations. Qui vous empêche, pouvait-il leur répondre, de résigner vos bénéfices; nul ne vous contraint à les conserver. Aussi, à Daumeray, le voyons-nous, le 4 août 1694, renvoyer les titulaires des chapellenies de Doucé, de la Roche et de la Babinière, devant l'évêque d'Angers (1), pour être condamnés par lui, soit à venir célébrer les services religieux dans leurs chapelles, soit à faire restaurer ces édifices ou à en reconstituer le mobilier. Le lendemain, 5 août, à Étriché, il déclara avoir « veu une chapelle

(1) « Nous a déclaré led. s[r] curé que dans sa paroisse y a une chapelle apellée Doucé, annexée au prieuré de Daumeray, de laquelle il y a besoin de deux nappes d'autel, un ami, une aube, une ceinture, pour y faire le service fondé, comme aussi a besoin de toute réparation ; sur quoy avons ordonné qu'il en sera communiqué à Monseigneur pour y estre pourveu comme il jugera estre nécessaire. Nous a déclaré que le chapelain de la Roche, en ladite paroisse, ne dessert point lad. chapelle. A l'égard de la chapelle de la Babinière qu'elle est hors d'état qu'on y puisse dire la messe, dont le titulaire nommé le s[r] Négrier, pbre, demeurant à Saint-Sulpice-sur-Loire, ne fait faire que partie de service ; sur quoy avons pareillement ordonné que led. titulaire fera voir sa fondation aud. s[r] curé et le tout communiqué à mond. Seigneur. » Visite de Daumeray, en date du 4 août 1694. La chapelle de la Babinière avait été fondée le 2 novembre 1510. Cf. C. Port, *Dictionnaire hist. de Maine-et-Loire*, t. III, p. 184.

au village des moulins d'Yvré... dont le s[r] Joubert est titulaire, de laquelle on nous a dit le service n'estre point faict, quoique il y ait une messe d'ancienne fondation ny mesme estre entretenue de réparations, quoiqu'elle soyt fort utile pour le public, sur quoy » il ordonne « qu'il en sera communiqué à Monseigneur pour y estre statué. » Le même jour, après avoir visité la chapelle de la Rochefoucauld, sur la paroisse de Soucelles, il prescrit d'y faire une quête chaque fois qu'on y dira la messe, le produit devant en être affecté à la réparation du lambris. A Huillé, il y avait, en dehors de l'église paroissiale, deux chapelles, l'une dans le prieuré du même lieu, l'autre, à l'extrémité du bourg, et dédiée à saint Eutrope. Le 6 août, l'archiprêtre décida que, « attendu l'indécence des ornements » du premier de ces sanctuaires, on cessera d'y célébrer la sainte messe. Le 10 août, il enjoint au chapelain de la Phlipière, au Bailleul, de pourvoir sa chapelle d'un calice.

Là où les titres d'anciennes fondations étaient égarés, il fait un devoir, tant aux curés qu'aux fabriciens, de rechercher ce qu'ils sont devenus (1).

Les fabriques paroissiales étaient, de sa part, l'objet d'une égale sollicitude. Celle de Courtillers n'avait plus personne pour en gérer les intérêts. Bien que l'importance en soit minime, au dire du curé, l'archiprêtre, le 13 août 1694, prévient les habitants d'avoir à se réunir pour élire un procureur. Le 5 août précédent, il avait enjoint au fabricien d'Étriché, dont les comptes, depuis plusieurs années, n'avaient pas été examinés, de les lui soumettre dans un délai de trois mois. Le 23 juillet 1708, semblable recommandation est adressée à celui de La Chapelle-d'Aligné, et c'est

(1) Visite du 3 août 1694, à Saint-Martin de Précigné; du 9 août 1694, à Saint-Germain-du-Val; du 11 août 1694, à Parcé.

devant le curé de Durtal, commissaire spécial désigné à cet effet, qu'il devra les présenter (1).

En achevant cette étude, nous ne pouvons nous empêcher de nous demander, non pas quelle était l'utilité de telles inspections, l'opportunité en est évidente, et elles ont beaucoup contribué à maintenir à un haut niveau la religion des fidèles et celle des clercs, mais quelle impression ces enquêtes produisaient sur eux; quels étaient les sentiments des enquêteurs et des enquêtés. Ceux des premiers se révèlent dans leurs agissements. L'archiprêtre montre du zèle, mais plus encore de la patience. Par ailleurs, ceux sur qui ce zèle s'exerce ne le prennent pas en mauvaise part. Ils ne se font point prier pour acquitter le droit de visite dont ils sont redevables à celui qui les inspecte (2). Des quelques deux cent quarante procès-verbaux qui nous restent de ces visites, on pourrait presque dire qu'il n'y en a pas un qui ne témoigne de l'accueil respectueux des pasteurs et de leurs ouailles à l'égard des dignitaires ecclésiastiques. Ceux-ci ont informé d'avance du jour et de l'heure où ils se présenteront. Au moment par eux fixé, le clergé paroissial les reçoit solennellement, toutes les cloches mises en branle, et, les introduisant dans l'église,

(1) « Et ayant appris que les contes de fabrice n'ont point été arrestés quoi qu'il y ait eu un commissaire député de la part de Monseigneur, qui s'y est transporté, savoir M[tre] Charles Olivier, curé de Saint-Pierre de Durtal, notre promoteur, dans les visites précédentes, sans avoir rien terminé, nous ordonnons que dans un mois ou six semaines ils seront terminés et arrestés par le commissaire dénommé. »

(2) Ordinairemement, surtout à partir de 1663, l'archiprêtre fait inscrire sur le procès-verbal de sa visite la somme qui lui a été versée, et qui était, tantôt de quatre livres, tantôt de deux, par an. Voici, à titre d'exemple, la mention qui en fut faite, le 14 nov. 1663, à Bazouges : « J'ai receu quatre livres de M[r] le prieur de Saint-Léonard et quarante sols de M. le curé de Saint-Pierre de Durtal, quarante sols de M[r] le curé d'Huillé, quatre livres de M. le curé de Lézigné et quatre livres de M. le curé de Baracé, le tout sans préjudice d'autres droits et arrérages. »

s'agenouille avec eux, devant le tabernacle, et tous y prient ensemble. Il y a bien quelques traces, mais fort rares, de ces contestations dont nous avons eu à nous occuper à propos des visites faites par le grand doyen du Mans, au XVe et au XVIe siècle, et qui provenaient de conflits s'élevant entre les réguliers et les séculiers (1). Pour être absolument complet, ajoutons pourtant que, dans une seule occasion, mais nous n'en connaissons pas d'autre, l'accueil fut franchement mauvais. Le 31 mai 1680, René Gouttière, « sur les onze heures du matin, » se présentait au presbytère de Créans. M. le curé est aux champs, observa la chambrière, Perrine Devage, et il n'y a ici aucun prêtre pour vous recevoir. L'archiprêtre n'en avait jamais entendu autant. Nous donnons défaut audit curé, répondit-il, « protestant de nous pourvoir ce que de raison. » Et il se retira. Nous en faisons autant.

L. FROGER.

(1) Voir plus haut p. 101.



CHARLES-P.-A. BOUCHER

CHIRURGIEN FLÉCHOIS

1742-1812

(Suite)

C'est « vers la fin de l'an IX », c'est-à-dire pendant l'été de 1801, que Charles Boucher se décida à fixer par écrit le souvenir des événements étourdissants dont il venait d'être le témoin — ou dont le récit lui avait été fourni par des contemporains en qui il avait confiance.

Sans doute avait-il prévu, et ses craintes n'étaient que trop fondées, l'orage menaçant qui était suspendu sur la France, à la fin du XVIIIe siècle ; mais, comme tout le monde, il avait été surpris par la tempête furieuse qui devait tout bouleverser dans le pays, et ce n'est qu'au sortir de la bourrasque terrifiante qu'il reprit ses sens et commença à noter « ce qu'il avait vu, lu ou entendu dire » — poussé d'ailleurs dans cette voie par Marchant de Burbure (1).

Rédigé dans de pareilles conditions, le *Mémorial* qu'il laissa « à ses descendants » manque parfois de netteté, de précision et de sûreté d'information. Il eût gagné certes à être écrit au jour le jour et non pas après coup, mais tel qu'il est, même avec ses imperfections, ce n'en est pas moins une source précieuse

(1) Cf. *Mémorial*, avant-propos, p. 1.

où l'on peut puiser largement, tout en ayant soin de vérifier les faits annoncés et les circonstances dans lesquelles ils se sont produits. En le comparant avec d'autres récits du temps, on arrive facilement à dater les événements, ce que Boucher a trop négligé de faire. Il est vrai que Boucher écrivait pour ses « descendants » et que les dates le préoccupaient moins que les événements eux-mêmes sur lesquels il désirait surtout attirer l'attention de « sa postérité » et non de la postérité (1).

Ceci dit, nous nous proposons maintenant d'analyser le *Mémorial* et de raconter aussi brièvement que possible les divers épisodes auxquels Ch. Boucher prit une part plus ou moins active soit comme citoyen, soit comme chirurgien.

Au début de la Révolution

Nommé adjudant-major de la milice bourgeoise, dès l'origine du mouvement, Ch. Boucher accepta bravement cette fonction à laquelle il n'était nullement préparé. Il prit même rapidement son rôle au sérieux, car des circonstances ne tardèrent pas à se présenter qui l'obligèrent à partager de graves responsabilités.

Ce furent, à plusieurs reprises, des bandes venant de Saint-Germain ou de Clermont, qui envahirent les faubourgs de la Ville et manifestèrent des intentions hostiles contre certains habitants. Ce fut surtout la menace contre la demeure de M. de Praslin qui obligea toute la garnison de La Flèche à intervenir pour éviter la mise à sac. Contre ces voisins abusés. obéissant à des suggestions coupables, il fut un instant question d'employer la rigueur. Le sang-froid, la présence d'esprit et le tact des chefs civils et mili-

(1) Cf. *Mémorial*, Avant-propos, p. 2.

taires réussirent heureusement à apaiser les colères et à empêcher l'effusion du sang (1).

***

Nommé quelque temps après capitaine de la compagnie des canonniers, Ch. Boucher dut aller à la manœuvre et au tir avec ses hommes pour apprendre à utiliser les deux couleuvrines en bronze prises au château.

Ce genre d'exercices fut tout d'abord intéressant et plutôt gai. Mais, très fiers au premier moment de leur uniforme et de leur emploi, les canonniers se montrèrent ensuite moins enthousiastes lorsqu'il fallut monter la garde, organiser des patrouilles et marcher contre les émeutiers (2).

Les révoltes se multiplièrent, en effet, dans toute la contrée, en particulier à Turbilly, à Luché, à Pontvallain et à Mansigné où Ch. Boucher dut envoyer une de ses couleuvrines et conduire sa compagnie. Ces diverses affaires se terminèrent assez heureusement malgré les inquiétudes qu'elles firent naître à plusieurs reprises (3).

***

Devenue garde nationale par décret, la milice bourgeoise continua d'abord son service avec les officiers qu'elle avait choisis; mais ceux-ci furent bientôt considérés comme suspects de royalisme et un ordre vint de les changer et de les prendre autant que possible parmi le peuple.

Un bouleversement s'en suivit, particulièrement à

(1) Cf. *Mémorial*, p. 45 à 50.

(2) Cf. *Mémorial*, p. 50 à 54.

(3) Cf. *Mémorial*, p. 54 à 58.

La Flèche, qui modifia entièrement l'esprit des troupes municipales et qui en fit un instrument docile aux mains des jacobins.

Ch. Boucher redevint du coup simple canonnier, obligé de porter « le fusil et la jacole », condamné par là même « à quitter le matelas d'officier pour coucher sur les planches d'un lit de camp ». Ce fut un peu dur pour un homme de son âge (50 ans), habitué à plus de confortable mais il n'en fit pas moins « le service de la garde personnelle à laquelle les canonniers furent astreints ainsi que les grenadiers ».

Notre chirurgien n'en ressentit pas cependant trop de mauvaise humeur et « après avoir passé la nuit au corps de garde » il ne s'en livrait pas moins « à la visite des malades de la ville et de la campagne », ce qui pourtant « le fatiguait considérablement » (1).

*
* *

Nous ne saurions passer sous silence un épisode sur lequel Ch. Boucher s'étend assez longuement (2).

La disette des grains surexcitait les esprits — Malgré la défense du gouvernement, les Manceaux avaient taxé le prix du blé et exigé que cette taxe fut imposée dans tout le département, même par la force. Ils n'avaient rien trouvé de mieux, pour atteindre leur but, que de former divers détachements auxquels ils enjoignirent de se rendre dans les centres principaux, c'est-à-dire à Sablé, à Château-du-Loir et à La Flèche, avec ordre de mettre les municipalités en demeure d'imiter l'exemple du Mans.

Le détachement envoyé à La Flèche était composé en majeure partie de braves bourgeois qui avaient été contraints de partir sous peine d'être pillés. Leur

(1) Cf. *Mémorial*, p. 82 à 83.
(2) Cf. *Mémorial*, p. 60 à 82.

chef, pour éviter tout malentendu avec les Fléchois, avait profité d'une halte à Foulletourte pour venir à La Flèche dans le but de prévenir les autorités locales, de s'entendre avec elles et de les prier d'envoyer au besoin un émissaire à Foulletourte qui s'assurerait des dispositions conciliantes de sa troupe.

Ce fut Boucher qu'on désigna pour cette mission délicate et qui constata, en effet, le bon esprit des hommes avec qui leur chef le mit en rapport. — Sa mission terminée, Boucher s'empressait de revenir à La Flèche, après avoir promis aux Manceaux que ses concitoyens leur feraient bon accueil, lorsque, à quelques kilomètres de la ville, il rencontra une troupe de Fléchois disposés à faire un mauvais parti aux Manceaux. Stupéfait, il chercha en vain à empêcher une collision qui se produisit quelques instants plus tard et qui se termina par une débandade des Manceaux. Beaucoup de ceux-ci furent pris et emmenés comme prisonniers à La Flèche, au grand déplaisir de Boucher.

Ne disposant point de locaux spéciaux pour les recevoir, les autorités fléchoises les firent enfermer dans l'église des Religieuses de Notre-Dame de l'Ave. Parqués dans un espace trop restreint, les malheureux Manceaux dont plusieurs étaient âgés et exténués de fatigue, furent à peu près abandonnés là, sans nourriture suffisante et sans pouvoir se coucher. On leur défendit même de sortir sous aucun prétexte, de sorte qu'ils furent obligés de se servir de baquets qu'on avait placés à leur intention aux quatre coins de leur prison.

On devine ce qui résulta de cette cruelle incarcération. Une odeur infecte se dégagea bientôt de ce milieu encombré et vicié; une vingtaine de malheureux tombèrent gravement malades ; deux même d'entre eux moururent sans que leurs familles fussent admises à les visiter.

C'est alors que Ch. Boucher demanda un permis pour aller leur donner des soins. Il l'obtint, mais à condition qu'un factionnaire l'accompagnerait pendant ses visites.

Naturellement bon, le chirurgien Ch. Boucher montra encore plus de bienveillance que de coutume pour ces pauvres victimes de misérables politiciens. Le dévouement qu'il leur prodigua malgré tout faillit lui coûter cher. On menaça un jour de l'arrêter « parce qu'il ne montrait pas assez de sévérité pour ces infracteurs de la Loi! »

C'est seulement au bout de huit à neuf jours que le gouvernement, informé de ces faits abominables, ordonna la mise en liberté des détenus qui partirent avec empressement tout en maudissant leurs geoliers (1).

Sous la Terreur

Loin de nous la pensée de décrire en détail les événements qui se passèrent à La Flèche pendant cette longue période, à la fois grotesque, immorale et barbare, au cours de laquelle les bons citoyens en étaient réduits à trembler pour leur famille et pour eux-mêmes, alors que les jacobins étaient maîtres du pouvoir.

Des 170 pages que Ch. Boucher consacra à cette série interminable de mauvais jours, nous ne voulons extraire qu'une courte analyse, bien suffisante d'ailleurs pour donner une idée de ce que fut ce régime abhorré que certaine école cherche en vain aujourd'hui à réhabiliter.

A. — Clubistes et Révolutionnaires

Le *Club* ou *Assemblée populaire* ne se forma que tardivement à La Flèche. Alors que les Jacobins du

(1) Cf. *Mémorial*, p. 81.

Mans et d'Angers se réunissaient fiévreusement et tenaient des séances plus ou moins orageuses dans le but de détruire l'ancien ordre des choses, « nous n'étions occupés, écrit Boucher, qu'à entretenir le bon ordre au milieu de nous et dans les environs ».

Cela ne pouvait évidemment durer. Le maire et le curé assermenté prirent l'initiative de fonder le Club fléchois et c'est à leur zèle qu'est dû le recrutement des premiers adhérents (1).

A peine une douzaine au début, les Clubistes virent bientôt leur nombre grossir au point que l'église des Capucins, où ils tinrent d'abord leurs réunions, devint trop petite pour les contenir et qu'ils transportèrent leur assemblée dans la chapelle du Collège.

Trois représentants de la Nation (Mathieu, Coupé et Hardy), envoyés de Paris « pour prêcher la doctrine nouvelle », obtinrent ce résultat inattendu auquel applaudirent les Clubistes d'Angers et du Mans.

Il n'en fallut pas davantage pour attirer la foule curieuse et pour gagner les faibles, de telle sorte que les idées nouvelles se répandirent avec rapidité. Les gens sages en furent tout consternés, mais ils gardèrent le silence. Aussi, lorsque les représentants Richard et Lefèvre viendront à leur tour, du haut de la chaire de la chapelle Saint-Louis, transformée en tribune, déblatérer odieusement contre Louis XVI, seront-ils écoutés sans protestation ; bien mieux, il leur suffira de réclamer des offrandes au nom de la Patrie pour que tous les auditeurs s'empressent de s'exécuter. Charles Boucher lui-même qui, aux yeux des meneurs, « n'était pas net d'aristocratie », se vit dans la pénible obligation de participer généreusement à cette souscription dite patriotique, tant en son nom personnel qu'au nom de son gendre, Rojou, député à l'Assemblée législative.

(1) Cf. *Mémorial*, p. 372 et suiv.

Il n'y eut, lisons-nous dans le *Mémorial* (1), qu'un « très petit nombre de gens sensés, attachés à ce qui est honnête et décent » qui eurent le courage de résister à la propagande des meneurs du Club et osèrent refuser de s'y affilier. Ceux-là même se rendaient aux réunions publiques, mais ils se contentaient de « se mêler dans les derniers rangs du peuple pour écouter les motions, comme on prête l'oreille aux coups de tonnerre pour juger d'où en est l'orage. »

« Ennemi des troubles », notre chirurgien gardait une attitude prudente, gémissant intérieurement de l'affreux spectacle qui s'offrait à ses yeux. « C'est avec bien de la sensibilité », dit-il, qu'il vit successivement « les statues et les tableaux de la religion renversés et brûlés, la statue de la Liberté élevée au grand Autel, la chaire dépouillée des figures des Evangélistes et accompagnée sur ses deux côtés des bustes en terre cuite, grandeur naturelle, de Marat et de Lepelletier. » — Il frémissait au surplus à la pensée que « le cœur du grand Henri était là, au milieu d'une populace qui vomissait des imprécations journalières contre sa race. »

Les réunions se multipliaient et de nouveaux orateurs, venus en missionnaires pour réchauffer le zèle des populations, discouraient à perte de vue tantôt sur une matière, tantôt sur une autre, mais le plus souvent sur l'égalité des conditions et des fortunes, sur la haine à vouer aux tyrans, à l'Eglise et aux prêtres de la Religion catholique.

Grisé par les théories les plus révolutionnaires qu'on lui débitait ainsi à jet continu, l'auditoire était à point pour accueillir chaleureusement le représentant Garnier (de Saintes) dont la visite avait surtout pour but de procéder à l'épuration des fonctionnaires,

(1) Cf. *Mémorial*, p. 378-379.

c'est-à-dire au remplacement de ceux qui étaient plus ou moins soupçonnés de modérantisme.

Nous ne ferons que mentionner cette opération sur laquelle Ch. Boucher donne de nombreux détails (1).

*
* *

Tout a une fin, et les meilleurs discours deviennent fatigants. Il fallait trouver de nouvelles occupations pour maintenir les esprits en effervescence, au besoin créer des fêtes qui remplaceraient les anciennes cérémonies religieuses. C'est alors qu'on inventa les processions républicaines pour solenniser les décadis et autres jours fériés du nouveau calendrier.

Voici comment on procédait pour ces manifestations extérieures du Culte de la Raison (?). Tous les participants se rassemblaient au Club. De là, meneurs et autorités, entourés de la Garde nationale en armes, sortaient en cortège et se dirigeaient par les rues de la Ville vers l'endroit où était planté l'arbre de la Liberté. Le drapeau déployé était porté en tête, remplaçant la croix processionnelle, et une courtisane avérée, trônant sur un char traîné par des jeunes gens et des jeunes filles, tenait lieu de statue de la Vierge. (Pour la circonstance on la baptisait *Déesse de la moisson*). Toutes les maisons étaient fermées par ordre et le travail manuel était interdit officiellement. Les spectateurs se trouvaient ainsi plus nombreux sur le parcours, admirant la marche de ce cortège de parade qui s'avançait « au son des tambours, des flûtes et des clarinettes ».

Arrivé au pied de l'arbre de la Liberté, « on en faisait trois fois le tour », puis on retournait gravement avec le même cérémonial jusqu'au Club où l'on s'inclinait devant la statue de la Liberté.

La cérémonie se terminait généralement par des

(1) Cf. *Mémorial*, p. 383 et suiv.

imprécations contre les prêtres et les aristocrates, au milieu des libations et des chansons bachiques (1).



Toujours à l'affût des nouvelles, le Club de La Flèche ne voulait pas paraître en retard sur ceux du Mans et d'Angers. C'est pourquoi il s'empressa, dès qu'il eut connaissance que la chose se faisait ailleurs, de décider que les Fléchoises porteraient la cocarde tricolore soit à leur coiffure, soit à leur corsage, et que les hommes se couvriraient du bonnet rouge (2).

Les dames de la Ville se conformèrent d'autant plus volontiers à cette invitation qu'avec cette décoration elles se croyaient plus sûrement à l'abri des insultes des soldats de passage. Les femmes de la campagne les imitèrent pour la même raison. Quant aux femmes pauvres, on les obligeait à en acheter pour complaire aux puissants du jour. L'emblème jacobin était tellement en faveur qu'il fut même arboré par « les mendiants qui n'osèrent plus se présenter aux portes qu'avec des morceaux d'étoffe rouge, blanche et bleue mis en croix ».

Le Bonnet rouge devint vite un palladium. Aussi, dit, Ch. Bouchet, « je me hâtai d'en acheter un que je plaçai, non sur ma tête, mais sur le coin du manteau de la cheminée, afin que tout homme entrant à la maison, citoyen ou militaire, prît une bonne idée des habitants ».

Vint un moment où les voyageurs qui n'en portaient pas étaient considérés comme supects, arrêtés par la police « et tracassés au corps de garde ». Par précaution, Ch. Boucher écrivit à son gendre Rojou « qui était sur le point de quitter Paris, l'Assemblée légis-

(1) Cf. *Mémorial*, p. 394 à 397.
(2) Cf. *Mémorial*, p. 419 à 420

lative touchant à son terme, afin qu'il ne se mît point en route sans ce paratonnerre ».

***

Préoccupés avant tout de se maintenir au pouvoir, les Jacobins en arrivèrent à voir partout des ennemis personnels, susceptibles de leur faire perdre leur situation. C'est alors qu'ils imaginèrent de déclarer suspects tous ceux qui par leur naissance, leur fortune et leur talent pouvaient leur causer de l'inquiétude ou leur porter ombrage.

Dans chaque district fut établi un Comité révolutionnaire dont la fonction consista surtout à rechercher et à dénoncer les citoyens mal notés pour telle ou telle raison, afin d'exercer contre eux « les sévérités de la Loi ».

En même temps qu'il désigne les principaux membres du Comité révolutionnaire, Ch. Boucher donne la liste des personnes honorables de la contrée qui furent ainsi délibérément calomniées et jetées en prison. Il ajoute que quatre cents arrestations furent successivement opérées tant à la ville qu'à la campagne, principalement « pour cause de Religion ». « Chaque jour, écrit-il, on voyait passer dans les rues des familles entières, au milieu des bayonnettes; des pelotons de troupes étaient répandus dans les campagnes et poursuivaient les catholiques comme des chasseurs courent après les bêtes fauves » (1).

C'est à la Visitation qu'on entassait toutes ces malheureuses victimes de la basse et haineuse politique. Comme chirurgien, Ch. Boucher eut plus d'une fois l'occasion de les visiter et de les soigner. Autant il éprouvait de dégoût pour les membres du Comité qui. chaque jour, sous prétexte de surveillance, se répan

(1) Cf. *Mémorial*, p. 425 à 434.

daient dans la maison, entourés de la force armée et visant à jeter l'effroi et la terreur parmi les détenus; autant il admirait ceux-ci dont le visage respirait malgré tout la franche et gracieuse sérénité.



La guillotine, dit Ch. Boucher, n'a paru qu'une fois au milieu de nous (1). Ce fut pour un malheureux ouvrier de la campagne, menuisier de son état, qui avait eu la malencontreuse idée de contrefaire, très maladroitement du reste, des assignats de cent sols.

Ch. Boucher cite en revanche les noms de huit personnes du pays fléchois, prêtres et notables catholiques, dont la tête tomba sous le couperet soit à Angers, soit à Nantes, soit à Paris.

B. — La Persécution religieuse

Comme à Paris et dans toute la France, le clergé fléchois eut à subir des lois implacables, savamment préparées, s'attaquant d'abord aux biens d'Eglise, ensuite à la hiérarchie ecclésiastique, puis finalement à tout le personnel religieux et à la Religion elle-même.

Nous ne ferons qu'indiquer les diverses phases de cette persécution religieuse, après quoi nous montrerons sommairement, toujours d'après le *Mémorial* de Boucher, quelles en furent les conséquences particulières à La Flèche.

Depuis le 2 novembre 1789, « tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge par elle de pourvoir d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres ».

Depuis avril 1790, l'Eglise catholique, jusque-là Religion d'Etat, n'est plus qu'une société religieuse, à côté du protestantisme et du judaïsme.

(1) Cf. *Mémorial*, p. 435 et suiv.

Bientôt, par décret du 12 juillet 1790, sera imposée la Constitution civile du Clergé — et le 27 novembre 1790, par un nouveau décret, « les archevêques, évêques, vicaires-généraux, directeurs de séminaires, curés et vicaires, en un mot tous les ecclésiastiques, réputés fonctionnaires publics, seront tenus, sous peine de destitution, de prêter le serment (1).

A La Flèche, comme partout ailleurs, cette question de soumission à la Constitution civile, autrement dit à la séparation de l'Eglise de France et du Saint-Siège, provoqua de nombreuses discussions et finalement divisa le Clergé en deux camps. Les prètres qui refusèrent le serment sont désignés comme réfractaires ; quant à ceux qui l'acceptèrent, ils sont appelés pour cette raison les jureurs.

Nous connaissons par Ch. Boucher (2) les noms de ceux, prètres et religieux, qui se classèrent dans l'un et l'autre camp. On trouve même dans le *Mémorial* les noms de ceux qui, après avoir prêté le serment, se rétractèrent. Il n'est pas dans notre plan d'entrer dans ces détails.

Ce qu'il importe de rappeler, c'est que les prêtres qui refusèrent de prêter le serment furent destitués et que les jureurs formèrent ce que l'on a appelé le Clergé constitutionnel à qui l'on s'empressa de confier les situations les plus enviées.

Ce fut alors au tour des Catholiques d'être embarrassés. Qui écouter et qui suivre des prètres non assermentés ou des prêtres assermentés? Ceux-ci, les prètres constitutionnels, ne continuaient-ils pas à célébrer la messe et à administrer les sacrements?

Ch. Boucher nous montre les Fléchois divisés en trois catégories : les uns, opposés au serment, refusèrent d'assister à la messe des prètres jureurs; les

(1) Cf. *Le Clergé français pendant la Révolution*. — Ed. Biré, p. 156 à 161.

(2) Cf. *Mémorial*, p. 305 et suiv.

autres, partisans du serment ou craignant simplement d'être mal vus des autorités, s'attachèrent au curé assermenté; d'autres enfin, demeurés indifférents dans cette question dont ils ne voyaient pas l'importance, trouvèrent tout simple de ne pas faire de choix (1).

Mais il arriva que les églises devinrent parfois le théâtre de scènes pénibles et Ch. Boucher raconte qu'on put être témoin, dans l'église Saint-Thomas, de discussions publiques et même de voies de fait entre les partisans et les adversaires de tel ou tel prêtre, au moment des offices et celà ne fut pas particulier à La Flèche.

La tenue des prêtres constitutionnels laissa bientôt à désirer et leurs partisans, sous l'influence grandissant des Clubistes, ne fréquentèrent plus guère les églises. On n'eut d'ailleurs presque jamais recours à eux pour les sacrements et ceux qui continuèrent à se confesser s'adressèrent aux prêtres non assermentés. La conduite indigne du premier curé constitutionnel de Saint-Thomas ouvrit les yeux à beaucoup de Fléchois qui étaient demeurés indécis jusque-là. Ma profession, écrit Boucher, me donna l'occasion de constater « qu'à l'article de la mort certaines brebis égarées rentraient dans le sein de l'Eglise », c'est-à-dire réclamaient les secours des prêtres demeurés fidèles à la hiérarchie catholique. En revanche il ne vit jamais de catholiques quitter l'Eglise au dernier moment pour appeler Faguet ou l'un de ses prêtres (2) ».

***

Les biens ecclésiastiques ont été pris et sont vendus en grande partie; la hiérarchie catholique a été partiellemement brisée et les fidèles sont désemparés.

(1) Cf. *Mémorial*, p. 320.
(2) Cf. *Mémorial*, p. 327-328.

Nous voici à la troisième phase de la persécution religieuse, c'est-à-dire à la lutte implacable, furieuse, sauvage parfois contre les personnes qui sont demeurées malgré tout attachées à la Constitution apostolique de l'Eglise.

Ici encore Ch. Boucher va nous fournir les renseignements spéciaux à La Flèche.

La première mesure prise fut le vote et la mise à exécution de la loi ordonnant la déportation ou l'emprisonnement des prêtres non jureurs. Devaient être déportés hors la France tous ceux qui, au-dessous de 60 ans, étaient jugés valides; quant aux autres ils devaient être mis en état d'arrestation.

Des 270 prêtres réfractaires, concentrés au Mans et incarcérés à Coëffort, 150 durent passer à La Flèche pour aller à Angers et de là gagner Nantes où devait se faire l'embarquement.

Après avoir supporté de cruelles avanies à leur départ du Mans et avoir entendu des menaces de mort le long du chemin, ils arrivèrent à La Flèche « marchant deux à deux, dans le silence, au milieu du grand chemin, entre deux haies de Garde nationale, couverts de sueur et de poussière, vu la chaleur extrême de la saison (1) ».

Beaucoup de Fléchois assistaient à cétte arrivée. montrant des sentiments divers. La haine se manifestait chez les uns, la curiosité chez d'autres et enfin la compassion chez quelques-uns (2).

Conduits dans la chapelle des capucins pour s'y reposer et y passer la nuit, les malheureux ne trouvèrent pour se coucher que de la paille qu'on leur jeta et comme nourriture que du pain et de l'eau. Les Catholiques fléchois s'empressèrent heureusement de leur apporter du vin et de la viande. Ch. Boucher vint les visiter dans leur détresse et, malgré le terrible

(1) Fin août 1792.

(2) Cf. *Mémorial*, p. 345-346.

Beaufils, donna ses soins aux malades. A quelques-uns de ces derniers il délivra même des certificats pour leur éviter « l'embarquement ».

Commandée pour les escorter le lendemain jusqu'à Angers, la Garde nationale fléchoise leur montra beaucoup de « sensibilité », ce qui permettra à ces victimes résignées de mieux supporter les mauvais traitements que d'autres ne leur ménageront pas, en particulier à Suette et à Angers.

Parmi les prêtres ou religieux de La Flèche que l'on dirigea sur Angers, à deux ou trois jours de là, quelques-uns furent conduits en Espagne et d'autres moururent soit violemment, soit à la suite des fatigues et des privations endurées.

Cependant quelques prêtres non jureurs s'étaient abstenus d'obéir à la loi jacobine et, au lieu de se rendre dans les endroits désignés pour la concentration, s'étaient cachés dans des maisons amies où le dévouement le plus discret devait les protéger contre toute recherche.

Ch. Boucher donne les noms de quelques-unes des familles généreuses qui, au péril même de leur vie, n'hésitèrent pas à offrir l'hospitalité à ces prêtres, bravant tout châtiment pour demeurer à la disposition de leur troupeau ; il indique également quelques-unes des cachettes où ceux-ci trouvèrent un refuge plus ou moins sûr pendant la plus mauvaise période (1).

« Ces respectables ministres, écrit-il, étaient continuellement renfermés dans une chambre dont les fenêtres ne s'entrouveraient que la nuit pour changer l'air. Souvent ils étaient obligés de se tenir dans des souterrains pour se soustraire aux recherches de certains patriotes enragés à la tête desquels on remarquait parfois un jureur.

(1) Cf. *Mémorial*, p. 333 et suiv.

On avait même imaginé, dans certains endroits, de percer dans la muraille d'un puits une galerie qui conduisait à un souterrain pouvant contenir cinq à six personnes. Cette ouverture était à huit ou dix pieds de profondeur et ne pouvait être soupçonnée d'en haut. On y parvenait en descendant par la corde du seau.

***

Voilà les prêtres fidèles ou déportés, ou incarcérés, ou blottis dans des cachettes. C'est naturellement le tour des simples catholiques d'être molestés, traqués, mis dans l'impossibilité de remplir leurs devoirs religieux. Ch. Boucher traduit exactement leurs sentiments quand il écrit avec amertume : « Nous n'eûmes plus la liberté de nous assembler pour rendre nos hommages à Dieu et pour participer aux sacrements ! » (1).

Ces catholiques en sont réduits à s'entourer du plus grand mystère pour imiter les premiers chrétiens dans les catacombes et demeurer en relations secrètes avec les prêtres cachés.

Quand ils jugent la chose possible, ils conviennent d'un endroit où ils pourront se réunir pour entendre la messe. Le plus souvent ce sera « une chambre ordinaire » où ils se rendront les uns après les autres « pour ne pas donner l'idée d'un rassemblement », une table, sur laquelle on mettra « un Christ, des chandelliers et des cadres » servira d'autel. L'installation sera très simple « afin qu'en cas de surprise on pût dans un instant détruire toute apparence d'un appareil religieux » (2).

Lorsque la surveillance policière sera trop étroite, ils « s'uniront d'esprit », certain jour convenu, « jeû-

(1) Cf. *Mémorial*, p. 329.

(2) Cf. *Mémorial*, p. 351.

neront et réciteront des psaumes » en leur particulier (1). D'autres fois, « ils liront en commun l'ordinaire de la messe (2).

Les malades et les mourants voulaient-ils recevoir les derniers sacrements? Il fallait des précautions extraordinaires pour leur procurer cette satisfaction suprême. Conduits par des hommes de bonne volonté, les prêtres sortaient de leur retraite pendant la nuit et se rendaient au domicile indiqué. Ch. Boucher déclare avoir servi de guide dans plus d'une circonstance de ce genre et il cite le cas du chirurgien Drouault auquel il fut d'autant plus heureux de procurer un prêtre dans ses derniers moments que pendant quelque temps celui-ci s'était montré dans des dispositions fort hostiles.

Si de pauvres agonisants furent privés de l'absolution dernière et de l'Extrême-Onction, la responsabilité en doit être attribuée aux rondes de nuit, organisées par des sectaires fanatiques, qui rendaient impossible le déplacement du prêtre réclamé. Les dénonciations étaient, en effet, suivies des sanctions les plus épouvantables et l'intérêt commun ne permettait pas de courir de pareils risques pour l'intérêt d'un seul » (3).

Le baptême cessa d'être administré par les prêtres, sauf dans quelques maisons. Ch. Boucher écrit qu'il s'en chargeait dans les cas où il était appelé pour l'exercice de son art, qu'il expliquait d'ailleurs à certaines personnes ignorantes la façon de s'y prendre pour le conférer d'une manière valable (4).

Le mariage catholique, sous prétexte que « cette cérémonie tenait de l'idolâtrie », cessa également d'être publiquement célébré et ce ne fut qu'en cachette

(1) Cf. *Mémorial*, p. 344.
(2) Cf. *Mémorial*, p. 334.
(3) Cf. *Mémorial*, p. 339-340.
(4) Cf. *Mémorial*, p. 339-340.

que les jeunes époux purent s'unir religieusement. Ce que l'on permettait, ce que l'on encourageait officiellement, c'était de se rendre devant la statue de la Liberté » pour y faire la promesse de s'unir suivant la loi (1).

Les liens du mariage, dans ce dernier cas, n'étaient pas très solides et c'est avec la plus grande facilité qu'on s'adressait au divorce pour les faire trancher (2). La moralité publique baissa de plus en plus et bientôt, dans certains milieux, il ne fut plus même question du mariage civil. On se réunissait au petit bonheur et l'on se quittait sans s'inquiéter des lois sur la matière

Les enterrements se firent naturellement sans l'assistance d'un prêtre catholique et si l'on conduisait parfois le corps du défunt devant le clergé constitutionnel de Saint-Thomas, c'était plutôt pour blesser les sentiments de certaines familles qu'on savait demeurées fidèles au clergé catholique (3). Pendant la traversée des rues pour se rendre au cimetière, on mettait en tête de tous les cercueils un drapeau tricolore, mesure qui couvrait des desseins n'ayant rien à voir avec le patriotisme et que certains catholiques considéraient parfois comme ridicule, sinon révoltante, suivant les cas (4).

Nous ne suivrons pas Ch. Boucher dans des détails qu'il donne au sujet des emblèmes religieux que l'on chercha à faire disparaître, en particulier sur les croix plantées dans les carrefours et que l'on abattit, sur celles qui dominaient les clochers et que l'on remplaça par le bonnet rouge, etc., etc. Nous nous contenterons de dire, pour terminer cette partie déjà longue de notre étude analytique, que la persécution religieuse se fit sentir jusque dans l'intérieur des famil-

(1) Cf. *Mémorial*, p. 341.

(2) Cf. *Mémorial*, p. 342 et suiv.

(3) Cf. *Mémorial*, page 340, note B.

(4) Cf. *Mémorial*, p. 340.

les où l'on eut le chagrin de constater des victimes du fanatisme anticatholique. Toutefois, fait observer Ch. Boucher, si les schismatiques persécutaient volontiers les catholiques demeurés fidèles et les dénonçaient même sans scrupule, les catholiques, loin de leur répondre par la violence, se montrèrent généralement silencieux, patients, s'abstenant même de faire du prosélitisme (1).

C. — LE FANATISME

Incinération du cœur de Henri IV Cendres pieusement recuillies et religieusement conservées par Ch. Boucher

L'évènement que nous nous proposons de raconter ici a déjà été porté à la connaissance du public et n'a point par conséquent la saveur d'un fait inédit. Néanmoins, nous ne croyons pas pouvoir le passer sous silence dans une étude consacrée à la mémoire de celui qui en a donné la relation première. Ch. Boucher ne fut du reste pas seulement spectateur dans l'affaire, il y prit part personnellement, et son rôle dans la circonstance ne saurait être trop rappelé aux jeunes générations.

C'était au moment où les Vendéens remportaient des succès importants sur les troupes républicaines. On n'était pas rassuré en haut lieu et les habitants de La Flèche redoutaient singulièrement la visite de ces lutteurs vaillants et tenaces que l'administration jacobine représentait habilement comme des « brigands », dans le but de les rendre odieux aux populations mal renseignées.

Envoyé en mission « pour relever les courages », Thirion était de passage à La Flèche, en même temps que le général Fabrefond, dit Moustache, se rendant en Anjou. Son premier soin fut de se rendre au Club

(1) Cf. *Mémorial*, p. 338, note.

pour haranguer les Fléchois. Son éloquence n'arrivait pas à dissiper les craintes de ses auditeurs, lorsqu'il aperçut les urnes dans lesquelles étaient conservés les cœurs de Henri IV et de Marie de Médicis. Il se servit avec adresse de cette constation pour opérer une diversion et réclamer énergiquement la destruction de ces reliques que les clubistes avaient épargnées jusque-là.

L'incident prit dès lors les proportions d'un gros événement que Ch. Boucher a simplement indiqué dans son *Mémorial* (1), mais dont il a donné plus tard un récit circonstancié : 1° dans un rapport au préfet Auvray; 2° dans un mémoire rédigé sur la demande du sénateur Lemercier, lors de la première visite de celui-ci à La Flèche (2).

Voici ce récit tel qu'il est transcrit sur le registre des délibérations du Conseil municipal de La Flèche (3) :

« Le cœur de Henri le Grand reposait dans l'église du Collège où il avait été déposé (4), d'après le testament du bon Prince. Cette église servait aux Assemblées du Club. L'œil du représentant, dans une séance, aperçut le monument. Le lendemain, 7 vendémiaire an II (28 sept. 1793), des ordres furent donnés pour jeter au feu les restes de ce héros (5). La troupe, sous les ordres du général, prit les armes; des ouvriers furent commandés pour détruire ce monument qui consistait dans une boîte de chêne dorée, en forme de cœur. Elle fut brisée et couvrait une autre boîte en plomb, aussi en forme de cœur, sur laquelle

(1) Voir *Mémorial*, p. 142.

(2) Voir *Ephémérides*, p. 255 et suiv.

(3) Voir *Registre des délibérations du Conseil municipal*. Séance du 6 juillet 1814.

(4) En 1643.

(5) La date indiquée ici ne figure pas dans le *Mémorial*. Elle est d'ailleurs inexacte et l'erreur doit être attribuée à un copiste. C'est trois mois plus tôt, c'est-à-dire en juin 1793, que le fait relaté se passa.

était inscrit en lettres d'or : *Ci gît le cœur de Henry le Grand.* Celle-ci fermait à cadenas. La clef n'y était pas; on l'ouvrit avec un ciseau. La poussière des aromates qui avaient servi à l'embaumement s'éleva et fit un petit nuage. On donna quelques secousses à la boîte; on vit et on entendit un corps d'un brun noir, solide.

« On marcha ensuite sur la place de la Révolution. On envoya chercher du bois chez un boulanger voisin. Le feu fut pris à la forge d'un serrurier. La flamme ayant éclaté, on fit sortir de sa boîte ce cœur autrefois si magnanime, desséché par le temps, et, dans un instant, il fut réduit en cendres.

« La troupe retirée, celui qui écrit ceci s'approcha peu à peu du petit bûcher. Il le laissa s'éteindre, se promenant sur la place d'un air indifférent; puis, jugeant que les cendres étaient refroidies et n'apercevant que des enfants qui jouaient à l'entrée de la place, il jeta un mouchoir sur l'emplacement qui était couvert de cendres et de charbons noirs. Il en rassembla par ce moyen tout ce qui lui était possible et l'emporta sous son vêtement.

« Arrivé dans sa maison, il rassembla sa femme, sa fille et son gendre et leur dit : mes amis, tandis que les honnêtes gens se sont renfermés chez eux, pour ne pas être témoins du sacrilège qui vient de se commettre, mû par un sentiment d'amour et de respect, j'ai voulu sauver les cendres du cœur du bon Henry. Les voici : elles seront pour nous et nos enfants un objet de vénération, et peut-être un jour elles pourront être rendues à la vénération publique. Ces temps sont encore éloignés; ils ne reviendront peut-être que sous une autre génération ; pendant ce temps nous aurons tout à craindre pour notre vie : mais j'espère que du moins le Ciel veillera sur celle de quelqu'un de nous quatre qui survivra pour conserver ce monument précieux.

« En conséquence, on mit les cendres dans une bouteille, sans aucune inscription qui put désigner la nature du dépôt, de crainte qu'elles ne fussent découvertes dans les fouilles auxquelles les maisons de ceux appelés royalistes étaient exposées.

« Le calme ayant succédé à l'orage, on voulut jouir du plaisir de jeter de temps en temps un coup d'œil sur ces restes précieux. On imagina un tableau un peu profond sous verre, à la partie supérieure duquel la figure très naturelle du bon Henry a été placée. Au-dessous on lit, : *Henricus Magnus Francos Amavit Flexienses dilexit.*

« Au-dessous de cette inscription est un flacon transparent contenant une partie des cendres de ce grand homme ; l'autre partie est restée dans la bouteille. Ce flacon est entouré de l'inscription suivante : *Cineres cordis Henrici Magni pietate et grata memoria ob educationis pretium servati à Car. Boucher chirurgico* (1) ».



Ce petit monument de famille demeurait ignoré du public depuis près de douze ans, lorsque Ch. Boucher trouva l'occasion d'en révéler l'existence à M. Maurin, supérieur du Collège, lequel se plaignait à lui du mauvais entretien et de la ruine probable du bel établissement fondé par Henri IV. M. Maurin attribuait cette situation lamentable à la profanation sacrilège du cœur du bon Roy et à sa disparition.

« Mais il est toujours parmi nous, répliqua Ch.

(1) Le récit de Boucher se trouve reproduit :
1° Dans le *Coll. Petitot*, note à P. de l'Etoile ;
2° Dans le *Journal des Artistes, 1846* ;
3° Dans l'*Hist. de l'Ecole de La Flèche*, par J. Clère.
4° Dans les *Institutions d'éducation militaire*, par de Montzey.
5° Dans l'*Hist. de La Flèche et de ses seigneurs*, par de Montzey.
6° Dans un article récent du *Petit Journal*.
7° Dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, T. XLVI, 1902, p. 237-243, 439-441.

Boucher, seulement il a changé de forme ». Et c'est alors qu'il lui fit le récit qu'on vient de lire (1804-1805).

Cette révélation fut bientôt connue des autorités administratives : maire, sous-préfet et préfet ; et c'est à la suite de pareille divulgation que Ch. Boucher fut invité à en adresser un rapport à M. Auvray (1).

Les choses en étaient à ce point, écrit Boucher, quand M. le sénateur Lemercier vint visiter La Flèche et réclama, lui aussi, un mémoire détaillé sur « la manière dont les cendres du cœur de Henri IV ont été conservées ».

C'est probablement ce mémoire, signé le 2 messidor, an 13, que le rédacteur du *Petit Journal* a trouvé aux archives nationales et qui lui a inspiré son article à la fin duquel il demandait : *Qu'est devenue la bouteille ?*

***

Sentant sa fin prochaine, Ch. Boucher fit son testament (9 octobre 1811), dans lequel il prit soin d'écrire ce qui suit : « Je désire que ma famille garde parmi elle le petit monument que j'ai élevé au cœur de Henri IV. Ma famille peut être persuadée que j'ai bien réellement recueilli ce que j'ai pu des cendres du bûcher où le cœur de ce bon et grand roi fut brûlé. C'est une vérité que j'affirme sur tout ce qui peut être affirmé par un chrétien et un homme d'honneur. »

***

A peine avait-on annoncé officiellement l'abdication de Napoléon et proclamé Louis XVIII roi de France, (11 avril 1814) qu'on songea à remettre au général commandant le Prytanée militaire les cendres pieusement conservées par Ch. Boucher, pour être replacées à l'endroit même où était autrefois le cœur de Henri IV.

(1) *Ephémérides passim.*

Dès le 6 juillet 1814, en effet, le Conseil municipal délibéra sur la matière et, après avoir unanimement rendu hommage au courage et au zèle de Ch. Boucher « pour avoir sauvé du plus affreux désastre le dépôt précieux des restes du meilleur des rois, l'auguste bienfaiteur de la cité », décidait que le maire « accompagnerait M. Rojou, avocat-avoué, ancien législateur, membre du Conseil de la commune, à l'effet de faire à M. le général Duteil, commandant le Prytanée royal militaire, la remise de ces restes précieux, pour être rétablis à la même place qu'il soccupaient dans l'église du beau Collège de cetteville, monument de sa munificence, où ils furent exposés pendant deux siècles à la vénération publique (1). »

*
* *

Conformément à cette délibération, M. le Maire, accompagné des deux Adjoints, se rendit chez M. Rojou, gendre de feu Ch. Boucher (mort depuis près de deux ans). En présence des magistrats municipaux M. Rojou se chargea du dépôt précieux et tous se dirigèrent vers le Prytanée où ils rencontrèrent le général Duteil, alors Commandant de l'Etablissement, qui les attendait.

Après les salutations d'usage, M. le Maire, prenant la parole, dit : « M. le Général, l'objet que nous avons l'honneur de vous présenter contient les cendres du cœur du bon Henri, sauvées par les soins courageux de M .Boucher, notre ancien compatriote ; il était Fléchois ; il remplit le vœu de nos concitoyens.

« Pénétrés de la plus vive reconnaissance pour ce grand Roi, notre généreux bienfaiteur, nous vous prions, M. le Général, au nom du Corps municipal, de vouloir bien faire placer ce précieux dépôt au

(1) Cf. *Registre des délibérations du Conseil municipal.*

même lieu où ce cœur magnanime fut exposé pendant près de deux siècles aux regards et à la vénération de tous les habitants de cette ville. »

Ce à quoi le Général répondit : « Je reçois avec reconnaissance, au nom du Prytanée, le dépôt précieux remis entre vos mains. Religieusement placé dans ce temple, sous les yeux de la jeunesse qui m'est confiée, il lui rappellera sans cesse les plus nobles souvenirs, etc. »

Leur mission terminée, M. le Maire, MM. les Adjoints et M. Rojou sont rentrés à l'Hôtel de Ville où procès-verbal fut dressé et signé (1).

***

Depuis le 6 juillet 1814, les cendres du cœur de Henri IV (et sans doute celles du cœur de Marie de Médicis, malgré qu'il n'en soit pas question dans la relation de Ch. Boucher), sont donc déposées dans la chapelle Saint-Louis du Prytanée et l'on ne peut plus ignorer « ce qu'est devenue la bouteille » qui les contenait.

Quant à l'endroit exact où l'on peut les retrouver, voici ce que disent MM. Calendini à ce sujet dans leur *Guide illustré de La Flèche et de ses environs*, p. 18 : « Du côté de l'Evangile, au-dessus de la porte communiquant derrière l'abside avec la cour d'Austerlitz et la sacristie, MAUSOLÉE DE HENRI IV. Ce qui reste des cendres du roi et de la reine est enfermé dans une petite fiole et le tout dans un cœur doré. On le voit au milieu de la niche qu'entourent la Force et la Justice (statues de Sarrazin) portant le canon et l'épée.

« Côté de l'Epître : MAUSOLÉE VIDE DE MARIE DE MÉDICIS. La Prudence et la Douceur (statues de Sarrazin). »

Dr CANDÉ.

(A suivre.)

(1) Cf *Registre des délibérations du Conseil municipal*,

A PROPOS D'UN CADRAN SOLAIRE

(SUITE) (1)

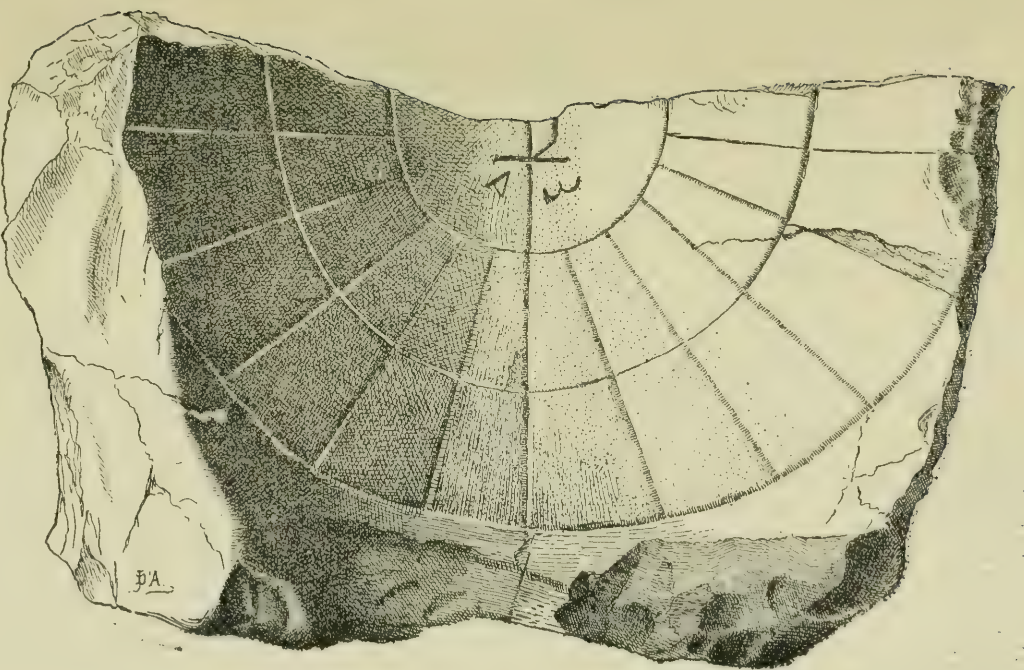
Avant de donner les notices annoncées sur les abbés Godefroy et Loiseau, nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs, le cliché d'un fragment de cadran solaire qui, s'il ne remonte pas aux quarante siècles de l'horloge solaire de la Grande Pyramide (2) n'en est pas moins curieux et par son antiquité déjà appréciable et par son caractère exotique.

(1) Voir les *Annales Fléchoises*, Janvier-Février 1912, p. 34 à 49.

(2) Voir dans le 7e fascicule du *Bulletin de la Commission historique de la Mayenne* (2e série). Imp. Moreau, Laval, 1890, aux pages 453-475, une intéressante étude de feu Jules Planté, intitulée : Gnomons et Clepsydres.

En me communiquant aimablement ce travail, M. A. Goupil, le distingué bibliophile de Laval, me donne cette note qu'il ne sera peut-être pas inutile d'insérer ici : « Puisque vous vous occupez de *cadrans solaires*, permettez-moi de vous signaler, si vous ne le connaissez déjà, l'important ouvrage que j'ai édité pour M. l'abbé Angot, en 1907 : *L'Epigraphie de la Mayenne*, 2 vol. grand in-4°, un millier de reproductions. On y trouve *dessinés* 76 cadrans, presque tous gravés sur ardoise, certains très curieux ou très artistiques. Ils datent : 1 du 16e siècle ; 25 du 17e ; 46 du 18e et 4 du début du 19e. Comme vous le voyez, la Mayenne est relativement riche. Dans son *Epigraphie de Maine-et-Loire*, Mgr Barbier de Montault ne signale que 33 cadrans, et, ajoute notre aimable et savant correspondant avec un chauvinisme bien naturel, ils ne valent pas les nôtres. »

Que nous aurions aimé pouvoir signaler une aussi riche épigraphie mancelle, d'autant qu'un savant collègue, M. le Dr Dubreuil-Chambardel, secrétaire de la *Société hist. et arch. de la Touraine*, m'annonce de son côté en me demandant une référence, qu'il va incessamment faire paraître, sur les cadrans solaires de la Touraine, une étude qui ne comprendra pas moins d'une centaine de gravures de ces intéressants chronomètres.



FRAGMENT DE CADRAN SOLAIRE

DÉCOUVERT PAR LE R. P. DELATTRE A CARTHAGE.

Découvert dans les ruines de Carthage par le R. P. Delattre, on en lira avec plaisir sans doute, la description extraite d'un article que ce Père, aussi modeste qu'universellement connu, vient de publier et qu'il a daigné me faire remettre (1), m'autorisant, par ailleurs, a reproduire le cliché qu'il en a fait paraître (2).

Le même P. Delattre a bien voulu me faire remettre encore, par le P. Ménard, missionnaire des Pères Blancs à Carthage, l'estampage d'un autre cadran, découvert également par lui dans les mêmes ruines. « Ce cadran, — me dit le P. Ménard que je remercie ici d'avoir bien voulu se faire l'aimable et très utile intermédiaire entre le R. P. Delattre et moi, — porte les noms des six premiers mois de l'année, le mot qui les précède et celui qui les suit désignant des saisons. Ce n'est qu'une moitié de cadran ; l'autre fragment porte les noms des six autres mois ; malheureusement le R. P. Delattre ne l'a jamais trouvé. »

Et si maintenant, après cette digression ou plutôt ce voyage scientifique aux pays d'outre-mer, nous rentrons dans notre calme et débonnaire pays du Maine, nous y pourrons faire d'autres découvertes gnomoniques qui auront encore leur petit intérêt local.

C'est ainsi que l'Aumônier de Béthanie, à Ecommoy, notre ancien Directeur au Grand-Séminaire, M. l'abbé C. Pottier, veut bien nous faire remettre la note suivante dont nous le remercions :

(1) Voir *Revue de l'Institut*, année 1912, à Macon chez Protat frères imprimeurs.

(2) Que le R. P. Delattre, pour les savantes communications qu'il a bien voulu nous faire, et M. Emile Senart, le distingué membre de l'Institut, pour son empressement à nous faire parvenir le cliché ci-dessus, veuillent bien recevoir ici l'humble expression de nos meilleurs remerciements.

Cadran solaire au presbytère de Luceau (Sarthe). — L'abbé Aubry, *Ballon, Saint-Mars et Saint-Ouen*, 1853, p. 354-355.

... André Valiquet, vicaire à Saint-Mars pendant cinquante-deux ans (1648-1700) ... Ceux qui ont vu le beau cadran solaire qu'il fit en 1699 et qui ont lu les vers latins composés par lui et gravés sur l'ardoise restent convaincus que notre abbé Valiquet n'était étranger ni aux notions de l'astronomie ni à la culture de la belle latinité... Ce monument précieux pour nous... est couvert de sentences qui ne sont que des formules différentes de celle-ci à laquelle il revient de préférence :

Tempora labuntur tacitisque senescimus annis

Le temps s'enfuit, et nous vieillissons insensiblement sans nous en apercevoir.

(Communication de M. l'abbé Constant Pottier, Aumônier à Béthanie).

Deux confrères, dont les études sont appréciées des lecteurs des *Annales Fléchoises* et autres Revues savantes, M. le Dr Candé, du Lude, et M. l'abbé Calendini, curé de Chassillé, nous signalent, le premier, le cadran solaire du *château du Lude*, décrit autrefois par M. Jules Raulin, dans la *Revue du Maine*, année ; et le second, les cadrans *du Grand* et *du Petit Séminaire* diocésains : Saint-Vincent et Précigné.

Les... liquidateurs respecteront-ils ces derniers ?

A *Trangé*, au château de la Groirie, cadran fort remarquable, qui mériterait un article spécial. D'ailleurs connu, car il est dans le commerce et reproduit en cartes postales.

Cadran mural à l'église de la Couture, cour de la Préfecture, sans inscription si ce n'est la date de 1787.

Maximin de Rennes, capucin du couvent du Mans, habile à faire des cadrans solaires, en donna à plu-

sieurs curés du diocèse. Il fit entr'autres le cadran de Boisdoublet, à Saint-Célerin, 1786. (Note ms. de l'abbé Lochet).

Jean Vaugeois, chanoine de l'église du Mans, archidiacre de Sablé, est l'auteur d'un grand nombre de cadrans solaires en ardoise. Nous en connaissons deux signés de lui. Le premier, qui a la forme hexagonale, appartient à la communauté des frères du Rancher. Le second, qui se trouve dans le jardin du presbytère de Laigné-en-Belin est carré et mesure 0m56 sur chaque côté. Il porte l'inscription suivante :

Messire Jean Michel Philippot chantre et chanoine m'a donné à l'église de Laigné-en-Belin.

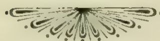
Joannes Vaugeois, canonicus et archid. de Saboleis me fecit 1761.

(L'abbé J.-L. Denis. *Dict. des Artistes Manceaux*).

Bien souvent, nous aussi, alors que nous faisions nos débuts dans le ministère paroissial, nous avons été prendre l'heure à ce cadran du bon archidiacre de Sablé, sans nous douter alors qu'un jour nous le signalerions ici.

H.-M. LEGROS,

Curé d'Arçonnay.



CHRONIQUE

Mgr de BONFILS, Évêque du Mans

Depuis le 2 juin, le diocèse du Mans est en deuil, car il a perdu, ce jour-là, le vénéré Pontife qui le gouvernait depuis quatorze ans. Des voix plus autorisées ont dit les hautes vertus sacerdotales de Mgr de Bonfils, sa bonté communicative, son zèle tout apostolique, sa piété et sa foi ; d'autres diront la sagesse de son administration épiscopale, le bien qu'il sema à pleines mains autour de lui, les œuvres qu'il édifia et qu'il laisse florissantes. Nous voulons ici, bien simplement mais sincèrement, unir nos regrets à ceux de tout le diocèse.

Nous n'oublions pas, en effet, avec quel empressement, avec quelle joie aussi, le pieux évêque aimait à revenir souvent dans la ville de La Flèche, s'y donnant tout à tous avec la même affabilité, la même bienveillance, gardant toujours et partout un visage souriant, un accueil plein de paternelle bonté, que jamais ne pouvait altérer sa souffrance, sa compagne habituelle en ces dernières années. Les paroisses de Saint-Thomas et de Sainte-Colombe, le Prytanée Militaire reçurent tour à tour ses visites et en gardent le consolant souvenir. Mais où le cœur de l'évêque allait avant tout, et nul n'en était surpris, c'était à l'Institution Notre-Dame, au milieu de ces enfants qui préparent sous la sage et savante direction des maîtres les plus éclairés, leur avenir sacerdotal.

Dès la fondation des *Annales Fléchoises,* Mgr de Bonfils leur accorda son haut patronage avec ses meilleurs encouragements, et à plusieurs reprises, il daigna approuver notre œuvre si utile, disait-il, à l'histoire et à l'archéologie locales, utilité qu'il prouvait lui-

même par de très forts arguments dans l'un de ses derniers mandements sur *La Conservation de nos Eglises.*

Les fléchois garderont fidèlement le souvenir de l'auguste prélat, et, en leur nom, comme au nôtre, nous déposons sur sa tombe le respectueux hommage des regrets les plus profonds.

NOS ÉGLISES

Nos lecteurs connaissent la merveilleuse campagne entreprise, l'année dernière, pour la conservation de nos vieilles églises : M. Maurice Barrès, académicien et député, est le chef de cette campagne qu'il mène avec entrain. Toutes les Sociétés d'Histoire ou d'Archéologie lui ont donné leur adhésion, et nous ne pouvons nous-mêmes garder le silence. Nous ne saurions mieux parler que notre éminent confrère « le Bonhomme Chrysale » des *Annales Politiques et Littéraires*, qui sous ce titre *Une Croisade*, écrivait le 16 juin dernier :

Une Croisade

La croisade entreprise par M. Maurice Barrès en faveur des vieilles églises porte ses fruits. Ce résultat est une preuve de ce que peut un effort énergiquement, patiemment soutenu, lorsqu'il s'appuie sur le sentiment et la raison. Il y a un peu plus d'un an, notre éminent confrère déposait sur le bureau de la Chambre une pétition conçue en ces termes : « Nous venons nous grouper, artistes et écrivains de toutes croyances sans distinction de partis, qui avons trouvé auprès de ces sanctuaires tant d'émotion et de sensation d'art, pour protester et demander au Parlement qu'une protection analogue à celle des monuments historiques, des sites pittoresques et des réserves artistiques leur soit attribuée. Nous voulons conserver ces restes du passé, ces sources de vie spirituelle ; nous voulons sauvegarder la physionomie architecturale, la figure physique et morale de la Terre de France. » Effectivement, l'initiative de M. Maurice Barrès rencontra, dès la première heure, d'illustres et ardents concours. Ce fut un accord de sympathies spontané, irrésistible. Presque tout l'Institut signa la liste de protestation. Peintres, sculpteurs, poètes, gens du monde, gens du peuple, unis dans une même pensée, envoyèrent les

adhésions chaleureuses... Ces manifestations restaient en dehors, planaient au-dessus de la politique. Elles trouvaient un appui chez les républicains comme chez les monarchistes, chez les protestants comme chez les catholiques. Le recteur de l'Université de Genève écrivait à Barrès : « Je souscris sans réserve aux conclusions de votre discours. »

Hier, à Caen, sur l'estrade où l'ami des églises prenait de nouveau la parole, siégeait, auprès de l'évêque et des députés conservateurs, le maire radical de Bayeux. Il s'agit donc là d'une campagne vraiment nationale. Aucun Français, fût-il indifférent en matière religieuse, fût-il incrédule, ne demeure insensible à de certains mots que l'orateur a prononcés.

« Au porche de cette maison, a-t-il dit, chacun dépose le fardeau que la vie lui met sur les épaules. Ici, le plus pauvre homme s'élève au rang des grands intellectuels, des poètes, que dis-je ! au rang des esprits : il s'installe dans le domaine de la pensée pure et du rêve. Rien de fastidieux ni de bas n'ose plus l'approcher et, tant qu'il demeure sous cette voûte, il jouit des plus magnifiques loisirs de la haute humanité. Même la douleur s'efface dans le cœur des mères en deuil et fait place aux enchantements de l'espérance. »

Ceci, est l'argument philosophique et moral. L'argument esthétique n'a pas moins de force. L'église fait partie intégrante du paysage. Un village sans clocher revêt un aspect éparpillé, amoindri. L'unité lui manque, et avec l'unité l'harmonie. Ce n'est plus qu'un amas de pierre en désordre. Gustave Flaubert, qui n'était pas suspect de cléricalisme, a résumé cette impression dans une page admirable que je ne résiste pas au plaisir de citer :

« Un charme singulier transpire de ces pauvres églises. Ce n'est pas leur misère qui émeut, puisque, alors même qu'il n'y a personne, on dirait qu'elles sont habitées. N'est-ce pas plutôt leur pudeur qui ravit ?. Car, avec leur clocher bas, leur toit qui se cache sous les arbres, elles semblent se faire petites et s'humilier sous le grand ciel de Dieu. Ce n'est point, en effet, une pensée d'orgueil qui les a bâties, ni la fantaisie pieuse de quelque grand de la terre en agonie. On sent, au contraire, que c'est l'impression simple d'un besoin, le cri naïf d'un appétit, et comme le lit de feuilles sèches du pâtre, la hutte que l'âme s'est faite pour s'y étendre à l'aise à ses heures de fatigue. Plus que celles des villes, ces églises de village ont l'air de tenir au caractère du pays qui les porte et de participer davantage à la vie des familles qui, de père en fils, viennent à la même place y poser les genoux sur la même dalle. Chaque dimanche, chaque jour, en en-

trant et en partant, ne revoient-ils pas les tombes de leurs parents, qu'ils ont ainsi près d'eux dans la prière, comme *à un foyer plus élargi*, d'où ils ne sont pas absents tout à fait? Ces églises ont donc *un sens harmonique* où, comprise entre le baptistère et le cimetière, s'accomplit la vie des hommes. »

Je crois que, maintenant, la cause est gagnée et que, grâce à tant de bonnes volontés, ces modestes temples de la piété et du souvenir seront sauvés d'un anéantissement barbare. Il serait à souhaiter que la courageuse propagande de Maurice Barrès eût une action plus large encore, qu'elle inspirât, d'une façon générale, aux maires et aux édiles, le respect des vieux objets, des vieilles rues, des vieux murs. Quand je lis dans les journaux qu'un édifice plusieurs fois centenaire vient d'être livré, selon la formule consacrée, à « la pioche des démolisseurs », j'en ressens une peine extrême. Ce brutal attentat me blesse à l'égal d'une profanation. Je déteste les choses neuves et banales ; j'aime les choses qui ont duré et qui gardent en elles l'image et l'atmosphère d'un passé d'autant plus vénérable qu'il est plus lointain. Si je m'analyse, je discerne assez nettement les causes profondes de cette préférence ; elles dérivent de l'instinct et davantage peut-être de l'éducation, de la culture. Le « sens du rétrospectif », ce qu'on pourrait appeler le « sens du musée », est un sens moderne. Nos aïeux n'en étaient que faiblement possédés. Ils attachaient peu de prix à l' « ancien », qu'ils traitaient dédaigneusement de « gothique » ; les folles surenchères de la vente Doucet leur eussent été inintelligibles. Mais le romantisme a créé chez nous le goût de la couleur locale, le culte des reliques de l'histoire. Malgré l'évolution des mœurs, le sang romantique coule dans nos veines ; après quatre-vingts ans écoulés, la religiosité, la sentimentalité allemande, nous imprègnent ; les *lieder* de Schumann chantent en nos cœurs. L'enthousiasme suscité par la grande voix de Barrès contient un peu tout cela : de la foi, du respect, de la piété filliale, l'amour de l'art et l'amour de la patrie, un heureux retour vers la modération et la tolérance. Le Français d'aujourd'hui ne rougit plus d'être le fils du Français d'hier. Il n'a pas le sot orgueil de répudier ses traditions et ses origines. LE BONHOMME CHRYSALE.

ÉLECTIONS

Les dernières élections fléchoises ont réuni, dans le Conseil municipal, deux de nos membres : M. le Dr Buquin, vice-président de la Société d'Histoire, Lettres,

Sciences et Arts de La Flèche, et M. Louis Gaudineau, membre du Comité de lecture des *Annales Fléchoises*.

Le 7 juillet, M. le Dr Buquin a été élu conseiller d'arrondissement.

Nos sincères félicitations aux élus.

MONUMENT A RONSARD

Des *Annales Politiques et Littéraires* du 2 juin 1912.

La Société Littéraire et Artistique de la Touraine s'occupe d'ériger un monument à Ronsard.

A ce propos, rappelons les controverses qui se sont élevées autour de la tombe du poète.

On sait que Ronsard mourut en 1585 dans son prieuré de Saint-Cosme-lès-Tours et y fut inhumé. Quinze ans après, Pasquier, qui avait été son ami, visita son tombeau et, encore onze ans après, en 1611, il en fit la description dans ses *Recherches de la France*. Cette tombe, située à senestre de l'autel, était alors très simple ; seuls, quelques carreaux de brique en marquaient l'emplacement ; Pasquier, « justement despité de voir un si grand personnage en sépulture si pauvre », composa une belle épitaphe qu'il devait « à sa mémoire et à son amitié ». C'est d'après ces vagues renseignements qu'une commission archéologique essaya, en 1870, de retrouver les restes de Ronsard. On creusa le sol, dans le chœur de l'église, à gauche de l'autel, et l'on ne trouva rien qu'un lit de mortier. On supposa que cette couche de béton avait jadis porté le cercueil du poète, puis que la tombe avait été violée, les os dispersés, et on abandonna les recherches. Un peu plus tard, l'abbé Chevalier publiait un vieux texte établissant qu'en 1742, lors de la suppression du prieuré, on avait transporté au cimetière de Saint-Cosme diverses sépultures et il en concluait que, si les restes de Ronsard n'avaient pas été profanés par les protestants, ils avaient dû être déplacés par les chanoines ; ainsi il fallait renoncer à l'espoir de les retrouver jamais. M. Cyrille Gabillot a exposé dernièrement, dans *La Revue de Paris*, qu'aucun de ces arguments ne paraît décisif. S'il est vrai que les huguenots pillèrent quelques églises dans les environs de Tours, ce fut du vivant de Ronsard, en 1562, à une époque où celui-ci n'était même pas encore prieur de Saint-Cosme ; on n'a aucune preuve qu'ils aient renouvelé ces méfaits après la mort du poète et l'on ne voit pas, d'ailleurs, quels griefs particuliers ils auraient eu contre sa mémoire. Quant au texte de 1742, qui signale l'exhumation de l'archidiacre Bérenger, il

ne parle point de Ronsard et il n'eût pas manqué d'en dire un mot, s'il y avait eu lieu, ce personnage étant bien autrement illustre. En somme, aucun témoignage ne permet d'affirmer qu'à une date quelconque on ait touché aux restes du poète.

Pour revenir au monument de Ronsard, nos plus vives sympathies sont acquises à ce projet.

Nous convions nos lecteurs, amis de la poésie, à envoyer leur obole à M. Horace Hennion, 119, rue George-Sand à Tours.

Les lecteurs des *Annales Fléchoises* ne manqueront pas de témoigner aussi leurs sympathies pour ce projet qui glorifiera encore notre grand Ronsard.

PRIX ACADÉMIQUES

Parmi les lauréats de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, nous avons le plaisir de compter plusieurs de nos amis, membres de la Société d'Histoires, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche.

Le 23 mai, l'Académie Française distribuait une part du *Prix Langlois* (400 fr.) à M. le chanoine James Condamin, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université catholique de Lyon, et à M. Paul Bonnet, pour leur belle traduction du livre de Martin Hume, professeur à l'Université de Cambridge : *La Cour de Philippe IV et la décadence de l'Espagne*.

Elle attribuait, en outre, le *Prix Lambert* (1.600 fr.) au poète normand bien connu, M. Paul Harel.

— De son côté, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de décerner la première mention honorable du Concours des Antiquités nationales, à M. l'abbé Denis, curé de Saint-Pierre-de-Chevillé (Sarthe) et à M. J. Chappée, pour l'ensemble de leur savante publication *Les Archives du Cogner*, dont le cinquième volume *Le Cartulaire de Villeloin*, a été signalé à nos lecteurs par M. le vicomte Menjot d'Elbenne. (*Annales Fléchoises*, nov.-déc. 1911).

Nos plus sincères félicitations à tous ces éminents lauréats. P. C.

L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER.

LES MUSSET AU MAINE

ALFRED DE MUSSET
A COGNERS ET AU MANS

CHAPITRE IX *(suite)*

Le second (des fils de Charles III de Musset) Alexandre-Henri de Musset, né le 3 février 1684, baptisé en l'église de Mazangey le 4 février 1685, mort sans avoir été marié le 8 janvier 1761, et inhumé en l'église de Mazangey le 9 du même mois, a été connu sous le nom de M. de Bonnaventure ; il a possédé les terres du Lude et du Pin. Elevé page de S. A. R. Monsieur frère de Louis XIV, il entra sous lieutenant au régiment de Chartres le 1er mars 1703 (devint) capitaine le 21 mars 1706, lieutenant-colonel le 8 décembre 1741, brigadier des armées le 1er mai 1745, et servait en cette qualité en 1746, 1747, 1748. Lieutenant pour le Roi à la Rochelle et y commandant ainsi que dans le pais d'Aunis par commission du 28 mars 1754 enregistrée à l'hôtel de ville de la Rochelle le 17 février 1755, il fut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par brevet de septembre 1722, et fut pensionné de la somme de 1500 francs sur ledit ordre en 1747 ; il l'avoit été de 800 francs après le combat d'Ettingen (1).

(1) « Alexandre-Henry de Musset de Bonnaventure, né au château de la Bonnaventure dans le Vendômois le 3 février 1784, étoit page depuis le 1er janvier 1781, quand il a obtenu une sous-lieutenance au

M. de Bonnaventure entra au régiment de Chartres pendant la guerre de la Succession. Ce régiment fut emploié en Flandres et en Allemagne. Il se trouva aux journées d'Hochstett, de Ramillies, d'Oudenarde, de Malplaquet. On sait combien elles furent désastreuses pour la France, et que la valeur des particuliers ne put qu'à grand peine préserver l'état menacé d'une ruine qui sembloit prochaine sans les succès qu'obtint à Denain le maréchal de Villars. Le régiment de Chartres fit l'année suivante le siège de Landau qui, aiant capitulé, ouvrit ses portes à l'armée française le 21 juillet 1713. Il fut également emploié à celui de Fribourg. M. de Bonnaventure se trouva à ces différentes actions et s'y distingua. Il étoit en 1719 aux sièges de Fontarabie et de Saint Sébastien, en 1733 à ceux de Milan et de Novare. Peu de temps avant la bataille de Guastalla, qui fut livrée le 8 septembre 1734, les deux compagnies de grenadiers du régiment de Chartres aux ordres du comte, depuis maréchal de Maillebois, avoient été emploiées à la retraite de la Secchia. Ces compagnies étoient alors commandées par M. de Bonnaventure, premier capitaine, parce que le second avoit été fait prisonnier de guerre sur la chaussée de San Benedette.

A la bataille de Dettingen en 1743, le régiment de Chartres se trouva seul, sur la fin de l'action, dans

régiment de Chartres infanterie le 1er mars 1703; devenu successivement lieutenant le 5 juillet de la même année, capitaine le 21 mars 1706, chevalier de Saint-Louis en 1722, capitaine de Grenadiers le 1er août 1731, commandant le bataillon en décembre 1734, major en avril 1735, lieutenant-colonel en novembre 1741, et enfin brigadier des armées du Roi le 1er mai 1745; il a été placé sous-lieutenant à la Rochelle au mois de mai 1754, et il est mort au mois de janvier 1761, M. de Bonnaventure a servi pendant 50 ans au régiment de Chartres, et s'y est distingué en nombre d'occasions... il a été blessé à la bataille de Dettingen en 1743, à celle de Raucoux en 1746, et au siège de Berg op Zoom en 1747. »

Extrait des Essais historiques sur les régiments d'infanterie, de cavalerie et de dragons, par M. de Roussel (1767).

une petite plaine entre le marais et les bois d'Aschaffenbourg ; les ennemis qui le débordoient à la portée du fusil rendoient sa retraite très difficile. Cependant M. de Bonnaventure, lieutenant-colonel commandant le corps en l'absence du comte de Balleroy qui avoit été blessé, se mit en devoir de l'exécuter. Il ordonna en conséquence à M. de Boisseron, major, de faire faire un demi tour à droite. Dès que les ennemis aperçurent ce mouvement, ils marchèrent en avant, et firent un feu très vif, qui ébranla un peu le régiment. Aussitôt M. de Bonnaventure fit faire halte, et par un second demi tour à droite, il se présenta à eux, portant un drapeau qu'il avoit pris de la main d'un enseigne, et criant au soldat : « Si quelques-uns d'entre vous avoient peur, qu'ils se retirent ; les braves me suivront. » Il connoissoit assez le régiment pour être persuadé qu'ils préféreroient tous de mourir avec lui en gens d'honneur plutôt que de devoir leur vie à une lâcheté. Aussi ce propos fit tout l'effet qu'il en attendoit. Chartres, immobile au feu des ennemis, ne s'ébranla que pour s'en aller au petit pas, en faisant toujours la meilleure contenance. Il repassa ainsi le marais, et il rejoignit l'armée sans avoir été entamé. M. de Bonnaventure, qui s'étoit comporté dans cette occasion en vrai homme de guerre, y fut blessé légèrement. Il se trouva en 1744 aux siéges de Menin et d'Ypres, en 1745 à celui de Tournay, en 1746 à celui de Bruxelles. Après la prise de Bruxelles, M. de Bonnaventure fut chargé de la garde de Wilvorden. Cette place, ouverte de toutes parts, n'étoit point hors d'insulte. Le prince de Waldeck y entra après avoir forcé la porte de Louvain ; mais il ne put empêcher M. de Bonnaventure de replier ses postes et de se retirer au château qu'il conserva. M. de Bonnaventure rendit compte de cet évènement à M. le comte de Lowendal dans les termes suivans :

« A Wilvorden, ce 7 avril 1746.

« Monsieur, je voudrois pouvoir avoir l'honneur de vous exprimer ma sensibilité à l'aventure qui est arrivée ce matin. J'ai différé à vous en faire le récit pour pouvoir vous en détailler toutes les circonstances sans, je vous jure, avoir envie de pallier les fautes que j'ai pu faire. Je ne cherche point à m'excuser. Je sais que je suis responsable de toutes les manœuvres qui se font dans un endroit où j'ai l'honneur de commander.

« A la pointe du jour, les ennemis ont paru à la porte de Malines et à celle de Louvain ; elles ont été attaquées toutes les deux en même temps. L'attaque de la porte de Malines n'a pas réussi, M...... lieutenant au régiment de Piémont, s'étant porté avec la garde sur le rempart et l'ayant disposée de façon à disputer aux ennemis le passsage du fossé. Cet officier, quoique jeune, s'est conduit avec beaucoup de prudence. M...... lieutenant dans le même régiment, étoit à la porte de Louvain. Ses sentinelles ont tiré leurs coups de fusils à l'approche des ennemis, et ont rechargé leurs fusils. Celui de la droite a tiré trois coups ; ils ont tué trois soldats que j'ai vus morts, l'un sur le ruisseau qui traverse la ville, un autre sur la demie lune qui est sur la gauche de la porte, et le troisième dans le chemin. J'aurois cru que ce temps là suffisoit pour que la garde se portât au rempart ; c'est ce qu'elle n'a point fait. Les ennemis ont passé sur la gauche dans un endroit où six hommes auroient empêché cent hommes de monter. Cette garde s'est retirée au château sans perdre un seul homme. Les ennemis, quand ils ont été formés, ont suivi le rempart pour aller à la porte de Malines. M. de...... n'a abandonné sa porte que lorsque les ennemis ont été sur lui. Il a eu un soldat blessé et deux d'égarés. Au premier coup de fusil, j'ai assemblé le piquet avec lequel je marchois à la porte de Louvain ; il n'en étoit plus tems ; les ennemis étoient sur la place. J'ai posté des gardes aux barrières ; alors je suis retourné au château mettre chacun à son poste, après quoi j'ai marché avec environ 150 hommes dans le dessein de chasser les ennemis de la place. Les dispositions où je les ai trouvés au débouché des rues m'ont fait croire qu'ils étoient en force et que je risquois d'être coupé entre le château et ma troupe, ce qui auroit pu être d'une grande conséquence. J'ai sacrifié, Monsieur, à la conservation du château les deux pièces de canon, et j'ose avoir l'honneur de vous assurer que je lui ai fait un grand sacrifice et me suis fait une grande violence. J'ai fait

rentrer tout le monde aux barrières, tous les postes de la ville sont rentrés en bon ordre. La garde de la porte de Bruxelles n'est revenue que lorsqu'elle a vu les grenadiers aller à elle par la rue. Je vous envoie l'état des morts, blessés et prisonniers, et je ne saurois, Monsieur, trop me louer des officiers et des soldats.

« M. de Bar, capitaine de Grassin, qui a été blessé, est un officier de distinction qui mérite que vous vous intéressiez pour lui. M. Gautier, lieutenant au même régiment, qui est blessé, est un très brave garçon et a beaucoup de conduite. J'aurois à vous en dire autant de tous les officiers de mon détachement. Ils ont été assez heureux pour n'être point blessés, mais tous étoient fort empressés à en courir les risques.

« L'on m'a assuré que les ennemis avoient emmené trois chariots et une charrette chargés de blessés, et dans une chaise un officier. Je ne me consolerai jamais de ce que le nombre est si petit. Dans mon malheur, je me flatte que vous me rendrez la justice de croire que, si j'avois eu tout le tems que je devois avoir, j'aurois sauvé le canon qui étoit mon seul objet, étant bien sûr que les ennemis ne pénètreroient pas au château. L'on dit qu'ils étoient deux mille. Je n'en sais rien que ce que j'ai ouï dire. Dès que j'aurai quelque certitude, j'auroi l'honneur de vous en informer. J'ai celui d'être avec bien du respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« Etat des officiers et soldats tués, blessés ou faits prisonniers à Wilvorden le 7 avril 1746 :

M. Modène, capitaine de Dauphin, prisonnier,

MM. Babel et Petit, lieutenans de Diesbach, prisonniers,

M. Caillière, lieutenant de Chartres, prisonnier,

M. de Tailliade, lieutenant de Grassin, prisonnier,

M. de Bar, capitaine de Grassin, blessé,

M. Gautier, lieutenant de Grassin, blessé ;

Trois soldats du régiment de Piémont, blessés ; un de Dauphin, et deux prisonniers ; trois prisonniers de Diesbach ; un soldat du régiment de Chartres tué, un de Grassin, plus deux blessés et vingt-neuf prisonniers. »

M. le comte de Lowendal répondit le 9 avril 1746 ainsi qu'il suit :

« J'ai reçu, Monsieur, le détail que vous m'avez envoié de l'affaire de Wilvorden. Je suis fâché de cette aventure, et surtout de ce que l'ennemi a fait prisonniers deux nos officiers

et pris deux pièces de canon, car le surplus n'est pas grand chose. Je ne doute point que vous n'ayiez fait dans cette occasion tout ce que l'on doit attendre d'un officier dont la valeur et l'intelligence sont également connues, et je vous ai rendu là dessus envers la cour toute la justice possible. J'ai tâché en même tems de colorer la circonstance des officiers pris dans leurs lits, car quelle opinion pourroit-on avoir d'un officier qui s'éloigne de sa troupe pour être mieux couché ? S'il n'y a point assez de place dans le château, il vaudroit mieux prendre les plus proches maisons et les y rassembler afin de les avoir plus promptement au besoin que de les souffrir se disperser dans la ville. Je ferai relever votre garnison plus souvent pour la soulager des troupes, et ce sera tous les deux, trois, quatre ou cinq jours indéfiniment afin que l'ennemi n'en soit pas justement informé et ne puisse faire aucune entreprise en conséquence. Je me repose au surplus sur votre vigilance et sur votre capacité et suis avec l'attachement le plus sincère, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le comte de LOWENDAL ».

Dans une autre lettre du 13 avril, écrite en entier de la main du même général, on lit :

« Quant au renfort que vous me demandez, j'ai considéré que votre principal but était de vous défendre dans le château autant qu'il sera possible ; je crois que l'augmentation n'y tiendroit pas, et, si l'ennemi se résolvoit à investir votre place de tous côtés, ce seroit d'autant plus de monde de pris, puisqu'il seroit peut-être impossible que je pusse vous dégager. Et qui sait si une garnison plus nombreuse ne seroit pas un plus grand appas pour le prince de Waldeck à entreprendre quelque chose contre vous ? Au lieu que, sachant qu'il n'y a que 4 à 500 hommes, il fera son calcul sur ce que ceux-là, commandés par un valeureux officier, peuvent lui tuer, sur le peu de tems que cette conquête lui doit naturellement rester, et sur ce qu'il y perdra à son tour lorsque nous la reprendrons. Tout celà, mon cher Bonnaventure, me fait croire qu'il n'en sera rien et que nous en pouvons rester au nombre actuel de notre garnison. Vous leur tuerez bon nombre avant qu'ils aient pris la ville et vous leur ferez encore acheter plus cher l'approche du château... »

A cette lettre étoit joint l'extrait suivant d'une de celles de M. d'Argenson, ministre de la guerre :

« J'ai rendu compte au Roi des bons témoignages que vous rendez de M. Bonnaventure qui commande à Wilvorde et de l'artillerie que vous lui faites passer pour éloigner les hussards de ses remparts. S. M. en est très satisfaite. Si les ennemis construisoient réellement un pont sur le Rupel, cette place exigeroit des attentions sur lesquelles le Roi est bien persuadé qu'il n'est pas nécessaire de vous prévenir. »

L'ennemi n'avoit pas le dessein d'attaquer d'une manière bien sérieuse le poste de Wilvorde. Le prince de Waldeck, qui se proposoit seulement d'inquiéter l'armée française dans ses cantonnemens, se porta sur Wilvorde par un motif assez frivole. Une sœur de ce prince avoit passé par cette petite ville à la fin du carnaval ; elle y avoit été reçue par le Commandant d'une manière fort distinguée. Le ton, l'air chevaleresque de ce militaire, le nom qu'il portoit avoient frappé la Princesse qui parla de lui avec beaucoup d'éloges à M. de Waldeck. Le prince jura qu'il enleveroit ce chevalier et qu'il l'amèneroit prisonnier aux pieds de sa sœur. La négligence de l'officier du régiment de Piémont qui étoit de garde dans la nuit du 7 avril 1746 à la porte de Louvain eût pu assurer le succès de l'entreprise de l'ennemi, mais M. de Bonnaventure, dans sa visite des postes à l'entrée de la nuit, avoit été frappé de la mauvaise tenue de celui de la porte de Louvain : il y retourna avant minuit, reprocha à l'officier son peu de zèle et l'exhorta vivement à se tenir sur ses gardes, et, craignant que ses exhortations, ses ordres eussent été mal suivis, il se disposoit à l'aller visiter de nouveau, quand des premiers coups de fusil furent entendus. Ceux des officiers qui furent pris n'y étoient logés qu'à l'insu et contre la défense expresse du Commandant. Aussi on voit en quels termes M. de Lowendal parle de leur conduite, quoique M. de Bonnaventure n'en eût pas

fait mention dans sa lettre. L'officier du régiment de Piémont de garde à la porte de Louvain les 6 et 7 avril donna sa démission. Il nous semble que c'est par erreur que, dans l'Histoire du maréchal de Saxe et dans celle du régiment de Chartres, on écrit que le prince de Waldeck se rendit maître de la porte de Malines ; il falloit dire la porte de Louvain suivant la relation que nous avons transcrite. (Voir Histoire du maréchal de Saxe par d'Espagnac t. II, seconde édition in-12, p. 118 et Histoire du régiment de Chartres p. 48).

M. le comte de Lowendal écrivoit encore le 18 du même mois à M. de Bonnaventure :

« Quoique vous pouvez bien être persuadé que j'emploierai tout mon savoir faire et tout ce qui dépend de moi pour vous secourir en cas que vous fussiez attaqué, celà n'empêche pas que vous pouvez suivre hardiment votre façon de penser qui vous dicte sûrement de vous défendre jusqu'à la dernière extrémité. De braves gens ne peuvent courir d'autres risques que d'être prisonniers de guerre quand même aucune capitulation n'eût précédé. Voilà à peu près, mon cher brigadier, ce que je me propose de faire si jamais ma bonne fortune m'en procure l'occasion. Wilvorde est en bonnes mains, et je suis tranquille de ce côté-là.

« J'ai prié M. de la Grantet de vous envoier un cheval à hussard que je préfère pour vous, puisqu'il est assez fort pour vous servir à deux mains.

« Je viens de recevoir une lettre du ministre par rapport à l'affaire de Willorde ; vous avez lieu d'être tranquille et satisfait sur la façon que la cour a regardé cette affaire. »

Le régiment des Grassins et celui de la Morlière ayant été envoiés le 30 avril dans la ville, M. de Bonnaventure reçut ordre de se retirer dans le château de Wilvorde et de laisser à M. de Grassin le soin de garder la ville et d'y commander. Enfin la campagne étant ouverte, M. de Bonnaventure, qui avoit reçu en date du 1er mai 1745 des lettres de service en qualité de brigadier, rejoignit le régiment de Chartres qui

étoit de brigade avec celui d'Orléans. A la bataille de Rocoux, cette brigade attaqua avec autant d'ardeur que de succès les retranchemens de l'angle du village du Rocoux et prit plusieurs canons, plusieurs drapeaux, et fit nombre de prisonniers ; M. de Bonnaventure, qui soutint sa réputation dans cette occasion, fut blessé de trois coups de feu sans vouloir se retirer. L'une de ses blessures, lui fracassant la mâchoire, lui ôtait la faculté de parler, mais il animoit encore le soldat en lui montrant avec son chapeau les retranchemens qu'il devoit emporter.

Après cette bataille, le régiment de Chartres prit ses quartiers d'hiver, et dès le 25 octobre, M. le Maréchal de Saxe expédia de sa propre main des lettres de service en qualité de brigadier à M. de Bonnaventure. Il lui écrivit de Chambord le 19 décembre suivant :

« J'apprends avec plaisir, Monsieur, que votre santé est meilleure, et je souhaite qu'elle puisse se rétablir bientôt entièrement. Les eaux de Barèges pourront y contribuer, mais je pense qu'il ne faut pas que vous en fassiez encore usage d'une couple d'années, parce qu'elles s'opèrent avec succès que sur les anciennes blessures, et que les vôtres sont encore trop nouvelles.

« Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« M. de Saxe. »

M. de Bonnaventure, qui se trouvait assez bien rétabli à l'ouverture de la campagne de 1747, marcha avec la brigade d'Orléans à l'attaque du village de Lawfeld. Le maréchal de Saxe chargea en personne les ennemis qui furent complètement battus le 2 juillet et le 27 du même mois, M. d'Argenson étant au camp de la commanderie du Vieux Goue, écrivit à M. de Bonnaventure la lettre suivante :

« Le Roi voulant, Monsieur, vous donner des marques de la satisfaction qu'il a de la manière dont il vous a vu servir à la bataille de Lawfeld, S. M. m'a ordonné de vous mander

qu'elle vous accordoit une pension de 1.200 livres sur le Trésor royal. Je vous en donne avis, et suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« D'ARGENSON. »

Après la bataille de Lawfeld, le siège de Berg op Zoom fut résolu. La brigade d'Orléans y fut emploiée, et M. de Bonnaventure, qui la commandoit, fut légèrement blessé devant Berg op Zoom ; il fut chargé de la direction de l'attaque des forts Frédéric Henri de Lille à la place du comte de Sailli qui avoit été fait prisonnier dans les Dunes. M. de Bonnaventure s'acquitta de cette commission avec cette intelligence, cette valeur dont il avoit donné des preuves en tant d'autres occasions. Le fort Frédéric Henri s'était rendu le 6 octobre. On avoit ouvert la tranchée devant celui de Lille. Le chemin couvert fut pris le 12 au soir par le comte de Lewenhaupt. Il avoit dans son grade de colonel conduit la veille à M. Musset de Bonnaventure 300 grenadiers et 1.750 fusiliers. Dès que le comte de Lewenhaupt se fut emparé du chemin couvert, l'officier qui commandoit dans Lille se rendit prisonnier de guerre avec sa garnison composée de 70 hommes.

Le Roi, pour récompenser les services que M. de Bonnaventure avoit rendue dans cette campagne, lui accorda une pension de 1.500 l. dans l'ordre de Saint-Louis. Cette nouvelle grâce lui fut annoncée par la lettre suivante du ministre de la guerre :

« A Fontainebleau, le 2 novembre 1747.

« Le Roy ayant bien voulu, Monsieur, en considération de vos services et de la distinction avec laquelle vous vous êtes conduit aux sièges du fort Frédéric Henri et de Lille, vous accorder une pension de 1.500[1] dans l'ordre de Saint Louis au lieu de celle de 800 livres dont vous jouïssiez déjà dans ledit ordre, je vous en donne avis avec bien du plaisir et suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« D'ARGENSON. »

M. le maréchal de Saxe, par ordre donné au camp de Louvain le 12 octobre, avoit nommé M. de Bonnaventure lieutenant de Roi de Nivelle et s'y rendit avec le régiment de Chartres qui y passa l'hiver. Le 15 avril 1748, M. de Bonnaventure eut du Roi de nouvelles lettres de service en qualité de brigadier, et il servit au siège de Maestricht. M. le vicomte du Chayla, commandant dans les Pays-Bas, lui donna le 2 décembre 1748 l'ordre de se rendre à Maestricht pour y faire les fonctions de lieutenant de Roi. Après avoir assisté à la remise de cette place en conséquence du traité de paix, il rentra en France avec le régiment de Chartres qu'il commanda, en qualité de lieutenant-colonel jusqu'au mois de mars 1754, qu'il fut placé lieutenant de Roi à La Rochelle.

Ce ne fut qu'à regret qu'il accepta cet emploi ; il craignoit de ne pas y trouver autant d'occasions d'être utile que dans son régiment. M. d'Argenson, qui connoissoit son zèle et qui avoit eu plusieurs fois occasion d'admirer son désintéressement, seconda de tout son pouvoir les vues de M. le Duc d'Orléans pour lui assurer un traitement avantageux. Le Duc d'Orléans, en annonçant à M. de Bonnaventure sa nomination à la lieutenance de Roi à La Rochelle, lui écrivit la lettre suivante :

« Au Palais Royal, le 18 avril 1754.

« Monsieur, je fais joindre à cette lettre copie de celle que m'a écrite M. d'Argenson sur la lieutenance de Roy de La Rochelle à laquelle S. M. vient de vous nommer. Vous verrez qu'outre les 1.500[l] de pension que vous avez sur l'ordre de Saint Louis, le Roy veut bien, par une grâce toute particulière, et pour la satisfaction qu'il a de vos services, vous accorder la continuation de votre pension de 1.200[l] sur le Trésor royal avec une gratification de pareille somme dont vous jouirez tant que M. de Montrozier touchera les appointemens attachés à cette place. Pour rendre votre situation meilleure et vous donner de mon côté une preuve du cas que je fais de vos services, je vous ferai toucher de mon

trésor toutes les années la somme qui manquera au traitement que le Roy vous fait pour compléter le revenu de la place et le rendre tel qu'il sera à la mort de M. Montrozier. Vous vous entendrez sur celà avec le sieur Fontaine, secrétaire de nos commandemens; je lui donnerai mes avis en conséquence de cet arrangement auquel je me suis porté avec un plaisir égal aux sentiments avec lesquels je suis, Monsieur,

« Votre très affectueux à vous servir.

« Louis-Philippe d'ORLÉANS. »

La guerre ayant éclaté de nouveau en 1756, M. de Bonnaventure s'emploia encore très utilement à la défense de La Rochelle et du pays d'Aunis que les Anglois menacèrent plusieurs fois. Les bourgeois de La Rochelle ayant obtenu la permission de prendre les armes, il se forma quatre compagnies dont l'une adopta le nom de Bonnaventure (*Histoire de La Rochelle*, in-4°, t. II, p. 523 et 708).

Ce militaire s'étant déterminé après 60 ans de service à prendre quelque repos, fit part de son projet au maréchal duc de Belle-Isle qui lui adressa la lettre suivante :

« A Versailles, ce 25 juillet 1750.

« Je viens, Monsieur, de rendre compte au Roy de vos services; S. M., pour vous marquer la satisfaction qu'elle en a, et pour vous procurer le repos dont vous avez besoin, trouve bon que vous conserviez chez vous votre vie durant le traitement attaché à votre emploi à l'exception seulement des 600[1] que la ville de La Rochelle paye annuellement pour tenir lieu de logement au lieutenant de Roy. S. M. a agréé en même tems pour vous remplacer le sieur chevalier de Berray, lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Béarn, qui, tant que vous vivrez, fera le service de la place sans autre rétribution que ladite somme de 600[1]. Je vous fais part avec plaisir de cette disposition à laquelle j'ai d'autant plus volontiers contribué qu'elle est conforme aux conditions que vous avez réservées dans votre démission.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le Maréchal Duc DE BELLE ISLE. »

Le maréchal d'Estrées écrivit le 24 juillet 1760 à M. de Bonnaventure la lettre qui suit :

« Quant on a aussi bien servi le Roy que vous avez fait, Monsieur, et aussi longtemps, il est juste de penser à se reposer. Je souhaite que l'arrangement qui a été fait pour vous, vous soit avantageux. Je regretterai cependant toujours de voir la ville de La Rochelle privée d'un commandant aussi capable et aussi vertueux, qui, sûrement, emportera avec lui les regrets de tous les bonnes gens.

« Je suis, Monsieur, véritablement votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le Maréchal D'ESTRÉES. »

M. de Bonnaventure s'étant rendu à Vendôme à la fin de l'été de l'année 1760, vint à la Bonnaventure dans les premiers jours de janvier 1761, y tomba malade, fit son testament le 6 dudit mois (il avait testé en faveur de Louis-François de Musset, son neveu, d'après le manuscrit généalogique d'Odille de Musset) et mourut le 3. Il fut inhumé dans le caveau de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, au milieu de la nef de l'église de Mazangey. Cette chapelle avoit été construite par Jean de Salmet, écuyer, seigneur de la Bonnaventure, à la fin du XVI[e] siècle. Elle a été mise depuis sous l'invocation de saint Louis. Le caveau dans lequel a été déposé le corps de M. de Bonnaventure étoit le lieu ordinaire de la sépulture de MM. de Musset.

Marquis DE BEAUCHESNE.

(*A suivre*).



LES FLÉCHOIS ET LA GABELLE

(1789)

Angers fut la première ville de France qui brisa les barrières de la gabelle, le 20 juillet 1789.

Deux mois après, le 23 septembre, l'Assemblée Constituante croyant qu'elle ne pourrait détruire la gabelle avant la fin de l'année 1790, en ordonna la continuation pendant un an.

Cette mesure inattendue mécontenta fort les Angevins et faillit amener une insurrection.

Dès le 25 septembre, le Comité permanent de la milice nationale angevine, installé au château depuis le mois de juillet, invita toutes les paroisses de l'Anjou à envoyer des députés à une assemblée générale de la *province*, qui devait se tenir le 6 octobre à Angers. Il s'agissait de « prendre une délibération sur le remplacement de l'impôt du sel par une simple prestation en argent. »

Un grand nombre de paroisses de l'Anjou s'empressèrent de nommer des députés pour assister à cette importante assemblée, qui se tint le 6 octobre dans l'église des Oratoriens.

Il fut arrêté que le remplacement de la gabelle serait fait à raison de 60 livres le minot, et on offrit de payer les rôles d'avance. Deux députés, Joseph Delaunay et de Houlières, furent nommés pour porter à Paris la décision qui venait d'être prise.

* * *

A l'assemblée générale de la province du 6 octobre, on avait remarqué l'absence des députés de La Flèche, du Lude et des paroisses voisines de ces deux villes.

Le Comité d'Angers, ému de cette abstention, résolut d'y remédier, et deux jours après il prenait la délibération suivante :

Aujourd'hui 8 octobre 1789, le Comité permanent et général de la milice nationale de la ville d'Angers,

Considérant qu'il importe essentiellement au salut de tous les habitants de la province qu'ils concourent avec unanimité à la destruction de la gabelle et au remplacement de l'impôt du sel par une prestation pécuniaire, suivant les décrets de l'Assemblée Nationale,

Qu'il n'a comparu aucun député du comité (1) et de la municipalité de La Flèche à l'assemblée générale de la province tenue le 6 de ce mois dans cette ville pour aviser au parti à prendre sur le rétablissement de l'impôt du sel,

Désirant entretenir l'union la plus étroite avec toutes les municipalités des villes et des paroisses de la province et principalement avec MM. de La Flèche,

Intimement persuadé qu'ils sont animés des mêmes vues patriotiques et voulant enfin leur donner des preuves signalées de son attachement,

Arrête que le procès-verbal de l'Assemblée générale de la province d'Anjou du 6 octobre sera remis par une députation au Comité permanent de la ville de La Flèche. MM. Legouz du Plessis et Turpin, membres du Comité, ont été nommés pour remplir les vœux du Comité : assurer Messieurs du Comité de La Flèche de son désir d'entretenir avec eux l'union la plus parfaite, et leur témoigner combien il serait avantageux qu'ils donnassent leur adhésion au procès-verbal et interposassent leurs bons offices pour obtenir également l'adhésion des paroisses du ressort de La Flèche à qui les circonstances n'ont pas permis d'assister à l'assemblée générale de la province (2).

(1) Le 21 août 1789, les députés de la ville de La Flèche étaient venus à Angers demander l'autorisation de constituer un Comité et de former une milice bourgeoise. Le Comité permanent d'Angers leur avait accordé ce qu'ils demandaient.

(2) *Archives de l'Hôtel-de-Ville d'Angers*, E E 6.

Les sieurs Legouz du Plessis et Turpin se transportèrent le 10 octobre à La Flèche pour s'acquitter de leur mission. On les reçut avec beaucoup de politesse, et pour répondre à leur désir le Comité de La Flèche prit l'initiative d'une réunion de toutes les paroisses du pays fléchois (1).

Voici un résumé du procès-verbal de la réunion, qui se tint à La Flèche, le 26 octobre.

Les municipalités des villes et paroisses du ressort de La Flèche se sont assemblées pour délibérer sur le remplacement de l'impôt du sel par une prestation pécuniaire de 60 livres le minot arrêtée dans l'assemblée générale de la province tenue le 6 de ce mois en la ville d'Angers. Toutes s'en sont tenues, par respect pour les décrets de l'Assemblée Nationale, au taux fixé par elle à 30 livres le minot (2), à l'exception de la ville du Lude et des sept paroisses de Bousse, Ligron, Fougeré, Saint-Quentin près La Flèche, Broc, Dissé-sous-le-Lude et Chalonnes-sous-le-Lude, qui ont déclaré qu'elles ne croyaient pas s'écarter du respect dû aux décrets de l'Assemblée Nationale en désirant se conformer à l'arrêté de l'assemblée de la province, seul moyen d'obtenir la plus prochaine extinction de la gabelle.

Le lendemain, 27 octobre, le Comité de La Flèche se réunit pour nommer deux députés chargés de porter à Angers la décision de l'assemblée. « Désirant entretenir avec la ville d'Angers, capitale de cette province, l'union et l'harmonie qui ont toujours régné entre nous ; remplis de reconnaissance pour les sentiments de réciprocité qu'elle nous a témoignés à cet égard par la voix des députés qu'elle nous a envoyés le 10 de ce mois : il leur sera fait une députation de deux membres de cette assemblée, qui se

(1) La circulaire adressée par le Comité de La Flèche est du 16 octobre.

(2) La loi du 23 septembre 1789 portait : Le sel ne sera plus payé que 30 livres par quintal. » Mais la loi *maintenait* l'impôt de la gabelle avec toute son organisation si impopulaire : à Angers, on avait décidé la *suppression* de la gabelle et son remplacement par une somme d'argent.

transporteront le plus tôt possible auprès du comité d'Angers ; ils lui exprimeront notre vœu particulier, celui de tous les citoyens de cette ville et ressort pour les nœuds de la concorde, de la fraternité qui doivent exister entre tous les habitants d'une même province. Ils l'assureront des dispositions générales de notre ville et ressort à cet égard et lui demanderont la continuation des mêmes sentiments qu'il nous a manifestés depuis peu d'une manière si flatteuse. Ils lui remettront également l'arrêté fait par la commune de cette ville dans l'assemblée générale tenue hier, sur la délibération du comité d'Angers. »

Les deux députés, M. Milscent, curé de La Flèche, vice-président du comité de cette ville, et M. de la Motte d'Aubigné, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de la milice nationale de La Flèche, se présentèrent le 29 octobre à la séance du comité d'Angers.

Après la remise sur le bureau des deux arrêtés des assemblées tenues à La Flèche les jours précédents, le président du comité d'Angers « exprima les sentiments dont il était pénétré pour tout le ressort de La Flèche et particulièrement pour le comité de cette ville », puis il prononça l'allocution suivante :

Messieurs, c'est un des moments qui nous flattent le plus de vous voir prendre séance parmi nous. Nous regrettons que des motifs, qu'il n'est pas en nous de pénétrer, ne vous permettent pas de concourir au même but que nous nous sommes proposés, en offrant une prestation en argent pour remplacement de l'impôt du sel. Mais cette diversité d'opinions ne change rien à l'intérêt qui nous réunit pour la chose publique ni aux sentiments d'attachement que nous vous avons voués.

Terminons par une citation empruntée au procès-verbal (1) de la séance du 29 octobre : « Eux retirés,

(1) E. E. 6.

le comité a cru devoir prendre en considération cette députation et témoigner aux membres qui la composent, ainsi qu'à tous ceux du comité de La Flèche l'intérêt fraternel qui nous unit. En conséquence, M. Turpin, président, et M. Legouz, commandant général de la garde nationale de la ville d'Angers, ont été nommés pour aller saluer les députés et leur remettre l'acte de dépôt que le comité d'Angers leur a décerné. »

***

La décision prise, le 26 octobre, par l'assemblée de La Flèche eut son contre-coup jusqu'à Paris.

Dès le 1er novembre, le comte de Dieusie, député d'Anjou, écrivait, de Paris, au comte de Serrant : « Dans l'instant, j'apprends que l'Anjou se divise, que La Flèche ne se soucie pas d'accepter la proposition d'Angers, que Saumur l'a rejetée; alors la difficulté d'agir partiellement fera manquer l'opération. »

Même note dans une lettre adressée, de Paris, au comité d'Angers par les deux députés envoyés pour porter à l'Assemblée nationale la proposition de la province d'Anjou (4 novembre) : « Au moment où nous pouvions nous flatter de quelques succès, nous éprouvons une difficulté à laquelle nous avions d'autant moins raison de nous attendre qu'elle part de gens de la province, qui ont écrit plusieurs lettres à des membres de l'Assemblée, portant que c'est contre le vœu de la province en général que nous comparaissons à l'Assemblée, et que la plupart des paroisses ont protesté contre l'arrêté prétendu de la province. M. le duc de Praslin (1) et quelqu'un logé chez lui appuient ces bruits dangereux. »

(1) On sait que le duc de Praslin représentait le pays Fléchois aux Etats généraux.

L'Assemblée Constituante ne s'occupa pas moins de trois fois de la proposition faite par la majorité des habitants de l'Anjou, les 24 octobre, 14 et 26 novembre. Dans cette dernière séance, on prononça l'ajournement en vue du nouveau plan de finances qui ne devait pas tarder à être accordé.

On sait que la suppression de la gabelle fut définitivement décrétée par l'Assemblée Nationale le 21 mars 1790.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.



CHARLES-P.-A. BOUCHER

CHIRURGIEN FLÉCHOIS

1742-1812

(Suite)

Pendant l'Insurrection Vendéenne

Nous venons de voir qu'à La Flèche, lors de la persécution religieuse, certaines familles chrétiennes n'hésitèrent pas à risquer leur liberté et leur vie pour offrir à quelques « bons prêtres », pourchassés par les Jacobins, un abri leur permettant de rester dans le pays, à la disposition des fidèles qui auraient besoin de leur ministère. Ch. Boucher nous a transmis le nom de ces familles généreuses et nous a indiqué en outre 1° comment les catholiques valides se réunissaient en cachette pour entendre la messe, recevoir les Sacrements ou simplement réciter quelques prières en commun ; 2° quelles précautions on prenait pour procurer aux malades et aux mourants les secours de la Religion.

Il ne paraît pas que les Catholiques fléchois se soient livrés, sous la Terreur, à des actes plus audacieux contre la tyrannie des Clubistes et des Révolutionnaires. C'étaient des hommes charitables, amis de la liberté, mais de caractères essentiellement pacifiques. Ils déploraient le mal et rusaient au besoin pour en diminuer les effets ; mais ils ne songeaient même pas à engager la lutte contre les persécuteurs.

On sait combien fut différente, dans des circonstances exactement semblables, l'attitude des populations Vendéennes. Loin de faire le jeu de leurs oppresseurs, en acceptant le rôle de victimes résignées, les gens du Bocage manifestèrent franchement leur hostilité contre les mesures qui atteignaient leurs prêtres et leur enlevaient à eux-mêmes la liberté de pratiquer leur Religion. S'ils se contentèrent pendant quelque temps, de faire « des pèlerinages nocturnes » et de se rendre « aux prêches clandestins », comme dit ironiquement C. Port (1), ils ne tardèrent pas à démontrer à la police, dans des mouvements isolés éclatant tantôt sur un point, tantôt sur un autre, que leur mécontentement grandissait et qu'il n'était pas impossible qu'une révolte générale se produisit dans toute la contrée.

La levée de trois cent mille hommes, décrétée par la Convention, fut l'occasion propice pour rallier à des menées jusqu'alors incertaines les répugnances plus actives des jeunes gens (2).

Au lieu de fournir des soldats pour défendre la Révolution qui lui était particulièrement odieuse, tant à cause de la suppression du culte catholique et de la ruine des sanctuaires où elle aimait à se rendre en pèlerinage (3), que pour la condamnation à mort et l'exécution récente de Louis XVI, la Vendée se souleva tout entière et s'arma « pour Dieu et pour le Roi ». L'insurrection fut telle que « jamais depuis la folie des Croisades, s'écria Barrère en pleine Convention, on n'a vu autant d'hommes se réunir aussi spontanément ».

C'est le 12 mars 1793 que les jeunes gens réunis à

(1) Cf. C. Port, Diction. de Maine-et-Loire, t. 1, p. 558.

(2) Cf. C. Port, in codem loco.

(3) Cf. Pierre de la Gorce. Les origines de la guerre de Vendée. Revue Hebdomadaire, 1912.

St-Florent-le-Vieil (1) pour la conscription refusèrent de tirer au sort. Exhortés tout d'abord, puis menacés, enfin bousculés et frappés, ces jeunes gens se révoltent, frappent à leur tour commissaires et gendarmes, se rendent maîtres de la situation, pénètrent dans le district qu'ils mettent à sac et s'emparent des papiers administratifs dont ils font un feu de joie. Fiers de leurs exploits, ils se répandent dans le bourg et entonnent des chants de triomphe (2).

Au lieu de les apaiser, la réflexion les anime. Conscients de la gravité de leurs actes, ces jeunes gens sont désormais décidés à tout plutôt que de se soumettre. Cathelineau, voiturier et colporteur, qui les connaît et dont la piété ardente n'est un mystère pour personne, accepte de se mettre à leur tête. Sans se rendre bien compte de ce qu'ils vont faire, tous se dirigent sur la Poitevinière et sur Jallais, armés des instruments de travail qui leur tombent sous la main, recrutant le long du chemin valets de fermes, métayers et domestiques de châteaux (3). L'enthousiasme les entraîne. Les obstacles et les circonstances guident leurs pas. Cependant ils épinglent le Sacré-Cœur sur leur poitrine et suspendent un chapelet à leur cou, montrant ainsi qu'ils mettent leur cause sous la protection divine.

C'est le lendemain, 13 mars, que les jeunes gens d'Ysernay imitent leur exemple et refusent d'aller « tirer la milice » à Cholet : les gendarmes qui veulent les y contraindre sont mis en fuite à coups de bâtons. Stofflet, ancien grenadier, alors garde-chasse de la forêt de Maulévrier, accepte de les commander et tous partent dans la direction de Cholet (4). Confiants

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Cholet.

(2) Cf. Abbé Deniau, Hist. de la Vendée, t. 1, p. 255.

(3) Cf. C. Port. Dictionnaire de Maine-et-Loire, art. Cathelineau.

(4) Cf. Aimont, Les Contemporains, art. Stofflet.

que Dieu les soutiendra, ils marchent résolument : advienne que pourra !

C'est le 14 mars, devant le manoir de Fonteclose (1), que des paysans armés de faulx, de fourches, de piques, de serpes emmanchées, décident Charette, officier de marine démissionnaire, à devenir leur chef, étant bien entendu « que le but de l'insurrection c'est la Religion et le Roi, qu'il faut ouvrir les Eglises et mettre Louis XVII sur le trône (2) ».

Ainsi commence cette mémorable campagne pour laquelle tous ont fait d'avance le sacrifice de leur vie.

Ce sont donc des révoltes locales qui s'ignorent aujourd'hui, qui demain se donneront la main et qui, bientôt associées, formeront le point de départ d'une insurrection redoutable. Aux premières paroisses soulevées viendront s'en joindre d'autres qui grossiront de plus en plus les contingents insurgés, de même qu'aux premiers chefs élus de nouveaux chefs viendront prêter leur concours et leur influence, tels les d'Elbée, les Bonchamps, les Marigny, les la Rochejacquelein, etc, etc.

Dans leurs premières rencontres avec les gendarmes, les gardes nationales et les troupes régulières, les Vendéens remportent des succès éclatants. Maîtres, en l'espace de 3 ou 4 jours, de la Poitevinière, de Jallais, de Chemillé, de Vihiers, de Coron (3) et de Cholet, etc., ils vont pouvoir s'approvisionner en armes et en munitions qu'ont abandonnées les républicains vaincus et fugitifs, et ils seront désormais en mesure de lutter à chances moins désavantageuses contre les troupes du parti gouvernemental qui leur seront opposées.

(1) Non loin de Mâchecoul. (Loire-Inférieure).

(2) Cf. Aimont, Les Contemporains, art. Charette.

(3) Localités peu distantes de Cholet.

A. — La garde nationale de La Flèche est envoyée contre les Vendéens. Ch. Boucher l'accompagne

Le soulèvement des Vendéens et le bruit de leurs rapides succès frappent de stupeur les autorités des villes voisines. Doué et Saumur voient déjà les paysans victorieux se présenter à leurs portes. A Angers même on n'est pas trop rassuré. Cependant les représentants Choudieu et Richard s'efforcent de couper court à la panique en appelant le gouvernement au secours et en réquisitionnant les gardes nationales voisines de la Mayenne et de la Sarthe.

C'est ainsi qu'à La Flèche on reçut l'ordre d'expédier sur Saumur une partie de la garde nationale, en spécifiant, pour ne pas jeter l'effroi dans la population, qu'il s'agissait simplement d'une démonstration sans danger, dont le but était de disperser quelques vagabonds qui s'étaient montrés dans la contrée (1).

La *compagnie des Canonniers* ayant été désignée pour faire partie du détachement, en même temps que les grenadiers et les chasseurs, Ch. Boucher se trouva compris parmi les partants.

Nous avons fait remarquer qu'après avoir exercé les fonctions d'adjudant-major de la milice bourgeoise puis de capitaine de la compagnie des canonniers, Ch. Boucher était devenu simple canonnier, par suite de mesure générale. Agé alors de 51 ans, notre chirurgien fléchois fit comprendre qu'il ne pouvait rendre que de minces services comme simple soldat ; aussi fit-on droit à sa réclamation et ce fut avec le titre de *chirurgien-major*, convenant mieux à sa situation, qu'il accompagna ses compatriotes.

L'ordre de mobilisation était arrivé le Dimanche de la Passion, 17 mars, c'est-à-dire quelques jours seule-

(1) Cf. Mémorial, p. 86.

ment après la révolte de St-Florent (1). Le départ ne se fit pas attendre et dès le lendemain le détachement fléchois, précédé de ses deux couleuvrines, arrivait à Baugé. La compagnie des grenadiers du Lude, commandée par Gabeau, y arrivait presque en même temps. Avec la compagnie des Baugeois, également réquisitionnée, cela constituait un effectif de 400 hommes.

« Chacun était désireux de donner des preuves de son patriotisme dans une campagne faite à la porte de son pays et qu'on pensait devoir être de courte durée » (2). Aussi la petite troupe se dirigea-t-elle avec enthousiasme vers Saumur. L'espoir de revenir dans ses foyers au bout de quelques jours, « après avoir conquis une gloire facile et goûté, chemin faisant, aux vins renommés des joyeux coteaux de l'Anjou, » lui fit d'ailleurs oublier les fatigues de l'étape.

Grande fut la déception de nos bons gardes nationaux quand ils arrivèrent à Saumur (3) où ils trouvèrent magasins fermés, visages consternés, troupes en débandade, etc.. A l'annonce des derniers succès des Vendéens, Fléchois, Ludois et Baugeois se sentirent pris d'une sérieuse inquiétude. Quelle résistance allait offrir leur maigre bataillon, même avec ses deux couleuvrines, à toute une armée victorieuse ?

Un conseil de guerre, « assemblé à la municipalité » les tira heureusement d'embarras. Ordre leur fut donné de se rendre immédiatement à Angers, en longeant les bords de la Loire. L'obéissance leur fut douce dans la circonstance. Ils partirent donc et s'empressèrent de gagner le chef-lieu du département. Leur récente anxiété se changea au surplus en joie débordante ; car, surprise aussi agréable que flatteu-

(1) Mémorial, p. 87.

(2) Cf. H. Chardon, Les Vendéens dans la Sarthe, t. 1, p. 12.

(3) Cf. Mémorial, p. 87 et suiv.

se, les autorités angevines reçurent nos braves guerriers « avec tous les honneurs militaires ». La cause réelle de ce chaud accueil fut très probablement la vue des deux pièces d'artillerie qu'ils avaient amenées avec eux, car l'administration (19 mars) ne dédaigna pas de les remercier pour ce « généreux secours » (1), attendu qu'elle venait (16 mars) d'inviter tous les serruriers de la ville à travailler aux affûts des canons pour en imposer aux brigands (2).

La petite ville de Chalonnes étant alors menacée par les Vendéens, c'est de ce côté qu'on dirigea le détachement dont nous aimons à suivre la marche. Le départ d'Angers eut lieu dès le lendemain, après une bonne nuit de repos. Le voyage se fit par eau et non par terre, car les chemins étaient alors impraticables à raison des pluies qui ne cessaient de tomber (3).

Embarqués sur deux sapinières, armées chacune d'une des deux couleuvrines, nos compatriotes descendirent ainsi le cours de la Maine avant de gagner la Loire. Cette descente s'opéra du reste fort lentement, car on n'arrivait qu'avec peine à lutter victorieusement contre un fort vent debout qui contrariait le courant. La difficulté d'avancer devint même telle qu'à un moment donné les mariniers déclarèrent se trouver dans l'impossibilité de continuer à louvoyer sans danger. On se décida alors à atteindre la rive et à descendre à terre, en attendant la fin de la tempête, tout au moins une accalmie.

Déposés dans un endroit éloigné de toute habitation, sans abri, sans vivres, nos passagers commençaient à deviser sur le meilleur moyen de sortir de cette pénible situation lorsqu'un courrier de passage leur apprit que Chalonnes venait de tomber au pou-

(1) Cf. H. Chardon, in eodem loco.
(2) Cf. Anjou historique, Juillet-Août 1912, note p. 44.
(3) Cf. Mémorial, p. 89 et suiv.

voir des Vendéens (20 mars). Leur décision fut alors vite prise de réembarquer et de remonter vers Angers où ils arrivèrent promptement, favorisés qu'ils étaient par vent arrière.

S'ils furent heureux de rentrer à Angers, ils n'eurent pas cette fois la satisfaction d'être reçus « avec les honneurs militaires » et les autorités angevines, en désarroi malgré les fanfaronnades des clubistes, oublièrent même de leur délivrer des billets de logement. Chacun dut se débrouiller comme il put. Beaucoup durent coucher sous la Halle. Ch. Boucher, accompagné de son gendre, alla se réfugier chez Mlles Rojou, tantes de ce dernier (1).

Après deux jours passés en ville, au milieu d'une population affolée par la reddition de Chalonnes sur simple sommation des chefs vendéens, « notre petite troupe, écrit Boucher, reçut l'ordre de se porter sur St-Lambert-du-Lattay » (2), afin de barrer la route aux insurgés de ce côté.

Le départ eut lieu dans l'après-midi du 22 ou du 23.

Les chemins étaient si mauvais que le déplacement de la petite colonne s'effectua avec beaucoup de difficultés. Les deux couleuvrines qu'elle traînait avec elle constituaient surtout un obstacle à la rapidité de la marche : sur un point plus détrempé « celles-ci s'embourbèrent et un essieu se brisa », d'où un retard occasionné par les réparations. On arriva cependant à la nuit au Pont-Barré, sur les bords du Layon (3), où l'on campa sous la pluie, au milieu des vignes. Ce n'est que le lendemain matin (23 ou 24), sur les 5 heures, qu'on pénétra dans le bourg de St-Lambert-du-Lattay. Il était temps, car tout le monde était exténué (4).

(1) Cf. Mémorial, p. 92.
(2) Cf. Mémorial, p. 95.
(3) Commune de Beaulieu.
(4) Cf. Mémorial, p. 97.

Le petit bourg leur parut désert. Hommes et jeunes gens sont en effet partis pour rejoindre les Vendéens à Chemillé, laissant seulement vieillards, femmes et enfants dans leurs demeures. A la distribution des logements, Ch. Boucher est désigné pour une habitation où il trouve 4 ou 5 femmes réunies autour d'un feu peu brillant. Froidement accueilli, le chirurgien-major s'efforce de rassurer les pauvres femmes et se montre peu exigeant. Tout le monde prend un repos bien nécessaire (1).

Bientôt arrivent les troupes de Ladouce, puis des détachements de Laval, du Mans, de Tours, de Blois et d'ailleurs, ce qui constitue un rassemblement de 4000 hommes, sans compter la cavalerie comprenant une centaine de dragons.

On commence par organiser ces troupes de provenance diverse et on les passe en revue. Il faut croire que le bataillon des Fléchois, Ludois et Baugeois ne faisait pas trop mauvaise figure, car on le plaçait toujours en tête pour le défilé (2).

C'est ce bataillon du reste qui fut envoyé le premier au feu, sous le commandement du chef de brigade Ladouce, bon patriote mais général médiocre, au dire de Boucher.

C'est le mardi saint (26) qu'il se met en marche contre les Vendéens dans la direction de Chemillé, accompagné d'une trentaine de dragons et de quelques travailleurs faisant fonctions de soldats du génie (3). Ch. Boucher se joint à l'avant-garde afin d'être prêt à porter secours aux premiers blessés.

Le contact entre adversaires ne tarda guère à se produire. Des coups de fusil sont échangés de part et d'autre, puis des coups de canon auxquels répondent

(1) Cf. Mémorial, p. 100 et 101.
(2) Cf. Mémorial p. 103.
(3) Cf. Mémorial p. 104.

les deux couleuvrines fléchoises. Après s'être retirés un instant, les Vendéens reviennent en plus grand nombre et menacent « de tourner notre droite », écrit Boucher. Notre commandant juge alors prudent de se retirer à son tour et finalement ordonne de battre en retraite. Dans cette première rencontre (1), baptême du feu pour nos compatriotes, il n'y eut aucun blessé « de notre côté. »

Le jeudi saint (28), une de nos patrouilles « amène 4 prisonniers en chemise, les mains liées, la tête nue ». Traduits immédiatement devant un conseil de guerre, ceux-ci allaient être expédiés à Angers pour comparaître devant la commission militaire, lorsque Merlin (de La Flèche) intervint en leur faveur et leur évita ainsi une exécution certaine (2).

Le samedi saint (30) vers midi, au moment de la soupe, les Vendéens se présentent et viennent nous attaquer à leur tour. On bat la générale, on crie « aux armes » et chacun se rend précipitamment à son poste. La bataille s'engage sur plusieurs points à la fois. Les Fléchois sont placés « sur le front », les Ludois à gauche « du côté où s'était porté l'ennemi. » Dans cette affaire qui fut très chaude et qui ne se termina qu'à la nuit, chacun fit son devoir (3). Ch. Boucher cite néanmoins Gabeau, lieutenant des Ludois, comme ayant commandé avec intelligence, et ses hommes comme ayant montré une réelle bravoure. A la fin du combat on compta, de notre côté, 2 tués (1 de la Mayenne et 1 d'Angers) et plusieurs blessés, dont Pesse, lieutenant en second des Ludois.

Aux renseignements donnés par Ch. Boucher sur le combat du 30, si nous ajoutons que Stofflet commandait ce jour-là les Vendéens, secondé par Cady,

(1) Cf. Mémorial, p. 105 et suiv.

(2) Cf. Mémorial p. 109.

(3) Cf. Mémorial p. 113 et suiv.

il est très vraisemblable que, sans la trahison de Sixsous qui empêcha l'artillerie de donner, les troupes de Ladouce auraient subi un véritable désastre (1).

Ce fut donc une véritable bataille à laquelle prirent part nos compatriotes la veille de Pâques. Mais, à partir de ce jour, il n'y eut plus, pendant une ou deux semaines, que des affaires d'avant-postes et des rencontres de patrouilles. Les Vendéens, au moins en grande partie, étaient en effet rentrés chez eux pour célébrer les fêtes de Pâques et accomplir leurs devoirs religieux. Quant aux républicains, ils manquaient de munitions et ils cessèrent presque entièrement les hostilités jusqu'à l'arrivée des secours réclamés. Or, c'est seulement le 9 avril que tous les canonniers de la garde nationale d'Angers reçurent l'ordre de partir pour l'armée de Saint-Lambert-du-Lattay (2).

Ayant remarqué qu'un nouveau détachement de Tourangeaux était venu remplacer celui qui combattait à ses côtés, Ch. Boucher en prit prétexte pour réclamer la relève des hommes fatigués qu'il accompagnait. Ce ne fut pas sans peine qu'il se fit écouter de l'autorité supérieure. On finit cependant par acquiescer à sa demande et, à la suite d'une démarche pressante, la municipalité fléchoise expédia un détachement nouveau qui arriva et prit la place du premier.

Partis gaiement, sans se douter qu'ils allaient au feu pour de bon, nos guerriers, pour la plupart pères de famille, s'empressèrent de regagner leurs foyers dès qu'ils en reçurent l'autorisation, très fiers d'avoir pris part à plusieurs combats, très heureux aussi de n'avoir perdu aucun camarade pendant cette campagne d'un mois.

(1) Aimont. Les Contemporains, art. Stofflet.
Cf. Abbé Deniau. Hist. de la Vendée, t. I[er] p. 391 et suiv.
(2) Cf. Anjou historique, juillet-août 1912, p. 48.

B. — Les Fléchois éprouvent des paniques successives

La nouvelle à peine transmise de la victoire des Vendéens à Saumur (9 juin) produisit une impression considérable dans toute la contrée, particulièrement à La Flèche où l'on n'avait aucune défense sérieuse à opposer aux insurgés s'ils se présentaient. Mais quand on connut officiellement le fait, que l'on apprit la débandade des troupes républicaines après leur défaite, que l'on vit Santerre fugitif, de passage à La Flèche dès le lendemain matin (10 juin), qui avait perdu le contact de son armée et demandait à l'hôtel du Lion-d'Or « si on ne l'avait pas vue », ce fut pour les compatriotes de Boucher une véritable stupeur, puis un affaissement de leur énergie combative (1).

On ne savait pas encore, il est vrai, quelle direction prendrait l'armée Vendéenne en quittant Saumur et l'on soupçonnait plutôt que, approvisionnée maintenant de munitions trouvées au château de cette Ville, elle marcherait sur Tours puis sur Paris pour en finir avec la Révolution (2) ; mais on redoutait quand même le passage d'une forte colonne par La Flèche et la municipalité se demandait anxieusement quelle décision prendre pour échapper au moins en partie aux conséquences probables de ce passage (3).

La crainte de représailles exercées sur les habitants par les soldats républicains si le pays était occupé par les Vendéens, comme cela se passait « depuis quelque temps dans les cantons de la Vendée où ils pénétraient », décida par ailleurs plusieurs familles fléchoises à faire leurs préparatifs de départ pour une contrée moins exposée, suivant l'exemple donné par un certain nombre d'Angevins qui avaient

(1) Cf. Mémorial, p. 129.
(2) Cf. Mémorial, p. 130.
(3) Cf. Mémorial, p. 131 à 135.

abandonné leurs foyers, emportant avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux.

C'est alors que Ch. Boucher, gagné par le pessimisme ambiant, conçut le projet de fuir vers le Berry, « centre de la France et le point le plus éloigné des troubles. » Toutefois, réflexion faite, vu les difficultés d'un aussi long voyage et le peu d'argent dont il disposait, il hésita puis finalement changea d'avis. Sa décision prise de rester malgré tout à La Flèche, « il implora la Providence pour les siens et pour lui-même, s'en remit à la volonté de Dieu et jura de demeurer fidèle aux principes de la Religion (1).

***

Cependant l'armée Vendéenne s'était portée de Saumur sur Angers où, grâce au prestige que venait de lui donner son récent succès, elle était entrée presque sans coup férir (21 juin).

Le premier soin des chefs de l'insurrection fut de délivrer les prisonniers et de mettre en liberté tous les prêtres détenus à la Rossignolerie. On s'occupa en outre d'installer « au nom du Roi » de nouveaux administrateurs en remplacement des officiers municipaux qui avaient abandonné leur poste pour mettre leurs personnes en sûreté.

Tandis que s'opérait cette réorganisation, la population fléchoise respirait et le calme renaissait dans les esprits. Toutefois cette tranquillité relative ne devait pas être de longue durée.

Le 23 ou le 24 juin, en effet, dès le matin, débouchaient du côté de la Boierie, cinq cavaliers royalistes venant d'Angers. Leur apparition causa un trouble profond dans le quartier. Lorsqu'on les vit ensuite parcourir les principales rues de la Ville au galop, le sabre au poing, le drapeau royal déployé, criant vi-

(1) Cf. Mémorial, p. 144.

goureusement : vive le Roi, vive le Roi, ce fut, dans les groupes rapidement formés, un échange de conversations brèves où l'affolement succédait à la stupéfaction.

Comme nous avons eu déjà l'occasion de raconter cette chevauchée aventureuse qui eut à l'époque un retentissement énorme (1), nous nous contenterons aujourd'hui de rappeler la hardiesse de ces jeunes gens se présentant, dans une Ville en majorité hostile, comme l'avant-garde d'une armée nombreuse, alors qu'il ne s'agissait que d'une simple mystification, obtenant d'une municipalité ahurie et l'élargissement d'un prisonnier et la destruction de l'arbre de la Liberté, etc., provoquant au surplus l'enthousiasme d'une population tout à l'heure atterrée, au point de lui faire crier « Vive le Roi » et de lui faire arborer la cocarde blanche, etc.

Fortement blâmés par l'autorité supérieure après l'alerte, les membres de la municipalité furent un instant inquiétés pour leur crédulité et leur volte-face également incriminées. Délivrés de la frayeur qu'ils venaient d'éprouver, les clubistes s'en prirent aux principaux notables fléchois de la « versatilité de la foule » et leur firent sentir les rigueurs de la « justice ». Quant aux jeunes cavaliers qui durent à un avertissement discret et à la rapidité de leur monture d'échapper aux conséquences de leur témérité, ils reçurent de leurs camarades d'Angers les félicitations les plus chaleureuses pour leur raid audacieux.

***

Les chefs Vendéens ayant, après de chaudes discussions en Conseil de guerre, pris le parti de quitter Angers pour marcher sur Nantes, les Fléchois, à cette nouvelle, éprouvèrent un grand soulagement et pen-

(1) *Annales Fléchoises*, janvier-février 1909.

dant cinq mois ils ne se préoccuperont plus de l'armée insurgée combattant au loin.

Ce n'est qu'à la fin de novembre, lorsque les troupes Vendéennes, après avoir échoué devant Granville et décidé de revenir sur leurs pas pour rentrer dans leur pays, auront dessiné leur mouvement de retraite sur Laval et sur Sablé, que les habitants de La Flèche seront repris d'une panique justifiée.

Devenue certaine que l'armée Vendéenne allait passer à La Flèche, la municipalité se préoccupa de régler deux questions qui lui tenaient au cœur.

a). Des vases sacrés (on disait alors des instruments de fanatisme) étaient déposés au district. On donna l'ordre de les prendre et de les porter directement à Paris « pour en faire hommage à la Convention », dans la crainte qu'ils ne tombassent entre les mains des « brigands ». Ch. Boucher fut précisément désigné pour remplir cette délicate mission. « C'était bien mal connaître ma religion », écrit le chirurgien fléchois. Ch. Boucher s'arrangea donc pour éviter une pareille corvée que d'autres, plus zélés, s'empressèrent d'accepter (1).

b). Un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels figuraient surtout des représentants, hommes et femmes, d'honnêtes familles fléchoises, étaient depuis quelque temps détenus à la Visitation. Pour qu'ils ne pussent être mis en liberté par les Vendéens, comme l'avaient été ceux de la Rossignolerie à Angers, ordre fut donné de les transférer sans retard à Saumur, ville retombée au pouvoir des républicains. Ch. Boucher fut cette fois encore désigné pour cette ingrate mission avec quelques canonniers ; mais il prit ses dispositions, d'accord avec de braves gens, de telle manière qu'aucune voiture ne fut prête à temps pour effectuer ce transport.

(1) Cf. Mémorial, p. 155, note marginale.

« J'évitai l'une et l'autre » de ces missions, écrit joyeusement le chirurgien fléchois. Puis il ajoute que « les pauvres prisonniers eurent la chance d'être rendus à la liberté » car ils évitèrent ainsi « d'ètre massacrés comme ceux d'Orléans le furent à Versailles (1). »

C. — Première entrée des Vendéens à La Flèche

Les Vendéens étaient partis de Sablé le 10 frimaire au matin (30 novembre 1793). Quand ils se présentèrent à La Flèche, vers le milieu du même jour, aucune résistance ne leur fut opposée.

Les autorités civiles s'étaient enfuies à Thorée, puis à Broc où elles demeurèrent deux jours (2).

La garde nationale elle-même, craignant sans doute la vengeance des insurgés qu'elle avait combattus à Saint-Lambert-du-Lattay et dans les environs (1er détachement), puis à Chemillé et dans les communes voisines (2e détachement) avait jugé prudent de s'éloigner et s'était dispersée à droite et à gauche.

Ainsi abandonnée par ceux qui avaient le devoir de la protéger, la population fléchoise fut, au premier abord, prise d'une panique bien compréhensible. Elle se rassura toutefois promptement quand elle s'aperçut que « les brigands », loin d'être des hommes méchants, s'abstenaient au contraire de toute violence contre les personnes. Ils pénétraient, il est vrai, dans les boulangeries et les boucheries pour s'y approvisionner ; ils entraient même sans invitation dans les maisons particulières où ils se faisaient servir copieusement ; mais on trouvait cela tout naturel parce que l'on savait qu'ils avaient grand besoin de se restaurer.

(1) Cf. Mémorial, p. 154 et 155.

(2) Cf. Mémorial, p. 157.

La demeure de Ch. Boucher fut, comme beaucoup d'autres, prise d'assaut et dégarnie de ce qu'elle contenait comme vin et volailles. Mad. Boucher et Mad. Rojou, sa fille, durent au surplus servir en personne leurs visiteurs (12 cavaliers) dont l'appétit était formidable, mais qui ne se rendirent coupables d'aucun acte inconvenant (1).

Lorsqu'ils se furent reposés, qu'ils eurent apaisé leur faim, changé de linge et acheté quelques vêtements, les Vendéens continuèrent leur route et partirent dans la direction d'Angers (1er décembre).

Leur armée, à ce moment, était bien décimée et comptait, paraît-il, au moins moitié de non valeurs : vieillards, femmes, enfants et malades. Aussi laissa-t-elle à sa suite un grand nombre de traînards. Ce sont ces malheureux qui, sans défense après le départ des combattants valides, furent poursuivis et tombèrent par centaines sous les coups imprévus des chasseurs Mayençais, à la grande joie des patriotes (2).

Quand Ch. Boucher revint avec la municipalité qu'il avait accompagnée à Thorée et à Broc, il constata dans certains quartiers, principalement dans le faubourg de la Boierie, quantité de déjections répandues çà et là dans les rues. Manquant de voitures pour transporter les vivres nécessaires, obligés souvent de se contenter d'une nourriture fort grossière, les Vendéens comptaient parmi eux beaucoup de dysentériques. Quelques cas de contagion furent observés parmi la population. Ch. Boucher cite sa petite-fille comme ayant été touchée par la maladie. L'épidémie ne prit heureusement pas d'extension cette fois (3).

(1) Cf. Mémorial, p. 159.

(2) Cf. de Montzey. Hist. de La Flèche et de ses seigneurs. T. III, p. 79.

(3) Cf. Mémorial, p. 157 et 158.

D. — Les Vendéens reviennent à La Flèche qu'ils envahissent de force

Arrêtés devant Angers dont la garnison a été renforcée et dont les remparts ont été remis en état, les Vendéens, après plusieurs attaques vigoureuses, se virent dans l'impossibilité de s'emparer de cette place. Après avoir constaté par ailleurs qu'ils ne réussiraient pas à traverser la Loire aux Ponts-de-Cé et reconnu qu'il était trop téméraire de se porter sur Saumur, ils désespérèrent de gagner la Vendée où ils avaient projeté de passer l'hiver. Les chefs de la grande armée résolurent alors, en rebroussant chemin et passant par La Flèche, de gagner Le Mans où ils comptaient se ravitailler aisément grâce aux intelligences qu'ils avaient dans le pays, pour se rejeter ensuite sur la Bretagne (1).

Partis de Suette au matin du 5, ils arrivent à Jarzé sur les 10 heures et pénètrent à Baugé vers midi. C'est seulement le 7 décembre qu'ils se présentent devant La Flèche, car pendant un moment ils avaient dû donner la chasse à Westtermainn qui les poursuivait.

En constatant que le pont des Carmes était rompu, que de nombreux hommes de troupes étaient postés de l'autre côté du Loir, c'est-à-dire du côté de la Ville, et que plusieurs pièces d'artillerie étaient placées en batterie de façon à protéger les défenseurs (2), les Vendéens éprouvèrent un gros ennui mêlé de surprise.

L'avant-garde n'hésite pas pourtant à ouvrir le feu. Pendant deux heures l'artillerie et la mousqueterie des deux partis ne cessèrent de faire entendre leurs décharges plus bruyantes que meurtrières. A peu près

(1) Cf. Abbé Deniau. Hist. de la Vendée. T. III, p. 336 et suiv.

(2) L'une des deux couleuvrines se trouvait au milieu des canons amenés du Mans. Ch. Boucher dit que l'autre couleuvrine avait été envoyée à Luché pour garder le pont et empêcher le passage du Loir par cette localité.

nul jusque-là, le résultat de l'attaque devint tout autre lorsque le gros de l'armée prit part au combat.

Redoutant un retour offensif de Westermainn en arrière, La Rochejaquelein prit des dispositions en conséquence, puis tenta un vigoureux effort pour déloger Chabot qui commandait la Ville, flanqué du représentant Garnier (de Saintes). Pendant que, sous la protection de son artillerie, quelques charpentiers devaient réparer hâtivement le pont au moyen d'une poutre et de quantité de léards coupés sur le bord de la rivière, lui-même réussissait avec une partie de sa troupe à franchir le Loir sur la chaussée du moulin de la Bruère. Une fois sur l'autre rive, il se retourna rapidement contre les troupes de la défense qu'il attaqua à revers et de flanc, puis se précipita sur les artilleurs qu'il contraignit à abandonner la lutte. Le reste de l'armée put alors pénétrer en Ville par le pont provisoirement rétabli.

« On sentit bientôt (du côté des patriotes) que la défense n'était plus possible et l'on battit en retraite. » Les conscrits partirent les premiers, la garde nationale suivit et tous les hommes armés prirent la route du Mans que Garnier « avait déjà tracée à franc étrier »(1).

Cependant Chabot ne voulut pas rester sous l'humiliation de son échec. Il revint donc de Clermont, où il s'était réfugié, avec des forces importantes. Mais La Rochejaquelein s'entoure d'une poignée de braves, fond avec impétuosité contre la colonne ennemie qu'il disperse et la poursuit sur une distance de plusieurs kilomètres, ce qui oblige Chabot à se replier jusqu'à Foulletourte.

C'est le 10, à la pointe du jour, que La Rochejaquelein donna le signal du départ pour le Mans, suivant la décision prise en conseil de guerre au domicile de Madame de Vaux (2).

(1) Cf. Mémorial, p. 164.
(2) Cf. Mémorial, p. 187.

Le bilan des pertes subies par les patriotes fléchois dans la défense de la Ville fut d'une dizaine de tués et d'autant de blessés (1).

Pendant qu'ils occupèrent La Flèche les Vendéens se montrèrent beaucoup moins traitables que lors de leur premier passage, écrit Boucher, et il fallut toute l'énergie de leurs chefs pour les empêcher de se livrer au pillage de la ville conquise.

Naturellement, comme la première fois, les caves et les basses-cours furent mises à contribution ; mais les marchandises prises chez les marchands furent payées en bons sur le Roi.

Le gros de l'armée Vendéenne avait à peine quitté la Ville que le général Westermainn apparut, acclamé par les femmes républicaines. Les retardataires royalistes ne purent échapper à la poursuite de leurs ennemis qui en tuèrent un certain nombre dans les rues, dans les maisons particulières, dans l'Eglise St-Thomas et même dans l'hôpital où la tradition rapporte qu'ils massacrèrent des malades et des agonisants (2). Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'on vit alors des scènes horribles et Ch. Boucher raconte que les corps inanimés de gens de tout âge, de tout sexe, morts des suites d'anciennes blessures ou de dyssenterie, furent enlevés de l'hôpital et jetés par les fenêtres dans les rues adjacentes. Une populace avide se rua ensuite sur ces cadavres et prit dans leurs vêtements tout ce qu'elle put trouver d'argent ou de valeurs quelconques (3).

Au second passage des Vendéens comme au premier, Ch. Boucher s'était éloigné de la Ville, ainsi que son gendre, mais y était rentré aussitôt connu le départ des insurgés. Or, dès son arrivée, il fut effrayé de l'infection qui commençait à se dégager des cada-

(1) Cf. Mémorial, p. 182.

(2) Cf. Mémorial, p. 165 et suiv.

(3) Cf. Mémorial. Cf. de Montzey, Hist. de La Flèche, t. III, p. 87.

vres abandonnés. Sans tarder, il multiplia ses démarches auprès de la municipalité pour faire enlever rapidement les morts et livrer au feu les vêtements qui les recouvraient. Toutefois, comme tout le monde avait alors l'esprit plus ou moins troublé par les événements qui venaient de se passer, ce ne fut que tardivement que son conseil fut écouté et finalement suivi de façon incomplète.

On transporta donc les corps au cimetière. Là, on les déchargea pêle-mêle « dans trois fosses » sur lesquelles le chirurgien fléchois, par mesure de prudence, fit jeter beaucoup de terre, « de manière qu'elles formèrent longtemps des élévations près du mur qui longe le grand chemin » (1).

La population fléchoise, malgré les mesures hygiéniques prises, paya un lourd tribut à la dyssenterie, affection que les Vendéens transportaient avec eux et qui sévit également au Mans après leur passage (2).

Ch. Boucher déclare que « presque toutes les personnes qui, comme hospitalières ou domestiques, avaient secouru les Vendéens atteints de cette maladie, succombèrent elles-mêmes » et il ajoute que la mortalité à La Flèche fut considérable « pendant 10 à 12 jours ». On ne s'en aperçut pas trop cependant, « parce qu'il était alors défendu de sonner pour aucun acte de religion. »

Une fois déclarée, l'épidémie se développa en Ville, puis à la campagne et continua à faire des ravages pendant des mois ; ce qui nous autorise à dire que le nombre des victimes atteignit finalement un chiffre fort important.

Dr CANDÉ.

(A suivre)

(1) Cf. Mémorial, p. 138.

(2) Cf. F. C. Lebrun, Essai de topographie médicale de la ville du Mans et de ses environs, 1812.

NOTICE ET EXTRAITS

d'un Manuscrit du Musée Britannique. Add. 19994

RELATIF AUX CORDELIÈRES DE NOYEN

Au mois de février 1631, le marquis de Sablé, Philippe-Emmanuel de Montmorency-Laval et sa femme, Madeleine de Souvré pour laquelle sans doute, fut écrit le livre : *De la fréquente communion* (1643) d'Antoine Arnould, établirent à Sablé (1) une maison de religieuses Cordelières sous le patronage de Sainte-Elisabeth, afin d'honorer par un culte d'adoration perpétuelle le très saint Sacrement de l'autel.

Une maison semblable fut établie le 29 avril 1637 à Noyen, par la marquise de Kerveno, baronne de Noyen. Les constructions conventuelles ne furent terminées et closes qu'au mois d'octobre suivant.

Le couvent prit pour armoiries ce blason : « d'azur au chef de gueules, chargé de deux etoiles d'or. »

Le tome I des *Archives du Cogner* publié par M. l'abbé Denis (Paris 1903, série H. n° 81, p. 308) contient une pièce (du 1er février 1685) relative à cette maison. La bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, possède deux pièces de 1741 (Ars. ms. 10184). Le *Catalogue des mss. de la bibliothèque franciscaine provinciale* (Paris 1902) indique aussi plusieurs copies de documents : mss. 282 (838), — 284 (167-5), -- 474 (55). M. l'abbé Leveau enfin a écrit une charmante monographie intitulée *Le Couvent des Cordelières à Noyen*, dans les *Annales Fléchoises* (février et avril 1903, p. 94-100, 24-217).

(1) C. P. E. Chevrier. *Inventaire des archives de l'hospice de Sablé suivi de notices historiques*, Sablé 1877, in-8 p. 461-464. C'est dans les bâtiments de ces religieuses de Sablé que naquit Dom Guéranger, le 4 avril 1805.

Le Musée Britannique possède, à Londres, un ms. petit in-folio, le *Livre des professions*. Add. 19994, de 79 feuillets écrits. Papier. Original. Sur la reliure, se trouve trois fois répété ce fer :

IESUS
MARIA
IOAN̄
ES

Saint Jean l'Evangéliste était le patron du couvent des Cordelières de Noyen.

Fol. 1. « Livre des professions pour le monastère du Sainct Sacrement de Noyen l'an 1641. Diocèse du Man.

Fol. 2. « † Jesus-Marie-Joannes. Au nom du Père, du Filz et du sainct Esprit, par honneur au très saint Sacrement, à la saincte Vierge et à sainct Ian l'Evangéliste, titulaires et protecteurs de ce monastère, et pour mémorial à la postérité. Comme rien ne se trouve parmy la vie civile de plus honteux, ny de plus ridicule que l'oubli des bienfaictz reçeus des hommes...

... « On saura donc que l'an de grâce vers la feste de notre mère saincte Elizabeth furent conçeues les 1eres pensées de l'establissement de ce monastère... »

Suit la chronique qui va jusqu'au 9 août 1641. Ensuite additions, du 15 février 1645 au 7 avril 1649. Voir l'appendice.

Fol. 6 r°. « Le 7e mars 1648 jour de sainct Thomas d'Aquin mourut notre sœur Sébastienne Moisné, native de La Flèche sœur l'âge âgée de 21 ans et la première appellée de Dieu de ce monastère... elle fut enterrée en l'église Sainct Germain en la chapelle de saincte Magdelaine du costé du prieuré, pour n'avoir pas encore en ce monastère de lieu bénist pour les sépultures des frères. »

Fol. 7. « Celles qui voudrons voir le deces de nos autres sœurs auront recours au martirologe françois. »

Fol. 9-79. Actes des professions. 20 janvier 1639 jusqu'au 12 septembre 1730 :

Marie Pillet, 20 janvier 1639.
Renée Coffé, 25 janvier 1639.
Urbaine de Bastard, 4 juin 1641.
Gabrielle de Choisnet —
Madeleine le Vigneau, —
Jeanne de Courtalain, 21 novembre 1641.
Jacqueline Moreau, 28 novembre 1641.
Louise du Vau du Bouchet, 30 juin 1642.
Marguerite de Bastard, —
Marthe Duval, 16 juin 1643.
Sainte du Juglart, 4 août 1643.
Anne Poirier, 25 septembre 1644.
Jeanne de la Leu, 7 novembre 1644.
Suzanne Gautier, 7 juin 1645.
Agathe Cosset, 8 août 1645.
Céleste Cosset, —
Colombe de la Haye, 31 octobre 1645.
Elisabeth d'Oisseau, 21 novembre 1645.
Angélique Le Gendre, —
Sébastienne Moyné, —
Agnés de Choisnet, 30 juillet 1646.
Paule du Noyer, —
Catherine de Longueil, 18 septembre 1646.
Thérèse Le Valet, 24 janvier 1647.
Thècle Galichon, 14 mars 1647.
Françoise de Courtalain, 3 juillet 1647.
Claire du Noyer, —
Radegonde du Juglart, 4 juillet 1647.
Perrine Le Breton, 27 novembre 1647.
Hélène Jarry, 2 juillet 1648.

Scholastique Aumont, 3 janvier 1649. Cette profession est signée par le « frère Grégoire de Mannoury, prédicateur recollect député de Messieurs les grands Vicaires du Mans. »

Ursule de la Place, 10 septembre 1650.
Madeleine Cosset, 14 mai 1651.
Françoise Jacques de la Borde, 17 septembre 1651.
Geneviève Girard, 19 novembre 1654.
Julienne du Teil, —
Marie Rivrain, 15 février 1655.
Françoise Regnoul, 18 mai 1655.
Marie-Angèle du Bois, 6 juin 1655.
Marie-Eugénie Dezé, 18 juillet 1655.
Marguerite-Suzanne Dezé, —
Anne-Claude Desaulnays, 13 juin 1656.
Marie-Séraphine des Champs, 13 octobre 1658.
Catherine Faifeu de la Courbe, 4 février 1659.
Andrée Chasseboeuf, 5 juin 1659.
Anne de Chantelou, 23 septembre 1659.
Françoise Gohory, 5 février 1662.
Marguerite du Vau, 17 mai 1663.
Louise Rollée, 6 octobre 1664.
Charlotte de la Rue, 5 novembre 1664.
Marie de Vasbres, 14 juillet 1670.
Jeanne de Vasbres, —
Marie Bourgoin, 6 juin 1685.
Anna Guyot, 7 octobre 1687.
Anne Renaudin, 19 octobre 1704.
Marie Hardange, 28 octobre 1705.
Anne Clouët de la Lis, — (1).
Urbaine Massonneau, 29 juillet 1706.
Françoise-Elisabeth Massonneau, 5 février 1710.
Catherine Gasselin de Richebourg, 28 septembre 1711.
Renée-Thérèse Mignot de Doudan, 14 septembre 1712.
Françoise Bougard, 30 janvier 1713.
Catherine-Françoise Hubert, 20 février 1713.
Marie-Madeleine de la Roche, 22 juin 1716.
Françoise Bourgoin, 23 septembre 1716.
Louise Chambot, 13 juin 1718.

(1) Voir la constitution de dot d'Anne Clouet (Couet), en date du 16 août 1704, dans les *Annales Fléchoises*, février 1903, p. 98-100.

Marguerite Bougard, 5 juillet 1723.
Marie-Angélique Durant, 13 août 1725.
Marie-Gabrielle du Bouchet, 12 septembre 1730.

La rédactrice de la chronique (fol. 2-8), Marguerite d'Apchon, a rédigé les actes de profession jusqu'à l'année 1647. Les additions, de 1641 à 1646 inclusivement sont aussi de sa main. Les Supérieures indiquées dans ces actes sont les suivantes :

Marguerite d'Apchon, jusqu'en 1658.
Gabrielle de Marcé, 1659.
Marguerite d'Apchon, 1662-1670.
Gabrielle de Marcé, 1685-1687.
Madeleine du Noyer, 1704-1716.
Marie Bourgoin, 1718.
Anne Clouet, 1723-1725.
Anne Renaudin, 1730.

Il est facile d'expliquer aux archives départementales de la Sarthe, l'absence de documents relatifs aux Cordelières de Noyen. Leur couvent fut supprimé au XVIIIe siècle.

Le 31 janvier 1758, un arrêt du Conseil d'Etat du roi prononça cette suppression, « attendu que cette communauté est réduite à un très petit nombre de religieuses, et que ses revenus ne sont pas suffisants. Vers la même époque, les officiers municipaux envoyèrent un mémoire à l'évêque du Mans, pour obtenir que le temporel des Cordelières de Noyen soit réuni au couvent des dominicaines des Maillets du Mans (Arch. Sarthe, H. 1709).

Le décret de l'évêque du Mans ne fut rendu que le 6 août 1773. Il portait suppression des Cordelières, union des biens aux Dominicaines des Maillets, puis établissement d'une école de charité. (Arch. Nationales de Paris, X 1A 8805, fol. 222-243). Le roi confirma le décret de l'évêque le même jour, 6 août 1773 (Ibid. fol. 243).

P. UBALD d'ALENÇON.

(A suivre)

UN CURÉ CONFESSEUR DE LA FOI

Me Nicolas GODEFROY

Curé de Saint-Paterne

MORT A RAMBOUILLET EN 1794 (1)

I.

C'est en juin 1750, à la mort de Me Jacques Lhermite (2), dont il avait été le vicaire pendant cinq ans, que Me Nicolas Godefroy lui succéda en la cure de Saint-Paterne (3).

Né à Lignières-la-Carelle (4), en 1718, il était alors âgé de 32 ans.

Il eut d'abord comme vicaire Me Pierre-Nicolas Tardif (5), que remplaça, au commencement de 1789, Me Gabriel Loiseau.

Ils vécurent ensemble, dans une sainte intimité que rien ne vint troubler, pendant deux ans et demi environ, vénérés de toute la paroisse.

Puis vint l'époque de la tourmente révolutionnaire.

Invités à prêter le serment à la Constitution Civile du Clergé, nos deux saints prêtres vont le faire dans des termes qui sont tout à leur honneur.

C'est le 6 février 1791. La grand'messe est terminée.

(1) Voir les numéros de mars-avril et juillet-août.

(2) Voir appendice I.

(3) Paroisse à 2 kil. d'Alençon et chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mamers.

(4) Actuellement paroisse du canton de La Fresnaye. Autrefois doyenné du Sonnois.

(5) Voir appendice II.

Toute la paroisse est là.

Me Nicolas Godefroy monte en chaire, et d'une voix émue, mais ferme et forte malgré ses 73 ans, prononce la vaillante formule suivante :

« Je jure de veiller avec soin sur les fidèles dont la conduite m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi dans tous les objets qui ne blessent en aucune manière la religion catholique, apostolique et romaine, dans le soin de laquelle j'ai eu le bonheur de naître et dans le sein de laquelle je veux, moyennant la grâce de Dieu, vivre et mourir. »

Et descendant de chaire, il y est remplacé par son vicaire, Marie-Gabriel Loiseau, qui prononce le même serment dans les mêmes termes.

Puis tous deux appposent leur signature au bas de l'écrit dont ils viennent de donner lecture.

Ce serment n'était qu'un refus déguisé à la schismatique Constitution, telle que l'entendait la Constituante.

Le procureur de la commune s'en aperçoit, et comme déjà on avait le fétichisme de la loi, il s'en émeut, et fait remarquer à ces Messieurs que leurs serments ne sont point conformes aux décrets de l'Assemblée.

Mais lesdits sieurs curé et vicaire, qui s'en doutaient bien un peu, ne veulent rien entendre et déclarent persister dans la formule du serment par eux prêtée.

Cinq jours plus tard (11 février), on voit M. Godefroy, assister en sa qualité de curé, de par un décret, avec le Maire, le procureur et un officier municipal, à l'inventaire des titres de la cure, titres dont il se dessaisit en les remettant entre les mains de ces fonctionnaires (1).

(1) Voir appendice III.

Déjà, il avait reçu, dès le commencement du mois de mai, l'ordre de quitter son presbytère et d'abandonner son église.

Mais il garda, aussi longtemps qu'il lui fut possible, le poste que lui avait confié son évêque.

Enfin, il fallut bien s'exécuter, et au lendemain de l'inventaire rappelé plus haut, après avoir célébré, pour la dernière fois dans son église, le saint sacrifice devant une grande partie de ses paroissiens, notre saint curé quittait pour toujours cette église qui lui était si chère, cédant la place à un intrus (1) qui arrivait bruyamment escorté de la force armée, à grand renfort de tambours et de trompettes.

Mais s'il était forcé de délaisser son église et son presbytère, M. Godefroy avait du moins la consolation de ne point quitter sa paroisse, car une famille dévouée lui offrait un asile dans son Logis, au faubourg de Montsort, rue des Tisons.

C'était la famille de Sevin (2), parents du fondateur de la Chapelle de Lorette (3).

Aussi, furieux de voir ses offices désertés, son église abandonnée, l'intrus ne dédaigna pas de s'abaisser à dénoncer indirectement son prédécesseur en écrivant au District « que les Dames Bénédictines de Montsort n'exécutaient pas la loi relative à la clôture des maisons religieuses, qu'elles étaient la seule communauté de cette ville jouissant d'une liberté dont elle devait être privée, puisqu'elles permettaient que des prêtres non assermentés y célébrassent leurs saints mystères, que leur église regorgeait de peuples induits en erreur, et que les églises paroissiales étaient abandonnées. »

Le District qui avait un faible pour l'intrus dont les sentiments lui étaient bien connus ne fait pas la sourde oreille.

(1) Voir appendice IV.
(2) Voir appendice V.
(3) Voir appendice VI.

Faisant droit à sa réclamation, sans s'informer si sa plainte était motivée, dès le jour même il « envoie l'ordre à MM. les officiers municipaux de Saint-Paterne d'avoir à se transporter, dans le plus bref délai, au ci-devant couvent des Bénédictines, à l'effet de fermer les portes de l'église de la susdite communauté, de manière qu'aucuns étrangers à ladite communauté ne puissent assister aux offices qui s'y célèbrent pour lesdites Dames Bénédictines et sœurs données. »

La municipalité de Saint-Paterne, dont toutes les sympathies allaient à leur ancien curé et qui subissait avec peine la présence de l'intrus, répugne à cette sacrilège besogne, et pour s'y soustraire, adresse au District, en termes aussi flatteurs pour M. Godefroy que flétrissants pour le sieur Brouard et ses acolytes, des représentations aussi fermes que sensées.

« MM. les administrateurs, écrivent-ils, toujours animés d'un esprit de justice, protégeant également tous les citoyens qui ne s'écartent pas de la loi, vivent dans l'union et la concorde, ont enjoint aux procureurs de fabrique de faire fournir aux prêtres non assermentés lorsqu'ils se présenteront pour célébrer la messe dans une église paroissiale, succursale ou oratoire, un calice et les ornemens nécessaires en tant que ces prêtres ne troubleraient pas l'ordre public — que dans la paroisse habite le sieur Godefroy, ancien curé, âgé de 75 ans, homme paisible et aussi recommandable par sa piété que par ses vertus ; que ce digne et paisible vieillard est dans l'usage, pour sa commodité et celle du public, de célébrer la messe dans la chapelle de la communauté des Bénédictines, à 7 heures du matin, c'est-à-dire avant la messe conventuelle qui se dit à 8 heures — que toutes plaintes qui pourraient avoir été portées aux corps administratifs à cet égard ne pourraient être que l'effet de l'excès de zèle de quelques êtres isolés qui devraient avoir plus de confiance dans la surveillance

active des officiers municipaux de cette commune, amis de l'ordre et de la tranquillité. »

Mais « ces justes et honorables revendications du Conseil municipal en faveur de M. Godefroy ne sont pas prises en considération », et d'après un nouvel ordre du District, plus impératif que le premier, sur la requête du sieur Brouard et à la demande des sieurs Brunet et Le Tourneur, les officiers municipaux scellent la porte d'entrée (1) de la Chapelle, le 18 août 1791, et en emportent la clef (2).

Bien qu'évincé ainsi de ce sanctuaire, M. Godefroy put cependant rester dans sa retraite de la rue des Tisons sans être trop inquiété.

Puis vinrent les sanglantes journées connues sous le nom de massacres de septembre.

L'abbaye des Bénédictines est forcée (3).

Un capucin d'Alençon, le P. Valframbert, qui s'y trouvait pour remplir son ministère auprès de ces pieuses filles, est appréhendé par une vive populace, traîné à l'Hôtel de Ville où on lui fait subir un interrogatoire, et à sa sortie de la maison municipale, odieusement massacré par une foule en délire (4).

C'est alors qu'à raison de la promulgation de la loi du 26 août 1792 sur la déportation, M. Godefroy est obligé de quitter sa retraite.

A cause de son âge et de ses infirmités, n'étant pas astreint à la loi de l'exil, il est condamné à être enfermé, avec beaucoup d'autres prêtres des diocèses du Mans et de Séez, dans une maison de détention.

(1) *Chroniques paroissiales de Saint-Paterne*. Séances municipales des 3, 9 et 18 août 1791.

(2) C'est à cette époque qu'un des administrateurs du District de Fresnay, le sieur Sauvé, vient faire l'inventaire des meubles et effets qui se trouvent dans la chapelle de Saint-Gilles. Mais voleur volé (le diable dût en rire) il constate tout piteux n'avoir trouvé sur l'autel de ladite chapelle que deux nappes, un petit pupître, un devant d'autel et une petite cloche suspendue ; le tout, de peu de valeur, est cependant sur son ordre conduit au district, dans la huitaine.

(3) Voir appendice VII.

(4) Voir appendice VIII.

Il alla se constituer prisonnier à l'abbaye de Sainte-Claire d'Alençon, devenue alors prison, préférant être détenu dans cette ville plutôt qu'au Mans, parce qu'il espérait pouvoir vivre plus près de ses paroissiens et de ses parents (1).

Mais, au mois d'octobre 1793, il lui fallut renoncer à cette espérance, et partir pour Rambouillet avec les autres confesseurs de la foi (2).

On les chargea dans des voitures, liés et garrottés comme des criminels, sans aucun ménagement, sans aucun égard pour l'âge et les infirmités (3).

Pour lui, il supporta sans se plaindre toutes les injustices et les mauvais traitements de ses gardiens.

Il adressait même, pendant la route, à ses compagnons de souffrances, des paroles d'encouragement puisées aux sources de nos Saints Livres.

La confiance en Dieu ne se démentit pas un instant pendant ce pénible voyage.

Arrivé à Rambouillet, (4) le confesseur de la foi vit accroître ses infirmités et ses souffrances sans rien perdre de la paix céleste qui remplissait son âme.

On le dépose dans une vaste chambre où engourdi par l'âge et par le froid de la saison, il ne vit point de feu pendant l'hiver ; encore n'avait-il pour lit qu'un peu de paille.

(1) Il avait plusieurs neveux à Arçonnay et à St-Paterne. Un de ses parents, M. Pierre Godefroy, conseiller paroissial et ancien adjoint, habite Arçonnay. Nous croyons que M. le chanoine Poirier, missionnaire apostolique à Alençon, auquel les diocèses du Mans et de Séez sont redevables d'un nombre considérable de vocations ecclésiastiques, est son parent par sa mère.

(2) Sur les prêtres emprisonnés à Rambouillet, voir *les Martyrs du Maine* par Perrin, t. II, p. 41-78. — *Les Martyrs de la Révolution dans le diocèse de Séez*, par l'abbé Blin. — *L'Eglise du Mans pendant la Révolution*, par Dom Piolin t. III, p. 346-384.

(3) Au moment de son départ, un de ses neveux, qui habitait Arçonnay ou St-Paterne, étant venu pour le consoler et lui rendre quelques services, on le força de payer les cordes dont on avait garrotté son vieil oncle.

(4) Voir appendice IX.

Comme malgré ces privations, M. Godefroy et ses confrères ne mouraient pas assez vite au gré de leurs persécuteurs, on fit moudre pour eux, vers le commencement de 1794, du grain qui avait pourri dans les magasins, et dont les animaux n'auraient pas fait leur pâture.

Cette farine corrompue engendra bientôt une terrible dyssenterie.

Aucun des confesseurs de la foi n'en fut exempt.

Ils étaient tous dans le sang à mi-corps sur la paille qui leur servait de couche.

Après quelques jours de souffrances endurées avec une patience inaltérable, M. Godefroy fut transporté à l'hospice de la ville.

C'est là qu'il mourut (1) le 30 juillet 1794, âgé de 75 ans, offrant son martyr pour l'Eglise et la France et priant pour ses persécuteurs (2).

H.-M. LEGROS,

Curé d'Arçonnay.

(A suivre)

(1) Acte de décès de M. Nicolas Godefroy, curé de St-Paterne, que M. l'abbé Marqueyrob, vicaire à Rambouillet, a bien voulu nous expédier après l'avoir fait transcrire par M. Lambert, secrétaire de la mairie de la sus dite ville :

Aujourd'hui douze thermidor l'an deux républicaine (mercredi 30 juillet 1794,) devant moy Claude Paris officier public et membre du Conseil général de la commune de Rambouillet, se sont présentés. Jeanne Ruellant, directrisse à l'hopital civil de Rambouillet, âgé de soixante ans, assisté de Sebastien Texier, instituteur public en cette commune âgé de trente-sept ans, lesquels m'ont déclaré que Nicolas Godefroy, ex-curé de St-Paterne, âgé de soixante-quinze ans, district d'Alençon, département de l'Orne, c'est une erreur, il faut dire : district de Fresnay, département de la Sarthe, est mort ce jourd'huy à l'hòpital civille dudit lieu. Et après mestré assuré du décès, j'en ai rédigé le présent acte sur les Registres doubles à ce destinés. En présence des témoins qui ont signé avec nous.

Signé : Texier, J. Ruellant, Paris.

(2) Voir *Les Martyrs du Maine*, par Th. Perrin, II, p. 228.

L'Eglise du Mans pendant la Révolution, par Dom Piolin, t. III, p. 356 et 381.

Les Martyrs de la Révolution dans le diocèse de Séez, par l'abbé Blin, t. II, p. p. 47 et 48.

Chronique paroissiale de St-Paterne.

NOTES D'HISTOIRE RELIGIEUSE

DEUX LETTRES D'ECCLÉSIASTIQUES

Les lettres que nous publions ci-dessous, n'ont entre elles, d'autre lien que d'appartenir au même chartrier. L'une est écrite par le procureur de la Chartreuse du Parc, et nous informe que le prieur du couvent était malade en 1766. La seconde est une supplique adressée pour quatre de ses paroissiens par M. Lanceleur, curé de Cré-sur-Loir, au régisseur de M. de Praslin. Elle nous fait entrevoir l'affection, la confiance et le respect dont on entourait, quoiqu'on dise, le clergé rural, avant la Révolution. L. C.

I

1766 - 27 AOUST

Le Procureur de la Chartreuse du Parc à M. Habel

Parc, 27 Aoust 1766.

Monsieur,

Dom Prieur a été dangereusement malade depuis qu'il a eu l'honneur de vous voir, et n'est pas encore hors d'affaires, il me charge de vous presenter ses respects, et de vous prier de ne pas vous impatienter sur la reponse qu'il vous a promise, le premier moment de sa convalescence sera employé à vous renouveller ses sentiments de véneration. Permettez que je joigne icy ceux avec lesquels j'ay l'honneur d'être

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

F. Chassaing,

Procureur de la Chartreuse du Parc (1).

Monsieur, Monsieur Abelle, Intendant de Monsieur de Choiseul, au Château de La Flèche (2).

(1) En Saint-Denis-d'Orques.

(2) Sur cet intendant Cf. notre article : la *Succession d'un Régisseur* dans les *Annales*, t. IV, p. 268.

II

1786 - 18 MARS

Le Curé de Cré-sur-Loir à M. Gruzon

18 Mars 1786.

Monsieur,

Je prends la plume pour céder aux instances importunes de quatre malheureux coupables qui pourtant me touchent de compassion. Ils ne vivent que des aumônes que je leur fais excepté Retif qui certainement n'est point à l'aise loin d'être riche. D'ailleurs je le crois moins criminel que les autres, sans pourtant être tout à fait certain. Il m'a assuré qu'il ne faisoit point métier de pillage dans les bois de M. le Duc. Comme il demeure dans une de ses terres peut-être cette considération pourroit vous porter à user de quelque indulgence. J'ai semoncé tous ces misérables le plus fortement qu'il m'a été possible, jusqu'à les menacer de leur refuser toute aumône, si je r'entendais parler d'aucuns ravages faits dans la suite par eux ainsi que tous les autres qui en font comme profession. Pour arreter tout brigandage, une punition infamante, comme les attacher à un poteau, les fêtes et dimanches à l'issue des offices, seroit un remède plus efficace qu'une punition pécuniaire que les trois quards ne peuvent payer. Ce sont les plus gueux qui vont le plus effrontement ruiner les bois. Il vous importune sans doute, je finis par les sentiments de respect et de vénération que vous porte celui qui a l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur. Lanceleur,

Curé de Cré (1).

Mes civilités respectueuses à votre épouse ainsi qu'à toute votre chère famille.

Monsieur, Monsieur Gruzon, regisseur de Mgr le duc de Praslin, en son Château à La Flèche. (Chartrier *La Varenne-Choiseul-Praslin.*)

(1) M. Lanceleur refusa tout serment à la Révolution, mais n'était pas encore exporté en 1794. Archives de la Sarthe, t. 457, f° 52.

CHRONIQUE

UN MARIAGE A CHAMPMARIN

Sus donc mes chers enfants, qu'aux nopces l'on s'appreste.
Je veux dès ce soir en commencer la feste...
Et nous autres, Vieillards, amoureux du repos,
Allons vuider en rond les verres et les pots...

Ainsi, dans les *Bergeries* de Racan parle Silène, enfin décidé à laisser s'accomplir l'union d'Alcidor et d'Arthénice ; Cléante se charge d'en lancer la joyeuse nouvelle à tous les échos :

Ils s'épousent demain, le bonhomme y consent ;
Son logis est déjà tapissé de ramées,
De fenouil et de fleurs les salles sont semées...

A trois siècles de distance, le berceau de Racan, le vieux manoir de Champmarin, que nos lecteurs connaissent bien depuis le Congrès de 1908, s'est aussi tapissé de ramées, de fenouil et de fleurs, pour fêter une union : le poète en dut tressaillir d'aise.

Le mercredi 7 août, Mlle Mathilde Arnould, fille de l'aimable propriétaire de Champmarin, M. Louis Arnould, professeur à l'Université de Poitiers, et de Madame, née Faivre, épousait M. Etienne Estrangin, administrateur délégué de l'Union des Syndicats agricoles des Alpes et de Provence, fils de M. Eugène Estrangin, notaire à Marseille, et de Madame, née Gibbal.

La bénédiction solennelle leur fut donnée, dans l'église d'Aubigné, où M. l'abbé André Roche, du diocèse de Lyon, sut très délicatement parler aux jeunes époux et à toute l'assistance d'élite qui écoutait avec recueillement. Au cours de la messe célébrée par M. le Curé d'Aubigné, des chants furent exécutés avec une rare perfection, par Mme Joseph Estrangin, par un chœur de jeunes filles, et, un violoniste, dont le talent s'affirme de plus en plus, M. Millet, fit entendre les plus beaux morceaux de son répertoire.

Le service d'honneur était fait par MM. Jean Arnould, élève de l'école de santé maritime ; François Duval-Arnould, ingénieur ; Roger Delhumeau, élève de Saint-Cyr et son frère, et MMlles Lucie Estrangin, Anne, Hélène et Marie Arnould.

Après la cérémonie religieuse, lunch de 85 couverts, à Champmarin. Parmi les convives : M. Fabry, premier président de la Cour d'Appel de Caen, Mme la générale Faivre, M. le docteur Arnould, chirurgien des hôpitaux, Mme et Mlle de Chézelle, M. Duval-Arnould, conseiller municipal de Paris, le général Dolot, MM. Louis de Sainte-Marie et de Gailhard-Bancel, M. et Mme de la Bouillerie, le Colonel et Mme Gasselin, le capitaine de vaisseau Chardon, le capitaine d'état-major Faivre, de la division d'occupation de Tunis, M. Louis Gibbal, M. Gavotty, président de l'Union des Syndicats agricoles des Alpes et de Provence, M. Pierre Arnould, M. l'abbé Brière, curé d'Aubigné et son vicaire, M. l'abbé Mélot, M. l'abbé Guignard, vicaire à Tours, M. Landais et M. Gustave Millet, maire et adjoint de la nouvelle municipalité d'Aubigné. Les *Annales Fléchoises*, toujours en honneur à Champmarin, étaient ce jour-là encore de la fête, dans la personne de leur directeur.

N'oublions pas de citer parmi les convives, un ménage de paysans poitevins, en blouse et en bonnet

tuyauté, pendant de longues années au service de la famille Arnould.

Je me suis gardé de présenter le premier des convives, mais tous, nous savions, que Racan était des nôtres. A lire le menu du lunch, comme, du reste, le menu de la veille au soir, à déguster les « Croustades Racan » ou la « Salade des Bergeries », ou encore la « Glace Arthénice », n'aurait-on pas cru, en vérité, « luncher en Racan » ?

Qui nous eût dit alors que le seigneur Honorat de Bueil, marquis de Racan, promenait ses pas mélancoliques autour de son ancien manoir et sur la terrasse pour admirer encore les lointains horizons de cette belle vallée où le Loir « tard à la fuite » déroule son ruban argenté, celui-là ne nous aurait pas autrement surpris. La muse des Bergeries, tout au moins, évoquée par ces « nopces », était présente, inspirant les poètes et les orateurs. Après les quatre toasts charmants portés par M. Duval-Arnould, conseiller municipal de Paris, oncle de la mariée, pour la famille Arnould, M. Joseph Estrangin, avocat à Marseille, frère du marié, pour la famille Estrangin, M. Menisan, chef d'institution à Marseille, pour les amis du marié, M. Guy Jouanneau, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, pour les amis poitevins de la famille Arnould, M. Louis Arnould lut ces vers qu'on lui avait adressés, vers que Racan n'eut certes pas désavoués :

En Aubigné, pays d'amour,
à Champmarin, vous qui toujours
aimâtes noblement, ô gracieuses filles
des Vendomois, des Bueil, fleurs des vieilles familles,
blondes au cheveux d'or montant sous le hennin,
brunes au corps perdu sous le vertugadin,
vous à l'œil de vautour, robustes féodales
qui marchiez gaiment sur ces antiques dalles,
anges blancs paraissant entre deux noirs créneaux,
vous, frais minois bordés du cadre des meneaux,

le toquet de velours vous faisant une huppe,
une bruyère en fleur fichée au corps de jupe,
ô filles des croisés, d'indéfectible foi,
de votre vaillant cœur — battant d'un doux émoi
pour vos maris, vos fils, pour Dieu, pour le royaume,
sachant si bien paraître au Louvre et sous le chaume,
Venez toutes du fond des siècles ténébreux,
vous, mère de Racan, au destin douloureux,
vous fille de poète à nous si familière,
et vous, noms inconnus, de l'histoire poussière,
vierges au rire frais qui sait tout égayer,
mères au fort conseil, Gardiennes du Foyer,
vous, Marguerites, vous, Jacquelines, Clotildes,
Entourez de vos bras la jeune sœur Mathilde,
soufflez-lui le secret d'être heureuse toujours
en étant bonne et forte, en chérissant la France,
en vivant pour les siens, ...au loin dans la Provence
près d'Avignon, pays d'amour.

Je crois, vraiment que Racan, revenu en son manoir aurait souri à cette fête et en aurait approuvé tout le programme. Ne met-il pas lui-même ces appels dans la bouche de Silène :

Allons donc mes enfants, allons tous de ce pas ;
Nos voisins assemblés nous attendent là-bas.
Et déjà dans le bourg toute la populace
Au son des violons s'assemble dans la place.

Donc le soir venu, tous les habitants d'Aubigné, aimablement conviés par les hôtes de Champmarin, vinrent assister à une séance de chant et de déclamation, donnée par M. Emile Deniau, de Paris, qui s'est fait applaudir dans son interprétation impeccable des œuvres du répertoire de la « Bonne Chanson ». La Société musicale d'Aubigné prêtait son concours à cette fête du soir qui s'est terminée par un feu d'artifice.

Jamais, Racan, que je sache n'a chanté les charmes de son berceau, mais il n'eut pas manqué de le faire, s'il eut pu, comme nous, assister à ces « nopces »,

Car, Champmarin, si habilement et si artistement ressuscité par son savant historien, a retrouvé désormais ses délices d'antan, les charmes poétiques de sa vie champêtre : on pouvait donc en ce jour, pendre la crémaillère à Champmarin, et elle fut bien pendue, je vous l'affirme.

Et maintenant que les violons se sont tus, il nous reste l'agréable devoir d'accompagner de nos meilleurs vœux, jusque sous le ciel de Provence, les jeunes époux, pour le bonheur desquels avait été si affectueusement préparée cette fête, toute d'intimité familiale, dont le souvenir demeurera à Aubigné.

P. C.



BIBLIOGRAPHIE

Sous ce titre, notre Revue annonce :

1° Les ouvrages ou articles dont il lui est fait hommage ;

2° Les ouvrages ou articles de ses collaborateurs ou abonnés et des Revues correspondantes; les Revues correspondantes sont marquées d'un astérisque ;

3° Les ouvrages ou articles intéressant le pays fléchois et la vallée du Loir.

Les hommages d'auteur (en vue d'un compte rendu), les Revues et les Bulletins de Sociétés correspondantes doivent être adressés à M. Paul Calendini, à Saint-Mars-d'Outillé (Sarthe).

A TRAVERS LES LIVRES

Abbé A. Guéry. — *Angers à travers les âges.*

C'est le titre d'un ouvrage de grand luxe publié en souscription par la Maison d'édition J. Siraudeau, d'Angers. Prix de l'ouvrage : 50 fr., payables 5 fr. par mois. — De beaux spécimens sont mis à la disposition du public.

H. Vaganay et J. Vianey. — *Bertant et la réforme de Malherbe.*

A qui voudrait s'assurer du développement que peut imprimer a notre langue française un écrivain d'une autorité reconnue, je recommanderais la lecture du petit travail que viennent de publier dans la *Revue d'Histoire Littéraire de la France* MM. Vaganay et Vianey (1). Ils y ont reproduit sur deux colonnes parallèles le texte d'une *Elégie sur les Amours de Monsieur des Portes*, publiée en 1583 par l'évêque de Séez, Bertant, et dont, en 1607, après l'avoir revisée, l'auteur donna une édition nouvelle. Les modifications qu'il y apporta nous révèlent clairement comment, après avoir été le disciple de Desportes, il l'était devenu de Malherbe. A cette

(1) Il y en a un tirage à part de 8 p. in-8.

nouvelle école et à l'exemple de ce nouveau maître, il ne veut plus parler que le pur langage français. Il corrige donc une douzaine de vers, à cette seule fin, semble-t-il, d'en éliminer les archaïsmes, remplaçant ainsi *los* par *nom*, ou les latinismes et les mots employés dans un sens non usuel. Ce sont de telles corrections, aussi bien, que Ronsard lui-même avait introduites (1) dans l'édition de ses œuvres qu'il donna en 1584.

Comme Malherbe, Bertant estime désormais que les qualités essentielles de style sont la précision, la clarté, la sobriété, la raison. Je n'ai pas à en faire ici la preuve. On la trouvera dans les exemples qu'apportent à l'appui de cette assertion les deux auteurs dont nous signalons la brève mais substantielle étude. L. FROGER.

H. Vaganay. — *Pour l'édition critique de Ronsard*, in-8° de 62 p.

En publiant dans la *Revue des Bibliothèques*, le travail dont nous venons de reproduire le titre, et dont il a fait faire un tirage à part, l'auteur a voulu montrer, sans doute, ce que devrait être une édition critique des odes du poète vendômois. Adoptant pour l'ensemble, le texte de ces poésies, telles que les édita Ronsard en 1578, il indique sous cette rubrique : *Bibliographie*, la date de toutes les éditions où le morceau qu'il réimprime a figuré, en signalant le numéro d'ordre et la page ou le folio qu'il occupe dans chaque édition. Les variantes, et elles sont très nombreuses, sont données au bas de chaque page. Des observations appellent l'attention du lecteur sur les modifications que chaque ode a subi de 1550 à 1587. L'auteur les a si exactement enregistrées, que nous ne trouvons à lui signaler que la coquille suivante. A la page 2 de cette publication au lieu de ta *langue* et ta vertu, le texte de 1550 porte : *Ta louange*, ce qui rétablit la quantité exacte du vers. Il se peut que l'on n'ait pas voulu reproduire toujours l'orthographe que suivait Ronsard en 1550. Cela nous amène à constater qu'il n'employait pas ces deux lettres J et Y, y substituant I, ainsi au lieu de *ja*, il transcrivait *ia;* au lieu de *luy*, *lui*. Ce sont de simples vétilles sur lesquelles j'ai honte de m'arrêter, mais cela prouvera à M. Vagnanay avec quelle attention j'ai lu cet opuscule. L. F.

(1) Cf. L. Froger, *Les premières poésies de Ronsard*, in-8, p. 102-105.

Docteur Paul Delaunay. — *Vieux Médecins Sarthois,* deuxième série, un volume in-8° de 306 p. Le Mans 1912.

Entre les diverses études que renferme cet ouvrage et qui portent sur cinq personnages, il en est une que nous tenons à signaler spécialement aux lecteurs des *Annales Fléchoises.* Les travaux que signe M. le docteur Delaunay ont cette marque particulière, en dehors de la forme extérieure très personnelle qu'il leur imprime, de ne pas se borner à présenter simplement à nouveau les renseignements qui peuvent se trouver épars çà et là dans les écrits de ceux qui, avant lui, se sont occupés des médecins dont il retrace la carrière. On est sûr de ne pas perdre son temps à lire les siens, car, là même où il ne renouvelle pas ou ne crée pas absolument le sujet, il l'enrichit toujours de détails inédits et qui piquent la curiosité, surtout quand ceux-là dont il étudie les faits et gestes, ont une notoriété qui dépasse les limites de leur province natale. Et c'est le cas pour Jacques Peletier du Mans, licencié en médecine. On s'est, depuis quelques années, beaucoup occupé de lui. De la vie et des œuvres de ce scientifique, M. l'abbé Jugé, professeur au collège de Sainte-Croix, au Mans, a tiré la matière d'une thèse qui lui a valu le titre de docteur ès-lettres. M. Laumonier, maître de conférences, à la Faculté des Lettres, de l'Université de Poitiers, avait déjà examiné de près les *Œuvres poétiques* de J. Peletier, et, dans la réimpression qu'en a faite, en 1904, M. Léon Séché, la notice biographique qui précède et les commentaires qui terminent la nouvelle édition, et que M. Laumonier a composés, en sont, en réalité, la partie importante. Cela n'a pas déconcerté M. le docteur P. Delaunay qui, en se reportant aux *Commentaires de la Faculté de Paris* a su y découvrir des renseignements aussi précieux qu'intéressants et décisifs. Nous lui devons ainsi de savoir que, au cours de l'année 1558, durant laquelle, au dire de M. Hauréau (1), Peletier aurait fait une fugue à Rome, il demeurait en réalité à Paris, où le mauvais état de sa santé l'empêche de se présenter à temps aux examens. Il dut solliciter, au mois de novembre de l'année précitée, la faveur d'être admis, hors tour, au serment et aux *principium,* qui terminaient les épreuves du baccalauréat en médecine. « Je m'adonnais jadis, a-t-il dit ailleurs,

(1) Cf. B. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, 1re éd. T. IV, p. 186.

par un choix spécial à la philosophie et aux sciences mathématiques, qui se traitent en de paisibles méditations, et je tenais les autres arts pour subsidiaires. Mais la fluctuation de ce temps a changé de telle sorte le plan de mes desseins, que j'ai décidé de prendre la médecine pour but principal de mon existence. » C'était s'engager trop, car sa curiosité se porta sur beaucoup d'autres objets, mais, au moment où il écrivait ces lignes, il était sincère, et, comme il appert des comptes tenus par le doyen Brigard, en 1558-59 et 1559-60, sauf interruptions dues sans doute à la maladie, Peletier continua le cours de ses examens. Il les subit avec succès et le titre de licencié en médecine couronne ses efforts. Il fut classé le cinquième sur dix-huit dans la promotion de 1560, promotion célèbre dans les annales de la Faculté, car ce fut la première fois que l'on donna un grand éclat à la cérémonie du *paranymphe* en conviant à la réception solennelle des nouveaux licenciés Messieurs du Parlement, le Chancelier, le Prévôt des Marchands et une foule de dignitaires.

Il y avait, parmi les récipiendaires, mais en mauvais rang, le dixhuitième sur dix-huit, un autre manceau, le célèbre voyageur naturaliste de Fouletourte, Pierre Belon. Voici qu'en effet, par manière de surcroît, et nul ne s'en plaindra, M. P. Delaunay trouve occasion de nous apprendre, en s'occupant de J. Peletier, comment son compatriote conduisit ses études à l'Université de Paris. Il y fut un élève irrégulier ; il ne fait son *principium* qu'à la rentrée de 1557, le 16 octobre, à la fin de la messe de la saint Luc « *nullo reclamante.* » Le vendredi 1er avril 1558, il soutient sa thèse cardinale sous la présidence de J. Goupyl. En 1559-60, il est encore de ceux « *qui in tempore non responderant.* » Aussi, en 1560, le 20 mai, fut-il obligé de s'expliquer devant la Faculté. Il s'excusa de n'avoir pu se présenter aux thèses quodibétaires du mois d'octobre précédent et à la cardinale, retenu qu'il était par les affaires du roi. Il sollicita néanmoins et obtint la faveur d'être admis à la prochaine session de licence avec ses condisciples, mais à la condition d'aller, d'ici-là, se faire examiner en particulier au domicile de chaque docteur. Tout cela ne vient-il pas justifier l'appréciation que formulait sur les études hâtives de Pierre Belon un érudit dont nous avons ici-même fait connaître le sentiment (1).

(1) Cf. *Annales Fléchoises*, T. VIII, p. 309.

Il ne semble pas que les deux licenciés aient poussé plus loin leurs études en médecine; leurs noms du moins ne figurent plus dans les Commentaires après 1560; on ne les trouve pas non plus au catalogue des docteurs régents. Il y a donc lieu, et c'est une rectification à apporter, d'après M. le docteur P. Delaunay à la thèse de M. l'abbé Jugé, de ne pas voir dans l'ouvrage publié par J. Peletier, sous ce titre : *De conciliatione locorum Galeni*, l'étude qui lui aurait valu le titre de lecteur en médecine. D'autres travaux allaient occuper notre compatriote. Je n'ai pas à en parler ici, mais, par ce que je viens d'exposer brièvement, on peut voir quelle est l'importance des recherches que je viens de signaler.

L. FROGER.



L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER.

LES MUSSET AU MAINE

ALFRED DE MUSSET

A COGNERS ET AU MANS

CHAPITRE IX *(suite)*

Le troisième fils de Charles III de Musset et de Marie-Jeanne de Pathay a été Louis François de Musset, chev[r], seigneur du Boulon, capitaine au régiment de Chartres infanterie, né à la Bonnaventure le 20 avril 1690, et baptisé en l'église de Mazangey le lendemain; il épousa en 1723 Thérèse-Pélagie Pautrisel ou Potrisel, dont il n'a point eu d'enfant; il demeuroit avec elle au bourg de Trôo en Vendômois au mois de novembre 1736, et il est décédé à Chelles près Issoudun; sa femme est morte à Paris hôtel de Rennes, rue Saint-André-des-Arts, et a été enterrée paroisse Saint-André.

Le quatrième des fils de Charles III de Musset et de Marie-Jeanne de Pathay fut Olivier-Pierre-César de Musset, né à la Bonnaventure le 2 mars 1692, baptisé en l'église de Mazangey le lendemain, sous-lieutenant au régiment de Chartres le 1[er] avril 1710, capitaine le 30 octobre 1718, chevalier le 15 mai 1720, puis commandeur de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, blessé d'un coup de feu à la poitrine au siège de Fribourg en Brisgau, pensionné de 600 livres sur l'extraordinaire

des guerres. Il est mort à Châteaudun en 1766. M. le chevalier de Musset avoit épousé demoiselle Jeanne de Pelsaire (1). De leur mariage est né un fils, mort en bas âge, et trois filles qui n'ont laissé aucune postérité, savoir :

Louise de Musset, reçue à Saint-Cyr sur les preuves de sa noblesse consignées dans l'*Armorial de France* (t. I, reg. I). Elle a épousé Jean de Villecour, écuyer, dont elle est restée veuve sans enfant, et est morte à Montreuil, près Versailles, au mois d'octobre 1796 (2).

Jeanne-Madeleine de Musset, reçue pareillement à Saint-Cyr. Elle a été mariée avec Pierre-Alexandre d'Alès, chevalier, seigneur de Corbet, veuf en premières noces de Marie-Anne d'Arguet de Beauvoir. Il n'y a point eu de postérité de ce mariage. Madame d'Alès a survécu son mari, et est morte à Orléans en 1793.

Marie-Anne de Musset, qui a vécu sans alliance, et est décédée à Châteaudun au mois d'octobre 1804.

Marie-Anne de Musset et sa sœur Jeanne-Madeleine transigèrent, ainsi que Jean-François-Louis de Mouchet et ses deux sœurs, avec Louis-François de Musset sur un procès qu'ils lui avoient suscité à l'occasion du testament de M. de Bonnaventure. Cette transaction fut reçue le 31 mai 1763 par devant Claude Peton, notaire à Châteaudun.

Charles-Antoine de Musset (fils aîné de Charles III de Musset et de Marie-Jeanne de Pathay), chevalier, seigneur de la Bonnaventure Pathay, le Grand et

(1) Jeanne de Pelsaire était fille de Jean-Jacques Pelsaire, écuyer, conseiller du Roi, ancien commissaire de marine, et de feue dame Florentine d'Argum. Le contrat de mariage fut passé devant de Rancé et son confrère, notaires au châtelet de Paris. (Voir dossier Musset, des Carrés d'Hozier, du cabinet des titres de la Bibliothèque nationale).

(2) Voir aux Archives nationales, O 688, tout un dossier sur cette Louise de Musset, alors veuve de Jérôme de Villecour, pensionnée sur la cassette de Monsieur, frère du Roi (1774-1780).

Petit-Mesnil, capitaine de dragons au régiment de Lautrec, avoit commencé ses services militaires au régiment Royal Infanterie et étoit attaché à ce régiment en qualité de lieutenant le 21 juin 1694. Il étoit alors âgé de 17 ans, étant né en 1677 ; il n'a été baptisé que le 7 novembre 1683. L'acte de baptême a été rédigé d'une manière assez inexacte par le curé de Mazangey, mais on voit, par l'acte de refus de la garde noble fait par sa mère, que le 8 octobre 1699 il étoit âgé de 23 ans. Il étoit alors lieutenant de dragons, et son père venait de mourir (1). Il ne quitta la carrière militaire quelques années après que pour mettre ordre aux affaires de sa famille. Son éducation avoit été soignée, il possédoit bien la langue latine. La connoissance qu'il avoit de la langue allemande lui fut utile en une rencontre où il tomba dans un parti chargé de la garde d'un défilé. Il trompa l'ennemi en parlant allemand, et ce ne fut qu'au moment où il sortit du défilé qu'on s'aperçut à sa cocarde qu'il étoit François. Il échappa heureusement à ceux qui le poursuivirent et ne fut que légèrement blessé à la joue.

Charles-Antoine de Musset a été marié avec Marguerite-Angélique du Bellay, fille de François du Bellay, chevalier, seigneur de Ternay, les Hayes, Drouilly, gouverneur pour le Roi de la ville de Vendôme, du château pays et duché de Vendômois pour S. A. M. le duc de Vendôme, lieutenant des maréchaux de France aud. pays et duché, et de dame Marie du Tillet. Le contrat de ce mariage, en date du 3 septembre 1707, a été passé devant Toussaint Chevron, notaire au duché de Vendômois, résidant à Monhodon (2).

Charles-Antoine de Musset a été maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Joubert de Bouville,

(1) Voir dossier Musset des Carrés d'Hozier.

(2) Voir ibidem une analyse détaillée de ce contrat de mariage.

intendant de la généralité d'Orléans, des 15 décembre 1715 et 3 juillet 1717. Il vendit sa terre du Grand et Petit-Mesnil le 4 avril 1720 et transigea avec ses cohéritiers en la succession de Madeleine Bazin sa bisayeule devant Lorimier, notaire au châtelet de Paris, le 7 mai 1726 (1).

Charles-Antoine de Musset est mort en son château de la Bonnaventure le 27 novembre 1732, âgé d'environ 56 ans, et a été inhumé le 28 du même mois en l'église de Mazangey. Marguerite-Angélique du Bellay, née le 23 août 1680, paroisse d'Oisseau, pays du Bas-Maine, baptisée le 20 octobre 1682 en l'église des Hayes, est décédée veuve à Vendôme le 3 février 1753, et a été inhumée en l'église de Saint-Martin.

Ils ont laissé de leur mariage :

Louis-François de Musset qui suit ;

Joseph-Alexandre Musset de Pathay, dont la postérité sera rapportée après celle de son aîné ;

Edmond Bonaventure de Musset-Signac, né à la Bonnaventure le 12 janvier 1714, baptisé en l'église de Mazangey le 9 février suivant, lieutenant en second au régiment de Chartres le 1er janvier 1734, enseigne de la colonelle le 31 octobre, même année, décédé étant en lad. charge à Belle-Isle-en-Mer le 10 juin 1741 ;

Thérèse-Angélique de Musset, religieuse au monastère de la Visitation, rue Saint-Antoine, à Paris, morte après plus de cinquante années de profession en 1784 ;

Françoise-Félicité de Musset, dame de la Courtoisie, qui a vécu sans alliance et est décédée à Muiden, près Saint-Dié, le 3 janvier 1785.

— Demoiselle Françoise-Félicité de Musset, dame de la Courtoisie, morte en 1785, testa en faveur de son neveu Louis-A.-M. de Musset en le rappelant à sa succession en aîné au détriment de son frère de Pathay, oncle dud. Louis-A.-M. La succession de Fran-

(1) Voir ibidem une analyse détaillée de cette transaction.

çoise-Félicité consistoit en une closerie, sise à Coutures, près Vendôme, en une maison sise au faubourg Saint , dite ville de Vendôme, qu'elle lègue à sa nièce Madame Louise de Musset, et dans la terre de la Courtoisie, située commune de Saint-Léonard, près Oncques (Loir-et-Cher). Cette terre, restée indivise dans les partages entre M. de Musset-Pathay et son frère de Musset de Cogners, fut bientôt vendue. (Note d'Odile de Musset.)

IXe degré, branche aînée.

Louis-François de Musset, chevalier, seigneur de Cogners, Sainte Osmane, la Bonnaventure, né le 16 janvier 1709, et baptisé en l'église de Mazangey le 19 février suivant, capitaine au régiment de la Ferté-Imbault, depuis Chartres, par brevet du 13 novembre 1732 sur la démission du capitaine de Musset, son oncle; capitaine de grenadiers le 13 mars 1748; chevalier de Saint-Louis le 3 avril 1746; retiré en 1758 après 36 ans de service (1) avec une pension de 600 livres (2); a épousé en premières noces Claude-Angélique de Menou, fille de Mre René-Louis de Menou, chevalier, seigneur de la Roche Menou, et de dame Eléonore de Chaux, son épouse. De ce mariage, dont le contrat est du 7 février 1746, est né Charles-Louis de Musset, mort avant sa mère, laquelle est décédée en couches, et l'un et l'autre sont inhumés en l'église de Mazangey, savoir, le fils, le 11 février 1750, et, la mère, le 18 février même année.

(1) Voir au dossier Musset des Carrés d'Hozier, une attestation de ces 36 ans de service à lui délivrée par le lieutenant-colonel et autres officiers du régiment de Chartres.

(2) Louis-François de Musset, frère du major, né le 16 janvier 1709, cadet en 1720, enseigne de la colonelle le 10 février 1723, capitaine le 13 novembre 1732, chevalier de Saint-Louis en mai 1746, et capitaine de grenadiers le 13 mai 1743, s'est retiré en 1758. (Extrait des Essais historiques sur les régimens d'infanterie, de cavalerie et de dragons, par M. de Roussel (1767).

Il a épousé en secondes noces par contrat du 10 mars 1751 Suzanne-Angélique du Tillet, sa cousine germaine, fille puînée de M. Elie du Tillet, chevalier, seigneur de Marsay, Mondon, la Tour de Ry, ancien lieutenant-colonel du régiment de Lassay infanterie, et de dame Marie-Renée du Bellay (1).

Suzanne-Angélique du Tillet, née le 4 janvier 1722, a été baptisée le même jour en l'église de Poligny, et est décédée à Vendôme au mois de septembre 1793.

Louis-François de Musset est mort en son château de Cogners le 17 février 1771, et a été inhumé en l'église du même lieu le lendemain (2).

De leur mariage sont nés :

Louis-Alexandre-Marie de Musset, qui suit (3) :

Marie-Louise-Henriette de Musset, née au château de la Bonnaventure le 24 juin 1752 ; baptisée en l'église de Mazangey le même jour ; décédée au couvent des Bénédictines de Château-du-Loir le 24 décembre 1770, et inhumée en l'église de Saint-Guingallois, le lendemain. — Elle avoit les pieds mal conformés, et avoit peu d'esprit, mais elle étoit douce et bonne. (Note d'Odille de Musset).

— Jeanne-Françoise Bonne de Musset, née à la Bonnaventure le 6 octobre 1757, baptisée en l'église de Mazangey le 22 août 1758, décédée à Paris sans alliance le   en l'année 1809.

Charles-Louis-Joseph.

Jeanne-Françoise Bonne de Musset, sœur de Louis-

(1) Voir au dossier Musset des Carrés d'Hozier, une analyse détaillée de ce contrat de mariage.

(2) Son épitaphe se voit encore dans l'église de Cogners.

(3) La notice de Louis-Alexandre-Marie de Musset ne figure pas dans le manuscrit écrit de la main de ce dernier ; mais il en existe une très détaillée et très complète dans le manuscrit écrit par Odille de Musset. On comprendra que nous nous dispensions de le reproduire ici, nous en étant déjà servi dans notre propre travail. Par la même raison, nous nous dispenserons de reproduire ce que dit Odille de Musset de son frère Onésiphore et de ses neveux et nièces.

Alexandre-Marie et de Charles-Louis-Joseph avoit hérité pour sa portion dans les biens de son père de la terre de la Bonnaventure; elle vendit cette terre en 1797 au sieur Doliveau son fermier; celui-ci, quelques années après, la revendit au sieur Paul Rodrigue, prêtre, chanoine de la Rochelle, ami de Victor-Donatien de Musset-Pathay, qui l'avoit amené, pour échapper à la persécution, chez son père à la Vaudourière, au commencement de la Révolution de 1789. Paul Rodrigue étoit, au terme de la vente, passible envers MM. L.-A.M. de Musset et Adolphe-Louis (son neveu) d'une somme de 20.000 francs laissée par Mademoiselle de Musset entre les mains de son acquéreur Doliveau pour garantie d'une rente viagère qu'elle servoit à une dame Jouin de Vendôme et remboursable auxdits sieurs de Musset après le décès de la dame Jouin; MM. de Musset, afin de faciliter les arrangemens que Paul Rodrigue proposoit à Victor-Donatien de Musset pour l'approprier de la terre de la Bonnaventure après sa mort et celle de dame Marie-Madeleine-Catherine de Musset, sœur dud. Victor, et connue sous le nom de Madame Louise de Musset-Pathay, se contentent de recevoir annuellement 320 francs qu'est chargé de payer le 1er janvier de ch. année M. Dourday, auq. Victor-Donatien de Musset-Pathay a vendu sa terre patrimoniale de la Vaudourière; ce sera led. sieur Dourday qui effectuera après le décès des sieur Rodrigue et dame Louise de Musset-Pathay le remboursement de 20.000 francs à M. de Musset-Cogners et Adolphe-Louis (de Musset) ou à leurs représentans.

Mademoiselle de Musset (Jeanne-Françoise-Bonne) décéda à Paris, le 6 mai 1809, à l'âge de 51 ans, passage des Petits-Pères, n° 1, division du Mail.

Les partages définitifs des biens délaissés par Suzanne-Angélique du Tillet, veuve de Louis-François de Musset, et par Jeanne-Françoise-Bonne de Musset,

mère et sœur, ayeule et tante de M. L.-A.-M. de Musset et Louis-Adolphe, furent arrêtés par Me Delacroix, notaire à Paris, le 6 mai 1813. Adolphe-Louis avoit alors atteint son âge de majorité.

M. de Musset de Cogners devint propriétaire de la terre de Beaulieu, département de Maine-et-Loire, à la charge d'un report de 34.500 francs, et son neveu fut approprié de la ferme de la Grande-Ronce en Ternay (Loir-et-Cher) ; la terre de Beaulieu fut vendue par lui en.... (Note d'Odille de Musset).

Charles-Joseph-Louis de Musset-Signac, né à la Bonnaventure et baptisé en la paroisse de Mazangey le 25 novembre 1760, a été reçu page du Roi en la petite écurie au mois de janvier 1776 ; sous-lieutenant au régiment de Chartres en 1778. Il a été tué pendant la guerre civile au village de Foudras, commune de Peillac-en-Bretagne, le 20 février 1796, par un détachement de la garde nationale de la Roche-de-Trois. L'acte de notoriété qui constate ce fait est déposé au rang des minutes de M. Deschamps, notaire à Vendôme.

Charles-Joseph-Louis de Musset, chevalier, seigneur de Musset Bonnaventure, fief Signac, etc., a épousé en 1788, par contrat reçu devant
notaire à Vendôme, Marie-Emilie Compaignon de Flosville, fille de M. Jean-Baptiste Compaignon de Flosville, et de dame Marie Bouvart.

Marie-Emilie-Compaignon de Flosville, née et baptisée à Vendôme, est morte à Chartres le 28 juillet 1798 et a été inhumée le lendemain.

De leur mariage sont nés :

Louis-Almire de Musset, mort à Vendôme en 1791 :

Emilie de Musset, morte à Vendôme en 1790 ;

Adolphe-Louis de Musset, né à Vendôme le
septembre 1791, baptisé à l'église de Cogners le
mai 1791, marié le 1814, à
de Salligny

De ce mariage :
un fils mort en naissant
Almire de Musset, né à Paris le
Charles-Alexandre de Musset, né aux Mussets le

— Charles-Joseph-Louis, (1) né à la Bonnaventure le 23 novembre 1760, connu sous le nom de Signac ; il possédoit le fief de ce nom, le moulin et une maison située rue Basse à Vendôme, et le moulin Langis en Ternay. M. de Musset-Signac épousa en 1788 Marie-Emilie de Flosville, fille de M. Compaignon de Flosville, médecin, et de demoiselle Marie Bouvard. M. de Signac avoit été page du Roi en sa petite écurie et sous-lieutenant au régiment de Chartres ; après avoir failli être massacré à Vendôme où il habitoit, lorsque le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et roi de France sous le nom de Louis-Philippe, y tenoit garnison avec son régiment, il émigra et rejoignit en Allemagne l'armée des Princes. C'est lui qui répondoit au duc de Chartres, lui défendant à Vendôme de lui donner le titre de Monseigneur : « Monseigneur j'ai été mis aux arrêts pour avoir omis de vous donner ce titre lorsque vous n'étiez encore qu'au berceau, je m'en rappelle ».

M. de Signac avoit eu un fils, nomme Louis-Almire. Cet enfant mourut en 1791 lorsque déjà le père étoit hors de France. Il avoit perdu en 1790 une fille, âgée de quelques mois, nommée Marie-Emélie. Madame de Musset-Signac étoit enceinte lorsque son mari émigra ; elle mit au monde le 29 septembre 1791 un fils baptisé à Cogners au mois de mai 1792. M. le curé de Cogners, René Marc, avoit refusé de donner son adhésion à la constitution civile du clergé : il n'avoit

(1) Toute la notice qui suit sur Charles-Joseph-Louis de Musset et de descendance est tirée du manuscrit généalogique d'Odille de Musset, et ce qui concerne ses petits-fils du livre d'Octave Teyssier sur la famille de Musset.

pas prêté son serment et étoit resté fidèle à la foi et au saint Siège. Ce fut la raison qui décida la mère d'Adolphe-Louis de Musset à venir le faire baptiser à Cogners. Cet enfant eut pour parrain son oncle paternel, M. Louis-Alexandre-Marie de Musset, et son ayeule maternelle, Madame de Flosville, fut sa marraine.

Adolphe-Louis de Musset continua la seconde branche cadette de la famille de Musset dont son père Charles-Joseph-Louis a été la tige. Le chevalier de Musset rentra en France avec les autres émigrés qui débarquèrent à Quiberon ; il échappa au massacre de ses compagnons, se rendit auprès des royalistes de l'Ouest, et il fut tué au village de Foudras, commune de Peillac-en-Bretagne, le 20 février 1796 par un détachement de la garde nationale de Roche-des-Trois. Sa veuve, qui avoit eu part aux persécutions qu'on avoit exercées contre les femmes d'émigrés, s'étoit retirée à Chartres dans sa famille ; elle y mourut le 28 juillet 1798, laissant Adolphe-Louis, orphelin à l'âge de sept ans. Cet enfant reçut les soins de son ayeule maternelle et de sa tante, Mademoiselle Aimée de Flosville, qui depuis a épousé M. de Saint-Martin, docteur en médecine. M. le M[is] de Musset-Cogners parvint à faire lever le séquestre apposé sur les biens de sa mère et sur le moulin Langis appartenant à son neveu, et partagea avec sa sœur Mademoiselle Bonne de Musset et avec le fils de son frère les revenus de cette succession qu'il ne partagea avec le jeune homme qu'après la mort de Mademoiselle de Musset en 1810.

Adolphe-Louis de Musset eut pour tuteur son grand-oncle maternel, M. Bouvard. Il vendit les biens de son père et acheta de M[lle] de Lévis, qui la tenoit de sa tante, M[lle] de Crémainville, dame de Paris, la terre des Mussets, située commune de Busloup, arrondissement de Vendôme, département de Loir-et-Cher. Il possédoit cette terre lorsqu'il épousa, le 14

juillet 1814, Mlle Caroline de Salligny, fille de M. de Salligny et de demlle Guyot de Ménisson, cousine-germaine de Mme Victor de Musset-Pathay. Ce mariage fut célébré par l'abbé de Salligny, oncle paternel de Mlle de Salligny, à Joinville. Adolphe a eu de son mariage avec Mlle de Salligny, un fils mort en naissant; Almire de Musset, né à Paris en 1817 (1); Charles-Alexandre, né aux Mussets eu 1819 (2), et Adrien, né à Eclaron en Champagne en 1829 (3). M. de Musset a vendu sa terre des Mussets en 1827. Il habite en 1839 la terre de Lorey près Pacy-sur-Eure, département de l'Eure, qu'il a acquise. Il a une inspection des forêts du domaine de Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, nommé lieutenant du royaume par le feu roi Charles X, lors de son abdication en faveur de son petit-fils Henri V. Louis-Philippe a pris le titre de roi des François.

Une portion des biens du père d'Adolphe de Musset a été vendue comme les biens des autres émigrés. Il a eu part aux indemnités accordées par Charles X à ceux de ses sujets dont les biens avoient été spoliés (4).

Branche cadette, dite de Pathay; IXe degré :

Joseph-Alexandre Musset de Pathay, né à la Bonnaventure le avril 1719 et baptisé en l'église de Mazangey le lendemain, a d'abord été destiné à l'état ecclésiastique; il est entré ensuite au régiment de

(1) Almire de Musset, mort le 21 mai 1874, avait épousé en 1842 Laure de Rancé, d'où un fils, Maurice de Musset, né en 1844, mort le 2 juin 1895 à la villa Saint-Maisse, au Cannet-du-Luc (Var).

(2) Charles-Alexandre de Musset, auditeur au Conseil d'état en 1845, chef de cabinet du Préfet du Var (10 juin 1852), conseiller de préfecture du Var en novembre 1853, secrétaire général en février 1860 ; il avait épousé le 6 février 1854 Marie-Charlotte Ricaud, et est décédé le 23 mai 1899 à la villa Saint-Maisse, au Luc (Var).

(3) Adrien de Musset, chef de bataillon à la légion étrangère, mort à Marou le 2 décembre 1878.

(4) Adolphe de Musset est mort le 20 mai 1872.

Chartres, alors connu sous le nom de la Ferté-Imbault; lieutenant le 30 janvier 1735; capitaine le 6 juin 1745; chevalier de Saint-Louis le 6 novembre 1747; major le 7 juillet 1758, et retiré en 1766 avec une pension de 1.000 livres que le Roy lui a accordée en reconnaissance de ses services.

M. Musset de Pathay a fait, sous les ordres de son oncle M. de Bonnaventure, les fonctions de major aux sièges des forts Frédéric-Henri et Lille (*Histoire du régiment de Chartres*, p. 51).

M. Musset de Pathay avoit eu en partage de la succession paternelle le domaine de Beauvoir et maison Musset, paroisse de Boisseau ; il a vendu ce domaine et acquis le fief de la Vaudourière, paroisse de Lunay. Il a épousé, le 26 novembre 1754, demoiselle Jeanne-Catherine Besnard d'Harville, fille de Henri Besnard d'Harville, chevalier, seigneur de Villegager et des Vaux, capitaine au régiment de Querci infanterie, et de demoiselle Marie Hérité (1).

Joseph-Alexandre Musset de Pathay, chevalier, seigneur de la Vaudourière, est mort à Vendôme, faubourg Saint-Bienheuré le 1799 (2). Jeanne-Catherine Besnard d'Harville, née aux Veaux, baptisée paroisse de Lunay, est décédée à Vendôme en 1800, et a été, ainsi que son mari, inhumée au grand cimetière de la même ville (3).

De leur mariage sont nés :

Charles-Henri de Musset, né à la Vaudourière, paroisse de Lunay, en 1755; reçu à l'école militaire sur

(1) Voir au dossier Musset des Carrés d'Hozier, une analyse détaillée de son contrat de mariage.

(2) D'après son acte de décès que nous avons relevé à la mairie de Vendôme, il est décédé en cette ville, faubourg de l'Union, le 28 vendémiaire an VIII, âgé de 81 ans ou environ.

(3) Son acte de décès, que nous avons également relevé à la mairie de Vendôme, porte qu'elle est décédée en cette ville, faubourg de l'Union, le 7 ventôse an VIII, âgée de 66 ans.

les preuves de sa noblesse; chevalier novice de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel; sous-lieutenant au régiment de Poitou en 1773, capitaine au régiment de Brosse. Il a été tué au combat d'Oberkamlach en Souabe le 13 août 1796, étant alors dans le corps d'armée aux ordres de S. M. S. Mgr le Prince de Condé; il avoit été, peu de temps avant sa mort, nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Marie-Madeleine-Catherine de Musset, reçue à la maison royale de Saint-Cyr sur les preuves de sa noblesse en 1769, nommée chanoinesse du chapitre de Troarn en 1789 (1).

Victor-Donatien qui suit.

X[e] degré; branche dite de Pathay :

Victor-Donatien de Musset-Pathay, né à la Vaudourière le 6 juin 1768, baptisé en l'église de Lunay le 7 du même mois. Elève du Roy à l'école militaire de Vendôme, puis à celle de La Flèche, pourvu d'un canonicat de l'église cathédrale de La Rochelle en 1788 (renvoyé à l'état laïc par dispense du souverain pontife selon le man. d'Odille de Musset); il a quitté l'état ecclésiastique (2). Nommé adjudant du génie, chef du bureau du dépôt des fortifications, emploié en 1808 au ministère de la guerre. Il a épousé par contrat du 2 juillet 1801 passé devant Pezé de Corval, notaire à Paris, Edmée-Claudette Guyot des Herbiers, fille de Claude-Antoine Guyot des Herbiers, membre du corps législatif, et de Marie-Anne Daret. Le mariage a été solennisé le 18 juillet suivant audit an (21 messidor an IX), chevalier de la Légion d'honneur en 1815, mort à Paris du choléra en 1832.

(1) Elle est morte à Tours, le 12 septembre 1847.

(2) Voir dans l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux (10 octobre 1911) une lettre sans date, du reste, écrite à cette occasion au pape par Victor de Musset-Pathay, du diocèse du Mans.

Louise-Jenny de Musset, née le 25 juillet 1802 (1 thermidor an X), morte le 9 novembre 1805, paroisse de Saint-Etienne-du-Mont.

Paul-Edme de Musset-Pathay, né le 7 novembre 1804 (16 brumaire an XIII), baptisé même paroisse, à Paris (1).

Louis-Charles-Alfred de Musset-Pathay, né le 11 novembre 1810 (d'après Odille de Musset, le 11 décembre 1810).

Oscar de Musset-Pathay né le 1816 ou 1817, mort jeune à peine âgé d'un an, (d'après Odille de Musset).

Erminie de Musset, née à Paris, le (2).

Marquis DE BEAUCHESNE.

(1) Paul-Edme de Musset a épousé le 23 mai 1861 Mademoiselle d'Alton Shée et est mort le 1er décembre 1861.

(2) Herminie de Musset, née à Paris en 1819, a épousé en 1846 Timoléon-Désiré Lardin, Conseiller à la Cour d'Angers.



CATALOGUE

DES

ARTISTES ANGEVINS, MANCEAUX TOURANGEAUX VENDOMOIS ET BLÉSIENS

QUI ONT EXPOSÉ AUX SALONS DE 1912

Les Salons de 1912 nous ont montré, cette année, les œuvres de 103 exposants de la région qui intéresse les *Annales Fléchoises ;* en outre 15 artistes étrangers ont traité des sujets ayant quelque rapport avec elle. Il y a donc amélioration sur 1911, bien que 37 de ceux dont les noms figurent sur la liste de l'an dernier, manquent à l'appel.

Voici la répartition que l'on peut établir :

Indre-et-Loire	33
Maine-et-Loire.	33
Loir-et-Cher	17
Sarthe.	12
Mayenne	8

La Touraine et l'Anjou se maintiennent *ex-œquo* ; le Blaisois et le Vendômois progressent ; en revanche le Maine, qui en 1911 fournissait 26 artistes, faiblit en 1912, n'en présentant que 20.

Nous nous excusons de ne donner qu'une aussi sèche statistique : telle qu'elle est, elle présente, néanmoins, un léger intérêt : c'est en effet une sorte de tableau du mouvement artistique de toute une région, qui offrira de précieux matériaux aux travailleurs de l'avenir.

Signalons en terminant l'excellente initiative prise par *La Gazette de Mamers*, qui, dans son numéro du 23 juin 1912, donne, sous la signature d' « Alex », un compte rendu détaillé des œuvres exposées au *Salon des Artistes Français*, par les artistes de sa région (Sarthe et Orne). C'est là une idée parfaite que la presse régionaliste devrait bien imiter.

Cte CHARLES DE BEAUMONT.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

PEINTURE

ALLEAUME (Ludovic), né à Angers (Maine-et-Loire). Hors concours.

Peinture. N° 30. « *Dans le rose* ».
id. 31. « *La Proie* ».
Dessins. 1942. *Portrait d'Elisabeth S...*, pastel.
Gravure. 4551. *Beethoven*, lithographie.

ARC-VALLETTE (Mme Louise), née à Saumur (Maine-et-Loire).

N° 41. *Un coin de maison au printemps.*

ASSIRE (Gustave), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 45. *Fin de lecture.*

BALLUE (Pierre), né à La Haye-Descartes (Indre-et-Loire). Hors concours.

Peinture N° 83. *Matinée d'automne; bords de l'Indre.*
Dessins. 1981. *Solitude ; environs de La Haye-Descartes.*
1982. *Le Moulin d'Avon ; Soleil couchant*, pastel.

BRICARD (Xavier), né à Angers (Maine-et-Loire).
N° 261. *Sous les lauriers.*
262. *Maternité.*

CHAYLLERY (Eugène-Louis), né à Angers (Maine-et-Loire). Hors concours.
N° 405. *Intérieur.*

DUCHEMIN (Daniel), né à Segré (Maine-et-Loire).
N° 600. *Une Chaumière à Kérérou (Finistère).*
601. *Sur les hauteurs à Saint-Modé (Finistère).*

FOUQUERAY (Charles), né au Mans (Sarthe). Hors concours.
Peinture N° 706. *Le Capitaine de Vaisseau de Limiers, organisateur de la défense de Buenos-Aires (juillet 1807), repousse l'armée anglaise de Whitelocke.* (App. à M. Angel Estrada, ministre plénipotentiaire de la République Argentine).
Gravure 4788. *L'ancienne machine à mâter du port de Rochefort*, lithographie.

GOSSELIN (Albert).
N° 798. *En Touraine.*

GOULINAT (Jean-Gabriel), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 801. *Septembre.*

GUILLAUME (R.-M.), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 840. « *La Mouche* ».

HERVÉ-MATHÉ (Jules-Alfred), né à Saint-Calais (Mayenne), au Mans, rue de Vaux, 14.
Peinture N° 881. *Le Cloître.*
id. 882. *Portrait de Mme H. M...*
Dessins 2518. *La rue des Trois-Sonnettes au Mans*, pastel.
2519. *Portrait de Simone*, pastel.

LECLERC (Julien-Jacques), né au Mans (Sarthe).
N° 1090. *L'écharpe noire.*

MATHURIN (Maurice), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 1270. *Portrait de Mme G. V...*
1271. *Portrait de Mlle S. J...*

MATIGNON (Albert), né à Sablé (Sarthe).
N° 1272. « *Eveil* ».
1273. « *Manon* ».

MORIN (Vitalis), né à Cholet (Maine-et-Loire).
N° 1364. *Au pays breton ; du soleil sur l'eau à travers la brume.*

MURATON (Mme Euphémie), à Macé, par Ménars (Loir-et-Cher). Hors concours.
N° 1389. *Perdreau.* (App. à M. Fernand Samuel).
1390. *Raisins et pêches sur les rochers.*

POTTIN (Louis), né au Mans (Sarthe).
N° 1512. *Portrait de M. le chanoine C.-M. B...*
1513. *Nature morte.*

ROYER (Lionel), né à Château-du-Loir (Sarthe). Hors concours.
Peinture N° 1638. *Christ en croix.*
1639. *Les Volontaires de l'Ouest ; la veille de Loigny.*
Dessins 2990. *Projet de mosaïque*, aquarelle.

SONREL (Mlle Elisabeth), née à Tours (Indre-et-Loire).
Peinture N° 1716. *La Fée de la Forêt ; légende du Nord.*
1717. *La Fille du Doge.*
Dessins 3053. *Jeune dentellière de Pont-l'Abbé*, aquarelle.
3054. *Fille de pêcheur* (*Concarneau*), aquarelle.

TESSIER (Louis-Adolphe), né à Angers (Maine-et-Loire). — A Angers, rue Franklin, 88, passage Rochelière.

N° 1779. *L'étourdie.*

VERNON (Emile), né à Blois (Loir-et-Cher).

N° 1851. *Roses.*

DESSINS

CARTONS, AQUARELLES, PASTELS, MINIATURES, VITRAUX ET ÉMAUX

BOILLE (Maurice), né à Tours (Indre-et-Loire).

N° 2062. *La Loire à Tours,* aquarelle.

2063. *Venise; un coin de canal,* aquarelle.

Architecture. 4326. *Décoration d'une salle de spectacles.*

BOISSIÈRE (Mlle Suzanne), née à Mettray (Indre-et-Loire).

N° 2081. *Portrait de Mme D...,* miniature.

DREUX-MENGET (Mlle Marie), née au Mans (Sarthe).

N° 2302. *Portrait de Mme C. H...,* miniature.

GIRARDOT (Mlle Suzanne), née au Mans (Sarthe).

N° 2438. *Fillette de Saint-Jean-du-Doigt,* miniature.

2439. *Portrait de Mme M. G...,* miniature.

GODCHAUX (Roger), né à Vendôme (Loir-et-Cher).

N° 2443. *Portrait du docteur H...,* pastel.

LORAN (Mme Aimée), née à Renazé (Mayenne).

N° 2661. « *Abandon* », miniature.

MARTELLIÈRE (Mlle Mathilde-Laure), née à Vendôme (Loir-et-Cher). — A Vendôme, rue Saint-Jacques, 12.

N° 2699. *Etude,* pastel.

MURATON (Louis), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 2776. *Portrait de M. R...*, pastel.
2776. *Au réveil*, pastel.

NOREUIL (Mlle Suzanne). — A Tours, rue Jules-Moinaux, 19.
N° 2792. *Portrait de Mme Fernand Benda*, miniature.
2793. *Portrait de Mlle G. V.*, miniature.

PELTIER (Henri-Louis), né à Lassay (Mayenne).
N° 2846. *La côte à Rothéneuf*, aquarelle.

PLAT (Joseph-Marie-Gabriel-Constant-E.), né à Montrésor (Indre-et-Loire).
N° 2870. « *Nout Chairretier* », pastel.

SCULPTURE

ALAPHILIPPE (Camille), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 3198. *Florentine*, buste marbre.

AUBERT (Paul). — A Angers (Maine-et-Loire), rue de Létenduère, 32.
N° 3211. *Affection*, statuette plâtre.

BOUVAL (Maurice).
N° 3290. *Maquette du Monument Cavaignac, à élever à CHATEAU-DU-LOIR (Sarthe).*

BRETON (Charles), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 3303. *Le réveil*, statue plâtre.
3304. *Monument au statuaire Louis Mauguin*, plâtre.
Gravure en médailles. 4172. *Portrait de M. Luglien-Leroy*, plaquette plâtre.
4173. *Portrait de M. C. R...*, plaquette plâtre.

BUSSON (Louis), né à Brissac (Maine-et-Loire).

N° 3320. *Paon surpris par les Nymphes*, bas-relief plâtre.

3321. *Portrait de A. Severo, député brésilien, tué dans l'accident de son dirigeable « Pax » (mai 1902)*, statue plâtre.

CHESNEAU (Georges), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 3380. *Daphnis*, statue plâtre.

3381. *Portrait de Mme F...*, buste plâtre patiné.

DUCLUZEAUD (Marcel), — Au 113e d'Infanterie à Blois (Loir-et-Cher).

N° 3488. *Aux anciens du 113e morts pour la Patrie*, maquette plâtre. (Destinée au 2e Bataillon du 113e Régiment d'Infanterie).

3489. *Berger*, étude plâtre.

FAVRE (Maurice).

N° 3516. *Buste du Général BAILLOUD* (1), bronze.

FILLEUL (Charles-Alexandre), né au Mans (Sarthe).

N° 3528. *Portrait de Mlle Yvonne F...*, buste plâtre.

3529. *Portrait de ma mère*, médaillon marbre.

FIOT (Maximilien), né au Grand-Pressigny (Indre-et-Loire).

N° 3531. *« Loustalot et Rustaut », groupe de chiens*, bronze. (Edité par la maison Susse).

(1) Le général Bailloud, tourangeau d'origine, possède le château de la Viollière à Rouziers (Indre-et-Loire).

GARRY (Augustin), né à Laval (Mayenne).

N° 3559. « *Bon vieux cru* », figure plâtre.

3560. *Silhouettes de sportsmen,* groupe terre cuite.

GODCHAUX (Roger), né à Vendôme (Loir-et-Cher).

N° 3575. *Le relayeur,* statuette cire.

GUIET (Eugène-André), né à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

N° 3609. *Veneur sonnant,* statuette plâtre.

HAMAR (Fernand), né à Vendôme (Loir-et-Cher).

N° 3619. *Portrait de M. Jean Martellière* (1), buste terre cuite.

3620. « *Surprise* », statuette plâtre.

JOUANNEAULT (Albert-Constant), né à Saumur (Maine-et-Loire).

N° 3683. *Courtisane,* statue plâtre.

LEMAITRE (Mme Eglantine), née à Saint-Gervais, près Blois (Loir-et-Cher). — A Blois, place Victor-Hugo, 6.

N° 3740. *Deux chiens,* groupe plâtre.

LOYSEL (Jacques), né à Courcelles (Indre-et-Loire).

N° 3770. *Etude sur les mouvements des danses grecques,* groupe plâtre.

3771. *Danseuse,* statuette bronze.

Sculpture en terre cuite (Exposition spéciale). 55. *Tête d'étude.*

MAGROU (Jean-Marie-Joseph).

N° 3781 *Monument à FRANÇOIS RABELAIS,* maquette plâtre.

MALINEAU (Eugène), né à Tours (Indre-et-Loire).

N° 3789. *Portrait de M. F...,* buste plâtre.

(1) M. J. Martellière est un historien Vendômois très connu.

MORICE (Léon), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 3863. *Enfant au lézard,* statue marbre. (Editée par la maison Goldscheider).

3864. « *Le passé* » (vieille femme), buste bronze.

Gravure en médailles. 4260. *Un cadre contenant onze médailles bois et bronze.*

MOULIN (Eugène-Emile), né à Laval (Mayenne).

N° 3867. « *Hiver* », figure plâtre.

3868. « *En toute chose rire en la saison nouvelle* » (*Ronsard*), figure plâtre.

PERROTTE (Philippe-Eugène), né à Brain-sur-l'Authion (Maine-et-Loire).

N° 3925. *Retour des champs,* statuette plâtre.

3926. « *Dans les rêves* », statuette marbre.

PICAUD (Georges-Pierre), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 3940. *Sommeil du berger,* statue plâtre.

3941. *Portrait de Mlle A. T...,* buste plâtre.

QUÉNARD (Armand-Pierre-Louis), né à Allonnes (Maine-et-Loire).

N° 3979. *Vitrine contenant deux statuettes plâtre : 1. A la grenouillère. — 2. Présentation de la petite sœur,* groupe.

RICHARD (James-Charles), né à Chinon (Indre-et-Loire).

N° 3998. *Portrait de M. M. Platier,* plaquette plâtre.

3999. *Portrait de M. V. Rousseaux,* médaillon.

RUILLÉ (comte Geoffroy DE), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 4032. *Amazone* (1), plâtre patiné.

SAULO (Georges-Ernest), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 4047. *1870-71, le Penseur*, bronze.

4048. *Benoit-François Guilet (1771-1860)*, stèle pierre. (Offert par M. Gilles-Desperrières, architecte, à la ville d'Angers).

SICARD (François), né à Tours (Indre-et-Loire), Hors concours.

N° 4063. *Le naturaliste Henri Fabre*, buste bronze à cire perdue.

4064. *M. Dujardin-Beaumetz, ingénieur*, buste bronze cire perdue.

GRAVURE

EN MÉDAILLES ET SUR PIERRES FINES

BAUDICHON (René), né à Tours (Indre-et-Loire).

N° 4163. *Portrait de Mme B. Holter*, plaquette.

CASTEX (Louis), né à Saumur (Maine-et-Loire).

N° 4181. *Un cadre contenant des médailles, portraits.*

GRÉGOIRE (René), né à Saumur (Maine-et-Loire).

N° 4219. *Un cadre contenant des modèles de plaquettes* : 1° *Hélène*. — 2° *Eros*. — 3° *Percement du tunnel de Lœtzberg ; face et revers.*

ARCHITECTURE

BOIS (Emile-Théophile-Eugène-Marie).

N° 4328. *Le pont de BLOIS (Loir-et-Cher).*

(1) Portrait équestre de la vicomtesse Guillaume de Ruillé, née Hervine de Carcaradec.

BRUNET (Emile-Edouard), né à Blois (Loir-et-Cher). Hors concours.

N° 4338. *Exécution de l'église de Coulommiers (Seine-et-Marne), détail du porche.*

CAIGNART DE MAILLY (Hector).

N° 4341. *Restauration de la salle à manger du Château des Roches, à Saint-Quentin, près Loches (Indre-et-Loire).* En collaboration avec M. Guéritte.

DUPRÉ (Mlle Geneviève-Jeanne), née à Château-Gontier (Mayenne).

N° 4372. *Le vieux Château-Gontier,* dessins.

GAUTIER (Louis-O.), né au Mans (Sarthe).

N° 4397. *Relevé de la Chapelle de Locquirec (Finistère),* aquarelle.

4398. *Tombeau de Guillaume Langey du Bellay, Cathédrale du Mans,* dessin.

GIRARDIN (Joseph). — A Angers (Maine-et-Loire), rue du Mail, 43.

N° 4402. *Essai de restauration de l'Hôtel des Pénitentes,* ancien logis de la Voulte, à Angers, boulevard Descazaux.

GUÉRITTE (Armand-Constant), né à Mosne (Indre-et-Loire).

[Sans numéro]. *Restauration de la salle à manger du Château des Roches, à Saint-Quentin, près Loches (Indre-et-Loire).* (En collaboration avec M. Caignart de Mailly).

JUSSERAND (Bernard-Roger), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 4427. *Reconstitution de l'ancien Hôtel de la Besnardière, à Angers.*

LAFARGUE (Pierre), né à Blois (Loir-et-Cher).

N° 4433, *Trois églises bretonnes : Locronan, Penmarch, Le Faouet.* (App. à Mme L...).

LAURENTIN (Maurice), né à Cholet (Maine-et-Loire).

N° 4438. *En Bretagne,* aquarelle.

4439. *Le Jubé de Sainte-Avoye,* dessin à la plume.

MESSAGER (Adolphe), né à Laval (Mayenne).

N° 4462. *A Bordighera (Italie),* aquarelle.

4463. *Trois aquarelles* : 1. *Menton.* — 2. *Villiers.* — 3. *Gorbio.*

RIVET (Célestin-Joseph), né à Montoire (Loir-et-Cher).

N° 4507. *Croquis d'architecture tourangelle.*

TENEREAU (Georges-Victor), né à Tours (Indre-et-Loire).

N° 4523. *Relevé de la chapelle funéraire de Guillaume de Seigne, à Bléré (Indre-et-Loire).*

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

ALASONIÈRE (Henri-Fabien), né à Amboise (Indre-et-Loire).

N° 4549. *Statue équestre de Velasquez, vainqueur du laurier d'or, d'après E. Fremiet,* eau-forte.

BESSÉ (Albert-Georges), né à Blois (Loir-et-Cher).

N° 4584. *Le Serment du Jeu de Paume, d'après Conders,* Musée de Versailles, burin.

BLANADET (Eugène-François).

N° 4586. *Entrevue d'Henri III et du duc de Guise au Château de BLOIS, d'après Comte.* (Musée du Luxembourg), bois.

CLÉMENT (Jean-Jacques).

N° 4671. *Le Château de CHENONCEAUX (Indre-et-Loire)*, eau-forte.

DELAROCHE (Paul-Charles), né à Aubigné (Sarthe).

N° 4709. *Menu de Noël pour le café de la Paix (1910)*, lithographie originale,

DUPRÉ (Michel-Jean-Baptiste-Auguste-Ferdinand), né à Château-Gontier (Mayenne).

N° 4753. *Sur les toits de Saint-Séverin : contreforts*, eau-forte.

4754. *L'ossuaire de Saint-Séverin*, eau-forte.

FITTON (Hedley-R.-E.)

N° 4776. *Tour de l'Horloge, à TOURS*, eau-forte.

FRANÇOIS (Georges), né à Saint-Gourgon (Loir-et-Cher).

N° 4789. *La rentrée du troupeau*, eau-forte en couleurs. (App. à M. Devambez, éditeur).

4790. *L'Hiver*, eau-forte en couleurs. (App. à M. Georges Petit, éditeur).

GOSSELIN (Edmond-Florent-Désiré),

N° 4831. *Portrait de RENÉ DESCARTES, d'après Frantz Hals*, manière noire.

HÉRISSON (Henri-Marcel-Robert).

N° 4859. *La porte des Cordeliers à LOCHES*, eau-forte originale.

HUAULT-DUPUY (Valentin), né à Angers (Maine-et-Loire). — A Angers, rue Denis-Papin, 14.

N° 4868. *Citadelle d'Angers*, eau-forte.

4869. *Constantinople; Amsterdam*, eaux-fortes.

LARIVIÈRE (Pierre).

N° 4909. *Un coin du vieux Paris : la maison de BALZAC, rue Berthon, à Passy*, lithographie originale.

LAURENTIN (Maurice), né à Cholet (Maine-et-Loire).

N° 4910. *Autour de Saint-Severin*, trois eaux-fortes extraites d'un album paru sous ce titre.

MATOSSY (Pierre), né à Bessé-sur-Braye (Sarthe).

N° 4965. *Le juif au bonnet, d'après Rembrandt*, burin.

4966. *Intérieur chez un carrier*, eau-forte originale.

RINGIER (Mlle Julie-Thérèse).

N° 5052. *DESCARTES, d'après Frantz Hals*, lithographie.

THÉVENIN (Louis). — A Durtal (Maine-et-Loire).

N° 5092. *Bords du Loir*, eau-forte originale.

TRANCHAND (Charles), né à Angers (Maine-et-Loire). — A Angers, rue Saint-Martin, 21.

N° 5098. *Trois eaux-fortes : 1. La rue des Filles-Dieu. — 2. Vieil Hôtel de Ville d'Angers. — 3. La rue Pinte à Angers.*

VOLODIMER (Henri-Albert), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 5112. *Précaution maternelle, d'après J.-F. Millet*, lithographie.

ART DÉCORATIF

BALON (Emile), né à Blois (Loir-et-Cher).

N° 5132. *Une vitrine contenant des faïences à émail stanifère, décorées avec des fleurs stylisées, avec reflets métalliques.*

DELPÉRIER (Georges). — A Tours, rue du Gazomètre, 49.

N° 5198. *Une vitrine contenant : Laitière tourangelle, statuette bronzée, décor or vert, or rouge et argent.*

DUCHESNE (Mlle Marie-Marthe), née à Tours (Indre-et-Loire). A Tours, rue F.-Richer, 73.

N° 5207. *Une vitrine de cuirs d'art.*

FOURMONT (Marius), né à Blois (Loir-et-Cher). — A Tours, rue Victor-Hugo, 122.

N° 5220. *Vitrine de vases en céramique.*

HABERT-DYS (Jules-Auguste), né à Fresne (Loir-et-Cher).

N° 5237. *Une vitrine contenant des cristaux avec métaux coulés.*

HERVÉ-MATHÉ (Mme Berthe-Marie). — Au Mans, rue de Vaux, 14.

N° 5243. *Un couvre-théière en broderie d'application.*

5244. *Projet d'éventail en dentelle d'Alençon.*

SCULPTURE EN TERRE CUITE

(*Exposition spéciale*)

BRICARD (Mlle Gertrude), née à Angers (Maine-et-Loire).

N° 17. *Gros chagrin*, statuette.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES BEAUX-ARTS

PEINTURE

BEAUMONT (Hugues DE), né à Chouzy (Loir-et-Cher).

N° 102. *L'Antiquaire.*

103. *Un coin de la collection de M. J [acques] Doucet.*

BOYLESVE (Marie), née à Tours (Indre-et-Loire).

N° 192. *Vieille dentellière.*

DESBORDES-JOUAS (Mme Louise-Alexandra), née à Angers (Maine-et-Loire).

N° 421. *Fleurs.*

422. *Fleurs marines.*

LEBASQUE (Henri), né à Champigné (Maine-et-Loire).

N° 801. *Portrait de Mlle Z..., dans sa loge avant d'entrer en scène (Coppélia).*

802. *Portrait de Mme B. D...*

803. *Portrait de Mlles M... et N ..* (*Robe japonaise*).

804. *Sous les oliviers.*

805. *Le bain des Nymphes.*

806. *Fillettes portant des fleurs.*

LE MAINS (Gaston), né à Tours (Indre-et-Loire).

N° 837. *Solitude.*

838. *L'heure dorée.*

LINET (Octave), né à Bléré (Indre-et-Loire).

N° 878. *Chrysanthèmes blancs.*

MANCEAU (Paul-Georges), né à Loches (Indre-et-Loire).

N° 904. *Vieille rue à Sarlat.*

905. *La Seine au pont Royal.*

Dessins, cartons, etc. : 1623. *Portrait de Mme M. M[érouvel].* App. à Mme Mérouvel.
1624. *Portrait de M. R[ené] B[arreyre].* App. à M. René Barreyre.

MASURE (Georges-Paul).
N° 928. *Portrait de M. le marquis de Castellane* (1).

SOUILLET (Georges-François), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 1186. *Mer basse, baie de Bourgneuf.*
1187. *L'Eclaircie (embouchure de la Loire).*
Dessins, cartons, etc. : 1721. *Le Quai des Orfèvres et le Pont-Neuf.*
1722. *Place de la Concorde.*

DESSINS, AQUARELLES

PASTELS, MINIATURES ET CARTONS

DELÉTANG (Robert), né à Preuilly (Indre-et-Loire).
N° 1442. *Pêcheuse de Fontarabie.*

SOULARY (Gabriel). — 5, rue Lakanal, à Tours (Indre-et-Loire).
N° 1723. *Vallée de l'Arve (Haute-Savoie).*

SCULPTURE

BENON (Alfred), né à Saumur (Maine-et-Loire).
N° 1790. *Portrait de Mlle L. P... (Statuette plâtre).*

HALOU (Alfred-Jean), né à Blois (Loir-et-Cher).
N° 1898. *Saint-Jean-Baptiste prêchant (sta-*

(1) Propriétaire du Château de Rochecotte, à St-Patrice (Indre-et-Loire).

tuette bronze à cire perdue, 1re épreuve sur 10). (App. à M. G. Gillard).

1899. *Niobé, douleur* (*statuette bronze d'un seul jet, 1re épreuve sur 10*). (App. à M. G. Gillard).

1900. *Baigneuse au buisson* (*statuette bronze à cire perdue, 1re épreuve sur 10*). (App. à M. G. Gillard).

1901. *Jeune paysanne* (*buste marbre inachevé*).

1902. *Eve* (*statuette marbre*).

1903. *Vitrine contenant : Mouvements de danses d'Isadora Duncan ; Bacchanale ; Diane ; L'écharpe ; Furie ; Sourire ; Jeune Apollon jouant de la lyre ; La nuit ; Le jour.* (*Petites statuettes à terminer et à fondre en argent ou bronze*).

Sculpture et Décor de Jardin :

2678. « *Femme au tub* », *fontaine de petit jardin ou de jardin d'hiver* (*à terminer dans une exécution de céramique, de pierre ou de marbre*).

ARCHITECTURE

AGACHE (Donat-Alfred), né à Tours (Indre-et-Loire).

Projet pour la Capitale fédérale de l'Australie.

N° 2391. *Plan général.*

2392. *Quartier des Sports* (*façade et perspective*).

2393. *Vue générale de la Ville (ensemble perspectif)*.

2394. *Vue générale de la place du Gouvernement* (*ensemble perspectif*).

VORIN (Paul-Léon-Auguste).

N° 2446. *Relevé du Château de MAUSSON* (*MAYENNE*). (App. à l'Etat).

NOTICE ET EXTRAITS

d'un Manuscrit du Musée Britannique. Add. 19994

RELATIF AUX CORDELIÈRES DE NOYEN

(Fin)

APPENDICE

Nous publions ici le récit de la fondation des Cordelières de Noyen tel que le donne ce ms. add. 19994, fol. 2-fol. 6 :

« On saura donc que l'an de grâce vers la feste de notre mère saincte Elizabeth furent conçeues les 1[res] pensées de l'establissement de ce monastère par Madame Chaterine de L'annoy, marquize de Guervenault, dame de cette ville de Noïen et par le R[d] pere Jean-Baptiste Bougler p[bre] de l'Oratoire de Jhesus, natif de la ville de Noyen (1), qu'elle envoia à mesme temps en proposer le dessein à ma sœur Gabrielle d'Aschon, supérieure du monastère de Sablé, nous y servant lors en qualité de vicaire, monastère que par la miséricorde de Dieu nous avions étably toutes deux en l'an 1631.

« Cette proposition nous ayant d'abort semblé de difficile succez, nous obligea, de la conserter plus particulièrement et de l'offrir à Dieu, luy demandant sez lumieres, sur un ouvrage qui ne devoit estre entrepris, que pour sa gloire.

« L'ouverture que nous fist le pere Bougler, de

(1) Jean-Baptiste Bougler fut reçu à l'Oratoire en la maison du Mans en 1624 et ordonné prêtre en 1626, d'après le *Catalogue général des entrées à l'Institution de l'Oratoire* (Communication de M. l'abbé Bonnardet).

consacrer l'ouvrage proposé au tres sainct Sacrement de l'Autel et le prendre pour titulaire, nous donna comme un jour tres clair à toutes les difficultez, qui sembloist devoir s'oposer à tous nos proiects et nous fist resoudre d'agreer cet engagement, soubs les conditions dont nous chargeasmes le pere, affin d'estre raportées à Madame la marquise de Guervenault, pour avoir d'elle l'arrest de ces sentiments sur cette affaire.

« Madame la Marquise, aiant treuvé notre responce selon son dessein, peu apres en recrivit à feu Monseigneur de bonne memoire, l'ilustricime Charles de Beau-manoir, pour lors evesque du Mans (1), le supliant d'avoir agreable, le desir qu'elle avoit, de consacrer en sa ville, une maison de filles Religieuses au service de Dieu, pour la consolation, et l'edification du public.

« Ce Bon evesque (à la memoire duquel nous avons particuliere obligacion) quy outre sa bonté ordinaire avoit grande estime, de la vertu et pieté de Madame la marquize, et estoit porté de speciale bonne volonté pour notre nom, tesmoigna agréer ce pieux desir, et fist une responce autant favorable qu'on eust peu desirer, sur laquelle madame la marquize arresta entierement la resolution de cet ouvrage, dont à mesme temps elle dressa le project pour le faire reussir au succez qu'elle desiroit.

« Pour y donner commencement, elle traita par contrat avec ma sœur Gabrielle d'Apchon superieure de Sablé et avecque nous, lequel contrat est joinct avec le consentement des habitantes dudit lieu de Noyen et la requeste de la ditte dame estant presen-

(1) Charles-Jean de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans, mourut le 17 novembre 1637 et eut pour successeur Emeric-Marc de la Ferté mort à son tour le 30 avril 1648. Cf. *Gallia christiana*, tome XIV, Paris 1856, in-fol. col. 415-416.

tée à Monseigneur du Mans, fut par luy consenti et formé le decret de l'erection du monastere, et cela le 6me du mois de may, feste de St Jean l'evangeliste qu'on apelle devant la porte latine, l'an 1631.

« Je croy en cet endroit estre obligée de dire une chose conciderable quy m'a semblé digne de remarque, c'est que ma souer Gabrielle d'Apchon superieure de Sablé et moy, nous entretenant sur le propos du choix d'un sainct pour estre protecteur du monastere, apres l'auguste titulaire que nous avions choisy, et la generale protectrice des maisons Religieuses la saincte Vierge, il nous vint en pencée que Sainct Jan l'evangeliste, le bien aymé de l'un et de l'autre, n'en devoit point estre separé et qu'ayant esté donné par Jesus mourant, pour filz et garde à la Saincte Vierge, nous ne pouvions choisir un meilleur protecteur, pencée que ce grand Sainct tesmoigna agréer, en voulant que le decrét du monastere fust signé le jour de son martire, ce quy ariva avec plus de facilité qui personne ne l'ust ozé esperer.

« Tout au mesme temps on pensa à l'élection du lieu pour le bastiment du monastere et fut choisy celuy où nous sommes situées en la paroisse de Sainct Germain, d'antiquité consacrée aussy au tres sainct Sacrement, dont le raport ayant esté faict à Monseigneur du Mans, il commist le venerable maistre Pierre Ameslon presbytere archidiacre de Sablé son promoteur, pour visiter le lieu, l'agréer de sa part, et nous y amener pour y planter la Croix.

« La chose fut donc accomplie de cette sorte, le sudit maistre le promoteur nous estant venu prendre à Sablé, ma souer la mere superieure de Sablé et moy avec deux compagnes, nous a mené à ce logis de Madame la marquize de Guervenault, le vendredi 29me may du mesme an, et le mesme jour consacré à la Passion du Filz de Dieu ; la croix quy auparavant avoit esté portée par les ouvriers en l'eglise de

N. Dame, y fut beniste solemnellement par mondit Sieur archidiacre, puis avec une celebre procession aportée par quatre presbyteres, tout le clergé revestu d'ornements et suivie de presque tous les habitantes de la ville jusqu'au lieu où ell'est maintenant plantée au coin de la maison, destinée pour le monastere, où apres quelques motets en musique et oraisons ordinaires, elle fut plantée, nous estant presentes.

« En l'octave du Sainct Sacrement suivant fut mise la 1ere pierre de la closture du monastere, par Madame la marquise de Guervenault, laquelle closture et autres acommodements de la maison et chapelle, pour mettre toutes choses en regularité, fut poursuivie, avec si grande diligence par le pere Bougler que le tout fust prest vers le fin de septembre de la mesme année.

« Toutes choses en estat, le dit monsieur le promoteur sudit fut de rechef commis par feu Monseigneur l'evesque pour nous venir querir à Sablé et nous transporter en ce monastere pour le commencer.

« Monseigneur l'evesque auoit dès le commencement fait choix de notre personne quoy que je fusse indigne de tout employ pour estre institutrice et premiere superieure de ce monastere, m'aiant donné le choix de celles quy y devoist cooperer avecque moy à ce sainct ouvrage et je luy proposé quattre compagnes, souer Elizabhet de Champagnette, souer Marthe Guiard, et souer Therese Guibert, Religieuses du chouer, et souer Marguerite Ferrand, converse, ce qu'il agréa.

« Donques le jeudi premier octobre, dudit an, jour dedié au Sainct Sacrement, et qu'on celebroit la feste de l'ange gardien, et à Noyen, la translation de Sainct Germain dans le theritoire duquel nous allions demeurer, nous partismes de Sablé, ma souer la mere superieure de Sablé et moy, avec mes suditttes compagnes et quelques unes des premieres Religieuses

de Sablé, conduites par le sudit Monsieur le promoteur et autres ecclesiastiques et arivasmes le mesme jour à Noyen où nous fusmes resceües avec aplaudissement premierement de Madame la marquise de Guervenault, et puis de tout le peuple, et avec celebrité du son des cloches de toutes les églises, esquelles aiant salué le Sainct Sacrement nous vinsmes coucher dans le monastere.

« Le vendredy et samedy suivant, nous les emploiasmes à disposer l'eglise pour le Sainct Sacrement, et la ceremonie que ce debuoit faire, pour le transporter en notre eglise le dimanche d'apres.

« Ce fut le 4e octobre, jour dedié à notre bien heureux pere sainct François, et qu'on celebroit en l'eglise Nostre Dame et par toute la ville la solemnité de N. Dame du rosaire, que le Sainct Sacrement fut exposé publiquement, en la ditte eglise de N. Dame, où la grande messe fut chantée solemnellement, nous presentes, acompagnées de Madame la marquize de Guervenault, Mademoiselle sa fille aynée, et autres dames et demoiselles de condition.

« Au millieu de la messe, la predication fut faitte par le pere Bougler, sur les subjectes des rencontres des trois misteres, sçavoir le Sainct Sacrement exposé notre titulaire, la solemnité de la saincte Vierge, et la feste de notre bien heureux pere sainct François, choses qu'il fist quadrer au texte de l'evangile, qui venoit d'estre chanté de la saincte Vierge, et les paroles : *Beatus venter qui te portavit, etc.* (1).

« La messe finie l'on commensa la procession où les ecclesiastiques revestus de chappes et autres ornementes, acompagnerent avec chantes et musiques le venerable curé de sainct Pierre, du dit Noyen, quy portoit le tres auguste sacrement, soubs un dais de drap d'or, que portoit quatre ecclesiastiques ; les rues

(1) Luc. XI, 27.

cependant estant tendues et ornées jusque en notre Chapelle, comme au jour du tres Sainct Sacrement et nous suivons immediatement les presbyteres acompagnées et conduittes des dames et damoiselles sudittes et suivies d'une infinité de peuple, tant de la ville que des autres lieux circonvoisins.

« Arrivée que fut la procession et le Sainct Sacrement exposé sur le lieu destiné pour cela, le dit pere Bougler commença la premiere messe quy ait esté celebrée en ce monastere, quy fut de Notre Bien heureux pere Sainct François, avec memoire du Saint Sacrement et de la Sainte Vierge depuis laquelle messe et jour nous commencasmes à reciter et psalmodier hautement le service canonial selon l'uzage romain, sans que jamais nous y aions manqué du depuis, par la grace de Dieu, et j'ay toujours attribué le bonheur quy est arivé à cette maison au soin, et au respec qu'ont eu toutes nos souers à perseverer en cette entreprise, en laquelle je suplie Notre Seigneur de leur donner grace pour continuer. Voila tout ce quy regarde notre establicement.

« La mere superieure de Sablé, ma souer, laquelle m'avoit amenée icy et avoit demeurée avecque nous quelques sepmaines s'en retourna à son monastére de Sablé avec les Religieuses, quy l'acompagnast et ce fut une separation bien sensible de part et d'autre; mais quand la gloire de Dieu nous apelle, il ne fault pas disputer avec le sange et la nature, et je prie toutes mes cheres sœurs quy viendront jamais en ce monastere, de ce conduire par la grace, et de se separer des mouvements contraires.

« Le 12me d'octobre fut resceuë en ce monastere, pour y estre Religieuse du chouer, souer Marie Pillet, du Mans, et peu apres souer Renée Coësfé d'Angers, souer converse, et sont les deux premieres filles quy soit entrées en ce monastere, comme l'on verra en suitte de leurs professions, cottées dans ce livre.

« Le 17me de novembre 1637 mourut Monseigneur l'ilustricime Charles de Baumanoir, evesque du Mans, auquel ce monastere a l'obligation de son establicement et quy en a esté le premier superieur, apres la mort duquel fut nommé pour son successeur Monseigneur Emery Marc, sieur de Lasferté aumosnier du roy, natif de Rouen, attendant. La concecration duquel le siege demeura vacant jusqu'à la feste de Pasques 1639 que le dit seigneur fut consacré evesque à Paris, l'evesché estant cependant gouverné par le chapitre du Mans.

« Le jour de Sainct Jan l'Evangeliste notre Protecteur, le 27me decembre 1637 nous donnasmes le sainct habit au deux premieres filles de ce monastere, souer Marie Pillet ditte de Sainct Jan l'evangeliste, et souer Renée Coesfé, ditte de Sainct Joseph.

« Cette année 1638 au mois de juillet souer Elizabhet de Champagnette, venue à l'establicement de ce monastère, eut obedience pour s'en retourner à son monastere de Sablé.

« L'an de grace 1638, le jour de Sainct Laurens, ariva icy la Reverende mére superieure de Sablé, ma souer, et toutes les Religieuses peu de jours apres, à la reserves de 5 seulement, quy furent envoiées à la Gaulerois, en Anjou (1), et cela à raison de la peste, dont la ville estoit infectée, et le monastere en grand danger, et y demeurerent juqu'à la fin de septembre auquel temps ma souer la mere superieure de Sablé me laissa pour m'aider dans ce monastere, souer Magdelaine Le Tendre, ditte de la Croix.

« L'an de grace 1639, jour de l'octave de Sainct Jan l'evangeliste, notre protecteur, fist profession ; sœur Marie Pillet, premiere fille de ce monastere, entre les mains du pere Bougler, commis à cela par Messieurs les vicaires generaux, du chapitre du Mans et le jour

(1) La Gauleraie, commune de Fougeré, Maine-et-Loire.

de la conversion de Sainct Paul suivant souer Renée Coëffé rendit aussy ces vœux entre les mains du mesme.

« Le 23me septembre du mesme an, en la paroisse dist Jan l'evangeliste de Chasteau Gontier, fut fait le premier contrat d'aquest de la terre de Mans, dont l'achat fut mesnagé par le pere Bougler.

« L'an de grace 1640 le 14me mars fut faitte par Madame la marquize de Guervenault, la fondation de nostre chaplain, dont le contrat est dans les papiers du monastere.

« L'an de grace 1641 nous ayant eu obedience pour aller changer d'air au monastere de Sablé, je party de Noyen le 19me juin, et y ayant sejourné quelques mois ; j'y laissé souer Marthe Guiard venue avecque moy pour l'establicement du monastere, et cela du consentement de ma souer la mere superieure de Sablé avec obedience de Monseigneur nostre evesque.

« L'an de grace 1641 le 9me aoust Vigille de St Laurens, fist sa premiere entrée et visite en ce monastere, Monseigneur l'ilustricime Emeric, evesque du Mans, en calité de nostre superieur.

« L'an de grace 1645 le 15me febvrier jour de la translation Sainct Anthoine de Pade, j'ay mis la premiere pierre des dortouers et cloistres, quy a esté posée au millieu des fondementes du chapitre, et porte en son inscription, ihs mra ioaes, avec la datte sudit.

« L'an de grace 1645 le lundy 19me juin les octaves du sainct Sacrement, nous furent aportées par Monsieur le marquis du Puy du Fou, nommé Gabriel du Puy du Fou de Champagne (1), les lettres patentes du

(1) Cf. *Notice historique sur Elisabeth du Puy du Fou marquise des Planches, 1599-1655*, par le P. Ubald d'Alençon. Nantes. Bourgeois, in-8° de 11 pages. — La bibliothèque de la ville d'Avignon possède (ms. 1886, folio 139-147) la biographie de la sœur Angélique du Puy du Fou, Visitandine à La Flèche, morte le 30 mai 1654.

roy pour l'etablicement du monastere, par lesquelles il est mis en la specialle protection du roy, comme de fondation roialle, et indamnize les biens du monastere tant presentes que futures.

« Cette mesme année le 19me d'octobre, s'en retournerent au monastere de Sablé souer Magdelaine Le Tendre et souer Therese Guibert, venues pour ayder à establicement de ce monastere, et cela du consentement des Religieuses de Sablé, et avec obedience de Monseigneur nostre évesque.

« L'an 1646 le 29me octobre Monseigneur du Mans fist les elections des officieres de la maison.

P. UBALD d'ALENÇON.



UN CURÉ CONFESSEUR DE LA FOI

Me NICOLAS GODEFROY

Curé de Saint-Paterne

MORT A RAMBOUILLET EN 1794 (1)

APPENDICE

I

Ce fut lui qui en 1723, avec Marguerite de Cordüen, Dame de Saint-Pater, comme marraine, fut parrain d'une cloche qu'il avait donnée et baptisa lui-même. C'est cette cloche, nommée Jacques-Marguerite, qui, malgré la réclamation des habitants fut, au moment de la Révolution (sept, 94) cassée et envoyée au District de Fresnay, en même temps que celles des Bénédictines de Montsort, de N.-D. de Lorette et de Saint-Gilles pour être expédiées aux ateliers de fabrication des monnaies. Plus d'un siècle après, elle fut, en 1898, remplacée par une autre cloche du poids de 633 kil., sans le battant, donnée par M. l'abbé Casimir Bouttier, curé-doyen de la paroisse (1875-1911), et bénite par M. le Vicaire général Geslin, délégué de Sa Grandeur Mgr de Bonfils. Elle eut pour parrain M. Emmanuel de Valbray et pour marraine Mlle Charlotte de Valbray. L'autre cloche, refondue en 1792 par M. Piqué, sur le modèle et les dimensions de l'ancienne qui était cassée, fut bénite par M. Brouard, curé constitutionnel de Saint-Pater, et nommée Marie par Charles Lenoble et Marie Péan, encore vivants en 1840. La

(1) Voir les numéros de mars-avril et juillet-août.

dépense én fut payée par les fonds de la fabrique que possédait le trésorier.

Jacques Lhermite, après avoir été vicaire de son frère Michel, curé de Saint-Pater de 1706 à 1713, lui succéda quand celui-ci devint aveugle en 1713. Ce dernier mourut en 1743, âgé de 65 ans. Tous deux étaient natifs de Saint-Pater. Ils sont enterrés dans le chœur de l'église, près de la sainte table, et deux pierres tombales recouvrent leurs corps ; à côté s'en trouve une troisième sans inscription.

Ils étaient, par leur mère, neveux de Me Pierre Roblot, curé de Saint-Pater de 1683 à 1706. Il est enterré dans le cimetière. C'est à lui qu'avait succédé Michel Lhermite.

II

Vicaire à Saint-Pater pendant 39 ans, il y mourut à 65 ans et fut enterré dans le cimetière. C'est lui qui donna le petit bénitier en marbre qui se voit près de la petite porte. Il fut également le donateur des fonts baptismaux en beau marbre noir, comme l'indique l'inscription qui s'y lit : *Donné par Pierre Nicolas Tardif, prêtre, vicaire et desservant depuis 58 ans onze mois la 1re messe fondée en l'église de Saint-Paterne, décédé le 15 décembre 1818. Priez Dieu etc.*

On sait que le couvercle de ces fonts, en cuivre bombé et pesant XIX livres (il a été depuis remplacé, aux frais de M. le Comte de Saint-Paterne, par un couvercle en bois surmonté d'un petit dôme ou clocheton supporté par quatre colonnettes, et terminé par une statuette dorée de Saint-Jean-Baptiste, retrouvée à la sacristie) fut le 19 avril 1794 porté au District de Fresnay en même temps qu'une marmite avec son couvercle, une petite piscine et un bénitier, le tout en cuivre avec une tasse d'étain, pour y subir le même sort que la cloche. Pour tous ces objets, qui

appartenaient à l'église, la paroisse de Saint-Pater ne reçu jamais qu'un... reçu.

Comme on l'a vu, Pierre Tardif desservit jusqu'à sa mort la 1re messe de la prestimonie. L'inscription suivante, gravée sur des plaques de marbre noir appliquées au bas des colonnes ornant le rétable de l'église paroissiale en rappelle la création. « Le 26 février 1659, M. Etienne Letonnellier, curé de Saint-Eustache à Paris, conseiller et aumônier du roi, prieur de Saint-Gilles, a fondé la 1re messe pour être dite et célébrée à perpétuité en cette église les dimanches et fêtes à son intention. » Cette fondation consistait dans une maison sise dans la cour du grand Ozé avec étable, un clos, un jardin et environ trois jours de terre et une hommée de pré. Le tout évalué à 102 livres appartenait à la fabrique, qui faisait desservir cette 1re messe par le vicaire. Naturellement l'égalitaire Révolution fit table rase de toutes ces fondations et les... dévolua à la Nation. Ces... dévolutions se font encore de nos jours.

III

Ces titres, conservés à la mairie de Saint-Paterne, se composent de seize pièces, dont treize en parchemin, deux en papier libre, plus une autre liasse en parchemin contenant une ancienne procédure entre les administrateurs de *S. Ladre* et les paroissiens de Saint-Pater.

Odolant Desnos nous apprend, en effet, que les habitants d'Alençon avaient fondé une léproserie à l'extrémité du faubourg de Montsort, sur la paroisse de Saint-Pater. Le nombre des malades y dût être considérable. Guillaume III, comte d'Alençon, ayant fait le voyage d'outre-mer en 1145, et son petit-fils Robert III en 1208, ce dernier accorde aux lépreux d'Alençon une foire franche chaque année, deux bourgeois dans

la ville pour quêter, et le droit d'avoir 40 porcs dans la forêt de Perseigne. Il donna encore à cet établissement d'autres droits que S. Louis ratifia en 1246, entr'autres six sols de rente pour une lampe qui devait brûler jour et nuit dans la chapelle, consacrée comme partout à S. Ladre ou S. Lazare et qui était sous la direction d'un prêtre, à la nomination des habitants, et prenant le titre de curé. Louis XIV en réunit les biens aux ordres de S. Lazare et du Mont Carmel, et par lettres patentes du 20 juillet 1693 à l'Hôtel-Dieu. La duchesse d'Alençon, Elisabeth d'Orléans, duchesse de Guise, en fit détruire les bâtiments et la chapelle dont les matériaux furent employés à la construction de la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Cette léproserie dont Julien Hamard, prieur de Cherisay et curé d'*Arçonnay*, était encore administrateur en 1673, située en face de l'abbaye des Bénédictines, occupait l'emplacement qui se trouve dans l'embranchement des routes du Mans et de Mamers, terrains qu'en 1843 vendait l'administration de l'hospice et depuis lors couverts de constructions. Les anciens se rappellent avoir vu, sur l'emplacement de cet établissement, une croix nommée la Croix Lazare. Tout prés de là une ruelle porte le nom de rue Saint-Lazare, et une auberge, en souvenir sans doute de cet édifice a pour enseigne : A la Croix Saint Lazare *(Odolant Desnos*, t. I, p 88. — *Dict. de la Sarthe*, Pesche, à l'art. Saint-Paterne. — *Chronique paroissiale de Saint-Paterne).*

IV

Cet intrus était Jean-Baptiste Brouard, vicaire à Fresnay. Après avoir (au dire de dom Piolin qui commet plusieurs erreurs à son sujet le confondant avec M. Christophe Brouard, curé de Crosmières), refusé, accepté, et enfin refusé définitivement la cure de la Couture, au Mans, il était nommé curé constitutionnel

de S. Pater le 3 juin 1791, et en prenait possession le 12 du même mois. Il y exerce les fonctions de curé pendant deux ans, huit mois et dix jours, puis se démet de ses fonctions sacerdotales. Lors du rétablissement du culte catholique, il reprend ses fonctions ecclésiastiques, et devient successivement curé de Moulins-le-Carbonel, de Piacé et de Blèves, et meurt dans cette dernière paroisse, en 1821, âgé de 75 ans. (Quant à son homonyme, Christophe Brouard, curé de Crosmières, lisons-nous dans le *Bulletin paroissial de Crosmières,* novembre 1907, il refusa de prêter le serment constitutionnel. Arrêté quelque temps après, il fut emprisonné à Angers. Six mois plus tard, il fut envoyé à Nantes, puis exilé à Santander. Après avoir pendant neuf ans supporté les souffrances de l'exil, il revint en France, lorsque le culte catholique y eut été rétabli, reprit possession de sa cure et mourut en 1806, entouré d'un respect que son exil et ses privations n'avaient fait que grandir).

On ne lira peut-être pas sans intérêt le curieux procès-verbal de l'installation de Jean-Baptiste Brouard, curé intrus de S. Paterne :

« Aujourd'hui, 12 juin 1791, s'est présenté en l'église paroissiale de S. Pater, Me Jean Brouard, prêtre et ci-devant vicaire de la ville de Fresnay, lequel accompagné des commandant et volontaires nationaux de ladite ville de Fresnay qui, par attachement pour ledit sieur abbé, l'ont accompagné en corps de ladite ville de Fresnay en la paroisse de St-Paterne, et auquel corps de volontaires nationaux s'est réuni sur la route un détachement de celui des volontaires nationaux de la ville d'Alençon, ainsi que la musique de la troupe qui, tous réunis avec les habitans de ladite paroisse de St-Paterne sous les armes, l'ont amené, au son des instrumens, en ladite paroisse où MM. les officiers municipaux l'ont reçu.

« Icelui ainsi conduit en ladite église a présenté au

procureur de la commune son institution canonique en date du 3 de ce mois pour ensuite être admis au serment prescrit par la loi et à l'installation déterminée par les décrets.

« Ledit sieur abbé est monté en chaire, au désir du public assemblé dans ladite église, et après avoir reçu les témoignages les plus satisfaisans, lecture donnée par le procureur de la commune de son institution canonique, a prêté le serment prescrit par les décrets de maintenir la constitution de tout son pouvoir, ainsi que la constitution civile du clergé, et de gouverner avec zèle le troupeau qui lui est confié ; ce qui a été vivement applaudi par tous les volontaires et citoyens patriotes qui se sont trouvés dans l'église et ses entours.

« Ensuite ledit sieur Brouard, en sa qualité de curé de ladite paroisse, a célébré la messe en ladite église au son de la musique et des instrumens.

« Et la messe finie, tous les volontaires nationaux tant de Fresnay que d'Alençon et autres citoyens patriotes ont été invités par ledit sieur curé d'accepter un repas champêtre où la joie et la gaîté ont présidé, et chacun s'est efforcé de manifester son patriotisme et son attachement à la Constitution. (*Chronique paroissiale de St-Paterne*, 12 juin 1791).

V

Cette famille, qui plus tard fut obligée d'émigrer, possédait un immeuble dans la rue des Tisons où l'on fit sans succès plusieurs perquisitions. C'est là que furent cachés pendant quelque temps le curé de St-Paterne et son vicaire.

Les de Sévin possédaient également une maison à Alençon. Nous voyons en effet que sur un rapport fait

aux citoyens Bonnet et Pichon, maire et officier municipal d'Alençon, qu'un dépôt d'armes avait été fait dans la maison Sévin, située sur cette commune, une perquisition fut prescrite dans tous les appartements caves et greniers de ladite maison occupée par divers locataires, perquisition qui n'eut d'autre résultat que la découverte de trois fusils de chasse appartenant à ces locataires. Nous confions à la compétence de M. L. Duval et de M. le Curé de Montsort le soin de l'identification de ces deux immeubles, que nous n'avons pu faire nous-même.

Un pré, nommé encore aujourd'hui par les gens du pays le *pré Svin*, situé en Arçonnay, et qui fut vendu comme bien national, appartenait à cette famille. En 1792, le citoyen Martin, aubergiste à Montsort, est autorisé, à raison du passage des bœufs de l'armée que ledit Martin est obligé de loger, à prendre 6.530 livres de foin, logé dans les greniers du château de S. Pater, provenant des 13.000 livres de foin du pré de l'émigré Sévin, sis en Arçonnay, et qui avait été fauché, fané et transporté par le fermier dudit Sévin et à la diligence des membres du District de Fresnay.

Cette famille, assez importante, puisque la *Chronique paroissiale* de S. Pater rapporte qu'au commencement de 1793, la population de la commune se trouvait diminuée de 120 personnes au moins, par l'évacuation du couvent des Bénédictines, du château de S. Pater, *de la maison Sévin*, et par le précédent enrôlement de 37 citoyens dans les bataillons tant de l'Orne que de la Sarthe, avait de nombreuses ramifications dans le pays.

En 1694, Alexandre-Jean Sévin était président aux enquêtes du parlement de Paris et habitait avec Marie-Charlotte Le Meusnier, son épouse, la rue de Seine dans le quartier de S.-Germain-des-Prés, paroisse de S. Sulpice. En 1682, probablement sur les conseils de leur parent Jacques Sévin, curé de Louzes à cette

époque, acheté, pour 100.000 livres, du comte de Boyséon, et revendirent en 1694 à Jean-Baptiste le Jariel le château de la Tournerie, gentil manoir, perdu sur la lisière de la forêt de Perseigne, dans la paroisse de Louzes, aujourd'hui transformée en ferme, et dont un regrettable vandalisme mercantile vient de livrer à l'Angleterre les magnifiques boiseries peintes et les panneaux remplis par des cuirs de Cordoue aux oiseaux et feuillages coloriés et estampés.

Un Jean Sévin, sieur des Landes, conseiller du roi, lieutenant général des Eaux et Forêts du Sonnois et Peray, Fresnay, Sainte-Suzanne, Beaumont et autres lieux, décédait à Mamers, le 9 avril 1690 (*Revue du Maine*, 1900, p. 242 à 249, *La Chambre de Henri IV au Château de la Tournerie,* par Gabriel Fleury, avec dessins).

Un Louis Sévin, sieur de Mézières, fonda la Chapelle de N. D. de Béthon.

Louis et Jean de Sévin se succédèrent en la cure d'Ancinnes de 1683 à 1710.

Jacques Sévin de la Grisonnière était curé d'Arçonnay en 1680.

Un autre Jacques Sévin, curé de Louzes, on l'a dit plus haut, en 1682.

En 1722, François de Sévin, chevalier, seigneur de S. Gervais et conseiller du roy, président trésorier général de France au bureau des Finances et Chambre des Domaines de la Généralité d'Alençon, demeurant au faubourg Montsort, faisait, à la seigneurie de Maleffre adveu des metairies de la Brettonnière et de la Monnerie, au nom et comme procureur de Messire Augustin Caillard, descendant de Olivier Caillard, le médecin ordinaire du Roy.

En 1790, l'abbé François de Sévin était titulaire de la chapelle de Lorette, aliénée à la Révolution, qu'il rachetait avant sa mort, arrivée en 1802, et qu'en

20

1826, Mlle Jeanne-Claude-Geneviève de Sévin faisait restaurer et donnait à la fabrique de Montsort.

Cet abbé de Sévin était syndic de St-Paterne. Ayant donné sa démission en 1788, le Bureau du District de Mamers insiste auprès de lui pour le décider à retirer sa démission, car il reconnait en lui « l'esprit de justice qui l'anime dans ses opérations et l'indépendance dans laquelle il se trouve à l'égard de tous les habitants et même du seigneur de la paroisse, qui le mettent toujours dans le cas de décider sans partialité. » *Archives de la Sarthe*, G. 100. Procès-verbal du 22 avril 1788. *Mamers pendant la Révolution*, par G. Fleury, t. II, p. 328.

Les de Sévin portaient *d'azur à la gerbe d'or liée de même.*

H.-M. LEGROS,
Curé d'Arçonnay.

(*A suivre*).



CHRONIQUE

Mgr de la PORTE, Évêque du Mans

Dans les *Annales Fléchoises* de mai-juin 1912, nous avons rendu un juste hommage à la mémoire du regretté évêque du Mans, Mgr de Bonfils. Aujourd'hui nous saluons avec respect son successeur, Mgr Marie-Raymond Turiaf de la Porte.

Né à Versailles le 10 septembre 1857, Mgr de la Porte fut un brillant élève du lycée de cette ville ; après avoir fait son droit à l'Institut Catholique de Paris, il entra au grand Séminaire de Versailles, d'où il sortit prêtre le 17 décembre 1881. Il y revint plus tard comme supérieur, et il venait d'être mis à la tête de la paroisse Notre-Dame de Versailles, quand le Souverain Pontife le nomma évêque du Mans.

Depuis le Concordat de 1802, Mgr de la Porte est le onzième prélat qui occupe le siège de Saint-Julien. Ses prédécesseurs furent N.N. S.S. de Pidoll (1802-1819), de la Myre-Mory (1820-1828), Carron (1829-1833), Bouvier (1834-1854), Nanquette (1855-1861), Fillion (1862-1874), d'Oultremont (1874-1884), Labouré (1885-1893), Gilbert (1893-1898), de Bonfils (1898-1912). Mgr de la Porte est également le 11e évêque du Mans qui a sous sa juridiction le pays fléchois.

Avant le Concordat, en effet, les Fléchois relevaient de la juridiction ecclésiastique d'Angers ; l'archiprêtré de La Flèche, dont le titre demeurait attaché à la cure

de Vion, formait avec les archiprêtrés d'Angers, de Bourgueil et du Lude, les quatre archiprêtrés de l'archidiaconé d'Angers ou grand archidiaconé. Détachés de l'Anjou en 1802, Fléchois et Ludois, demeurés cependant plus angevins que manceaux, n'en ont pas moins, depuis 112 ans, prouvé leur fidèle loyalisme aux nouveaux administrateurs dont ils dépendent, et en particulier aux vénérés prélats qui, à la suite de Mgr de Pidoll, ont gouverné l'église du Mans.

Que S. G. Mgr de la Porte daigne agréer ici la nouvelle assurance du filial respect de ses fidèles du pays fléchois. Qu'il daigne aussi continuer à notre bulletin le bienveillant encouragement dont l'honorait son vénéré prédécesseur ! *Ad multos annos !*

IIIe EXPOSITION

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DU MAINE

Cette exposition ne le cède en rien aux précédentes, et fait grand honneur à la Société qui en a pris l'initiative. Nous y retrouvons avec plaisir les œuvres du regretté Albert Maignan : sous le numéro 26, *Chantenay* (Sarthe), délicieux paysage de la région fléchoise.

Parmi les exposants, signalons dans la *peinture :*

BEAUMONT (Hugues DE), Paris.
N° 11. *Intérieur de l'atelier de M. Albert Maignan.*
12. *Eglise d'Evron* (Mayenne).

BOISARD (Georges), Sablé.
N° 20. *Bord de la Sarthe.*
21. *Coin d'étang.*

BÈGUE (Georges), La Flèche.
N° 38. *Effet du soir, lac d'Annecy,* pastel.
39. *Derniers rayons,* pastel.
40. *Château de Ballon,* pastel.

CHAPPÉE (Julien), Le Mans.
N° 53. *Nature morte.*
54, 55, 56, 57 et 57 bis. *Paysage à Engelbery.*

FOUIN-FROIDURE (Mme Eugénie).
N° 91. *Roses sur un socle*, aquarelle.
92. *Roses jaunes*, aquarelle.
93. *Violettes*, aquarelle.

GIRAUD (Pierre), Le Mans.
N° 104. *La rue du Moulin, à Parcé (Sarthe)*, aquarelle.
105. *Vieux quartier, à Parcé (Sarthe)*, aquarelle.
106. *Vieille allée du parc de Moulin-Vieux à Asnières (Sarthe)*, fusain.
107. *Coin du parc de Moulin-Vieux*, fusain.
108. *L'allée de Pescheseul, à Avoise (Sarthe)*, fusain.

MATIGNAN (Albert).
N° 192. *Manon.*
193. *L'heure tendre.*
194. *L'Exil de Manon.*

Dans la *sculpture*, nous retrouvons l'œuvre toujours supérieure du comte Geoffroy de Ruillé, et, dans les *arts décoratifs*, le *Vitrail* (314) très admiré, de M. Julien Chappée.

Paul CALENDINI.

DÉCLARATION D'ASSOCIATION

Le *Journal Officiel* enregistre la déclaration, à la date du 29 octobre 1912, de la Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche. Objet : Etude de l'Histoire et des Belles-Lettres. Siège social : 41, rue de La-Tour-d'Auvergne, La Flèche.

BIBLIOGRAPHIE

Sous ce titre, notre Revue annonce :

1° Les ouvrages ou articles dont il lui est fait hommage ;

2° Les ouvrages ou articles de ses collaborateurs ou abonnés et des Revues correspondantes; les Revues correspondantes sont marquées d'un astérisque ;

3° Les ouvrages ou articles intéressant le pays fléchois et la vallée du Loir.

Les hommages d'auteur (en vue d'un compte rendu), les Revues et les Bulletins de Sociétés correspondantes doivent être adressés à M. Paul Calendini, à Saint-Mars-d'Outillé (Sarthe).

A TRAVERS LES LIVRES

Mgr Alfred Baudrillart, Directeur de l'Institut Catholique de Paris. — *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques.* 1er volume in-4°, paru en fascicules de 160 pages chacun (320 colonnes) Paris, Letouzey 1909-1912.

Des jugements plus autorisés que le nôtre ont été portés sur cet important ouvrage, nous y renvoyons le lecteur. Il suffit, du reste, de savoir qui est à la tête de cette publication et de nommer Mgr Baudrillart, l'éminent directeur de l'Institut Catholique, pour comprendre toute la valeur et toute l'utilité du nouveau Dictionnaire. Nous tenons seulement à signaler, dans ce premier volume qui se termine à l'article *Albuquerque*, parmi les nombreux auteurs qui collaborent à cette encyclopédie historique, plusieurs noms connus aux *Annales Fléchoises.*

M. l'abbé Louis Calendini a signé les articles suivants : *Adam de Perseigne, Adelaïde de la Jaille, Affagart* (Greffin), *Agnès d'Harcourt, Agnès* abbesse de Nyoiseau, *Ste Agnoflède, vénérable Aiglibert,* évêque du Mans, *Alain*, évêque du Mans.

M. l'abbé Paul Calendini : *Prieuré St-Michel de l'Abbayette, Prieuré St-Barthélemy d'Abenon, Ste Ade ou Adnette, Ste Adelaïde* (impératrice), *Adelaïde de Savoie, Ste Adéodate, Ader* (Guillaume), *Agobert,* 1er abbé d'Evron, *Jean-Antoine-Paul d'Argoult,* vicaire-général de Mgr Grimaldi, *Albéric de Rosate ou Roxiat, Aldéric de St-Martin de Tours, Albéric Veer ou de Vere.*

R. P. Ubald d'Alençon : *Aimé de Lamballe et Albert de Bulzano,* Capucins.

M. l'abbé Uzureau : *Abafour* (Mathurin), *Abafour* (René-Louis), *La cérémonie de l'abbé dans l'eau, Abélard* (Pierre), *Absalon,* moine de St-Florent, *Achard,* abbé de St-Serge, *Adam* (Nicole), *Adebert,* abbé de St-Florent, *Adeline* (Toussaint-Philippe), *Aderald* ou *Adelard* (St), *Adralde,* abbé de St-Aubin d'Angers, *Adralde,* 4e abbé de St-Nicolas d'Angers, *Aignan, Aimeric,* cordelier, *Aimery*, abbé de Bourgueil, *Aimery*, abbé du Loroux, *Aimon,* évêque d'Angers, *Albaud*, abbé de St-Florent.

Dans une œuvre d'aussi longue haleine il est impossible qu'il ne se glisse pas quelques erreurs, surtout lorsque les auteurs n'ont pas tous les documents sous la main. Ainsi M. l'abbé J.-B. Vanel, curé de Saint-Bonaventure de Lyon, fait naître Aimeric de Ripes, archevêque de Lyon, en Auvergne, de Albert II de la Tour du Pin, alors que tout simplement Aimeric Guerry ou Aimery de Ripes, était fils de « Aimeric Guerry et de Jeanne sa femme qui habitaient Pruillé-le-Chétif » près du Mans. C'est là qu'il est né lui-même tout probablement. Il était chanoine du Mans : « ... *hujus Sancte ecelesie primo canonicus et officialis, qui juris utriusque peritus et in officio circonspectus, curiam cenomanensis ecclesie laudabiliter ordinavit...* » (*Nécrologe obituaire de la cathédrale du Mans*, Le Mans, 1906, Edition Busson-Ledru, page 269). Le même nécrologe signale la mort de son ancien chanoine devenu archevêque de Lyon : « *Sic obiit pie recordationis venerabilis pater Hamericus archiepiscopus Lugdunensis...* ».

Abbé Paul Brune, Conservateur des antiquités et objets d'arts du Jura. — *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la Franche-Comté.* In-4°, 340 pages (680 colonnes). Bibliothèque d'art et d'archéologie, 16 et 18, rue Spontini, Paris, 1912.

Ce volume ouvre la série des dictionnaires en préparation depuis 1909 pour chaque province de France. M. André Girodie, sous la haute et savante direction duquel se prépare cette grande publication, présente en ces termes ce premier recueil : « . . . Par ce premier ouvrage, le lecteur jugera de la disposition adoptée pour les volumes suivants. L'introduction expose l'histoire de l'art dans la province. Un répertoire bibliographique fait connaître les sources de la documentation. Le dictionnaire proprement dit contient les notices biographiques et le catalogue de l'œuvre des artistes et ouvriers d'art nés dans la province ou s'y rattachant par un lien familial ou artistique. A ce titre, l'auteur étudie les dynasties d'artistes de souche provinciale qui travaillèrent en dehors de leur région, et ceux qui, venus d'autres provinces ou même de l'étranger, y exercèrent leurs talents. Comme limites on a jugé bon de s'arrêter aux artistes décédés en 1900. Les notices sont essentielles, elles énoncent des faits ou énumèrent des œuvres sans aucune appréciation critique. Chacune d'elles se termine par l'exposé des sources. Enfin, un index alphabétique groupe les noms de personnes et de lieux cités au cours de l'ouvrage.

« Voici la liste d'une première série de dictionnaires dans l'ordre probable de leur apparition :

Le Poitou, par M. Pierre Arnauldet.
Comtat Venaissin, par M. le chanoine H. Reguin.
La Touraine, par M. Louis de Grandmaison.
Le Lyonnais, par MM. Marius Audin et Eugène Vial.
La Champagne, par M. A. Boutillier du Rétail.
La Bourgogne, par M. l'abbé Paul Brune.
Le Béarn et le Pays Basque, par M. Louis Batcave.
La Flandre et l'Artois, par M. André Girodie.
Le Maine, par M. l'abbé Paul Calendini.
L'Anjou, par M. Adrien Planchenault.
L'Orléanais, par M. Henri Stein.

« Pour mener à bien une entreprise aussi lourde, le concours des érudits provinciaux était nécessaire : les plus qualifiés d'entre eux ont répondu à notre appel. Mais tant de bonnes volontés acquises à un beau projet eussent été stériles sans celui qui les réunit toutes, et l'appui matériel pour réaliser l'œuvre commune.

« Que le généreux fondateur de la *Bibliothèque d'art et d'archéologie*, l'apôtre des bibliothèques spécialisées, — M.

Jacques Doucet — veuille bien trouver ici l'expression de notre juste reconnaissance ».

Les *Annales Fléchoises* sont heureuses d'ajouter leurs meilleurs vœux pour le succès d'une si précieuse et si intéressante publication.

Louis Calendini. — *Le Maine. Ses Evêques.* Etude Héraldique. In-8°, 36 p. Paris, 1912.

Excellents aperçus sur le Maine, au point de vue topographique, économique, artistique, religieux, etc., suivis de *l'armorial* des Evêques du Mans. De nombreuses figures de sceaux et d'écussons illustrent le texte puisé aux meilleures Sources.

Pierre Dufay. — *Journaux inédits de Jean Desnoyers, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Blois (1689-1728)* et de *Isaac Girard, pensionnaire à l'Hôpital de Blois (1712-1725)*, In-8°, 290 pages. Paris, Champion, 1912.

Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Blois, de 1698 à 1728, Jean Desnoyers a vu, pendant ces trente années, beaucoup d'événements se dérouler sous ses yeux. « A côté de menus faits, — naissances, mariages et morts — qui touchaient sa famille, il trace d'un crayon sûr et qui n'est pas, assurément, celui d'un pamphlétaire, les catastrophes altières dont il était de loin le témoin ». C'est Desnoyers qui, avec ses confrères Pelloquin, Bocher et Vallon, fit l'autopsie de la reine de Pologne, Marie-Casimire de la Grange d'Arquien. Le journal du chirurgien Blésois fait revivre sous nos yeux, d'une façon toute nouvelle, une époque mélangée de gloires et de désastres, de misères et de hontes : c'était la fin de Louis XIV, avec les guerres désastreuses, les rigueurs de l'hiver de 1709, les inondations répétées de la Loire ; c'était aussi le début de Louis XV, avec la régence, la banqueroute de Law, le mariage du roi.

D'Isaac Girard, je ne saurais dire plus de bien que n'en dit M. Dufay lui-même. « Avec lui, le ton change. Ce n'est pas le roman chez la concierge, mais, si j'ose dire, le résumé des papotages du bureau de l'Economat et des bons vieux qui, quand il fait beau, chauffent leurs rhumatismes au soleil. » — Ce journal ne relate plus les événements qui intéressent toute la France, comme le journal de Desnoyers, mais demeure confiné dans la ville de Blois. M. Dufay a pris soin de vérifier, autant qu'il lui a été possible, l'exactitude des faits ainsi rapportés, et il a constaté que « les noms et les dates

qui y figurent sont généralement exacts ». Il nous le dit dans des notes nombreuses et fortement appuyées de sérieuses références.

Comme Isaac Girard appartenait à une famille d'horlogers blésois, M. Dufay a cru intéressant, — et il ne s'est pas trompé — de nous donner la liste des principales familles d'horlogers et orfèvres blésois. Une table alphabétique des noms propres complète heureusement ce volume dont nous ne saurions trop louer la publication.

André Hallays. — *En flânant, à travers la France, Touraine, Anjou et Maine.* In-8°, 380 pages, Paris, Perrin, 1912.

En 1903, le délicieux flâneur qu'est M. André Hallays réunissait en un volume quelques-unes de ses flâneries publiées par le *Journal des Débats*, et, à ce moment-là même, il autorisait gracieusement les *Annales Fléchoises* à reproduire l'intéressante promenade *Au pays de Ronsard*. Ce premier volume, épuisé depuis longtemps, a été réédité en partie du moins et avec beaucoup d'additions, dont nous ne saurions trop féliciter l'auteur, et c'est cette nouvelle édition que je présente aujourd'hui à nos lecteurs.

Je citerai d'abord le titre des treize chapitres de ce volume :

I. Blois (Blois et Ménan. Les jardins de Blois). II. Vallée de l'Indre (Pélerinages balzaciens, Azay-le-Rideau. III). De Touraine en Rerry (Loches, Le Liget, Montrésor, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher, Valençay). IV. Vallée de la Vienne (Chinon. Le pays de Rabelais. Richelieu). V. Fontevrault. VI. Oiron. VII. Montreuil-Bellay (Le Père Grandet). VIII. Asnières et Cunault (La Société artistique des monuments de la vallée de La Loire). IX. Val du Loir (Au pays de Ronsard. Au pays de Racan). X. Dans le Bas-Maine (Clermont, Laval, Evron. Le château de Laval). XI. Scarron et le Roman Comique). XII. Pour les chênes de la forêt de Bercé. XIII. Solesmes.

De superbes photographies accompagnent chacun de ces chapitres, ajoutant ainsi à la netteté et à la précision du texte, qui est lui-même comme une photographie des lieux visités, tant est juste et puissant le talent d'observation du savant flâneur.

Quelques-unes de ces flâneries méritent d'attirer plus spécialement notre attention.

I. C'est d'abord celle que fit Hallays dans la ville de *Blois* en 1907 : « Il y a des villes que nous aimons pour la grâce de leur site et de l'élégance de leurs édifices; leur souvenir

nous obsède et nous amuse. Nous ne pouvons y penser sans souhaiter de les revoir. Si l'occasion s'en présente, nous nous empressons d'y passer quelques heures. Chaque fois, nous en goûtons le charme plus vivement, car il est renouvelé par la diversité des jours et des saisons ; chaque fois aussi, hélas ! il nous faut gémir sur la sottise des hommes acharnés à dégrader l'image qui ravissait notre mémoire.

« Parmi ces villes aimables, chefs-d'œuvres des siècles et de la nature, il en est peu de plus séduisantes que Blois avec son château, son fleuve et sa colline, Blois si joliment étagé sur la rive de la Loire indolente, Blois dont les toitures d'ardoises surgissent au-dessus des pierres blanches, parmi les verdures des jardins, et qui, dans un paysage harmonieusement ordonné, semble le plus délicat, le plus joyeux et le plus parfait symbole de la Renaissance. Aimer Blois, c'est aimer la France dans ce qu'elle a de plus original, de plus exquis, de plus adorablement français ».

André Hallays est revenu à Blois « pour savoir ce qu'il adviendra de l'évêché, maintenant qu'on en a chassé l'évêque. » Après nous avoir décrit ce grandiose monument de la fin du XVIIe siècle, et déploré de le voir ravi à sa destination première, il constate qu'à Blois comme ailleurs on cherche en vain une affectation nouvelle pour le bâtiment vide, et il ajoute mélancoliquement : « Il eut été si simple de laisser les évêques dans les évêchés ! »

IV. Dans le chapitre quatrième consacré à *la Vallée de la Vienne*, il faut lire les pages qui nous parlent du village de Lerné, où Rabelais prit les personnages de la grande guerre entre Picrochole et Gargantua : c'est tout simplement la querelle des fouaciers de Lerné et des bergers de Seuilly.

V. Le chapitre suivant, *Fontevrault*, est non moins intéressant pour les Fléchois puisque La Flèche possédait [dans la rue Fontevrault] un couvent dépendant de la grande abbaye Saumuroise.

VIII. *Asnières et Cunault*. Je signale ici, avec M. A. Hallays, le goût artistique et le généreux dévouement des deux fondateurs de la *Société artistique des monuments de la Vallée de la Loire*, MM. de la Brière et Julien Chappée. Grâce à eux l'abbaye d'Asnières et l'église de Cunault sont sauvées d'une ruine certaine, par une restauration savamment conduite. Je suis heureux d'en féliciter tout particulièrement M. Chappée, ami et soutien des *Annales Fléchoises* depuis leur fondation.

IX. Le *Val du Loir* a été publié jadis, je l'ai déjà dit, en

1903 et 1904, par les *Annales Fléchoises* : le lecteur a suivi avec M. André Hallays « la parlante rive » de notre beau Loir, partout où demeurent les souvenirs de nos deux poètes, Ronsard et Racan. La promenade est toujours jolie et, avec un tel guide, elle procure chaque fois un nouveau plaisir.

XI. Le chapitre sur *Scarron au Mans et le Roman Comique* a été inspiré à l'auteur par les deux volumes de M. Chardon, *Scarron inconnu* et les *types des personnages du Roman Comique*. Ces deux volumes forment « en effet un tableau de la société mancelle dans la première moitié du XVII[e] siècle. Connaissant à fond l'histoire de sa province, ayant feuilleté tous les registres des paroisses, M. Chardon a non seulement restitué la vie canoniale de Scarron, mais encore proposé une clef nouvelle du Roman Comique. »

XII. Du Mans nous passons à *la forêt de Bercé*, ma majestueuse voisine, un peu ma paroissienne. « On a dit naguère, que les plus beaux chênes de la forêt de Bercé étaient menacés de disparaitre, victimes d'un règlement administratif... Il nous faut donc plaider la cause des chênes de la forêt de Bercé.

« J'ai été rendre visite à mes clients. Je vous assure qu'ils sont dignes de l'intérêt et de l'admiration de quiconque a souci de la beauté pittoresque de la France ; de futaie en futaie, j'arrivai au canton des Clos. C'est le lieu du crime projeté.

« Là s'élèvent de majestueux bouquets. Les fûts unis se dressent d'un seul jet jusqu'à une hauteur de vingt-cinq mètres sans une courbure, sans une branche, et les cimes forment une voûte de verdure que peut à peine trouer le soleil de midi. Çà et là un hêtre a tenté d'égaler les chênes, mais s'il n'a trouvé une clairière où déployer ses larges rameaux, il a été tué par ses puissants voisins. Ceux-ci ont plus de deux siècles d'existence. Ils sont d'une incroyable vigueur ; ils n'offrent aucun signe de dépérissement ; cependant on veut les abattre.

« Pourquoi ? C'est que la forêt de Bercé est « exploitée à deux cent seize ans », c'est-à-dire que nul arbre n'a le droit d'y vivre deux cent dix-sept ans. Donc ces chênes sont condamnés à mort..,

« Je me suis longtemps arrêté au milieu de cette admirable futaie, assis en face d'un géant qu'on appelle le chêne Boppe et autour duquel d'autres chênes vénérables semblent tenir conseil, j'ai écouté la voix de la forêt, et voici le discours que m'ont adressé les arbres de Bercé... »

Et le plaidoyer pour les chênes de Bercé se déroule éloquent et persuasif; tout lecteur l'approuvera, surtout s'il veut venir sur place constater la beauté de notre forêt.

XIII. Quittant Bercé nous traversons tout le sud du département pour arriver à Solesmes; c'est notre dernière flânerie, mais combien ravissante, et expressive : tout Solesmes revit sous nos yeux. M. André Hallays, qui visita Solesmes en juin 1899, termina ainsi le récit de sa visite : « Durant la cérémonie de la Profession, on dépose près de l'autel les habits monastiques du futur profès; mais on couvre de fleurs la laine sombre et grossière. Et ces roses jetées sur la bure sont un merveilleux symbole. Voilà le charme grave et joyeux de Solesmes, lieu de renoncement et de pénitence, où s'épanouissent les roses de juin et les cantilènes divines. »

Depuis lors, hélas ! Solesmes est abandonné; la persécution a exilé ses moines et ses moniales: « c'est un des plus honteux méfaits de l'anticléricalisme, dit Hallays. » Encore pouvons-nous nous féliciter que l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes soit passée en de pieuses et généreuses mains qui sauront la préserver des injures du temps et garder intactes, pour des jours meilleurs, les richesses artistiques qu'elle renferme.

E. Laurain. — *Les Croisés de Mayenne et le Chartrier de Goué. Faux et faussaires.* In-8, 215 pages. Laval, Goupil, 1912.

Sur la foi de Gilles Ménage, dans son *Histoire de Sablé* (Ire partie, p. 179), tous les historiens ont raconté « comment une centaine de seigneurs des environs de Mayenne s'étaient, au mois d'avril 1158, rencontrés en cette ville; comment ils avaient reçu la Croix du Christ de l'évêque du Mans, Guillaume de Passavant, qui s'en revenait d'un pèlerinage au Mont-Saint-Michel... » Or, tout ceci est faux. M. l'abbé Angot, le premier, l'a démontré depuis longtemps, et, d'ailleurs, il continue la lutte, — témoins les pages qu'il vient de me faire parvenir, pages qui refutent victorieusement le tenant actuel de la fausse croisade —. M. Laurain, le distingué archiviste de la Mayenne apporte, à son tour, des preuves irréfutables : les documents eux-mêmes. C'est d'abord le texte lui-même où nous voyons le premier état du document et en face le deuxième état, c'est-à-dire le document travaillé, faussé pour les besoins de la cause ; c'est ensuite les photographies d'une partie des documents truqués, où des comparaisons de signatures par exemple sont tout à fait signifi-

catives. Mais, dira-t-on, d'où vient ce faux ? D'où les faussaires ?

Le faux a été perpétré par Jean de Goué (1613-1670). C'est lui qui « fit confectionner, avec un art grossier, pour remonter dans le lointain des âges la lignée de ses ancêtres, ou pour appuyer devant les tribunaux d'injustifiables prétentions, toute une série de pièces que lui-même et son fils répandirent dans le public... » Ménage fut donc la victime d'un faux, et après lui tous les historiens. Nous comprenons que M. Alain de Goué cherche aujourd'hui à réhabiliter ses aïeux; mais, outre qu'il le pourrait faire courtoisement, il devrait se rappeler qu'aujourd'hui le document parle de lui-même, et qu'il ne peut lutter contre l'éclatante vérité.

Chanoine A. Ledru. — *A propos de la Messe. Histoire partiale. Histoire vraie.* Au R. P. Dom Cabrol, abbé de Farnborough en Angleterre, et à M. Guiraud, directeur de la *Revue des Questions Historiques.* In-8, 15 p., Le Mans, Benderitter, 1912.

M. l'abbé Ledru a publié, dans sa *Province du Maine,* t. XIX, une étude sur *La Messe en France avant le XI*e *siècle,* étude inspirée par un livre de l'abbé Netzer : *L'introduction de la messe romaine en France sous les Carolingiens.* Parlant de cette étude dans la *Revue des Questions Historiques*, le R. P. abbé de Farnborough, Dom Cabrol, attribua à l'auteur cette opinion « que les liturgies néo-gallicanes du XVIIIe siècle sont la liturgie gallicane du IXe siècle. » D'où protestation de M. l'abbé Ledru par lettre à la *Revue des Questions Historiques*, lettre insérée en janvier 1912, et suivie de la réponse de Dom Cabrol. Cette réponse ne le satisfaisant pas encore, M. Ledru s'adressa au Directeur même de la Revue; comme celui-ci n'a pas publié cette seconde lettre, nous la lisons aujourd'hui dans la brochure présentée ici. Elle est suivie d'une appréciation rapide sur l'*Histoire partiale et l'Histoire vraie,* de M. Guiraud : les critiques portent naturellement sur les questions relatives au Maine, et entre autres, sur l'école épiscopale mérovingienne du Mans au XIe siècle, d'existence plus que douteuse, et sur « les trois Luxembourg qui se transmirent l'évêché du Mans comme un bien de famille. »

Abbé H. Legros. — *La cloche de Bethon.* Broch. in-8°, Mamers, Fleury, 1912. Extrait de la *Revue Historique et Archéologique du Maine.*

La cloche de Bethon est, croit M. Legros, la plus vieille de

la région : c'est bien possible, car elle date de 1556, d'après son inscription même. Nous souhaitons bien vivement que M. l'abbé Legros, qui étudie spécialement les cadrans solaires et les cloches, reçoive de tous côtés les renseignements qu'il réclame, pour lui permettre de nous continuer des études aussi utiles qu'intéressantes.

Ed. de Lorière et E. Berthelot. — *Le château de Verdelles. Etude architecturale avec vues, plans et coupes, par E. Berthelot, précédée d'une étude historique, par Ed. de Lorière.* In-8°, 103 p., Mamers, Fleury, 1912.

Le château de Verdelles (commune de Poillé, Sarthe), a conservé, malgré le temps et l'abandon, tout son cachet architectural, et il me souvient toujours avec plaisir d'une délicieuse promenade faite jadis à ce vieux logis en l'aimable compagnie des châtelains de Moulin-Vieux. Verdelles me fit une impression ineffaçable et méritait à mon avis, d'être tiré de l'oubli. C'est désormais chose faite, grâce à M. de Lorière qui a résumé la partie historique, et à M. Berthelot, architecte parisien, qui s'est occupé de la question archéologique et architecturale; de la sorte, nous avons une notice complète dont la rédaction nous inspire toute confiance, car M. de Lorière possède bien son histoire du Maine et tout particulièrement l'histoire de la région avoisinant Verdelles et nommée jadis la Champagne-Hommet, et nous n'avons par ailleurs, qu'à nous féliciter de voir « ce joyau de la Sarthe » étudié au point de vue architectural et reconstitué par un homme de la compétence de M. Berthelot.

Deux mots de cette notice. Verdelles appartint tout d'abord à la famille Lenfant, (XII, XIII, XIVe) siècles, qui se retira à Varennes, après avoir vendu à Séguin de Mellay (1373). Celui-ci mourut en 1402, et peu de temps après, sa veuve, Jehanne du Chatelet, rendit aveu pour Verdelles à Jeanne de Beaumont, dame de Champagne-Hommet. Cette dernière, à son tour en 1408, rend aveu au Seigneur de Laval, et dans cet aveu figure encore la terre de Verdelles. M. de Lorière nous fait remarquer avec raison l'importance de ce dernier document au point de vue du siège de l'ancien fief de la Champagne-Hommet : ce siège était au Grand-Deneré (commune d'Avoise).

Verdelles vint ensuite dans la famille de Juigné (avec Jehan Le Clerc de Juigné, en 1436) pour y rester jusqu'à la Révolution, époque où terre et château furent vendus nationalement. Après avoir passé dans différentes mains, le châ-

teau appartient aujourd'hui à Mme Barrier, de Chantenay. « servant de bâtiment d'habitation pour les fermiers de la métairie du Bas-Verdelles, notre manoir n'a relativement que peu souffert de son changement de destination. Pas une pierre ancienne n'a été déplacée, ni remplacée; des barres de fer soutiennent les marches brisées ou seulement fêlées de l'escalier ; des fenêtres neuves protègent l'intérieur contre les dévastations de la pluie et des vents ; enfin les toitures réparées sont en parfait état. Aussi la propriétaire actuelle a-t-elle droit aux compliments et aux remerciements des artistes et des archéologues pour la façon dont elle en assure la conservation. On sent que le vieux monument inspire toujours respect et affection aussi bien à ceux qui l'habitent qu'à ceux qui le détiennent. »

Verdelles date de la fin du XV[e] siècle. « Il présente la forme d'un quadrilatère flanqué aux angles de quatre tours d'inégales dimensions ; deux sont rectangulaires, et les deux autres, polygonales. L'ensemble est majestueux ; les murs sont élancés et percés de jolies baies, étroites et hautes... La particularité la plus intéressante peut être de l'édifice, c'est qu'il n'a jamais été restauré ; pas une pierre, pas une pièce de bois n'a été changée depuis qu'il est bâti. »

L'architecte de Verdelles est inconnu, mais M. Berthelot croirait volontiers qu'il a été bâti par les mêmes ouvriers qui ont édifié le château de Bouër (Sarthe), pour le compte du Cardinal du Luxembourg. [Ce château à quatre kilomètres du Luart, est depuis longtemps la propriété de M. le marquis du Luart]. Quoi qu'il en soit, par sa description précise et technique, par les dessins et photographies à l'appui (à signaler celle de la superbe cheminée du rez-de-chaussée), M. Berthelot donne à tous les curieux du passé artistique de notre pays le désir de voir « ce remarquable spécimen d'une époque de transition où les dernières traces de fortifications se dissimulent sous la profusion des ornements, qui font, de ce qu'on peut appeler encore « une maison forte », une riante et agréable demeure... Aucun édifice de la région n'offre un plus beau sujet d'étude d'architecture civile... On y trouve tous les éléments du plus pur style de la fin du XV[e] siècle. »

Jacques Rougé. — *Le Parler Tourangeau, Région de Loches.* In-12, 140 p., E Lechevalier, Paris, 1912.

Le très averti Folk-loriste de Ligueil, notre savant confrère et collaborateur, M. Jacques Rougé, nous adresse un hom-

mage d'auteur que nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs.

Comme le veut l'auteur « ce glossaire incomplet ne doit être que le recueil des mots et des locutions formant, à notre époque, le parler paysan dans la région lochoise. »

... L'orthographe employée est l'orthographe phonétique plutôt que l'orthographe étymologique. »

M. Jacques Rougé constate lui-même que beaucoup d'expressions lochoises peuvent être signalées dans d'autres régions ; je puis l'assurer que le paysan du Maine reconnaîtrait ici nombre de mots.

Nos bien vives félicitations à M. J. Rougé pour ce très précieux et très intéressant travail.

C. Sémery. — *Le premier président Charles Jac.* In-8° 21 p., Angers, Grassin, 1912. (Extrait des *Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers).*

Les *Annales Fléchoises* se doivent de signaler ces émouvantes pages pour plusieurs raisons : leur auteur, ancien bâtonnier du barreau d'Angers, est un fléchois, qui fut à la fondation de notre Revue, et succéda dans la *Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche*, à son père dont le souvenir est toujours vivant parmi nous ; en outre, le premier président Charles Jac n'est pas tout à fait un étranger pour notre région puisqu'il fut substitut à Saint-Calais en 1856, et au Mans en 1858.

M. Sémery retrace d'une plume alerte et vive qu'on peut dire guidée par le cœur d'un chrétien, « l'éclatante carrière de M. Charles Jac, la façon dont elle fut brisée (1883), n'arrachant au premier président que cette admirable parole : « Continuez à servir la Justice, Messieurs, les événements de la vie ne sont rien. »

Il faudrait citer toutes ces pages, hommage touchant rendu à une belle intelligence et à une grande âme. Nous ne pouvons reproduire ici que les dernières, où M. Sémery nous montre M. Jac, dans sa retraite, défendant toujours la Justice et la Liberté.

« ... Toute une législation était sur le point de naître et de se développer, œuvre d'un légiste, auquel aucun don ne manquait, hormis certains principes essentiels dont l'absence fit qu'une loi devint néfaste, qui eût pu être féconde et utile.

« Quelques années encore et c'est non plus seulement cette fois l'institution judiciaire, c'est une institution divine par son principe, l'Eglise, qui est menacée ; et l'on va voir : religieux chassés de leurs demeures, prêtres de leurs presbytères, évêques de leurs évêchés.

« Que devenait la liberté individuelle ? Et encore le droit de propriété ? Que faisait-on du respect dû aux contrats les plus solennels, à la volonté sacrée des mourants ? Et jusqu'à ce principe fondamental que les lois ne sauraient avoir d'effet rétroactif, qu'en fit-on le 13 avril 1908 ? Un député radical pourtant s'écria bien un jour à la tribune, en face de ces textes qui allaient dépouiller les morts en même temps que les vivants : « Il faut que l'Etat reste honnête homme ! » Mais qu'advint-il de son adjuration ?

« Voilà les angoisses auxquelles, pour ses dernières années, ce chrétien fervent, ce chrétien de toujours, ce jurisconsulte ardemment convaincu aussi et pour lequel le droit était intangible, fut désormais soumis ! Il ne se retira pas cependant dans sa tour d'ivoire, et tout ce qui lui restait de forces, il le mit au service des grandes causes.

« La crise ouverte de nouveau depuis 1901 mettait en péril les droits les plus certains et nos libertés les plus chères, celles qui relèvent de la conscience. Sous une haute initiative, un Comité s'était formé pour les défendre, et, s'il était besoin, les revendiquer. M. Jac en fut l'âme. De toutes parts, anciens congréganistes, prêtres ou laïques, atteints dans leurs droits ou même poursuivis devant les tribunaux de répression, faisaient appel à ses conseils ou à ses directions. La rupture du Concordat imposait à l'étude des questions les plus complexes, et pour lui, catholique et jurisconsulte, la défense du droit et celle de l'Eglise, c'était tout un. Des lettres, des notes, des consultations portent des dates de 1905, de 1906 : M. Jac est né en 1825, il a donc plus de 80 ans.

« Pour témoigner de ce qu'était sa puissance de travail, il faudrait tout copier. Mais pour juger de ce qu'était encore sa verve, au besoin malicieuse, cette fin d'un chapitre sur les associations y peut suffire : « Il ne faut pas perdre de vue, écrit-il, qu'il s'agit d'associations paroissiales, — que l'Eglise catholique est une société fortement hiérarchisée — que le pouvoir n'y vient pas d'en bas, mais d'en haut. Que ce n'est pas le nombre qui fait la loi... Dieu merci. »

« On ne sait alors, pour rappeler le langage de l'orateur qui, dans la grand'Chambre de la Cour d'appel de Poitiers, s'inclinait naguère devant lui, ce qu'il faut admirer le plus de

son caractère ou des ressources de son esprit. De l'esprit, il en avait, du plus fin, et la pointe d'ironie — une pointe légère en apparaissait souvent.

« Et le caractère, il était ce qu'il fut toujours. Tels ces deux traits dont l'un date d'avant 1870 et dont l'autre est tout récent :

« Président à Segré, entretenant avec son voisin du Bourg-d'Iré, le comte de Falloux, qui faisait au gouvernement d'alors l'opposition que l'on sait, des relations courtoises et ne s'en cachant pas, il est invité à dîner à la Sous-Préfecture le soir de la proclamation du succès du candidat officiel. Il décline. Mais on juge sa présence utile, nécessaire ; on insiste : « la semaine prochaine, ou telle autre qu'il vous plaira, répondit-il, mais ce soir impossible » ; et quoiqu'on en pût penser, il maintint son refus.

« Vers 1903 ou 1904, il s'occupait, avec un zèle inlassable du placement des instituteurs et institutrices, anciens congréganistes, privés de leur moyen d'existence. On veut l'incriminer de restitution de congrégation, et un commissaire de police zélé se permet de lui écrire en l'invitant de passer de suite à son bureau. M. Jac lui répond qu'il lui est bien arrivé parfois, comme Chef de Parquet ou comme Premier Président, de recevoir des Commissaires de Police dans son cabinet, mais qu'il ne lui est jamais venu à la pensée qu'il pût être invité à passer chez eux. Et le Commissaire de police zélé se le tint pour dit.

« Ce fut donc pour M. Jac un mérite de plus, et non le moindre, de restreindre volontairement son rôle. Malgré les instances de tous, il se refusa désormais à présider les séances de son comité, craignant, par un scrupule excessif, de n'y plus apporter la maîtrise. Il ne défendit pas cependant sa porte. Que de fois, la sachant si volontiers ouverte, ne fit-on pas encore le pèlerinage de sa maison de la rue Desjardins pour lui demander la solution d'une question préoccupante ?

« Accueillant, toujours attentif aussi, il savait écouter, et, avec une réserve charmante chez qui avait si bien le droit d'affirmer, il suggérait plutôt qu'il ne formulait un avis. Il faisait mieux souvent, et tenait en réserve, pour une communication discrète et d'autant plus précieuse, une étude approfondie rédigée sur le point en discussion. C'était donc l'honneur auquel il avait voulu se soustraire, non le travail auquel nul ne pouvait le faire renoncer.

« Il renonçait moins encore aux pratiques de la foi religieuse

la plus édifiante ou à l'exercice de la charité qui, avec elle, dominait toute sa vie. Elles furent son meilleur réconfort, lors des épreuves qui attristèrent ses dernières années : la perte de son gendre, M. René Neveu, âme d'élite lui aussi, atteint jeune encore, et dont la maladie n'avait pas vaincu la chrétienne résignation ; la mort de Mme Jac, associée si longtemps à ses pensées, à ses préoccupations, comme à son action et à ses œuvres sociales, et de laquelle il suffit de dire qu'elle était digne d'avoir uni son existence à la sienne.

« Pour conclure et faire appel au jugement d'un homme que ses hautes fonctions rapprochaient de lui et qui a pu longtemps l'apprécier, reproduisons ce portrait qui date de 1876, mais qui fut toujours ressemblant :

« Vous l'avez vu inébranlable dans ses principes, sévère pour lui-même, faisant avant tout la part de ce qu'une voix éloquente appelait récemment devant nos législateurs, les droits de Dieu, et à cause de cela, recevant abondamment le secours d'en haut, poursuivre sans relâche le mal en demeurant indulgent et affable pour les personnes ; admirablement impartial et proclamé tel, maître de sa pensée et de ses sentiments, non moins maître de leur expression ; aimable et en même temps réservé, ouvert et discret, désireux de s'effacer et cependant prêt à se produire de bonne grâce lorsqu'il en peut résulter un bien ; type à la fois d'indépendance et de respect pour l'autorité ; courageux de sang-froid et dans les plus petites choses sans jamais parler de courage ; prenant pour lui toutes les tâches ingrates et toutes les responsabilités délicates ou périlleuses, incomparable ami et conseiller toujours sûr... il est tout cela. »

« On aimerait d'un ensemble de dons si exquis, d'une âme si haut placée et si près de la perfection, à conserver une œuvre durable et que tout le monde pût lire et admirer. Mais son œuvre éloquente entre toutes, c'est, à dire vrai, sa vie même. Et n'est-elle pas un enseignement ?

« Entre l'aïeul de 1770, et ceux qui actuellement le représentent, mêmes principes de croyance et d'action, et si on le sait voir, quelles forces morales ainsi conservées et multipliées par l'effort commun ! M. Jac a reçu un héritage ; il y a ajouté les admirables richesses d'une haute intelligence et d'une suprême bonté ; mais il l'a transmis et il a été recueilli. En rendant à la grande mémoire du Premier Président Jac, l'hommage que nous lui devions, notre pensée ne va-t-elle pas, dans un élan affectueux, vers notre cher confrère, le

Doyen Ernest Jac, héritier des belles traditions de sa famille et de son nom si profondément respecté. »

Marcel Thiolier. — *La Vallée du Loir. Dunois, Vendômois, pays Chartrain.* Guide illustré, 5e édition, (1 fr.), 19, Boulevard du Temple, Paris, XIe.

Ce livret-guide, déjà recommandé par les *Annales Fléchoises,* a été édité sous les Patronages du T. C. F. et de l'A. C. F., avec la collaboration de MM.

Emile Marquet, industriel à La Chartre-sur-le-Loir.

L'abbé *Paul Calendini,* Président de la Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche, Directeur des *Annales Fléchoises.*

Le Colonel du Génie, *Félix de Villelles.*

René Bilard, à Champfleuri, par Saint-Calais.

Henri Tournoüer. — *Ordéric Vital et l'abbaye de Saint-Evroul.* — Notices et travaux publiés en l'honneur de l'historien Normand, novice de cette abbaye. Fêtes du 27 août 1912. In-4°, XX. — 212 p. avec gravures et planches. Alençon, 1912.

L'éminent président de la *Société Archéologique de l'Orne,* nous pardonnera de mettre ici un seul nom en évidence; s'il n'est pas l'auteur de toute cette notice, il en a rédigé, tout au moins, une partie, et surtout n'est-ce pas lui qui a été l'âme de ces magnifiques fêtes organisées en l'honneur d'Ordéric Vital, le grand historien Normand, (1075-1150) qui illustra l'abbaye de Saint-Evroul ?

Le présent volume comprend :

1° Une *Notice sur Ordéric Vital,* publiée déjà en 1855 par M. Léopold Delisle dans la « Société de l'Histoire de France » et rééditée par les soins de M. Omont, de l'Institut.

2° La *liste des abbés de Saint-Evroul,* dressée par M Emile Picot, de l'Institut.

3° Des *Notes d'histoire et d'archéologie de l'abbaye de Saint-Evroul,* par MM. E. Lefebvre-Pontalis, directeur de la société Française d'Archéologie et René Gobillot.

4° La *Bibliographie de Saint-Evroul,* par M. E. Deville, membre de la Société libre de l'Eure.

5° *Iconographie et Sigillographie de Saint-Evroul,* par M. Tournoüer, président de la Société Historique et Archéologique de l'Orne.

6° *Les objets d'art de Saint-Evroul*, par M. Gaëtan Guillot, président de la Société d'Archéologie de la Manche.

Chanoine Urseau. — *L'idée d'une Congrégation religieuse d'artistes chrétiens à Angers, au milieu du XIXe siècle.* In-8° 20 p., Angers, Grassin, 1912.

Voilà quelques pages que devraient lire tous les ecclésiastiques chargés d'entretenir et de décorer une église. M. le chanoine Urseau dont l'éloge, comme historien, n'est plus à faire, possède de rares qualités d'observation, et c'est ainsi que d'une plume aussi alerte que sa personne, aussi fine et pleine de charme que sa parole, il nous fait part de ce qu'il a vu au diocèse d'Angers, et... ailleurs :

« Je ne sais plus, dit-il, où j'ai lu cette boutade, que je cite seulement de mémoire : « Le clergé a deux façons d'exercer sa malfaisance à l'intérieur des églises : la première consiste à détruire, la seconde à embellir ; le plus souvent il use tour à tour des deux procédés. » C'est un peu dur ; mais peut-on dire que l'accusation soit tout à fait injuste ?

« Il est incontestable, en effet, que si l'on entre dans certaines églises, et non des moindres, aux jours de quelques grandes fêtes et plus particulièrement pendant la durée du mois de mai, on en sort avec une assez triste idée du goût qui a présidé à la décoration du lieu saint. Il faut bien reconnaître encore que les exemples abondent de destructions regrettables ou de restaurations maladroites, dont la responsabilité retombe sur des membres du clergé, quoique souvent, quand il s'agit de restauration téméraire, les ecclésiastiques puissent alléguer non seulement l'exemple, mais les conseils et même la volonté des architectes. L'on peut se demander aussi à quelle pensée, si ce n'est à la crainte de contrister les donateurs, obéissent certains curés, quand ils prétendent orner leurs églises de ces statues sans nom, de la rue Saint-Sulpice, à Paris, qui justifient tout ce que l'on a écrit sur la décadence de l'art religieux et l'abaissement du goût dans le clergé.

« Sans doute, l'église est un temple ; elle n'est pas et ne doit pas être un musée. La mission du prêtre n'est pas de donner aux fidèles des jouissances d'art, mais de les affermir dans leur foi, de leur enseigner les vertus chrétiennes et de les conduire au Ciel. Pourtant, comment ne pas être choqué de la misérable camelote, dont sont encombrées certaines églises, à la ville, à la campagne.

« Aussi plusieurs évêques ont-ils essayé par des moyens divers d'éveiller dans le clergé le goût et le respect des belles choses, »

Dans plusieurs diocèses, on créa une commission, dite d'architecture et d'archéologie, chargée de surveiller les monuments religieux et d'en contrôler la construction ou la restauration. Le Mans, si j'ai bonne mémoire, eut cette commission : fonctionna-t-elle ? Je n'aurai pas la témérité de l'affirmer. Du reste, celle d'Angers, qui fonctionna quelques années, au dire de M. Urseau, n'en eut pas une existence plus fructueuse. Peut-être ce résultat est-il une confirmation de cette autre boutade d'un défunt président du Comité du Cercle Catholiqne de La Flèche, M. Talbert : « Les commissions sont faites pour enterrer les projets ».

Mgr Angebault, qui avait établi la commission angevine, « avait le goût littéraire très sûr et très développé », mais il « eut aussi l'amour de l'art assez développé pour racheter au prix de trois cents francs ? la merveilleuse tapisserie de l'*apocalype* » que nous admirons à la Cathédrale. Aussi ne sommes-nous nullement étonné de voir le vénéré prélat approuver un projet de l'abbé René-François Choyer. Cet ecclésiastique « attristé et humilié de la décadence de l'art religieux, conçut le projet de lui rendre la dignité qu'il avait eue autrefois. » Il s'agissait d'établir des ateliers où l'on ne s'occuperait que de l'art religieux.

M. Urseau nous donne la lettre très intéressante par laquelle Mgr Angebault indiquait aux fondateurs et ouvriers de l'atelier chrétien « le but, la forme, l'organisation de l'œuvre et les moyens de l'exécuter. »

Malheureusement, l'abbé Choyer « venait trop tard dans un siècle trop vieux » et son projet n'eut pas de suite.

Abbé F. Uzureau. — *Le miracle eucharistique des Ulmes (Maine-et-Loire),* 2 juin 1668, 24 p. in-8°, s. d. — *Les victimes de la terreur en Anjou. Listes de personnes décédées dans les prisons d'Angers.* In-8°, 55 p., Angers, Grassin, 1912. — *Les élections et le cahier du Tiers-Etat de la ville d'Angers (1789).* In-8°, 39 p., Angers, Grassin, 1912.

Le miracle dont parle la première brochure de notre éminent collaborateur, eut lieu le 2 juin 1668. Il est rapporté par le curé des Ulmes, Nicolas Nézan : « *Miracle arrivé en l'église de Saint-Florent des Ulmes-lès-Saumur, diocèse d'Angers, par la permission de Jésus-Christ dans la Sainte-Hostie,*

Le samedi *intra octavam corporis Christi*, sur les sept heures du soir, étant en l'église pour chanter le salut et donner au peuple la bénédiction du Saint-Sacrement, il parut, au haut de la Sainte-Hostie, la forme d'un visage étant *quasi in nubilo ;* à ces mots *Verbum caro panem,* Jésus-Christ apparut si visible, qu'il n'y eut pas moyen d'en douter. » Plus de deux cents personnes furent témoins de cette apparition. Mgr Arnauld ordonna de conserver précieusement cette hostie, et les Ulmes devinrent le but de pieux pèlerinages : c'est ainsi que le Congrès eucharistique international, tenu à Angers en 1901, fut clôturé aux Ulmes, le 9 septembre.

Quand on parle des victimes de la Terreur en Anjou, on n'entend généralement parler que de celles qui moururent de mort violente, fusillées, guillotinées ou noyées. On oublie une catégorie non moins intéressante pourtant, les personnes qui décédèrent dans leurs prisons. M. Uzureau, chercheur infatigable, a trouvé quelques listes de ces prisonniers, et les publie ici. Nous y lisons les noms de l'abbé Hugaunet, curé d'Assé-le-Riboul (Sarthe), mort le 20 janvier 1794 ; l'abbé Beaumont, curé de Bazouges (Sarthe), mort le 8 mai 1793 ; l'abbé Janin, chapelain du Grip, à Durtal (M.-et-L,), mort le 7 novembre 1793, tous trois à la prison de la Rossignolerie.

A la prison du Calvaire : Jeanne Delaporte, de Durtal, morte le 1er février 1794.

A la Citadelle : Aimée Thomas, veuve Pierre Jouny, de Ligron, morte le 14 mars 1794.

Ce qui nous frappe, à la lecture de ces listes funèbres, contenant plus de mille noms, c'est la grande quantité de gens du peuple emprisonnés : presque toutes les victimes sont des cultivateurs ou des ouvriers. Et la Révolution fut faite pour délivrer le peuple ?

L'assemblée générale du Tiers-Etat d'Angers se réunit le 2 mars 1789 à l'Hôtel de Ville, et M. Uzureau nous donne les noms de ces élus du Tiers. Il y ajoute différents détails très précieux à se rappeler sur la confection et le contenu du cahier du Tiers-Etat en 1789.

PAUL CALENDINI.

L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER.

SUR UN SARCOPHAGE ANTIQUE [1]

Dans le vieux camp romain d'Allonnes près du Mans,
L'aireau du laboureur a sorti de la terre
Un cercueil qui, jadis, enferma dans ses flancs
Des ossements humains redevenus poussière.

Par qui fut-il taillé dans les rochers épais ?
Quel hôte a-t-il gardé sous la pierre tombale ?
L'ardente égyptienne esclave du palais
La mercenaire noire ou la gauloise pâle,

Ont-elles dans ce dernier lit
Reposé durant des années
Pareilles à des fleurs fanées
Sous la pierre qui les pâlit ?

Filles de Nubie ou de Thrace,
Du Latium ou de Memphis
Vous n'avez pas laissé de trace,
Plus que l'Aquilon sur des lis....

Là, cependant fut déposée
Par ses amis les Cénomans,
Dans la pierre grise du Mans
Une jeune et tendre épousée....

Mais il n'est pas d'elle resté
Même la très fine poussière
Que la libellule légère
Laisse tomber après l'été....

(1) Ce sarcophage avait été découvert par M. Bourreau-Guérinière, à Allonnes près du Mans, puis offert à M. Singher, père, pour son Musée de la Reine Bérengère. — Qu'est devenu ce sarcophage après la vente du Musée de la Reine Bérengère ?

Seul, d'elle il subsiste le rêve
Cette éternelle illusion
Qui montre en une lueur brève
Une indécise vision....

Vision du passé que le siècle abandonne
Et dont le spectre fuit au bras de l'Inconnu
Dans le cercueil si froid, profond, humide et nu
Reprend ton lit de pierre auprès des bois d'Allonnes !

O forme évanouie, à ma voix fais retour
Dans la tombe où jadis tu fus ensevelie.
Ah ! reviens et.... renais et dis nous si l'amour
Peut passer avec nous le seuil de l'autre vie !

JACQUES ROUGÉ.



UN DIFFÉREND

ENTRE MAGISTRATS FLÉCHOIS

(1624)

En 1624, il y eut à La Flèche une contestation d'éclat entre Charles des Bois, lieutenant général, Charles Marsollier, procureur du Roi, Jacques Deniau, conseiller au Présidial, et l'administration municipale de cette ville. Il s'agissait de la fabrique paroissiale de Saint-Thomas.

De temps immémorial elle avait été administrée par un *procureur de fabrique*. En 1621, on voulut mettre dans cette administration une personne de condition et d'autorité, et pour cela on lui donna le titre de *marguillier*. Le sieur Deniau, conseiller au Présidial de La Flèche, fut nommé marguillier dans une assemblée de ville. Il ne s'acquitta pas de cette fonction avec l'agrément de tout le monde. Cependant, ayant rendu compte des deniers de la fabrique devant le Maire et les échevins, le sieur Deniau fut prié, par délibération du corps de ville du 28 février 1624, de continuer encore une année sa charge de marguillier. La même délibération portait qu'il serait fait quelques réparations aux murailles de la ville.

Nous empruntons à Claude Pocquet de Livonnière (1), ancien professeur de Droit français à l'Université d'Angers, le résumé de la procédure qui suivit.

(1) *Arrêts célèbres rendus pour la province d'Anjou*, 1725.

« Le lieutenant général et le procureur du Roi commencèrent par un procès-verbal, signé d'eux seuls, contre cette conclusion de l'Hôtel de Ville et l'administration du sieur Deniau. Ensuite le procureur du Roi ayant demandé et obtenu permission d'informer des abus et malversations prétendus commis par le sieur Deniau dans l'exercice de sa fonction de marguillier, il y eut une information faite devant le lieutenant général, sur laquelle le lieutenant général et le procureur du Roi rendirent, dans la maison du premier, une sentence par laquelle on cassait la conclusion de l'Hôtel de Ville du 28 février, on déclarait nulle l'assemblée de ce jour, on ordonnait qu'il en serait fait une nouvelle, on prononçait des défenses contre le Maire et les échevins.

« D'un autre côté, les mêmes juges, par une autre sentence également signée d'eux seuls, déclaraient nulles toutes les procédures faites par le sieur Deniau pour la reddition de son compte, déclaraient nuls tous les rachats de rentes faits entre ses mains, ordonnaient que les débiteurs de ces rentes seraient tenus de les continuer, et que le sieur Deniau serait assigné pour répondre aux conclusions du procureur du Roi.

« Le Maire, les échevins et le sieur Deniau s'étant rendus appelants de ces sentences, la cause fut portée à l'audience du Parlement de Paris, où elle fut plaidée solennellement.

« L'avocat général Talon se récria fort contre la conduite du lieutenant général et du procureur du Roi, les blâma d'avoir employé l'autorité de leurs charges pour venger leurs querelles particulières, dit qu'ils auraient dû faire attester leurs procès-verbaux par les personnes qu'ils rapportaient présentes, le défaut de signatures des témoins diminuant beaucoup de la foi de ces procès-verbaux. — Le sieur Deniau, comme marguillier, était l'économe du bien de l'Eglise

et avait pouvoir de l'administrer ; on n'aurait pas dû procéder contre lui par plainte et information ; les prétendus abus et malversations dont on se plaignait ne tendaient qu'à fin civile, à augmenter sa recette, à payer ou modérer sa dépense, ce qui devait être fait dans l'examen de son compte ; la plainte du procureur du Roi était donc un libellé diffamatoire. — Quant au lieutenant général, il avait excédé son pouvoir en cassant l'assemblée du corps de ville et en prononçant des défenses contre le Maire et les échevins, cela étant réservé à des juges supérieurs. Il y avait un corps de ville érigé à La Flèche par lettres patentes enregistrées ; le Maire et les échevins étaient en droit d'ordonner de la nécessité des ouvrages publics, des réparations de la ville et de l'emploi des deniers communs et d'octroi, sans être obligés de faire pour cela d'assemblées générales. — Sans doute le lieutenant général avait droit de présider aux assemblées générales, d'adjuger les baux au rabais des ouvrages publics, d'examiner les comptes des deniers communs et d'octroi, mais la conclusion du 28 février ne regardant que les réparations de la ville et la place de marguillier avait pu être arrêtée dans l'assemblée particulière de l'Hôtel de Ville ; s'il s'y était passé quelque chose contre l'intérêt du lieutenant général, il pouvait se pourvoir par les voies de droit, non pas par cassation. — Il était contre les règles que le lieutenant général et le procureur du Roi eussent rendu seuls et dans leur maison, sans l'assistance des conseillers du siège, les sentences dont il était question, sans connaissance de cause et sans avoir entendu les parties intéressées. — A la vérité, il était extraordinaire que le compte des deniers de la fabrique eût été rendu devant le Maire et les échevins, à qui cet examen n'appartenait pas. Ce compte devait être rendu devant un notaire en l'assemblée des habitants, le curé présent, sauf à l'archidiacre à en pren-

dre connaissance dans le cours de ses visites. Mais le sieur Deniau avait suivi en cela la loi qui lui avait été prescrite dans l'assemblée qui l'avait nommé marguillier, portant qu'il rendrait compte à l'Hôtel de Ville.

« Surtout cela, il fut rendu un arrêt, conforme aux conclusions de l'avocat général, le 12 décembre 1624, par lequel la Cour dit qu'il avait été mal, nullement et incompétemment procédé et ordonné mal, nullement informé, défendu et inhibé, cassa et annula toutes procédures faites par le lieutenant général et le procureur du Roi comme attentat ; remit les parties en tel état qu'elles étaient auparavant ; absout Deniau de toutes les dénonciations de soustraction de calices, vente des biens d'Eglise, levée de deniers et autres proposées contre lui ; ordonna que l'acte d'assemblée et de la continuation faite de Deniau pour un an en la charge de marguillier sortiraient leur plein et entier effet, que les informations et paroles injurieuses seraient supprimées, néanmoins que le sieur Deniau ferait remettre et intégrer les armes du Roi, aller de Vendôme et autres auprès du tabernacle ; fit inhibition et défense au lieutenant général et au procureur du Roi de signer de telles sentences, mais enjoignit au lieutenant général de rendre justice aux sujets du Roi avec les conseillers du siège et au procureur du Roi de prendre les conclusions en icelui, à peine de suspension de leurs charges ; condamna le lieutenant général et le procureur du Roi à 80 livres parisis de dommages-intérêts procédant des procédures indûment faites contre Deniau, et aux dépens, avec défense de connaître à l'avenir de ces causes. La Cour ordonna que dorénavant il n'y aurait aucun marguillier en l'église de Saint-Thomas, mais, suivant la coutume ancienne, on élirait un procureur de la fabrique devant notaire ; quant aux comptes des deniers d'octroi, ils devaient être rendus pardevant le

lieutenant général, et les comptes de fabrique pardevant l'ancien procureur de la fabrique, en présence du curé, du maire et des échevins. L'arrêt devait être lu tant à l'audience du siège Présidial de La Flèche qu'en pleine assemblée de la ville. »

Ce qui était ordonné pour les comptes de fabrique devait être entendu sans préjudice des droits de l'évêque d'Angers et du grand archidiacre qui pouvaient les entendre ou se les faire représenter.

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique*.



LE VÉNÉRABLE
FRANÇOIS DE MONTMORENCY-LAVAL

Notre intention n'est point d'entreprendre la biographie de ce grand serviteur de Dieu que fut François de Montmorency-Laval, mais seulement de rappeler quels souvenirs le rattachent à notre « petite patrie. »

François de Montmorency-Laval, né le 30 avril 1623, à Montigny-sur-Avre, était le fils de Hugues de Laval, seigneur de Montigny et de Montbaudry, et de Michelle Péricard. La branche dont il était issue appartenait au rameau du Maine des Laval-La Faigne. L'un des oncles de notre vénérable était Gabriel de Laval, baron de La Faigne (1), Hélène de Laval, sa tante, était mariée à François Moreau, seigneur de la Poissonnière au Maine (2).

Hugues de Laval et Michelle Péricard, mariés le 1er octobre 1617, avaient six enfants. Les deux aînés, François et Gabriel furent tués, celui-là au combat de Fribourg, celui-ci à la bataille de Mortlingue, Jean-Louis de Laval, qui devait épouser Françoise de Chevestre, continua la postérité ; Henri de Laval fut prieur de Sainte-Croix-Leufroi et Anne de Laval, supérieure des filles du Saint-Sacrement à Nantes où elle mourut en 1685 (3).

Leur quatrième fils, François de Laval, fut envoyé de très bonne heure au collège de La Flèche, alors dirigé par les Jésuites.

Nous n'apprendrons point à nos lecteurs le succès

(1) Sur les *Laval-Loué, seigneurs de La Faigne* [en Pontvallain] *aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, Cf. *la Province du Maine*, t. X, p. 341, sq.

(2) H. Roquet. *La Poissonnière, en Saint-Ouen-en-Belin*, dans *Revue Hist. et Archéol. du Maine*, t. LVII, p. 88.

(3) *Art de vérifier les dates*, t. XII, pp. 115-122. *(Chronologie Historique des Montmorency)*.

qu'eurent, pendant plus d'un siècle, de 1604 à 1762, les Jésuites à La Flèche et avec quel talent ils dirigèrent le collège à eux confié par Henri IV (1). François de Laval y puisa la science profonde qui devait l'éclairer dans son ministère au Canada ; il y rencontra surtout l'exemple de toutes les vertus et s'y exerça à cette piété profonde et sage qui devait auréoler son front de la gloire des bienheureux.

A sa sortie du collège, François reçut de son oncle, Mgr Péricard, évêque d'Evreux (2), le titre de chanoine de sa cathédrale, puis fut envoyé à Caen près de M. Bernières. Il renonce bientôt aux joies du monde et reçoit en 1647 le sacerdoce. Dix ans plus tard, en mai 1658, il est préconisé évêque de Puétra, sacré en l'église Saint-Germain-des-Prés, le 8 décembre 1658, et destiné à la Nouvelle France. Le nouvel évêque, en effet, part pour le Canada, en avril 1659 : il y rencontre des compatriotes et de nombreux manceaux (3). En 1666, sa cathédrale de Québec était construite. C'est près d'elle qu'après un voyage en France, il revint mourir le 8 mai 1708, donnant aux siens l'exemple de toutes les vertus. Sa tombe, dans la cathédrale de Québec, fut glorieuse. La cause de béatification de ce saint évêque a été introduite en cour de Rome le 24 septembre 1890 (4).

LOUIS CALENDINI.

(1) Voir J. Clère, *Hist. de l'Ecole de La Flèche*, pp. 82-173 ; de Montzey, *La Flèche et ses seigneurs*, t. II, pp. 81-148, etc. De Rochemonteix, *Le Collège Henri IV de La Flèche*.

(2) Chassant et Sauvage. *Histoire des Evêques d'Evreux*, 1 vol. in-16. Evreux 1846. On compte, avant 1789, quatre évêques de ce nom. Sur M. de Bernières-Louvigny, Cf. de Feller. *Biog. universelle* t. II, p. 251.

(3) Lire à ce sujet E. de Lorière : *Quelques notes sur les Emigrants manceaux et principalement fléchois au Canada*, dans *Annales Fléchoises* de 1908, tir. à part de 43 p.

(4) Cf. Sa *Vie* dans la collection des *Saints* de la Bonne Presse, nº 1834, d'après *les documents de la cause de béatification* ; l'abbé La Tour, du chapitre de Montauban, a écrit sa *Vie* (in-12).

IMPRESSIONS TOURANGELLES

SALUT A RACAN

POÈME

Dans ce coin de verdure où je vais à pas lents,
Charmé par le silence et les beaux cygnes blancs
Qui, sur l'eau poissonneuse et finement ridée,
Suivent sous les rubis du soir la même idée,
Il m'est doux, cher Daphnis (1), d'apercevoir soudain
Votre buste pensif, grâce de ce jardin
Dont le très vieux nom seul invite aux rêveries,
Et je viens saluer l'auteur des *Bergeries*.

Car vous avez le culte et la fraîcheur des champs,
Et le hautbois d'amour accompagne vos chants.
Comment s'en étonner ? Vous ouvrez la paupière
Dans cette caressante et féconde lumière
Du ciel d'Anjou, parmi les humbles, les ormeaux,
Que réjouit le son grêle des chalumeaux,
Et dans le voisinage exquis de la Pléiade !
Puis, adieu le manoir natal et sa bourgade !
L'opulente Touraine à l'appel enchanteur
Vous reçoit et vous garde à La Roche-au-Majeur (2),
Et les plus beaux soupirs de votre âme blessée
Rempliront cet exil cher à votre pensée.

Mais que l'homme a de buts et de pas hésitants !
Parce que vos aïeux aux destins éclatants
Dans leur berceau romain ont trouvé cette épée,
Si prompte à nous tracer des fragments d'épopée;

(1) Pseudonyme du poète (1589-1670), né à Champmarin (Anjou-Maine), paroisse d'Aubigné.

(2) Plus tard château de La Roche-Racan. Il appartient aujourd'hui à Mme veuve Gauthier et à sa famille.

Parce que votre père, un guerrier sans repos,
A la tête des siens tombe sous les drapeaux
Et qu'enfin, tendre aiglon demeuré seul dans l'aire,
Il vous faut fuir l'horreur du vide et du mystère,
Vous prenez tout d'abord un élan généreux
Vers le rude chemin qu'ont foulé tant de preux !
Page du *Vert-Galant*, vous essayez vos ailes,
Rimant, jouant du luth dans les chambres des belles,
Et toutefois déçu bientôt, las d'une Cour
Qui mêle aux fleurs l'épine et l'intrigue à l'amour ;
Puis l'on vous nomme enseigne à la *Cornette Blanche*,
Que vous suivez partout où la guide et la penche
— D'un bras qui fait trembler le fantôme royal —
L'impénétrable duc, Monsieur le Cardinal !

Et c'est là de l'honneur, sans doute, et du courage,
Si la gloire des camps, magnifique mirage,
Jusqu'à vos cheveux gris peut vous duper, hélas !
Vous vous en consolez tant bien que mal, Arcas (1),
A la longue, ainsi que des communes misères :
Peines de cœur, soucis d'argent, tracas d'affaires,
Mensonges de la vie à nos rêves troublés !
Car le vieil *Alcidor* (2) a puisé dans ses blés
Ce robuste bon sens et cette foi touchante
Qui rivent sa fortune à la terre qu'il chante :
Son idéal vous sauve ; il est ferme et précis,
Et vous l'avez redit avec âme à Tircis (3).

O sage ! ô familier d'Horace et de Virgile !
Quel Louvre, en effet, vaut le clair foyer tranquille
Où le bonheur sourit dans les yeux des enfants.
Et d'où l'on voit mûrir les seigles triomphants,
Dont l'océan doré porte et berce sans trêve
Le grand espoir humain qui jamais ne s'achève ?
Quelle coquette, enfin, Amarante ou Chloris,
Ou celle que, dix ans, vous eûtes, trop épris,
Pour muse — ah ! la superbe ! ah ! l'ingrate marquise ! —
Quelle idole d'antan aurait la grâce exquise
De cette Madeleine, ange et femme à la fois,
Epouse au jeune front dont vous baisez les doigts ?
Ceux-ci, du reste, font éclore des merveilles

(1) Autre prête-nom de Racan.

(2) Personnage très sympathique des *Bergeries*.

(3) Voir les *Stances sur la Retraite*, qui passent à bon droit pour les plus beaux vers d' « Arthénice ».

Sous une aiguille habile à prolonger les veilles
Et qui, pleine de goût, de patience et d'art,
Nous traduit un poème à ravir le regard :
Une fraîche Arcadie aux limpides fontaines,
Où des rayons de soie en mourant dans les chênes
Nimbent parfois un front pieux, au ciel levé ;
Et ce doux ornement d'un paradis rêvé,
Cette œuvre délicate et digne de sa gloire
Défend encore le mieux, là-bas, votre mémoire (1).

Oui, l'automne est suave et tiède aussi l'hiver
Pour le bon châtelain, vrai roi de Saint-Pater (2) :
Chéri de sa famille, aimé de son village,
Il connaît tout le prix des jours, et nul orage
Ne ralentit sa marche au sentier du devoir.
C'est qu'il porte dans l'âme un invincible espoir
Et que, comme David aux lèvres inspirées,
Sentant frémir sa main sur les cordes sacrées,
Il chante ce flambeau qui de l'astre au gazon
Resplendit, et s'impose à notre humble raison (3) !

O brave fils de France ! endors-toi sur ta gerbe,
Riche de la fidèle amitié de Malherbe,
Et fier aussi d'ouïr La Fontaine et Boileau
Louer de tes pasteurs l'accent naïf et beau....
Et quant à ce laurier académique et rare
Dont la Postérité, dans sa justice avare,
Découronne parfois les marbres orgueilleux,
Rassure-toi : le tien toujours garde à nos yeux
La fraîcheur de la mousse et de ces pâquerettes
Qui te riaient, pendant que mille voix discrètes
T'appelant, t'entraînant à la fête des nids,
Scandaient ton vers ému par les prés rajeunis !
Mais pourtant sache bien, poète d'un autre âge,
Qui penses simplement dans le fruste langage
Où l'archaïsme abonde et souvent fait valoir
Ces termes savoureux, vrais fruits d'or du terroir ;
Sache que nous prisons plus encore que tes stances

(1) Nous faisons allusion à la tapisserie au petit point exécutée par Mme de Racan pour la chapelle du château et précieusement conservée de nos jours dans l'église de Saint-Paterne. Nous devons ce détail et la plupart des autres à l'historien si attachant du gentilhomme académicien, M. L. Arnould, qui fut aussi le zélé promoteur du monument érigé à Tours, le 30 juin 1907, — et que nous remercions beaucoup ici.

(2) Ancien nom de Saint-Paterne.

(3) Dans sa vieillesse, Racan publia une libre traduction des psaumes de David.

Et ta soif d'idéal, et ta faim de croyances,
Et ces nobles élans de vertu, de bonté,
Auxquels ton art emprunte un chaud rayon d'été
Et qui, même en la nuit profonde où tout se voile,
Laisse comme un sillon de fugitive étoile !

Ils n'attendaient pas moins du grave lieutenant,
Les ancêtres fameux qui criaient « Passavant » (1).
Au milieu de la rouge et poudreuse mêlée,
Alors que se dressait sur la terre ébranlée
Le superbe croissant d'argent sur champ d'azur
Qu'ils promenaient partout, le front haut, le cœur pur ;
Et la flamme de leurs désirs et de leur glaive,
O chercheur de bleuets ! tu la mets dans ton rêve !

Ah ! je ne pouvais point franchir, en vérité,
Le si paisible seuil de ton parc enchanté
Sans t'y voir incliné, perdu sous les ramures
Où l'angelus s'égrène en des flots de murmures,
Attentif à l'adieu du jour aux peupliers,
L'oreille grande ouverte aux concerts familiers ;
Et je devais, dès lors, d'une âme fraternelle,
Suspendre en m'arrêtant devant ta fine stèle,
Ce bouquet d'aubépines et de roses des bois :
Juste hommage au talent du seigneur villageois
Qui sut dompter le verbe et le rythme rebelles, —
Simples fleurs qu'un instant couvriront de leurs ailes
Ramiers et rossignols, dont les soupirs légers
Semblent répondre encore à ceux de tes bergers ! (2)

Ernest BONNEAU.

Tours — Jardin des Prébendes d'Oé — 1912.

(1) Devise des seigneurs de Bueil, dans les veines desquels coulait du sang italien. Le bon marquis appartenait à cette famille.

(2) Ce poème a paru dans le *Journal d'Indre-et-Loire* du 25 avril 1912. — E. B.



UN CURÉ CONFESSEUR DE LA FOI

Me Nicolas GODEFROY

Curé de Saint-Paterne

MORT A RAMBOUILLET EN 1794 (1)

(Fin)

APPENDICE

VI

Notre-Dame de Lorette, à Montsort

C'est en souvenir d'un voyage qu'il fit en Italie et au cours duquel il visita, à Lorette, la Santa-Casa que Me Louis Sévin, ancien curé d'Ancinnes, doyen rural du Sonnois et chanoine de la collégiale du Saint-Sépulcre à Paris, fit ériger en 1699, à l'extrémité sud-est de la ville d'Alençon, sur le territoire de Montsort, en haut de la rue du Mans, la Chapelle de Notre-Dame de Nazareth.

Il avait fait cette fondation « sous le bon plaisir de Mgr l'Evêque du Mans, pour rendre à Dieu une partie des biens qu'il avait reçus de sa divine bonté, pour pourvoir au salut de sa famille et parce que cette vie est courte et qu'il n'y a point de sentiment ni d'acte plus chrétien que de prévenir la mort par des actions qui la peuvent rendre salutaire ».

Il dota cette Chapelle, décrétée par l'Evêque du

(1) Voir les numéros de mars-avril, juillet-août et Septembre-Octobre.

Mans et érigée en bénéfice simple et perpétuel le 19 mars 1700, des revenus suivants :

1° De deux maisons situées en Montsort, près de la Chapelle, valant l'une 40 livres de rente, l'autre 60.

2° D'une rente de 200 livres, moitié d'une rente de 400 livres dont il sera parlé plus loin.

3° Des prés nommés les Perreins et la Guillardière avec une petite portion de terre qui lui sert de passage d'exploitation, situés en la paroisse d'Ancinnes, contenant seize hommées ou environ, loués la somme de 160 livres. (En 1674, ces prés appartenaient à René du Hardas, seigneur de Courtilloles).

Le titulaire avait la charge de payer six livres de décimes par an, de faire dire et célébrer dans ladite chapelle deux messes basses chaque semaine, avec un De profundis à la fin d'icelles et l'oraison pour un prêtre, sur la place où le corps du sieur fondateur serait inhumé, puis par chacun an deux services de trois grandes messes à notes et vigiles le jour du décès dudit fondateur pour le repos de son âme et pour ses parens et amis vivans et trepassez, de plus il était tenu en outre à l'entretien des ornemens, linge et décoration de ladite chapelle et aux réparations et réfections qu'elle pourra occasionner, ainsi que les deux petites maisons ci-dessus. (Acte passé le 23 novembre 1699 devant Me Chevrel, notaire à S. Pater).

Une trentaine d'années plus tôt, en 1663, un oncle du pieux fondateur, Louis de Sevin, seigneur de Mézières, avait fondé lui-même, en l'église de Béthon, une chapelle sous le vocable de Notre-Dame et de S. Louis. Il l'avait dotée d'une rente de 200 livres, moitié de celle de 400 livres foncière et perpétuelle spécialement affectée sur la terre fief et seigneurie de Monlion, située paroisse de Champfleur. Cette chapelle, ainsi que celle de Lorette, était à la présentation des aînés du nom de Sévin ; l'évêque du Mans s'en réservait la collation et la provision. En 1699, c'était Jean

de Sevin, qui avait succédé à son frère en la cure d'Ancinnes, qui jouissait en même temps de cette chapellenie de N.-D. de Béthon.

La chapelle de Lorette, bénite le 24 mars 1700 par l'évêque du Mans, Mgr de la Vergne de Monteynard de Tressan, ne diffère dans sa forme de celle qu'on voit en Italie que par une petite sacristie octogone ajoutée au côté du nord pour figurer la grotte jointe à la demeure de la Ste Vierge à Nazareth.

Le fondateur de cette chapelle, qui en fut le premier titulaire et qui jusqu'à sa mort y célébra la sainte messe sur les 5 à 6 heures en été et sur les 6 à 7 heures en hiver pour la commodité des gens de travail qui y assistaient, avait fait bâtir sous cette sacristie un caveau destiné à servir de sépulture à sa famille, dans lequel il fut inhumé à sa mort arrivée le 27 janvier 1712, ainsi que l'indique son épitaphe, gravée sur la pierre (et non « sur une lame d'airain », comme le dit Odolant-Desnos. Ce qui est « gravé sur une lame d'airain », c'est l'acte de fondation, lame conservée aujourd'hui, par mesure de précaution, au presbytère de Montsort).

Nous reproduisons ici le texte de cette inscription funéraire, dont quelques fragments existent encore, et que nous relisions récemment dans la sacristie de cette chapelle :

PIÆ MEMORIÆ VENERABILIS VIRI
LUDOVICUM SEVIN
NE LUGEAS MORTUUM, VIATOR ;
QUI DEO VIXIT SEMPER, NUNC REGNAT CUM DEO

. . . .

SACERDOS SANCTUS, PIUS PASTOR
GREGEM SIBI TRADITUM VERBO ET EXEMPLO
INDEFESSUS PAVIT

. . . .

PAUPERUM CULTOR AMANTISSIMUS

. . . .

VICTUS, HABITUS, UNIVERSÆ SUPPELLECTILIS TENUITAS
INEXHAUSTUM EI ELEEMOSYNA ÆRARIUM.
HIC EI FUNDUS NUNQUAM MENDAX SUPPEDITAVIT,
UNDE SACELLUM ERIGERET
SUB AUSPICIIS VIRGINIS DEIPARÆ
IBI DEPOSITIS MORTALITATIS EXUVIIS QUIESCIT
JUDICIUM EXSPECTANS
OBIIT DIE VIGESIMA SEPTIMA JANVARII MDCCXII
HOC AMORIS ET REVERENTIÆ MONUMENTUM
FRATER POSUIT

En voici la traduction que nous empruntons à un travail sur « Ancinnes », par M. l'abbé Choplin, publié par M. le chanoine Froger, *Revue du Maine*, 1911, p. 196 :

A la pieuse mémoire d'un homme de bien
Passant, ne pleure pas Louis Sévin, mort.

Tant qu'il a été en ce monde, il a vécu pour Dieu ; maintenant il règne avec lui.

Prêtre saint, pasteur pieux, sans jamais se lasser, il a par ses paroles et par ses exemples, soutenu et réconforté ses ouailles.

Très attaché aux pauvres, grâce à ses habitudes simples et modestes, il amassa un trésor que ses aumônes n'épuisèrent pas, et qui, soigneusement ménagé, lui permit d'élever cette chapelle en l'honneur de la Vierge mère de Dieu.

Sa dépouille mortelle y repose dans l'attente du dernier jugement.

Son frère lui a fait ériger ce monument, témoignage de son amour et de son respect.

Cette fondation fut exécutée jusqu'à la Révolution, mais en l'année 1791, elle fut vendue comme bien national avec toutes ses dépendances. Il paraîtrait cependant que les Perreins ne furent pas compris dans cette vente ; le maire d'Ancinnes à qui ils étaient affermés, les aurait, dit-on, conservés à la famille

Sevin, en laissant ignorer leur origine, à condition qu'il ne paierait point ou peu de fermage.

La cloche de la chapelle, qui pesait 120 livres, n'échappa point à la rapacité du fisc. Elle fut portée au District de Fresnay, en même temps que celle de l'abbaye des Bénédictines, du poids de 100 livres, et celle de la chapelle de St-Gilles. Cette cloche avait été bénite le 14 août 1714. Le parrain en avait été Messire Nicolas Sevin, écuyer, conseiller et secrétaire du roy, et la marraine Marie Bordelay, épouse de Messire François Sévin, seigneur de St-Gervais, trésorier de France.

La première cloche, probablement cassée quelques années plus tard, avait été bénite dès l'érection de cette chapelle, par le fondateur lui-même, dans la chapelle des Bénédictines de Montsort, et probablement donnée par l'abbesse de ce couvent, comme en fait foi l'acte suivant :

« L'an 1669, le 24 novembre en vertu de la commission de Mgr du Mans à nous Louis Sévin, prêtre, ci-devant curé d'Ancinnes, soussigné, a été bénite en la chapelle des Bénédictines de Montsort, avec les cérémonies accoutumées, une cloche pour servir en la chapelle de N.-D. de Nazareth, fondée par nous susdit Sevin, laquelle a été nommée Marie-Louise Perrine par Me Pierre Roblot, prêtre, curé de S. Pater, dans laquelle paroisse est bâtie et située ladite chapelle, et par Mme Louise-Françoise de Rousselet de Château-Renault, abbesse du monastère desdites Dames Bénédictines de Montsort. Signé :

L.-F. de Rousselet de Château-Renault
Abbesse de Ste-Geneviève de Montsort

P. Roblot
Curé de St-Pater

L. Sevin
Prêtre

(*Arch. de la Sarthe, E. Supplément, p. 302, v° St-Paterne*),

En 1826, Jeanne-Claude-Geneviève de Sevin, petite nièce du fondateur, résolut de renouveler la fondation interrompue depuis 1790. A cet effet, elle fit restaurer cette chapelle, rachetée par un membre de la famille, l'abbé François Sevin, mort en 1802, et qui en était encore titulaire en 1790.

C'était un gros travail, car tout y était à refaire. Là, comme partout, le vandalisme révolutionnaire avait tout ravagé.

Les biens qui y étaient autrefois affectés furent par elle donnés à la fabrique.

Sitôt terminée, cette chapelle fut solennellement bénite par Mgr Alexis Saussol, évêque de Séez, le 23 octobre 1827. (Par lettres apostoliques du pape Pie VII, en date du XIV des Calendes de novembre de l'année 1806, la partie du territoire de St-Paterne sur laquelle N.-D. de Nazareth était bâtie, avait été distraite du diocèse du Mans, et réunie à la succursale de St-Pierre, au diocèse de Séez).

Dans les actes de cette nouvelle fondation, en date des 17 juillet 1828 et 9 mars 1829, il est dit que la fabrique de Montsort devra : 1° faire célébrer chaque année, au jour anniversaire de la mort du fondateur et jours suivants les plus commodes, un service de trois grandes messes à notes précédées de vigiles ; chaque semaine quatre messes basses pour les membres vivants et morts de la famille Sevin ; 2° faire chanter les litanies de la Ste-Vierge les jours de fête de la Ste-Vierge, chômées ou de dévotion, et le premier dimanche de chaque mois, à moins que le clergé de la paroisse n'aille les chanter processionnellement à ladite chapelle.

La donatrice est ensevelie dans cette chapelle.

Telles sont les quelques notes que j'ai pu recueillir sur la chapelle de N.-D. de Lorette, puisées soit dans *Odolant-Desnos*, soit dans les *Chroniques paroissiales de St-Paterne*, soit surtout dans un petit opuscule in-

titulé *La Chapelle de N.-D. de Lorette, à St-Pierre de Montsort,* par l'abbé Antoine, Imprimerie de Broise, 1873, in-12, VII-59, qui se vendait alors au profit de la restauration de cette chapelle. Ce petit volume est extrait lui-même d'un vieil écrit imprimé sur parchemin au commencement du XVIIIe siècle (conservé au presbytère de Montsort) et portant ce titre : *Récit de quelques particularités qui touchent la construction et la fondation de la chapelle de N.-D. de Nazareth située à Montsort.*

Pour tout ce qui concerne la chapelle de Lorette depuis sa restauration dans le premier quart du XIXe siècle jusqu'à aujourd'hui, les travaux qui y furent exécutés vers 1873, puis vers 1900, les modifications qu'ont pu apporter dans les fondations de cet oratoire et la loi de séparation et la suppression des processions à Alençon, tous ces détails et bien d'autres pourront être fournis par le si entendu secrétaire de la *Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, M. l'abbé Desvaux qui par sa nomination à la cure de Montsort, est devenu, en même temps que le titulaire ou plus exactement le locataire, l'historien tout désigné de « ce sanctuaire unique dans le diocèse de Séez et très rare en France. »

VII

Le 5 sept. 1792, MM. Daguin et Leloup, commissaires du district de Fresnay, assistés de la force armée, se présentent chez les religieuses Bénédictines, soupçonnées, leur disent-ils, d'avoir dans leur maison des personnes suspectes et demandent, en conséquence, à y faire une visite domiciliaire. Dans le cours des recherches faites en présence des Religieuses, on trouve dans un grenier à foin trois reliquaires en bois doré, un christ aussi en bois doré rompu, un étui à calice en cuir, un vieux missel

romain, une vieille couverture d'autel et un gros volume de copies de titres non signé, dont se saisit l'un des commissaires.

Après cet exploit, MM. les Commissaires se font représenter les titres et l'argenterie de la communauté dont il est dressé inventaire.

L'argenterie consistait dans les objets suivants : un saint ciboire et un petit vase pour consacrer, un calice et une patène, un soleil ou ostensoir en vermeil, une lampe, un encensoir et sa navette, deux burettes et leur plateau, et un vase pour les saintes huiles, douze couverts, deux cuillères à ragoût, douze cuillères à café et une à moutarde, une écuelle sans couvercle et deux vieux chandeliers d'argent, le tout pesant 24 marcs, 15 onces, 7 gros.

Les titres et l'argenterie sont renfermés par MM. les Commissaires dans un sac scellé du cachet du District et déposés provisoirement à la Mairie d'où ils sont transportés au District, avec la cloche de la chapelle du Couvent et celle de Lorette, le 11 du même mois.

Enfin, en visiteurs polis, ces mêmes commissaires terminent leur expédition en signifiant à ces Dames qu'en exécution des décrets de l'Assémblée Nationale, elles aient à évacuer leur maison dans le courant d'un mois.

VIII

Ce drame épouvantable que nous relatons plus bas eut pour témoin oculaire un prêtre manceau qui en a laissé un récit circonstancié que malgré nos recherches nous n'avons pu nous procurer. Cet ecclésiastique était Julien-René Lacroix, alors curé de St-Longis. Au moment où l'on massacrait le P. Valframbert, il errait lui-même dans les rues d'Alençon, pouvant redouter le même sort s'il venait à être reconnu. Où se réfugier ne connaissant personne ? Les heures lui

semblaient des années. Enfin, la nuit étant venue, il se hasarda à entrer à l'hôpital général. Il y trouva des bouchers le couteau à la main qui faisaient sentinelle à la porte. Il prit, a-t-il raconté lui-même, un air effronté qui empêcha de le reconnaître pour un prêtre ; ce fut son salut. Il n'y avait que quatorze mois qu'il était curé de S. Longis lorsqu'il fut sommé de prêter le serment à la constitution civile du clergé. Il le refusa. Traqué pour cela et à cause de son zèle envers ses paroissiens, par des ennemis implacables, il fut obligé de fuir et d'abandonner les siens, comme il le leur rappelle dans une brochure in-8° intitulée : *Manuel de mes paroissiens.* Le jour même où il quitte sa paroisse, il est sur le point de tomber entre les mains de ceux qui le poursuivent, lorsqu'en fuyant il aperçoit dans la cour d'une ferme un cheval attaché. Il le monte avec agilité, le lance au galop et se trouve en quelques instants à l'abri du danger.

Pendant dix-huit mois il vécut dans une profonde retraite, mais non sans rendre des services aux fidèles dont la foi et la discrétion lui étaient connues. Enfermé plus tard dans les geôles de Rambouillet où il se fit remarquer par le zèle avec lequel il soigna ses confrères malades, il en sortit au mois de mars 1795, et fut nommé supérieur de la XIVe mission, celle de Beaumont-le-Vicomte ; plus tard il fut desservant de Nouans, curé de S. Antoine de Rochefort. chapelain de l'hôpital de la Ferté-Bernard, et enfin curé de Ballon où il mourut en 1828.

Les révolutionnaires le nommaient le pape des aristocrates.

Il avait instruit et formé pour le sanctuaire deux jeunes gens que la vue du martyre n'avait pas effrayés : l'abbé Chaumont sur lequel nous n'avons aucune donnée, à moins que ce ne fût le vaillant et célèbre abbé Chaumont, de Bourg-le-Roi, et l'abbé Charles Vannier, dit Vandrinière, de S.-Mars-s-Ballon

qui fut ordonné prêtre en 1796, à Paris, et revint aussitôt dans le diocèse du Mans. Ses supérieurs l'envoyèrent à Chemiré-le-Gaudin, puis à Chantrigné où il travailla beaucoup, fut détenu quelque temps et mourut curé de Ligniéres-la-Doucelle, le 23 février 1730. (Voir *Dom Piolin*, verbis Lacroix, Chaumont, Vannier).

IX

Un confrère voisin, M. le Curé de S. Rigomer, se trouvait le dernier à descendre de l'un des tombereaux sur lesquels on avait entassé les captifs. Le conducteur, trouvant que la descente ne s'opérait pas assez vite, fit faire la bascule à la voiture et renversa le malheureux vieillard qui eut une jambe brisée. Il fallut le conduire à l'hôpital, mais le traitement qu'il y reçut ne fut pas de nature à opérer une parfaite guérison. Il resta infirme le reste de sa vie. (Dom Piolin et Th. Perrin signalent deux autres prêtres qui, dans des circonstances identiques, eurent aussi les jambes brisées et moururent de leurs blessures).

Ce vieillard, contemporain de M. Godefroy, se nommait Louis Galichet de Beaupré. Né vers l'an 1717, au faubourg de Montsort, d'une famille bourgeoise possédant une certaine fortune (son père était Jacques Galichet, sieur de Beaupré, et sa mère dame Marie Collet), il fut nommé curé de S. Rigomer au mois de nov. 1744.

Il eut la faiblesse de prêter tout d'abord le serment civique, mais bientôt il le rétracta. Obligé alors de quitter sa paroisse, il se retira à Alençon lorsqu'un être intrus, d'odieuse mémoire, nommé René Bougon, vint souiller son église...

Sorti de sa captivité de Rambouillet avec les autres détenus en avril 1795, il rentra d'abord à Alençon ; mais cette ville ne lui semblant pas assez sûre, il

accepta l'asile que lui offrait la famille Huart, dans une maison du Haut-Tertre, la 2e à gauche en descendant.

Pendant plus de six mois, il resta dans un réduit qu'on avait dissimulé dans une petite chambre qui n'existe plus depuis une trentaine d'années. On raconte qu'il lui arrivait parfois de réciter son bréviaire tout haut, et que ses hôtes, plus prudents que lui, devaient lui recommander le silence pour ne pas exposer toute la famille au triste sort qu'il savait leur être réservé. Il paraît cependant qu'ils ne coururent jamais aucun danger. Le vénérable confesseur de la foi sortait quelquefois la nuit pour aller porter les consolations de la religion au sein des familles qui le demandaient. Il se rendait de préférence dans la chapelle de Larrey. C'est là qu'il administra souvent des sacrements.

Quand, en 1797, Mgr de Gonssans, exilé à Paterborn, divisa son diocèse en 27 missions, M. de Beaupré était sans doute alors dans un état d'infirmité qui ne lui permit pas d'accepter comme missionnaire la charge de sa paroisse, car en 1798, on voit un M. Fauche avec le titre de desservant de la paroisse de S. Rigomer. M. de Beaupré ne tarda pas à mourir. Il décéda le 13 juillet 1800, à Alençon, âgé de 83 ans.

Voir sur M. de Beaupré et René Bougon, p. 69 à 90, d'intéressantes *Chroniques de S. Rigomer,* manuscrit in-folio de 98 pages, sans signature, mais qu'on sait être l'œuvre de M. le chanoine Laude, auteur de nombreuses brochures si justement remarquées. Ce manuscrit, bien digne d'être publié, nous a été gracieusement communiqué par M. l'abbé Beunèche, curé de S. Rigomer, que nous sommes heureux de remercier ici.

H.-M. LEGROS,
Curé d'Arçonnay.

TRANSACTION

FAITE PAR

MESSIRE RENÉ D'ESPINAY

6 Juillet 1694

Le Document que nous publions plus loin se rapportant à la *généralité de Tours*, c'est-à-dire à la Touraine, au Maine et à l'Anjou, il nous a semblé que les *Annales Fléchoises* dont la sphère d'action s'étend sur ces trois provinces, étaient toutes désignées pour le publier. Son principal mérite — et, nous devons avouer qu'il n'est pas considérable, — est de donner des listes de noms, chose qui nous a toujours parue utile, en ce sens qu'un relevé de ce genre, pourvu qu'il soit daté, est toujours un grain de sable apporté au *cursus vitæ* de plusieurs individus. Il y aura sans doute, à un moment donné, *un chercheur* qui sera intéressé par un ou plusieurs de ces noms. Pour peu que le fait se répète à diverses reprises, il suffit en lui-même à justifier la publication, spécialement, comme dans le cas présent, lorsque le document se trouve dans des archives particulières. M. le vicomte du Soulier, descendant direct du personnage principal de ce document, possède sur la famille d'Espinay de très riches archives, dans lesquelles il a bien voulu nous autoriser à fouiller ; c'est de ce trésor que nous avons extrait, au profit des lecteurs des *Annales Fléchoises*, la pièce que nous donnons plus loin.

Un mot maintenant sur René-Anne d'Espinay, chevalier-seigneur de Danzan (1), la Cueille (2), etc., que nous voyons

(1) *Danzan*, fief, commune de Saint-Louan, près Chinon (Indre-et-Loire).

(2) *La Cueille*, seigneurie, commune de Rivarennes (Indre-et-Loire).

intervenir dans la transaction ci-dessous, fils de Henry-François d'Espinay, chevalier, seigneur de la Cueille, la Plesse (1), Champeaux (2), et la tierce partie de St-Michel-sur-Loire, aide de camp du Roi et lieutenant des Chasses de Sa Majesté, et de Charlotte Proust (3), il avait été baptisé à Bréhémont, le 5 mai 1652; comme la plupart des gentilshommes de la province, il entra au service du Roi, et fut l'un des deux cents chevau-légers de sa garde ; sans doute remplit-il consciencieusement son devoir, car il reçut la Croix de Saint-Louis. C'est en 1682, qu'il épousa Marie Rabault, fille de René Rabault, seigneur de Mathefelon (4), Sazeneuil, etc., et de Marie Moizen ; elle abjura la religion protestante pour l'épouser.

René d'Espinay, s'il eut la paix dans son ménage, ce que nous pouvons espérer, ne l'eut assurément point avec ses voisins, et particulièrement, avec le plus riche et le plus puissant d'entre-eux, le seigneur d'Ussé, Louis Bernin de Valentinay, contrôleur de la maison du Roi et comme tel un fort gros personnage. Il fit tant et si bien qu'il finit par faire jeter ce malheureux d'Espinay dans les prisons de Tours, après lui avoir confisqué une malle remplie de papiers importants ; il ne fallut rien moins qu'un arrêt du Parlement en date du 27 janvier 1693, pour que, son innocence ayant été reconnue, la liberté fut rendue à ce dernier ; c'est donc l'année suivante que nous le voyons intervenir dans l'acte ci-dessous par lequel il se substitue aux intéressés à un traité passé par un nommé Louis Vincent, pour le recouvrement des deniers qui devaient provenir de l'exécution de l'édit du mois de décembre 1691. Il devait, en cette qualité, faire toutes poursuites nécessaires, et comme récompense de ses peines, il touchait un sol pour livre qu'il avait fait rentrer en plus de ce qui était dû au trésor royal. Il avait évidemment des instincts processifs, ce qui n'était pas rare à cette époque. Sans doute cette petite opération lui rapporta-t-elle une augmentation de fortune, car nous le voyons en 1704, dix ans après, acheter pour 840 livres, des terres à

(1) *La Plesse*, fief, commune de Rivarennes.

(2) *Champeaux*, fief, commune de Rivarennes.

(3) Fille de Claude Proust, seigneur de la Prousterie (commune de Bréhémont, Indre-et-Loire).

(4) *Mathefelon*, fief, commune de Savigny (Indre-et-Loire).

Channay (1). Il mourut après 1707, et fut inhumé à côté de sa femme dans l'église de Rivarennes, laissant un fils, René-Gabriel (2).

Cte CHARLES DE BEAUMONT.

Sur la proposition faite à la Compagnie de Messieurs les Intéressés au traité de Me Louis Vincent pour le recouvrement des deniers qui proviendront de l'exécution de l'Edit du mois de décembre 1691. Par Messire René Despinay, chevalier, seigneur de Dançay, de continuer à travailler au recouvrement des debetz de la généralité de Tours, et de fournir plusieurs instructions, pièces et mémoires pour accélérer led. recouvrement ; à condition qu'il luy sera donné part de la Remise accordée par Sa Ma^té^ aud. Vincent : La Compagnie et led. s^r^ Despinay sont convenus et demeurez d'accord de ce qui ensuit.

Scavoir que led. s^r^ Despinay continuera à faire les poursuittes et diligences au nom dud. Louis Vincent en vertu des contraintes et estats de recouvrement qui luy ont été cy devant et seront cy après dellivrez contre les comptables de la généralité de Tours, leurs veufves, cautions participes héritiers et bientenans desd. comptables, dénommez en l'estat présentement fourny aud. sieur Despinay et qui a été signé double.

Et à l'égard de ceux qui ne sont point compris et dénommez dans led. estat dont led. s^r^ Despinay pourroit donner cy après des mémoires et instructions. Il sera loisible à la Compagnie de luy donner pouvoir d'en faire les poursuittes, ou de les faire elle-même, ou ses commis, sans la participation dud. s^r^ Despinay comme chose exceptée du présent traité.

(1) *Channay*, commune du canton de Château-la-Vallière (Indre-et-Loire).

(2) Cf. Abbé E.-J. Painparé : *Généalogie de la Famille d'Espinay*, Tours, 1878, in-8°, pp. 22-24.

Toutes les dilligences, poursuittes et procédures seront faites sur les lieux par led. s^r Despinay contre les comptables mentionnez et dénommez aud. état, leurs cautions, participes, héritiers et bientenans à ses frais et dépens sans en pouvoir demander ny prétendre aucune répétition en façon quelconque contre led. Louis Vincent et ses cautions tant pour le passé que pour l'advenir, soit pour desboursez et frais de procédures, voyages, séjours, apointemens ny autrement, en aucune sorte ny manière que ce soit, sauf à luy d'en poursuivre le remboursement sur les redevables et sur les choses saisies ; et pour cet efet toutes les poursuittes qu'il conviendra faire à Paris en la Cour des Aides seront faites par le ministère de Me François Vagnard, procureur en la Cour, auquel à cet efet sera donné pouvoir par led. Vincent sans que led. pouvoir engage en aucune manière led. Vincent ny ses cautions pour le payement d'aucuns frais ny dépens, qui seront payez aud. s^r Vagnard par led. sieur Despinay en vertu du présent article sans qu'il soit besoin d'autre acte ni d'autre formalité et sans que led. s^r Despinay puisse en prétendre aucune répétition ny garentie contre led. Vincent et ses cautions, soit que les redevables soient insolvables ou non. A quoy led. sieur Despinay a expressément renoncé et sans laquelle renonciation le présent traité n'eut été fait. A la charge néantmoins que sy aucuns desd. comptables ou leurs cautions participes, intéressez et bientenans mentionnez aud. état sont receus a jouir du bénéfice de l'Edit du mois de décembre 1691, et employez par le Con^el dans des estats de recouvrement, les cautions dud. Vincent en recevant les sommes employées dans lesd. estats, réserveront les frais et dépens qui pourront être deus par lesd. comptables ou leurs représentans aud. s^r Despinay ainsy qu'ils se seront reglez à l'amiable, si non, en justice. Laquelle réserve sera faite par lesd. cautions à l'éfet

qu'il ne puisse luy être objecté des fins de non recevoir à cause du paiement qu'ils auroient fait de leur taxe.

Sont encores convenus que de toutes les sommes qui seront portées au Trésor Roial sur et à la décharge du traité dud. Louis Vincent par les comptables de lad. généralité de Tours, dénommez aux estats qui seront fournis par led. s^r Despinay, et sur lesquelles il aura été accordé remise aud. Louis Vincent, il sera premièrement déduit, sur le total delad. remise, les frais faits par led. Vincent, et dont il n'aura pas été remboursé sur la chose.

Et du surplus et restant deues de lad. remise, il en sera donné, aud. s^r Despinay, un sol pour livre, que la Compagnie luy accorde en considération des soins, procédures et dilligences qu'il a faites et fera pour l'accélération dud. recouvrement; lequel sol pour livre luy sera payé par la Compagnie, au fur et à mesure qu'elle en aura receu les fonds.

Sera tenu led. s^r Despinay, de rendre compte tous les mois à la Compagnie des dilligences qu'il fera et de luy en envoyer des estats, de lui certifier, et de déférer aux ordres que la Compagnie lui envoyera concernant le bien et accellération dud. Recouvrement.

Ne pourra, led. sieur Despinay, faire aucun traité ni convention avec les comptables, redevables, cautions, participes, leurs heritiers ou bientenans, ny recevoir d'eux aucuns deniers sur les debets et charges de leurs comptes. Pourra simplement prendre leurs soumissions pour les sommes que lesd. comptables, cautions, participes, heritiers et bientenans offriront de payer pour jouir du bénéfice de l'Edit du mois de décembre 1691. Lesquelles soumissions, il sera tenu d'envoyer à la Compagnie, incontinent après qu'elles luy auront été remises, pour les proposer et les faire admettre sous le bon plaisir de Sa Majesté, et de nos seigneurs de son Conseil.

Faute par led. sieur Despinay de faire les dilligences requises, contre les comptables dénommez aud. état, ou autres qui pourront être cy après arretez (après que les estats de recouvrement, contraintes ou arretz du Conseil luy auront été remis), il sera loisible à la Compagnie de les faire faire par elle-même, et en ce cas, led. s^r^ Despinay demeurera deschargé de plain droit de la remise, pour les sommes seulement qui auront été portées au Trésor Roial, en vertu des diligences qu'il n'aura pas fait faire, sans qu'il soit besoin de le faire dire et ordonner, ny que la présente clause puisse être réputée comminatoire, attendu que lad. remise n'est accordée qu'en considération des diligences qui seront faites par led. sieur Despinay pour led. recouvrement.

Et attendu le présent traité, celuy cy devant fait avec led. sieur Despinay le dix sept octobre mil six cens quatre vingt douze, demeure nul et résolu.

Fait et arresté double à Paris, ce sixieme juillet MVI[c] quatre vingt quatorze

Veu VINCENT.

[*sept paraphes*]

DESPINAY

Estat des Comptables à poursuivre dans la Généralité de Tours, par Monsieur Despinay, conformément et en exécution du traité, qu'il a ce jourd'huy fait avec la Compagnie.

RECETTE GÉNÉRALLE DES FINANCES

M[rs]

Jean de Sourdiac, Cristophle de Bordeaux.

RECETTE DU TAILLON

Cristophle Houdry, s[r] de Bisolail (1), Jacques Lormie, François Labbé, Hector Nourry, Pierre Renault.

RECETTE GÉNÉRALLE DES BOIS

Mathurin Coudreau.

RECEVEURS ET PAYEURS DES RENTES PROVINCIALLES

Isaac Thierriot, Denis Gedouin, Marie Fouché, Noël Moreau, Jean Hamart, Claude Testu.

ÉLECTION DE TOURS

Jean Gitton, François Gitton, François Goullard, Antoine Verrier, Louis Arnauld, Gilles Flexelles, Gaspard Morant, Michel de Grosparny, Gabriel Chouart, Michel Villepreux, Pierre Turquantin, Claude Le Roux, Gabriel Chouart, ... Chauvreau.

ÉLECTION D'AMBOISE

René Rousseau, Mathurin Rouault, Samuel Gaudion, Jean Gaudion, Claude Le Roux, Jacques Collineau, Edme Babault, Denis Gersant, Jean Goussard, Jean Babault, Jean-Jacques Bordier, Ruau de Grandmaison, ... de Lorme, Jean Au Coute, Marc Mauduit, Jacques Ollivier, Jean Michon.

ÉLECTION DE LOCHES

Estienne Ameline, Jean Gautier, Jean de Lumeau, s[r] Desmardelles, Jean-Jacques de Noncelles, Pierre Piozet, Alexandre Hainque, Helie Piozet, Antoine Ferret, Jacques Collineau, Gilles Moreau, Denis Gersan, Jean de Lhommeau, Denis Sabattier, Abel Piozet,

(1) *Bisolail*, sans doute Bois-Soleil. Un étang de ce nom se trouve non loin de l'ancien fief de Beauvais, commune de Louestault (Indre-et-Loire).

Guillaume Le Grand, ... Haquet, Adrian Hainque, Estienne Cogneau, Nicolas Le Royer, Jean Baudin, Daniel Poyzay, Louis Potier, Jacques Roullet, Denis Preau, Charles Gedouin, Jacques Hurtault, Charles Dupont.

ÉLECTION DE CHINON

Jean Palu, Guillaume Mersan, ... Riverain, Louis Chesnon, Jean Delaunay, Charles Jouye, Philipes Jouye, Charles Delaporte, ... Montreau, Pierre Mangot, Louis Pasqué, Jean-Baptiste Mersan, ... Defurne, Bernard de Renazé, Pierre Palault, Charles Guérin, Jacques Pelard, René Bobin, ... Galé, Jacques Bourdon, ... Chardon, Louis Houdry, s^r Des Bruères, Pierre Senard, René Amirault, René Dusoul, s^r de Belisson.

ÉLECTION DE RICHELIEU

Jean Foureau, Pierre David, Daniel David, Vincent Bouin, Pierre Le Juge, Antoine Angibert, Jean-Daniel David, s^r Delafuye, David David, François Mesteyer, Pierre Chatetus, Jean Thibault, Louis Thibault, Louis Guérin, Benoist Basset, Pierre Babault.

ELECTION DE LOUDUN

... De Ste Marthe, René Mesmin, Gabriel Dusoul, Pierre Montault, Pierre Gaultier, François Mesmin, Louis Phillebert, Jacques Bellonnier, ... Riverin, Yves Le Nain, André Robineau, Charles Briault, ... Proust, s^r de la Chauvière.

ELECTION DE MONTREUIL-BELLAY

Thomas Siette, Michel Brisson, Jean Bidault, Robert Chaponel, Elizée Vauguyon, Jacques de Castre.

ELECTION DE SAUMUR

Florand de Lhommeau, Pierre Cochon, Pierre Pécot, Estienne Achart, François Virdoux, David Thi-

bault, David Thibault du Bois, Louis Le Moyne, Thierry Bachellier, Jean Prestre, Antoine Guérin, Charles Dubois, ... Roy, Nicolas Drouin, Gabriel Dugrès, ... D'Hot, Laurent de Lhommeau, Jean Chal, Jean Dugrès, Jean Clavel, Nicolas Estienne, ... Brossier, Pierre Mourault, Nicolas Goublet, Nicolas Gollibert, Jean Lefebure, Jacques Boucher, Florant de la Noüe, ... Le Beuf.

ELECTION D'ANGERS

René Pelletier, Pierre Lancelot, Louis Besnard, Guillaume Villeray, Vincent Bouin, Antoine Corbeau, Mathias Chabot, Pierre Boureau de Versilly, Adrian Guérin, Pierre Ollivier, Jean Michon, Nicolas Drouin. Jean Le Tourneux, Gilles Durand, François Pelletier, Jacques Boureau, ... Martineau, ... Lezineau, ... Charlot, Charles Héart, Jacques de Montigny, Jacques de Boisourdy, René Minée, ... Herbereau, ... Cupif, ... Poisson, Jean Gogué, Jean Masson, Guillaume Bartel, Gabriel Bienvenu, Jacques Chesneau, Robert Dumont, Jean Chevais.

ELECTION DE CHATEAU-GONTIER

Robert Chaponel, Pierre Armenault, René Marchant, Jean Niglan, René Marchais, Jean Conseil, Jullien Mellié, Jean Bionneau, René Des Vaux, Médart Haury.

ÉLECTION DE BAUGÉ

Jacques Bouchard, François Picart pour François Deschamps, François Deschamps, Guy Jarry, Pierre Goublet, Jacques Moreau, Pierre Boisgautier, Louis Boisard père et fils.

ÉLECTION DE LA FLÈCHE

René Hervoil, Ierosme Le Royer, Ignace Hervoil, Mathurin Bachellier, François Fontaine, Pierre Le Juge, Cristophle Bidault.

ÉLECTION DE LAVAL

Pierre Le Clerc, René Lefebure Du Rozay, Jean Aucoute, André Coustard, Louis Cazet, Jean Delaporte, Jean Edmond, Michel de Rougeron, Ambroise Salmon, Jean Delaporte, Jean Hardy, s[r] de la Bellangerie, Jean Bréau, Mathias Martin, Laurent Le Duc, Jean Pinard, Estienne Bordier, s[r] de la Haute-Clairie, Gabriel Bidault, Pierre Simon, Daniel Bascau, François Rufin, Pierre Delaunay, René Haveneau, Jacques Charlot, ... Duplessis-Thiart, René Labbé, Claude Poisson, Jean Le Tellier, Jacques Houdry, Raoul Verger, Michel de Rougeron.

ÉLECTION DU MANS

Sébastien Hardy, Jacques Lair, Jean Hardy, Beatrix Filiaux, Robert Bobet, René Bobet, Artus Chabot, Pierre Vaslé, Jean-François Collet, Valentin Francastel, Jacques Boucher, François Hardy, Robert Filiux, Roland Thomas, Sébastien Hardy, Philipes Cheval, Adrian Riverain, René Martin, Urbain Pavy, Paul Aubert, René Pouvet, Charles Bidault, ... Pillon, Estienne Legendre, André Prevost, René Martin, Raoul Verger, Charles Taffu, Charles Frapin, Martin Pingault, Jean Belangé.

ÉLECTION DE MAYENNE

Guillaume Le Vray, Jacques Dorbes, Adam des Champs, Simon Bougler, ... Jonchère, Daniel Deschamps, Daniel David Deschamps, Jean Pattier, ... de Corbechet, Janvier Viel, René Garnier, s[r] de Fontenay.

Fait et arresté double à Paris, ce 6 Juillet 1694.

Veu

[sept paraphes] VINCENT.

DESPINAY

[Original 10 feuillets papier. — Archives du V[te] du Soulier].

LA FLÈCHE SIÈGE DE COUR D'APPEL [1]

(Projet de 1789*)*

A la fin de 1789, l'Assemblée Nationale était unanime à juger urgente la refonte des circonscriptions administratives de la France. « Certainement, disait « Mirabeau, il faut changer la division actuelle par « provinces, parce qu'après avoir aboli les préten- « tions et les privilèges, il serait imprudent de laisser « subsister une administration qui pourrait offrir des « moyens de les réclamer et de les reprendre. Il le « faut encore, parce qu'après avoir détruit l'aristo- « cratie, il ne convient pas de conserver de trop « grands départements. L'administration y serait par « cela même, nécessairement concentrée en très peu « de mains et toute administration concentrée de- « vient bientôt aristocratique. »

Comment opérer cette nouvelle division du territoire ? Sur ce point l'accord cessait entre les membres de l'Assemblée. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les différents systèmes qui furent proposés ni de juger si l'on eu tort ou non de ne point écouter le même Mirabeau qui demandait en vain « une division maté- « rielle et de fait, propre aux localités, aux circons- « tances... qui ne paraisse pas une trop grande « nouveauté, qui... permette de *composer* avec les « préjugés et même avec les erreurs ; qui soit égale- « ment désirée par toutes les provinces et *fondée sur*

(1) L'idée de cet article m'est venue en lisant une citation faite en note de la p. 77 de la savante étude consacrée par M. J. L'Hermitte, notre sympathique archiviste départemental, à la formation territoriale du département de la Sarthe dans les nos 20 et suivants de la « Révolution dans la Sarthe ». C'est à M. L'Hermitte que j'emprunte les textes cités au cours des lignes qui vont suivre.

« *des rapports déjà connus.* » L'Assemblée préféra décréter la division du royaume en quatre-vingt départements dont trop souvent les centres, comme les limites étaient artificiels et le sont restés.

En gros, la Sarthe fut composée de la moitié occidentale du Maine à laquelle furent ajoutées des parcelles de l'Anjou et du Vendômois. La tâche des commissaires chargés de la délimitation ne fut pas aisée. Ils réclamèrent en vain contre la manière dont on avait réparti entre la Sarthe et les départements voisins un grand nombre de paroisses, notamment celles qui dépendaient de Châieau-du-Loir, de Brûlon, d'Alençon et de Montmirail. Quelques mois plus tard les difficultés furent bien plus grandes encore lorsqu'il s'agit de désigner dans le nouveau département les villes qui devaient être « chefs-lieux de district » (les districts étaient plus petits et plus nombreux que les arrondissements actuels) ou sièges d'une justice » (1).

Mais en même temps, comme si l'on se repentait déjà d'avoir arbitrairement accolé des lambeaux de régions physiquement et historiquement si différentes, on tenta de remédier aux inconvénients de la division nouvelle, lorsqu'il s'agit de répartir ces départements à peine formée dans les ressorts des Tribunaux d'appel et de fixer les sièges de ces Tribunaux. S'avisant alors que La Flèche était le centre géométrique et naturel de l'ancienne Généralité de Tours on proposa, peut-être à l'instigation de MM. de Choiseul-Praslin et de ces autres « gourmands » dont les contemporains nous disent qu'ils « veulent tout mettre à La Flèche », d'établir dans notre ville une « cour suprême » (*sic*) qui était encore à créer. Il faut croire que ce projet parut viable et dépassa le cercle des ambitions et des convoitises locales puisque un

(1) On trouvera l'écho de toutes les quercltes qui s'élevèrent et s'envenimèrent alors dans les articles précités de M. J. L'Hermitte.

M. Aubert-Dubourg, procureur au Parlement de Paris, homme bien informé par conséquent, écrivait le 25 décembre 1789 à l'un des députés du Maine à l'Assemblée : « Il paraît que la cour souveraine (*sic*) « sera placée à La Flèche pour les départements de « Tours, Angers, Le Mans et Laval » c'est-à-dire pour les départements actuels d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne, qui auraient ainsi formé un ressort plus étendu encore que celui de la cour d'appel d'Angers n'est aujourd'hui.

Peut-être le hasard permettra-t-il, au cours de recherches d'archives ultérieures, de découvrir pourquoi fut abandonné ce projet, mais d'ores et déjà il mérite d'être signalé, non pas tant pour flatter l'amour-propre rétrospectif des Fléchois que pour deux autres raisons.

Tout d'abord n'est-ce pas là une preuve nouvelle (il est vrai qu'il y en a déjà de surabondantes) de la position favorable qu'occupe notre ville, placée au contact de deux régions qui s'opposent certes par bien des traits : aspects du paysage et des habitants, cultures, coutumes locales, mais dont les produits naturels, précisément parce qu'ils sont différents, se complètent et s'échangent.

Enfin n'est-elle pas digne d'intérêt et de réflexion, cette tendance, générale au début de la Révolution Française, qui donnait à chaque ville des raisons de vivre et de prospérer, en répartissant judicieusement entre elles toutes, les garnisons, les magistrats, les fonctionnaires de l'administration et ceux des finances, trop aisément groupés depuis dans un petit nombre de centres urbains, déjà importants par eux-mêmes, et qui seuls, ont eu depuis cent ans le développement qu'auraient dû permettre partout les progrès matériels du XIXe siècle.

ARNAUD D'ESTOURNELLES.

CHRONIQUE

LÉGION D'HONNEUR

Nous lisons dans l'*Echo du Loir* du 12 janvier 1913 :

« Par décret du Président de la République en date du 7 janvier 1913, rendu sur la proposition du ministre de la Marine, M. le docteur Candé (Jean-Pierre), médecin de 1re classe de réserve, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre de la réserve de l'armée de mer ; 38 ans 2 mois de services, dont 7 ans 8 mois en activité, et 3 ans à la mer. Cochinchine 1879-1880.

Tous les amis de M. le docteur Candé, si nombreux au Lude, à La Flèche et dans toute la région où son renom de chercheur et d'historien est justement répandu, en même temps que sa science médicale, sa bonté et sa charité sont hautement appréciées, se réjouiront de la haute distinction dont le savant et l'homme de bien viennent, ainsi que le médecin de marine d'être honorés en sa personne.

Nous nous faisons leur interprète en présentant à M. le docteur Candé nos plus sincères félicitations. »

Les *Annales Fléchoises*, très fières de l'insigne honneur qui est fait à l'un de leurs plus anciens collaborateurs et amis, adressent aussi à M. Candé leurs plus vives félicitations.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons avec peine la mort de Madame de la Haugrenière, née Marie-Louise-Victorine Ferrière La Touche, décédée au château de Marigné (Bazouges-sur-Loir), le 29 décembre 1912, dans sa 67e année. Que M. de la Haugrenière, veuille bien agréer nos respectueuses condoléances et celles de la *Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche.*

BIBLIOGRAPHIE

Sous ce titre, notre Revue annonce :

1° Les ouvrages ou articles dont il lui est fait hommage ;

2° Les ouvrages ou articles de ses collaborateurs ou abonnés et des Revues correspondantes; les Revues correspondantes sont marquées d'un astérisque ;

3° Les ouvrages ou articles intéressant le pays fléchois et la vallée du Loir.

Les hommages d'auteur (en vue d'un compte rendu), les Revues et les Bulletins de Sociétés correspondantes doivent être adressés à M. Paul Calendini, à Saint-Mars-d'Outillé (Sarthe).

A TRAVERS LES LIVRES

Louis Arnould. — *Nos amis les Canadiens. Préface de M. Etienne Lamy, de l'Académie Française.* In-12, LIII-364 p., 9 photo-gravures, cartes du Canada, Paris, Oudin, 1912.

Les Français ont, il y a peu d'années, découvert une seconde fois le Canada. Ils ont été fort surpris de ce qu'ils y ont vu, en étant demeurés pour la plupart à la phrase célèbre par laquelle Voltaire consolait ses contemporains de 1763 de la perte de quelques « arpents de neige ». Ils ont constaté que si cette impardonnable sottise du plus léger des philosophes était toujours « restée comme un dard attaché au cœur » de notre ancienne colonie, elle avait trop longtemps bercé notre tranquille ignorance.

Articles et volumes se sont succédé sans lasser notre attention ; il nous ont décrit ce pays, presque grand comme l'Europe, ses plaines fécondes, ses grands lacs, ses montagnes pittoresques, ses étés radieux et ses hivers plus beaux encore dans leur lumineuse blancheur; ils nous ont donné les chiffres exacts qui marquent à la fois l'accroissement inouï de la population et l'essor prodigieux de l'activité agricole, commerciale et industrielle.

Mais de toutes ces pages, un bien petit nombre touchent aux questions qui, cependant, excitent le plus notre curiosité.

Voilà des parents que nous retrouvons au bout de cent

cinquante ans, et l'on nous dit bien qu'ils font honneur à la famille. Mais est-ce seulement parce qu'ils gagnent un nombre respectable de dollars ou de livres sterling ? C'est quelque chose sans doute, par le temps qui court, mais comme ils ne manquent pas d'héritiers directs, ayant l'habitude d'avoir chacun une vingtaine d'enfants, ces oncles d'Amérique ne sont pas des oncles à héritage, et nous désirons savoir, pour leur ouvrir les bras, s'ils ont d'autres qualités que leur valeur pécuniaire. Ont-ils de l'esprit, ont-ils du cœur, et desquels ? Est-ce bien de notre esprit et de notre cœur encore, qu'ils aient manqué notre « grande Révolution » ? Sont-ils de vulgaires parvenus ou des gens bien élevés, eux qui n'ont pas bénéficié de nos fameuses lois scolaires ?

Questions intéressantes, mais qu'il n'est pas donné à tout le monde de résoudre. Rappelez vos propres souvenirs de voyage. Avec un bon guide, ou tout simplement avec une bonne carte, il vous a été facile d'admirer toutes les beautés naturelles ou artistiques du pays que vous visitiez, et pour peu que vous sachiez observer, vous avez pu vous rendre un compte assez exact de sa prospérité matérielle ; vous avez eu plus de peine déjà à goûter la cuisine locale. Mais avez-vous souvent approché les hommes ? Vous les avez coudoyés dans la rue, et vous savez qu'ils s'habillent à peu près partout comme vous et moi. Peut-être même, si vous possédez quelques rudiments de la langue, aurez-vous recueilli quelques-unes de leurs opinions sur le commerce ou sur les tramways. Mais, bien rarement, vous êtes revenus avec des notions personnelles et précises sur leurs pensées, leur vie morale, leur vie familiale. On peut traverser longuement une contrée, on peut même y séjourner et ne jamais pénétrer l'âme de ses habitants.

Or, ce n'est plus seulement le Canada, ce sont *les Canadiens* que M. Louis Arnould, dans le livre qui paraît cette semaine, à la librairie Oudin, prétend nous faire connaître.

Assurément, peu de Français ont pu les étudier dans de meilleures conditions. Pendant deux ans, avec l'agrément de notre ministre de l'Instruction publique, l'auteur a quitté sa chaire de l'Université de Poitiers pour enseigner la littérature française à l'Université Laval de Montréal, et, dans l'intervalle de ses cours, suivis chaque fois par 1.200 auditeurs, il a largement mis à profit les relations étendues que lui créait sa situation pour explorer en tous sens, par les villes et les campagnes, « l'âme canadienne ».

A-t-il réussi dans cette entreprise délicate? Mon témoignage fraternel serait à juste titre suspect ; et j'aime mieux vous renvoyer à la préface de M. Etienne Lamy, écrite par l'éminent académicien au débarqué de son triomphal voyage au Canada : Ce juge compétent vous dira que « ce livre est « écrit avec une conscience scrupuleuse... par un des assez « rares causeurs qui sachent écrire, et faire entendre par « delà les limites où s'éteint la voix... la parole vivante, « sincère, persuasive. »

***

Pour nous donner de *Nos Amis les Canadiens* une idée plus complète et plus juste, M. Louis Arnould les a successivement envisagés sous divers aspects, les faisant le plus souvent d'ailleurs agir ou parler eux-mêmes devant nous.

Un livre de ce genre ne comporte pas une analyse en deux colonnes, et j'aime mieux m'abandonner un instant aux impressions d'une hâtive lecture.

Les descendants des héroïques soldats de Montcalm, qui, en 1759, « l'année terrible du Canada », écrivirent de leur sang une des épopées les plus glorieuses, — et hier encore les moins connues — des armes françaises, ont gardé pour la vieille Patrie qui leur fut si peu maternelle une affection filiale, dont ils ne cessent de donner des preuves certaines. Et cependant, ils ne perdent pas non plus une occasion d'affirmer leur loyalisme envers l'Angleterre. Cela déconcerte souvent notre logique, volontiers simpliste.

L'histoire explique suffisamment qu'ils se soient résignés, il fallait vivre ! Mais il y a plus : Quelle nécessaire compli« cation dans le patriotisme de ce peuple et dans cette âme « qui a l'air, au premier abord, naïve et bonnement enfan« tine ! Quelle subtilité fatale !... L'ancienne Patrie dont on « a été arraché avec violence, l'aimer avec enthousiasme et « mélancolie, et estimer cependant la nouvelle au point que « la résignation s'est changée en une obéissance cons« ciente... »

Si les Canadiens français vont (il faut que nous le sachions encore que cela nous soit pénible) jusqu'à se féliciter d'être citoyens anglais, c'est parce « qu'ils pensent avoir évité « ainsi les contre-coups de la terreur révolutionnaire, de « notre instabilité gouvernementale du dix-neuvième siè« cle ; ils calculent qu'ils ont fait ainsi l'économie d'une de« mi-douzaine de révolutions, et surtout ils affirment avec « quelques raisons qu'aucun gouvernement au monde ne

« leur aurait consenti autant de liberté, particulièrement de « liberté religieuse, celle à laquelle ils sont attachés par « dessus tout. »

Cette liberté, d'ailleurs, le peuple Canadien ne l'a pas reçue comme une aumône : vaincu, mais l'honneur sauf, il gardait une assez fière allure pour l'exiger de son vainqueur et pour la défendre jalousement. Il le fit sans défaillance, soutenu et guidé dans cette lutte qui, pour être plus souvent pacifique et civique, n'en fut ni moins longue ni moins périlleuse, par un admirable clergé qui, sans manquer en rien à sa mission spirituelle, sut comprendre et remplir la mission humaine que lui laissait, lors de la conquête, l'abandon des autorités françaises.

« Les hommes, dit M. Etienne Lamy, qui, dans ces débuts « décisifs, présidèrent aux conseils et à l'action, tinrent les « volontés inflexibles et les dissuadèrent d'être rebelles, se « firent auprès des Anglais les interprètes des revendica- « tions, les négociateurs des ententes, les garants de la paix, « et auprès des Français, les architectes de la « maison « commune », les juges des difficultés locales, les arbitres « de la vie publique et des intérêts privés, les fondateurs « de l'avenir, furent les prêtres. »

Le clergé d'aujourd'hui a gardé, avec l'influence que lui a valu dans le passé ce rôle magnifique, l'intelligence des désirs et des besoins de sa race, sa foi profonde est restée de toutes parts « organisatrice des intérêts moraux et matériels », et j'aime le mot d'un de ses curés : « Nous n'avons pas besoin d'aller au peuple, nous y sommes. »

Ainsi s'est formée et maintenue cette société « aux mœurs « simples, aux foyers féconds, ordonnée dans le calme qui « s'établit partout où domine la pensée de l'au-delà. »



Ce n'est pas dire que ce calme soit absolu et l'horizon sans nuages. Il y a de gros *problèmes canadiens*, et ce n'est pas la partie la moins attachante du livre que celle où ces problèmes, dont plusieurs nous touchent de près, sont abordés non sans courage.

A l'est, la mer amène aux rives de la Nouvelle-France, un flot annuel de 100.000 Anglo-Saxons plus ou moins « indésirables ». Au sud et à l'ouest, ce sont les Etats-Unis qui ont entrepris le siège des barrières douanières... et politiques et qui ajouteraient volontiers à leur chapeau une quarante-sixième étoile, celle-là de première grandeur.

Contre ce double péril, le Canadien, j'entends le Canadien français. est en garde, lui qui « aime à se dire français, consent à se dire anglais, s'indigne d'être appelé américain ». Mais il n'est pas seul dans le vaste *Dominion;* en dehors de la province de Québec, la majorité ne lui appartient pas; il est temps qu'il veille jalousement sur les droits de sa race, qui risqueraient d'être submergés.

Le Canadien est en garde aussi contre les menées de la Loge maçonnique de Montréal, qui, là-bas, s'applique à déchristianiser les mœurs traditionnelles, et, en France, cherche à les déconsidérer par des calomnies grossières et dignes de la *Lanterne*.

Mais tout naturellement les Canadiens se défient beaucoup moins des périls qui leur viennent d'eux-mêmes et de l'excès de certaines de leurs qualités. M. Louis Arnould, qui les aime comme doit aimer un ami sincère, n'a pas hésité à leur dire quelques vérités un peu dures pour les empêcher de s'endormir dans le sentiment qu'ils ont de leur propre valeur; il leur demande d'approfondir leur foi, d'éclairer leur idéal héréditaire, d'affiner leur culture française, s'ils veulent mieux résister aux infiltrations déjà visibles du matérialisme réaliste de leurs voisins ou des immigrants anglo-saxons; il fonde d'ailleurs de grandes espérances à cet égard sur le jeune parti nationaliste, vainqueur aux dernières élections, et sur son chef, Henri Bourassa, l'homme à l'esprit net, au cœur ardent et à la parole éloquente, que j'ai eu le grand plaisir de connaître à Paris, il y a peu de mois.



M. Louis Arnould exprime quelque part la crainte « que « les Canadiens ne trouvent ses critiques trop crues, ses « hardiesses exemptes de douceur, et qu'il ne manque décidément avec eux de ce sirop d'érable, dont il a si bien « recommandé l'usage à ses compatriotes. »

Vraiment, si les Canadiens pensent cela, ils seront très susceptibles et ils le seront mal à propos. En France, nous détestons l'hyperbole laudative, et nous tenons pour truquée toute photographie qui nous montre une beauté sans défauts. Et puis, s'ils étaient parfaits, les Canadiens ne nous ressembleraient guère et nous sommes ravis de reconnaître en eux nos cousins, justement peut-être à quelques-unes de ces taches légères que la vieille courtoisie française a baptisées grains de beauté.

Qu'ils se rassurent pleinement : tout compte fait, tels que ce livre nous les présente, nous les trouvons « très bien », *nos amis les Canadiens.* Je m'étonnerais fort si personne, parmi nos jeunes gens en quête d'une vie sagement aventureuse, ne se laissait séduire par le chapitre si suggestif et si pratique qui traite de la colonisation française au Canada ; mais je m'étonnerais encore plus s'il se trouvait un seul lecteur français pour résister au courant d'estime, de sympathie, d'enthousiasme qui circule à travers toutes ces pages.

Pour ma part, me voici parvenu à cet âge où la route de la vie paraît bien courte devant soi et où, quand on a des enfants, on se met à penser volontiers à sa postérité même lointaine. Eh ! bien, toute mon ambition pour ma postérité, est que dans cent cinquante ans, elle ait gardé aussi fidèlement que les Canadiens d'aujourd'hui ce qui est notre commun héritage : la foi, la race et la langue de France (1).

L. DUVAL-ARNOULD,
Conseiller municipal de Paris.

Congrès Archéologique de France. — *77e session tenue à Angers et à Saumur.* T. II. *Procès-verbaux et Mémoires.* In-8, 360 p. Paris, Picard, 1911.

Parmi les nombreux et fort intéressants mémoires qui furent lus aux différentes séances du Congrès, je veux signaler à nos lecteurs une note sur le *Dégagement de l'enceinte gallo-romaine du Mans*, par M. Robert Triger; une étude archéologique sur *L'église abbatiale du Ronceray* ; *les clochers de l'Anjou*, par M. L. de Farcy, *Les peintures murales du moyen-âge dans les anciens diocèses du Mans et d'Angers,* par M. Lucien Lécureux *; Les influences angevines sur les églises gothiques du Blésois et du Vendômois*, par M. le Dr Frédéric Lesueur; *Le château de Verdelles (Sarthe)*, par M. E. Berthelot.

Louis de Grandmaison. — *Compte de la construction du château royal d'Amboise (1495-1496).* In-8° 60 p. Paris, Champion, 1912.

Cette étude, lue aussi à l'une des séances du Congrès archéologique de France, ne fut pas des moins applaudies. Les comptes de construction du château d'Amboise étaient, en effet, inconnus jusqu'à ce jour, et celui qu'a analysé le savant archéologue de Tours est donc d'un intérêt de premier

(1) Cet article a paru dans la *Libre Parole* du 4 Novembre 1912.

ordre. « Il apporte une importante contribution à l'histoire de l'art à la fin du XVe siècle ; il nous fournit des renseignements précieux et nouveaux sur les maçons, peintres, sculpteurs, etc., ayant travaillé au château d'Amboise en 1495-1496 ; il montre la grande influence que ce chantier, peut-être le plus considérable de la fin du XVe siècle, eut sur toutes les constructions élevées au début du XVIe, comme en témoignent les nombreux maçons dont nous avons signalé les noms et qu'on retrouve plus tard à Gaillon, Rouen, Blois, Chambord, Tours, Bourges, etc... »

Chanoine Urseau. — *Les monuments anciens de la ville d'Angers. Guide archéologique.* Angers, P. Grassin, 1912, in-8, 108 pages, 5 fr.

Le Congrès archéologique de France a tenu, en 1910, ses assises à Angers et à Saumur, si tant est qu'on puisse user de cette expression à l'égard d'une société dont l'existence est faite de continuels déplacements. C'est à la visite et à l'examen des édifices civils et religieux de la religion angevine qu'il a consacré son temps ; il a même poussé ses incursions au-delà des limites du département de Maine-et-Loire et parcouru le nord des Deux-Sèvres. Toutefois, ces promenades n'auraient pas produit tout leur fruit si un sérieux travail de préparation ne les avait précédées. Le concours d'excellents archéologues a permis aux excursionnistes de se pourvoir au moment opportun d'un guide destiné à satisfaire leur curiosité tout en éveillant leur attention.

Dans la rédaction de ce livre, M. le chanoine Urseau s'était réservé une lourde tâche, l'étude des monuments anciens de la ville d'Angers. C'est cette étude, extraite du compte rendu du LXXVIIe congrès, qu'il livre aujourd'hui à la publicité non point modifiée en son texte, mais illustrée de dessins et de belles reproductions photographiques qui, aux charmes de l'image joignent l'intérêt précieux du document.

Lisez les pages nourries de faits dues à la plume de M. le chanoine Urseau et reportez-vous aux *Notices archéologiques* éditées par G. d'Espinay en 1876 ; vous vous rendrez compte du chemin parcouru et des nouvelles notions acquises. Ce n'est pas que l'œuvre du savant magistrat se trouve sensiblement modifiée dans ses lignes principales. Mais depuis son apparition, des recherches nombreuses, des études de détail, des fouilles pratiquées avec succès ont livré une quantité de renseignements qu'il convenait de rassembler. Si l'on rapproche les notices de d'Espinay sur la cathédrale

d'Angers, sur l'église Saint-Martin, sur l'évêché ou encore sur l'enceinte gallo-romaine, des notices correspondantes de M. Urseau, on saisira sans peine la supériorité de ces dernières en dépit de leur brièveté ; elles résument en effet, comme d'ailleurs le guide entier, toutes les monographies, tous les essais parus depuis la publication du *Dictionnaire de Maine-et-Loire,* de C. Port et en constituent l'exacte mise au point. En une centaine de pages substantielles l'auteur condense les éléments d'un long travail. Chaque notice s'accompagne d'une bibliographie abondante, attestant que, si M. Urseau, limité par l'espace n'a pu songer à pourvoir son texte d'innombrables annotations et références, il connaissait à fond son sujet et n'avançait aucune opinion sans preuve. L'énumération des sources auxquelles il a puisé offre au curieux ou à l'archéologue désireux d'étendre ses connaissances, toutes les facilités de satisfaire ses goûts ; il devra sans doute toujours recourir aux études approfondies de Godard-Faultrier, de d'Espinay, de Berthelé, de M. L. de Farcy. Mais nous n'en devons pas moins être très reconnaissant à M. le chanoine Urseau de nous avoir dotés d'un guide pratique, où tout en utilisant les ressources de son savoir, il nous décrit en un style précis les parties essentielles de nos vieux monuments et en expose avec méthode les transformations successives (1).

M. SACHÉ,
Archiviste de Maine-et-Loire.

F. Uzureau. — *Andegaviana* (12e série). In-8, 572 pages, Angers, Siraudeau, 1912.

Le distingué directeur de l'*Anjou historique,* réunit chaque année en un volume tous les articles qu'il a publiés, les documents qu'il a reproduits dans sa Revue, ou dans les autres Revues de l'Anjou ou d'ailleurs. Cette 12e série ne le cède en rien aux précédentes comme intérêt de documentation. Le XVIIIe siècle y est tout particulièrement représenté par plus de trente articles, dont la plupart cependant ont trait à la Révolution. M. Uzureau, on ne l'ignore pas, a dépouillé déjà de nombreuses archives révolutionnaires, et grâce à lui, cette période troublée nous sera toute connue en ce qui du moins concerne l'Anjou.

(1) Extrait de la *Revue de l'Anjou,* mai-juin, 1912.

A TRAVERS LES REVUES

ANJOU

L'ANJOU HISTORIQUE. — SEPTEMBRE-OCTOBRE 1911. — *Le comte de Bagneux, préfet de Maine-et-Loire (1783-1858).*

M. de Bagneux, fut préfet de Maine-et-Loire sous Charles X, de 1826 à 1830. Son petit-fils, que nous avons l'honneur d'avoir comme vice-président de la *Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche,* est aujourd'hui député de Rouen.

MARS-AVRIL. — *Dom Marsolle, supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur (1616-1681).*

Vincent Marsolle, né à Doué-La Fontaine, fit sa philosophie chez les Jésuites de La Flèche. Pendant son séjour en notre ville, il eut l'occasion de fréquenter des religieux de Fontevraud, étudiants comme lui, ce qui lui donna le désir d'entrer dans cet ordre, qu'il quitta en 1641, pour la congrégation de Saint-Maur.

— *Le Surintendant des Finances à Angers (1655).*

Il s'agit de Abel Serviers, marquis de Sablé, intime ami de Mgr Henri Arnauld, évêque d'Angers.

— *57 Prêtres angevins noyés à Nantes, le 10 décembre 1793.*

Au nombre de ces martyrs, se trouvaient MM. Clavreul, curé de Saint-Pierre de Précigné, et Moreau, curé du Pé.

— *Le président Bourcier (1807-1881).*

Il fut substitut à Mamers, à Baugé, au Mans, puis procureur en cette même ville, d'où en 1841 il alla occuper la vice-présidence du Tribunal civil d'Angers ; en 1844, il est président du Tribunal du Mans, en 1848 conseiller à Angers, et en 1876 il préside la Chambre civile.

— *Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph de Beaupréau (1826-1912).*

Fondée en 1826, cette communauté fait partie, depuis 1904, de l'*Institut des religieuses hospitalières de Saint-Joseph* dont la première maison ou maison-mère fut fondée à La Flèche par M. Le Royer de la Dauversière, et y existe toujours.

MAI-JUIN. — *Bannissement en Espagne des Prêtres Manceaux et Angevins (1792).*

Relation de voyage (?) par M. François J.-B. Courte, curé de St-Jean de la Chèverie, au Mans. Les malheureux exilés passèrent par La Flèche où ils furent enfermés dans l'église des Capucins. Le 30 août 1792, ils en partirent, et défilèrent

le long de la Grande-Rue, ne recevant sur leur passage que des consolations et des témoignages de sympathie et de tristesse ; de La Flèche ils gagnèrent Bazouges et Durtal.

SEPTEMBRE-OCTOBRE. — *Voyage en Anjou (1638).*

En 1638, Léon Godefroid, allant de Nantes à Tours, traversa l'Anjou et nous laissa par écrit les impressions qu'il eut à Angers, à La Flèche, au Lude, etc.

— *La Bataille du Pont-Barré (19 septembre 1793),* où les Vendéens défirent les républicains et en particulier la garde nationale du Lude.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS, ANNÉE 1911.

A. Bourdeault. — *Les Malestroit d'Oudon et les Du Bellay de Liré. Oudon et le livre des Regrets.*

M. Bourdeault est l'historien très documenté et très compétent de la famille du Bellay, et cette nouvelle étude éclaire d'un jour lumineux l'origine de la plus belle des œuvres de Joachim du Bellay.

F. Uzureau. — *Noël Pinot, curé du Louroux-Béconnais, guillotiné à Angers, le 21 février 1794.*

Voir le compte rendu que nous avons déjà donné de cette étude, dans les *Annales Fléchoises* de novembre-décembre 1911. T. XII, p. 387.

A. Planchenault. — *Le souterrain de Châteauneuf-sur-Sarthe.*

Très curieux récit de fouilles faites en 1911 sur la place du Marché; le prétendu souterrain n'était qu'un vaste canal pavé qui conduisait le surplus des eaux aux anciens fossés de la ville.

Ch. Urseau. — *L'idée d'une Congrégation religieuse d'artistes chrétiens d'Angers au milieu du XIX[e] siècle.* Voir notre compte rendu des dernières *Annales,* t. XIII, p. 326.

F. Uzureau. — *Les élections et le cahier du Tiers-Etat de la ville d'Angers (1789).*

Les victimes de la Terreur en Anjou. Liste des personnes décédées dans les prisons d'Angers.

Voir *Annales Fléchoises.* T. XIII, p. 327.

REVUE DE L'ANJOU. MAI-JUIN 1902 (JUILLET-AOUT ET SEPTEMBRE-OCTOBRE).

Lieutenant V. Alwrod. — *Guerre de 1870-71. La Bataille du Mans, 10, 11, 12 janvier 1871.*

Tout en faisant le récit de ces douloureuses journées, l'auteur tire les enseignements utiles et les leçons inspirées par les fautes et même par les initiatives personnelles.

JUILLET-AOUT.

Marquis de Beauchesne. — *Henri III et le château d'Angers en 1585.*

Le château d'Angers n'est plus aujourd'hui ce qu'il était au XV[e] siècle. « Si on le compare aux châteaux de cette époque encore subsistant dans leur intégralité, comme par exemple celui de Lassay dans le Maine, on devine qu'il lui manque la partie supérieure de ses tours. Celles-ci devaient s'élever beaucoup plus haut que les courtines, couronnées par des galeries à créneaux et à machicoulis, et couvertes elles-mêmes de toitures uniques. C'est à la fin du XVI[e] siècle, en 1591, que s'est fait ce démantèlement partiel, on sait à la suite de quelles circonstances. »

M. de Beauchesne rappelle ces circonstances dans un récit très mouvementé parce que très documenté. Henri III avait, en effet, été amené à ordonner la *destruction complète* du château d'Angers, après que Michel du Mallot, le capitaine Fresne et Rochemorte s'en fussent emparés par surprise en 1585, pour le livrer au parti protestant, c'est-à-dire au prince de Condé.

Pourquoi le château ne fut-il pas rasé comme le roi l'avait ordonné? On le doit à Puycharie, gouverneur de la forteresse, qui fit traîner l'affaire en longueur, prétextant sans doute les grands frais que devait occasionner cette démolition. On se contenta d'un démantèlement partiel et, en 1591, tout fut arrêté; nul ne songe à s'en plaindre aujourd'hui, mais on ne peut que remercier M. de Beauchesne d'avoir mis au jour ces détails si intéressants pour l'histoire angevine.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DU SAUMUROIS.

JUILLET 1911. — **F. Uzureau.** — *Collèges du Saumurois au XVIII[e] siècle.*

Il y avait quatre collèges dans le Saumurois, à la fin du XVIII[e] siècle : à Bourgueil, à Doué-La Fontaine, à Longué et à Saumur. Les renseignements que donne M. Uzureau sur ces collèges sont tirés des affiches d'Angers et de l'almanach d'Anjou.

OCTOBRE 1911. — **F. Uzureau.** — *Le collège de Saumur au commencement du XIX[e] siècle.*

D[r] Bontemps. — *Ce que certains ont dit de chez nous.*

Récit plein d'humour, d'une excursion en Angleterre, au-

quel récit l'auteur ajoute avec beaucoup d'à-propos un extrait des *Voyages en France,* d'Arthur Young, et naturellement il s'agit de son voyage dans le Saumurois. On sait en effet que le fameux agronome anglais vint au château de Turbilly, le 29 septembre 1788, croyant y trouver encore Louis-François de Menon, marquis de Turbilly, le célèbre agriculteur : ce dernier était mort en 1776. M. le chanoine Ledru, dans son sixième fascicule des *Châteaux de la Sarthe (Les Perrais et Turbilly),* nous raconte cette visite d'après Young lui-même. « S'étant enquis à La Flèche de la situation de l'endroit appelé « Tourbilly » et de son propriétaire, l'anglais eut le regret d'apprendre que le célèbre agronome, auteur du *Mémoire sur les défrichements*, était remplacé par un « marquis de Gallwey ». Il s'achemine cependant vers le château, à travers les bruyères, conduit par un paysan « doué de deux bonnes jambes ». Henri de Gallwey le reçut fort aimablement, mais Young s'en retourna le soir à La Flèche, après avoir décliné l'invitation de rester plusieurs jours.

Janvier 1912. — **F. Uzureau.** — *Les lanternes des morts à Mouliherne et à Montsoreau.*

Les principaux du collège de Saumur (1800-1830),

Parmi ces principaux nous trouvons M. Julien Delaroche, frère ou cousin du curé de St-Thomas de La Flèche. Julien Delaroche fit ses études au collège de La Flèche, il y vint comme professeur de rhétorique à 23 ans, principal à Saumur, de 1804 à 1809. Il devint, en dernier lieu, inspecteur d'académie à Clermont. Il mourut à Mansigné (Sarthe), en avril 1834.

Octobre 1912. — *Exposition rétrospective de Fontevraud.*

Nous voyons au « catalogue » deux objets provenant du petit Fontevraud de La Flèche : un *grand coffre* à clous, et une *Vierge à l'enfant,* appartenant aujourd'hui à M. Jules Coutard.

Dr Bontemps. — *Naples et le gothique angevin.*

Très intéressante étude avec excellentes gravures à l'appui, où l'auteur nous rappelle que Naples est remplie de souvenirs angevins, et pour s'en convaincre, il suffit de considérer les monuments civils, militaires ou religieux.

Dr Bontemps. — *L'orthographe de Fontevraud.*

Jusqu'à présent, et depuis plusieurs siècles, on a presque

toujours écrit *Fontevrault*. Mlle Peton, fille de M. le Dr Peton, maire de Saumur, avait demandé, dans une conférence sur la célèbre abbaye, que l'on revint à l'orthographe logique *Fontevraud (Fons Ebraldi)* origine du nom.

A son tour, le Dr Bontemps plaide éloquemment cette cause et, nous dit-il, « la *Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois* jure de ne plus écrire *Fontevrault* mais bien *Fontevraud*, dussent les postiers en blêmir, et malgré toute la force du *Si volet usus*. » Nous ne pouvons qu'approuver cette décision, et nous nous y conformerons volontiers nous-même.

BRETAGNE

ANNALES DE BRETAGNE. — Avril 1912.

H. Bourde de la Rogerie. — *Bibliographie bretonne pour l'année 1910.*

Excellent travail, selon la bonne méthode, et que l'on voudrait voir effectué pour chaque région ou province. Y sont signalés les ouvrages de MM. A. Bourdeaux, *Joachim du Bellay et Olive de Sévigné ;* F. Uzureau, *Les paroisses angevines de Nantes avant 1802 ;* Vte A. de Courson, *L'insurrection de 1832 en Bretagne et dans le Bas-Maine ;* Julien Chappée et M. Aubert, *La date de la façade septentrionale du château de Josselin* ; René du Guerny, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne ;* A. Le Moy, *La noblesse angevine au parlement de Bretagne ;* J. Baudry, *Les Villiers de l'Isle Adam.*

BULLETINS ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE. Tome XLII, Ire partie, 1912.

J. des Bouillons. — *Excursion de la Société au Mans, le 20 juin 1911.*

« Sous la présidence de M. Joüon des Longrais, le mardi 20 juin, les membres de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, que n'effrayèrent pas l'heure tardive du retour, avaient, en arrivant au Mans, but de la septième excursion annuelle, l'agréable surprise d'être reçus, à la gare même, par M. Robert Triger, président de la Société archéologique et historique du Maine, accompagné de M. l'abbé P. Calendini, président de la Société d'Histoires, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche, directeur-fondateur des *Annales Fléchoises.* » L'aimable secrétaire de la Société d'Ille-et-Vilaine raconte ensuite l'emploi de cette bonne journée d'excursion

à travers notre si intéressante ville du Mans et veut bien, au nom de tous ses collègues, reconnaître que « cette excursion restera une des plus belles et des plus attachantes que la Société ait faites. » Nous avons nous-même donné le compte rendu de cette excursion dans les *Annales Fléchoises* de mai-juin 1911. T. XII, p. 190.

A. Anne-Dupostal. — *Les écoles à Nédé avant la Révolution.*

Les écoles de Nédé (Ille-et-Vilaine), étaient dirigées par les Ursulines. Parmi les religieuses de ce monastère, nous relevons le nom de Guillemette-Charlotte de la Corbière, née au Mans, de Claude de la Corbière, sr de Chavigné et de Marie de Pourpon ; elle entra au monastère comme pensionnaire, et à la mort de ses parents, en 1705, elle y prononça ses vœux. Elle avait comme frères Charles-Guillaume qui avait épousé Marguerite-Françoise de la Monneraye, et Mathurin-Claude, sr de Benischère et du Feu.

DUNOIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DUNOISE. T. XII.

Abbé Chapron. — *Les Barons de Brou.*

Etude très sérieuse et très documentée sur les différentes familles qui se succédèrent dans la baronnie de Brou, et entre autres, les familles de Bar, de Luxembourg, d'Armagnac, puis les Robertet (avec le célèbre Florimond Robertet, 1457-1532), les Rostaing. Louis-Henri de Rostaing, mort sans enfants en 1679, légua sa baronnie à sa seconde sœur Marguerite-Renée, épouse de Henri II de Beaumanoir, marquis de Lavardin. La fille de ces derniers, Louise-Henriette, femme de Jacques-Louis de Beringhen, vendit sa baronnie à Anne Barbe de Courcelle, grand'mère de Anne Léon de Montmorency-Courtalain. Celui-ci en échangeant contre le titre de duc son titre de premier baron chrétien, se défit également de son titre de baron de Brou, qu'il vendit avec la terre au marquis de Ligneris, seigneur de Beauvoir et Méréglise.

Mais je ne prétends pas donner la liste de tous les barons de Brou ; j'ai seulement cité les plus intéressants, pour montrer que M. l'abbé Chapron a su donner toute l'ampleur voulue à son travail; il y joint toutes les pièces justificatives nécessaires.

F. Foiret. — *Locutions Dunoises.*

J'ai déjà présenté à nos lecteurs plusieurs travaux du

même genre, tels ceux de MM. Verrier et Onillon *(Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou)*, de M. Paul Martellière (*Glossaire du Vendômois*), de M. Jacques Rougé *(Le parler tourangeau)*, M. de Montesson *(Vocabulaire du Haut-Maine)*. J'ai donc pu, à loisir, comparer ces différents vocabulaires, et je suis de plus en plus convaincu que l'on pourrait établir un vocabulaire commun pour l'Anjou, le Haut-Maine, la Touraine, le Blésois, et toute la vallée du Loir. J'émets le vœu et l'espoir que ce travail de linguistique comparée puisse tenter un jour des savants compétents comme ceux dont nous avons cité les œuvres. Peut-être sera-t-on amené à constater l'unité de parler dans toute cette partie que j'appellerai « le centre » du bassin de la Loire. En tous cas, je soumets le cas à M. Foiret, dont le travail m'a beaucoup intéressé.

Dr A.-G. Gillard. — *Jean Balesdens, prieur de St-Germain-d'Alluyes, chanoine de Nantes et de Noyon, membre de l'Académie Française.*

La famille de Jean Balesdens était originaire de Naours, en Picardie. L'abbé de Villeloin, Michel de Marolles, fondateur du cabinet des Estampes, dont les *Annales Fléchoises* ont parlé cette année à propos du récent cartulaire de Villeloin, nous entretient, dans ses mémoires, « de l'estime que s'était acquise parmi ses contemporains, Balesdens par le culte des Belles-Lettres et que consacra son élection à l'Académie. » Nombreux furent les ouvrages de Balesdens de 1629 à 1635, mais aucun ne lui aurait encore valu un renom s'il n'avait fait partie du cénacle littéraire que groupait le chancelier Pierre Séguier. C'est en ce cénacle, pour le dire en passant, que Balesdens se rencontra avec le médecin physiologiste manceau, Marin Cureau de la Chambre. Grâce à l'appui du chancelier, Balesdens fut pourvu, en 1640, d'un premier bénéfice ecclésiastique, de l'aumônerie de l'Hôtel-Dieu de Ligueil, près Loches, dépendant de l'ordre de St-Jean de Jérusalem (avis à notre collaborateur Jacques Rougé, l'historien de Loches). Cette aumônerie était encore appelée la petite charité de Ligueil.

En 1642, Balesdens fut nommé chanoine prébendé de la cathédrale St-Pierre de Nantes, mais il n'alla jamais remplir ses obligations de prébendé, car le chancelier le chargea de l'éducation des enfants de sa fille, la marquise de Coislin, qui épousa en secondes noces (1644) Guy de Laval, chevalier de Bois-Dauphin, troisième fils de la marquise de Sablé. Peu après être entré en ses fonctions de précepteur, Balesdens

fut pourvu du prieuré de St-Germain d'Alluyes, au diocèse de Chartres. Alluyes, du canton de Bonneval, est situé sur les bords du Loir.

Balesdens vit l'académie s'ouvrir devant lui en 1648, et, fait envieux, quatre ans après, l'aîné de ses élèves, Armand, marquis de Coislin, fut à son tour reçu à l'académie : y eut-il les mêmes succès que son maître, il nous est permis d'en douter, sans manquer à la charité. Le jeune Marquis avait dix-huit ans tout au plus, et dut d'occuper le fauteuil d'académicien à la faveur de son grand-père, plus qu'à son propre mérite.

Tombé malade en 1662, Balesdens fut soigné, à l'hôtel même du chancelier, par Marin Cureau de la Chambre, médecin ordinaire du Roi, et par son fils, François Cureau, médecin de la Reine.

C'est précisément l'intérêt que présente pour nous cette notice : elle nous montre Balesdens en relations avec nombre de personnages qui intéressent plus ou moins notre région. Ainsi Balesdens qui avait été également le précepteur des enfants de Marin Cureau, vit l'un d'eux, Pierre, curé de St-Barthélemy de Paris, prendre à l'Académie, en 1670, la place de Racan. Balesdens mourut le 27 octobre 1675 et fut enterré à St-Etienne du Mont, sa paroisse.

Le D[r] Gillard me pardonnera l'imperfection de ce compte rendu, mais si succint qu'il soit, il suffira, je le crois, à donner une bonne impression d'une excellente biographie, qui plaît à cause du sujet présenté et aussi par la façon même dont l'auteur nous le présente : on y reconnaît un historien de la bonne école.

ILE DE FRANCE - PARIS

BULLETIN MONUMENTAL. 1912, n[os] 3 et 4.

E. Lefèvre-Pontalis. — *Le prétendu style de transition.*

Classification très précise, en deux groupes, des multiples opinions émises par les archéologues sur l'époque où l'art roman et l'art gothique habitaient sous le même toit. D'après MM. de Caumont, Vitet, Daniel Ramée, et les archéologues anglais de l'époque, la « transition de l'architecture romane ou à plein cintre à l'architecture gothique ou à ogives, s'opère de 1050 à 1150... L'époque de transformation a pour limite le XIII[e] siècle. » En un mot, pour ces archéologues, le style de transition est caractérisé par l'emploi de

l'arc en plein cintre et de l'arc en tiers-point dans le même édifice.

M. Lefèvre-Pontalis démontre clairement l'insuffisance de cette définition du style de transition, qui ne nous apprend pas la règle de mélange des deux arcs employés dans la même église. La transition, telle que la comprend ce premier groupe d'archéologues, est « le reflet d'une idée fausse qui consiste à voir dans l'emploi de l'arc brisé l'origine exclusive de l'architecture gothique. »

Un second groupe d'archéologues, parmi lesquels MM. Anthyme Saint-Paul et Enlart, définit le style de transition un style gothique imparfait où la voûte d'ogives est accompagnée d'autres voûtes ; mais cette définition ne satisfait pas davantage M. Lefèvre-Pontalis, qui nous affirme que « la coexistence d'une voûte romane et d'une croisée d'ogives, l'absence des arcs-boutants, la finesse plus ou moins grande de la décoration, ne suffisent pas plus à donner une base solide à la transition que la présence simultanée de l'arc en plein cintre et de l'arc brisé. » Il conclut qu'il ne faut pas employer le mot *transition* « parce qu'il tend à faire croire à je ne sais quel système de construction intermédiaire entre l'architecture romane et l'architecture gothique. » En ce qui me concerne, je retiens la leçon, et m'y conformerai très volontiers, confiant dans la parole compétente du maître en archéologie : il me souvient, en effet, avoir quelquefois parlé de ce style de transition à propos de St-Thomas de La Flèche ; je crois même, ma foi, l'avoir fait imprimer : le papier supporte tant de choses.

DOCUMENTS D'HISTOIRE. (XVII, XVIII, XIXe siècles). Recueil trimestriel, Ire année, 1910.

Le distingué directeur de cette nouvelle revue, M. E. Griselle, a bien voulu m'en envoyer gracieusement les deux premières années (1910 et 1911). En lui renouvelant ici l'expression de mes plus vifs remerciements, je n'oublierai pas d'y joindre mes sincères félicitations. Cette publication, parmi tant d'autres, a trouvé sa place, son utilité et son but, et la lecture de ces deux volumes est particulièrement intéressante. Ce ne sont point des articles proprement dits, puisque les documents publiés forment eux-mêmes le fond de cette revue, toutefois chaque document inédit est présenté en quelques lignes nettes et précises.

Le premier volume des Documents d'Histoire, comprend :

1° Dans l'**Histoire Générale**. — *Des arrêts de Henri IV en*

faveur des Jésuites (1603-1610) et plusieurs de ces arrêts ont trait au collège de La Flèche ; *Le procès de la maréchale d'Ancre ; Balzac inconnu ; Instructions diplomatiques sous Louis XIII ; Lettres de la main de Louis XIII ; L'opposition contre Richelieu ; Une lettre du duc de Chaulnes à M. de Forbin-Janson*, etc.

2° Des pièces relatives au **Protestantisme.** — *Notes de Tronson, secrétaire de Louis XIII ; Lettres de Bullion sur l'Assemblée de Saumur ; La mission de Fénelon en Saintonge*, etc.

3° Au **Jansénisme.** — *Le dernier volume des Mémoires de Rapin ; A Port-Royal ; Lettres reçues de 1620 à 1623 ; Autour du mandement de l'Evêque de Sisteron*, etc.

4° Au **Quiétisme**. — *Essai de bibliographie quiétiste ; Une apologie de Mme Guyon, annotée par Bossuet ; Interrogatoires de Mme Guyon, prisonnière à Vincennes*, etc.

5° A la **Prédication.** — *Une lettre de Saint-François de Sales ; La politique en chaire ; Questions sur Bossuet et Bourdaloue ; Bossuet inédit ; Une trente-septième lettre de Bourdaloue ; Lettres de Lacordaire ; Deux lettres sur la mort de Lacordaire*, etc.

Ce premier volume est heureusement terminé par une triple table : table chronologique (des documents), table alphabétique (des noms cités), table des matières.

Je veux, entre tous les documents, signaler les *Instructions diplomatiques sous Louis XIII*, et particulièrement sous le premier ministère de Richelieu. Nous y trouvons des lettres d'un compatriote, Benjamin Aubery du Maurier (de La Fontaine Saint-Martin), ambassadeur à La Haye. Ces lettres sont adressées de La Haye à Villeroi, 22 et 26 août 1616 ; à Mangot, 28 août ; à Villeroi, 29 août ; au Roi et à Mangot, 12 septembre. Du Maurier reçut aussi des lettres du Roi, 1er septembre ; de Mangot, 11 septembre.

2e Année 1911. — Ce deuxième volume n'est pas moins intéressant que le premier. On y trouve des documents inédits sur la *Régence de Marie de Médicis ;* sur le *Premier ministère de Richelieu*, avec deux nouvelles lettres de Du Maurier à Mangot, 22 septembre et 25 novembre 1616, et une de Roquelaure à du Maurier, 18 septembre.

A propos du *Millénaire de la Province de Normandie*, M. Griselle publie : *Commission donnée par Henri IV, le 21 mars 1590, pour la garde des ville et château de Vernon ; Lettre autographe de François Péricard, évêque d'Avranches à Henri IV le 23 juin 1609 ; Commission générale de convocation des états de Normandie (6 nov. 1610).*

A citer encore : *les Etats généraux de 1614 racontés par un témoin ; Correspondance du cardinal de Polignac (1725-1732) ; Table d'un recueil d'instructions diplomatiques*, parmi lesquelles, plusieurs sont pour « l'évesque du Mans, résident à Rome, en 1518, 1588 » c'était Charles d'Angennes, envoyé à Rome par Charles IX) ; ou pour « le mareschal de Boisdauphin, ambassadeur en Allemagne en 1600 » ; *L'Evasion de Marie de Médicis*, de Compiègne, le 18 juillet 1631 ; *La diplomatie de Henri IV*, qui se voit dans ses dépêches au vicomte de Turenne (plus tard duc de Bouillon), ambassadeur en Angleterre, dans ses instructions à Jacques Bongars, son agent en Allemagne, etc.

Mais il me faudrait tout signaler, car tout est à lire en ces intéressants *Documents, d'Histoire*. Ces quelques citations suffisent à nos lecteurs pour leur faire comprendre toute l'utilité pour les études historiques d'une si abondante source de documentation.

ETUDES FRANCISCAINES. — Février 1912.

Abbé Louis Calendini. — *La famille du Père Timothée de La Flèche.*

Réédition d'une étude déjà parue dans les *Annales Fléchoises* de 1911, T. XII, p. 22.

LE MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE. — Décembre 1912.

Michel d'Englême. — *Les oubliées de l'Histoire : Yolande d'Aragon, duchesse d'Anjou, reine des Deux-Siciles.*

Yolande d'Aragon, dont un vitrail de la cathédrale du Mans reproduit les traits, était fille de Jean Ier, roi d'Aragon, et de Yolande de Bar, petite-fille de Jean le Bon, roi de France. Epouse de Louis II d'Anjou, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, elle fut veuve à trente-sept ans. « Cœur d'homme en corps de femme » disait d'elle son petit-fils Louis XI, elle se montra digne du sang français qui coulait dans ses veines, et les Anglais n'eurent pas d'ennemi plus constant que Yolande. Sa fille, Marie, ayant épousé Charles VII, elle fit sienne la cause de la France et, après Jeanne d'Arc, c'est bien à Yolande que l'on doit les défaites successives des Anglais. L'article que nous signalons ici le démontre très éloquemment et l'on doit féliciter l'auteur d'avoir rendu à une « illustre oubliée » la gloire qui lui revient.

Jacques Rougé. — *Loches et Beaulieu.*

Notre collaborateur était tout désigné pour présenter aux

lecteurs du *Mois*, le pays Lochois, car il en connaît à fond l'histoire, les traditions et les coutumes. Il demeure, en cette étude, l'historien toujours documenté, l'observateur toujours averti que nous avons souvent félicité. Loches est une ville de souvenirs que rappellent glorieusement ses vieux monuments et ses antiques ruines, et la visiter avec Jacques Rongé comme guide est une réelle bonne fortune.

Jacques Rougé. — *Provinces de France, Maine, Solesmes.*

Louis Papin (Paul Pionis). — *Anjou. Les coiffes angevines.*

Nous sommes heureux de relire ici les beaux vers de Jacques Rougé sur Solesmes, que les *Annales Fléchoises* ont publiés en 1904, et les délicieux extraits des *Coiffes Angevines* que Paul Pionis nous autorisait à reproduire en 1902. Une place d'honneur est ainsi donnée à nos deux poètes et amis, par qui sont chantés le *Maine et l'Anjou.*

REVUE HENRI IV. T. III, nos 4 et 5.

G. Fagniez. — *Lettres inédites de Henri IV concernant Marseille (1507-1607).*

G. Baguenault de Puchesse. — *Du Bartas, agent diplomatique de Henri IV. Villeroy, ministre de Henri IV.*

G. Nouaillac. — *Un livre sur les Jésuites* (par H. Boehmer et G. Monod).

G. Boussinesq. — *Arrêts inédits du Conseil d'Etat. — Attache des Trésoriers-Généraux de Châlons aux commissions des tailles de 1605.*

A. Chamberland. — *Lettre confidentielle de Bellièvre sur le cahier du clergé (1596). — Jean Chandon à l'Assemblée de Rouen (1596-1597).*

Je recommande tout particulièrement l'étude de M. Baguenault de Puchesse sur Villeroy, ce célèbre ministre de Henri III et de Henri IV, dont j'ai souvent parlé dans les *Annales Fléchoises.*

REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE. — MAI-JUIN 1912.

Abbé Paul Calendini. — *Bibliographie des Bulletins régionaux. — Le Maine.*

Bibliographie ecclésiastique des *Annales Fléchoises* (1908-

1911), de la *Revve Historique et Archéologique du Maine* (1910-1911), de la *Province du Maine* (1908-1911).

JUILLET-AOUT 1912.

Abbé Paul Calendini. — *Bibliographie des Bulletins régionaux. — L'Anjou.*

Bibliographie ecclésiastique des *Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* (1910-1911), de la *Revue de l'Anjou* (1909-1911), de l'*Anjou Historique* (1910-1911), du *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois.*

REVUE MABILLON. — MAI ET AOUT 1912.

Dom Léon Guilloreau. — *Les Prieurés Anglais de l'ordre de Cluny.*

A la fin du XVe siècle, nombreuses étaient les filiales anglaises de Cluny, mais non moins nombreuses étaient les difficultés qu'elles rencontraient dans leur existence quotidienne, difficultés extérieures par rapport à l'autorité civile, difficultés intérieures provenant de la discipline ou d'embarras financiers. En narrant ces faits, où les spoliations se rencontrent si souvent, l'auteur a dû se dire plus d'une fois que l'histoire était un perpétuel recommencement, et que le pouvoir civil du XVe ou du XVIe siècle, est le digne précurseur de celui du XIXe ou XXe siècle. C'est sous Henri VIII, nul ne s'en étonnera, que furent supprimés tous ces monastères, et, chose curieuse qui prouve que nos modernes sectaires n'ont même pas eu le mérite d'inventer une persécution, avant de fermer les couvents, on leur demanda non pas de donner un inventaire de leur bien, mais de donner « de plein gré » ces biens eux-mêmes au Tudor. « Refuser ou consentir, la conclusion était la même et devait aboutir à la suppression. » En trois ans tout est liquidé, quelques moines sont « pendus et écartelés » et on devine alors le sort qu'eut chaque prieuré. « Les monastères vides de leurs habitants sont livrés à la rapacité des démolisseurs. La destruction stupide, haineuse ou utilitaire, commence presque immédiatement. Quant aux biens-fonds et aux droits seigneuriaux, Henri VIII en nantit ses créatures. De la Province clunisienne d'Angleterre il ne demeure plus dès lors que le long passé et les ruines mélancoliques de ses prieurés. » N'est-ce pas l'histoire de nos liquidateurs ??

REVUE DU TRADITIONNISME FRANÇAIS ET ÉTRANGER. — AVRIL-MAI, JUIN-JUILLET 1912.

Pierre Dufay. — *Chanson populaire de l'Orléanais. Chansons populaires de Touraine. Une version solognote de « la belle est un jardin d'amour. »*

François Simon. — *Chansons populaires de l'Anjou.*

OCTOBRE-NOVEMBRE. — De Beaurepaire-Froment. *Bibliographie des Provinces.*

Pour le Maine, nous lisons le compte rendu d'un livre de G. Michaut (Paris, E. Sansot, 2 fr.) : *Saint-Pavin. Poésies choisies.* « Si Denis Sanguin naquit à Paris, en 1615 (1), par suite des fonctions de son père, conseiller au Parlement, il appartenait à une vieille famille mancelle ; c'est dans le Maine, à La Flèche, chez les Jésuites, qu'il fit ses études, et c'est d'une terre sise dans le Maine, qu'il tira son nom de Saint-Pavin. » Le savant bibliographe me permettra de lui faire remarquer que La Flèche n'est du Maine que depuis la Révolution, et qu'au temps de Saint-Pavin, le collège des Jésuites de La Flèche, était dit en Anjou. Saint-Pavin mourut à Paris, en mars 1670.

Poète satirique, « quelques-unes de ses pièces ont de la verve et de l'esprit, et certaines de ses épigrammes ont du trait », témoin la suivante :

Tircis fait cent vers en une heure,
Je vais moins vite et n'ay pas tort.
Les siens mourront avant qu'il meure,
Les miens vivront après ma mort.

MAINE (MAYENNE ET SARTHE)

BULLETIN DE LA COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE. T. XXVIII, 1912.

M. Queruau-Lamerie. — *Les Chouans de la Basse-Mayenne.*

Dans cette très intéressante étude, fort documentée, nous trouvons de nombreux personnages connus de notre région, et en particulier dans les cantons de Sablé, Loué et Brûlon. Les faits et gestes du fameux Gaullier, dit Grand

(1) Denis Sanguin naquit en 1615, il y a sans doute erreur typographique.

Pierre, y sont rapportés tout au long ; sa division était l'une des plus importantes. Gaullier avait épousé, le 21 juillet 1797, Renée Letessier, de Morannes. On sait que leur fils, avait épousé Mme de Chammes et s'était établi au Grand-Ruigné, en Sainte-Colombe, où il mourut.

M. Sevestre. — *Enquêtes sur le clergé de l'an IX à l'an XIII. Chapitre I. Les enquêtes de la Mayenne.*

Très curieux à lire cet état nominatif des prêtres de la Mayenne, avec les notes confidentielles sur chacun d'eux. On sait qu'à cette époque encore les deux départements de la Sarthe et de la Mayenne ne formaient qu'un seul diocèse ; aussi voyons-nous dans cette liste beaucoup de noms qui intéressent toute la Sarthe.

M. Lecureux. — *Les peintures murales du Moyen-Age dans les anciens diocèses du Mans et d'Angers.*

L'ancien diocèse du Mans était riche en peintures murales, et beaucoup de ses églises en possédaient. Toutes n'ont pas été détruites, il en reste heureusement encore de très belles, surtout dans la vallée du Loir, à Poncé, à St-Jacques-des-Guérets, Bonnevau, Artins, St-Gilles de Montoire, Lavardin ; à l'opposé du diocèse près de Laval, l'ancienne abbaye de Clermont en conserve aussi de fort précieuses, à en juger par les illustrations qui accompagnent cette savante étude. Mais à côté de ces peintures conservées, combien d'autres ont été recouvertes de badigeons ou même détruites entièrement. Puisse des pages comme celles-ci instruire les restaurateurs d'église et les empêcher d'accomplir de véritables actes de vandalisme.

F. Uzureau. — *Le cahier de Saint-Fort (1789).*

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE. Années 1911 et 1912 ; 2e et 3e fascicules.

Ambroise Gentil. — *Narcisse Desportes, naturaliste Manceau.*

Excellente biographie du célèbre naturaliste qui nous donna la première *Flore du Maine* vraiment sérieuse. Né à Champrond, près Vibraye, en 1776, Desportes habita Le Mans où il épousa, en 1841, la fille du libraire Clément Pesche, et mourut en 1856. Le savant président de la *Société*

d'Agriculture de la Sarthe avait toute autorité et toute compétence pour parler justement du botaniste manceau.

D. Rebut. — *Charles-Achille de Vanssay, préfet des Basses-Pyrénées.*

Né en 1779 de Charles, marquis de Vanssay, chevalier, seigneur de la Barre de Conflans, et de Marie des Rüaudières, Charles-Achille perdit son père en 1792. En 1804, il entre dans les bureaux du ministère de l'Intérieur, d'où il est nommé, en 1807, sous-préfet de Château-Gontier, et en 1810 préfet des Basses-Pyrénées : c'est l'administration du nouveau préfet que nous rapporte M. Rebut d'après des documents inédits. La lecture en est d'autant plus attachante qu'on voit comment s'établissaient alors les administrations récemment formées, et quelles peines il a fallu pour implanter ce nouvel ordre de choses et surtout pour le faire accepter.

Ambroise Gentil. — *Louis Maulny, naturaliste manceau* (1758-1815).

« Maulny n'est pas une célébrité mondiale. Il n'en a pas moins été très méritant : En se reportant à l'époque où il vivait et le plaçant dans son cadre, comme j'ai tâché de le faire, on reconnaît qu'il rendit de réels et sérieux services à l'histoire naturelle du Maine et à ce titre son nom mérite de ne pas être oublié, au moins dans sa province. »

M. Gentil demande avec raison que l'on donne son nom à l'une des galeries du nouveau musée dont on attend la construction prochaine.

LA PROVINCE DU MAINE. T. XX. Janvier 1912.

L. Calendini. — *Confrérie du Saint-Sacrement de Loué en Champagne.*

L'existence de cette confrérie est prouvée dès le XV[e] siècle par des donations dont nous connaissons les actes. Une Bulle du pape Clément VIII, du 12 février 1604, lui conféra de nombreuses indulgences : elle est publiée ici avec les statuts de la confrérie.

FÉVRIER. — **A. Ledru.** — *Lucien Beszard.*

Courte biographie du savant linguiste dont les *Annales Fléchoises* ont entretenu leurs lecteurs ; juste et pieux hommage rendu à sa mémoire et à ses rares qualités.

L. Calendini. — *Arbitrage des Evêques du Mans, de Chartres et d'Angers, au sujet d'affaires bretonnes.*

Jean III, duc de Bretagne, convoitait Belle-Isle en Mer qui appartenait aux moines de Ste Croix de Quimperlé, et leur proposa un échange. Le 25 septembre 1322, le pape Jean XXII, chargea les évêques du Mans, de Chartres et d'Angers, d'enquêter sur ce sujet et de le renseigner.

A. Ledru. — *Saint-Guingalois ou Guénolé.*

Compte rendu de l'ouvrage *Mélanges d'histoire de Cornouaille* (Ve-XIe siècles) où l'auteur, M. Robert Latouche, nous parle de la vie de St-Guingalois *(Vita Winwaloei)*, écrite par deux moines, de l'abbaye de Landévenec, en 857 et 884. On sait que St-Guingalois est le patron de l'église paroissiale de Château-du-Loir.

MARS. — **A. Ledru**. — *Ardenay. (Essai historique et topographique).*

L. Froger. — *Les Concours au Grand Séminaire du Mans de 1784 à 1788.*

AVRIL. — **L. Froger**. — *Un prêtre du Maine, martyr en 1793.*
C'était Julien-François Dervillé, né à Château-du-Loir en 1725. Il étudia au collège de La Flèche, et reçu dans la compagnie de Jésus, en 1744, il y prononça ses vœux en 1770; arrêté en novembre 1793, à Orléans, il montait à l'échafaud un mois après.

F. Uzureau. — *Le duc et la duchesse de Nemours à La Flèche (7-8 août 1843).*

MAI. — **J. Chappée**. — *Le Trésor Gallo-Romain d'Etival-lès-Le Mans.* (Voir aussi les numéros de juin, juillet, août et octobre.

L. Calendini. — *Chouans et Bleus.*

JUIN. — **L. Froger**. — *La fondation de deux chapellenies à l'autel Sainte-Anne de la Cathédrale du Mans, (1371).*

JUILLET. — **L. Calendini**. — *Monseigneur de Sagey, ancien vicaire général du Mans, évêque de Tulle, (1759-1836).*

AOUT. — **L. Froger**. — *Une fondation d'Anges à Assé-le-Riboul, au XVe siècle.*

SEPTEMBRE. — **L. Froger**. — *Notes sur le testament du cardinal Pierre de la Forêt (1361).*

Septembre. — **F. Uzureau.** — *Pourquoi les Fléchois demandaient des Etats provinciaux (1789).*

Compte rendu de l'Assemblée générale qui se tint à La Flèche le 8 janvier 1789, avec les noms des membres, tant de la municipalité fléchoise que du présidial, du clergé, de la noblesse, des marchands, etc.

Octobre. — **L. Denis.** — *La situation religieuse et le clergé fidèle à Château-du-Loir et au Grand-Lucé, de 1798 à 1805*. (Voir Novembre et Décembre).

Etude faite d'après la correspondance de Mme Mesnard de Seillac. Cette correspondance, conservée autrefois au château de la chevalerie, au Grand-Lucé, est aujourd'hui aux *Archives du Cogner.*

Novembre. — **L. Froger.** — *Nomination d'office d'un procureur fabricier à La Guierche, en 1708.*

Décembre. — **L. Froger.** — *La dotation de la cure de Cherisay*, (XVI[e] siècle).

Paul CALENDINI.

Dans le prochain numéro seront analysées les autres Revues du Maine, celles de Normandie (Orne), de la Touraine et du Vendômois.



L'Administrateur-Gérant, Eug. Besnier.



TABLE DES MATIÈRES

DU TREIZIÈME VOLUME

ÉTUDES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

I. — LA RENAISSANCE (Ronsard, etc.)

II. — MUSSET

III. — HISTOIRE RELIGIEUSE

IV. — NOS CÉLÉBRITÉS

V. — LA FLÈCHE, LE LUDE

VI. — ARTS ET ARCHÉOLOGIE

VII. — ÉTUDES DIVERSES

POÉSIES

CHRONIQUES

NÉCROLOGIE

BIBLIOGRAPHIE

ILLUSTRATIONS

NOMS DES AUTEURS ET COLLABORATEURS DU TOME TREIZIÈME

AUTEURS CITÉS DANS LA BIBLIOGRAPHIE